U d'/of OTTAWA
39003002438843

# ECUEILLEMENTS

## POÉTIQUES

---

# POÉSIES DIVERSES

ET

# DISCOURS

---

PAR M. DE LAMARTINE

L
99
19

UNIVERSITAS
O. M. I.
OTTAWIENSIS

PARIS

L. HACHETTE ET Cie, — FURNE ET Cie

AGNERRE, —

ÉDITEURS

MDCCCLVI

OE LOCKWOOD & SON

NEW-YORK.

Universitas
BIBLIOTHECA

PQ
2325
.R4
1854

# LETTRE

## A M. LÉON BRUYS D'OUILLY

### SERVANT DE PRÉFACE.

---

Je vous envoie, mon cher ami, le petit volume de poésies nouvelles que M. Charles Gosselin réclame et que vous voulez bien vous charger de lui porter parmi vos bagages. Les poëtes seuls doivent se charger de ces commissions à la fois sérieuses et futiles, comme on ne donne les choses légères à porter qu'aux mains des enfants.

Mon éditeur ne se contente pas de vers; il veut encore un titre. Dites-lui d'appeler ce volume *Recueillements poétiques*. Ce titre rend parfaitement l'impression que j'ai eue en écrivant ces poésies. C'est le nom des heures que j'y ai trop rarement consacrées.

Vous me demandez, mon cher ami, comment, au milieu de mes travaux d'agriculteur, de mes études philosophiques, de mes voyages et du mouvement politique qui m'emporte quelquefois dans sa sphère tumultueuse et passionnée, il peut me rester quelque liberté d'esprit et quelques heures d'audience pour

cette poésie de l'âme qui ne parle qu'à voix basse dans le silence et dans la solitude! C'est comme si vous demandiez au soldat ou au matelot s'il leur reste un moment pour penser à ce qu'ils aiment et pour prier Dieu, dans le bruit du camp ou dans l'agitation de la mer. Tout homme a en soi une merveilleuse faculté d'expansion et de concentration, de se livrer au monde sans se perdre soi-même, de se quitter et de se retrouver tour à tour. Voulez-vous que je vous dise mon secret? c'est la division du temps; son heure à chaque chose, et il y en a pour tout. Bien entendu que je parle de l'homme qui vit comme nous, à cent lieues de Paris et à dix lieues de toute ville, entre deux montagnes, sous son chêne ou sous son figuier. Et puisque vous voulez le récit vrai et confidentiel d'une de mes journées de paysan que vous trouvez trop pleines et que je sens si vides, tenez, le voilà : prenez et lisez, comme dit solennellement le grand poëte des *Confessions*, J. J. Rousseau.

Mais d'abord souvenez-vous que, pour vivre ainsi double, il faut se coucher de bonne heure et que votre lampe s'éteigne quand la lampe du tisserand et celle de la fileuse brillent encore, comme des étoiles tombées à terre, à travers les branches, sur les flancs noirs de nos collines. Il faut entendre en s'endormant les chants éloignés des jeunes garçons du village qui reviennent de la veillée dans les étables, et qui se répondent en s'affaiblissant comme une sonore invitation au sommeil :

Suadentque cadentia sidera somnos.

Notre ami et maître Virgile savait tout cela.

Quand donc l'année politique a fini, quand la chambre, les conseils généraux de département, les conseils municipaux de village, les élections, les moissons, les vendanges, les semailles, me laissent deux mois seul et libre dans cette chère masure de Saint-Point que vous connaissez, et où vous avez osé coucher quelquefois sous une tour qui tremble aux coups du vent d'ouest, ma vie de poëte recommence pour quelques jours. Vous savez mieux que personne qu'elle n'a jamais été qu'un douzième tout au plus de ma vie réelle.

La poésie n'a été pour moi que ce qu'est la prière, le plus beau et le plus intense des actes de la pensée, mais le plus court et celui qui dérobe le moins de temps au travail du jour. La poésie, c'est le chant intérieur.

Que penseriez-vous d'un homme qui chanterait du matin au soir? Je n'ai fait des vers que comme vous chantez en marchant, quand vous êtes seul, débordant de force, dans les routes solitaires de vos bois. Cela marque le pas et donne la cadence aux mouvements du cœur et de la vie. Voilà tout.

L'heure de ce chant pour moi, c'est la fin de l'automne; ce sont les derniers jours de l'année qui meurt dans les brouillards et dans les tristesses du vent. La nature âpre et froide nous refoule alors au dedans de nous-mêmes; c'est le crépuscule de l'année, c'est le moment où l'action cesse au dehors; mais l'action intérieure ne cessant jamais, il faut bien employer à

quelque chose ce superflu de force qui se convertirait en mélancolie dévorante, en désespoir et en démence, si on ne l'exhalait pas en prose ou en vers! Béni soit celui qui a inventé l'écriture, cette conversation de l'homme avec sa propre pensée, ce moyen de le soulager du poids de son âme! Il a prévenu bien des suicides.

A ce moment de l'année, je me lève bien avant le jour; cinq heures du matin n'ont pas encore sonné à l'horloge lente et rauque du clocher qui domine mon jardin, que j'ai quitté mon lit, fatigué de rêves, rallumé ma lampe de cuivre et mis le feu au sarment de vigne qui doit réchauffer ma veille dans cette petite tour voûtée, muette et isolée, qui ressemble à une chambre sépulcrale habitée encore par l'activité de la vie. J'ouvre ma fenêtre; je fais quelques pas sur le plancher vermoulu de mon balcon de bois. Je regarde le ciel et les noires dentelures de la montagne, qui se découpent nettes et aiguës sur le bleu pâle d'un firmament d'hiver, ou qui noient leurs cimes dans un lourd océan de brouillards; quand il y a du vent, je vois courir les nuages sur les dernières étoiles qui brillent et disparaissent tour à tour, comme des perles de l'abîme que la vague recouvre et découvre dans ses ondulations. Les branches noires et dépouillées des noyers du cimetière se tordent et se plaignent sous la tourmente des airs, et l'orage nocturne ramasse et roule leur tas de feuilles mortes, qui viennent bruire et bouillonner au pied de la tour comme de l'eau.

A un tel spectacle, à une telle heure, dans un tel

silence, au milieu de cette nature sympathique, de ces collines où l'on a grandi, où l'on doit vieillir, à dix pas du tombeau où repose en nous attendant tout ce qu'on a le plus pleuré sur la terre, est-il possible que l'âme qui s'éveille et qui se trempe dans cet air des nuits n'éprouve pas un frisson universel, ne se mèle pas instantanément à toute cette magnifique confidence du firmament et des montagnes, des étoiles et des prés, du vent et des arbres, et qu'une rapide et bondissante pensée ne s'élance pas du cœur pour monter à ces étoiles, et de ces étoiles pour monter à Dieu? Quelque chose s'échappe de moi pour se confondre à toutes ces choses; un soupir me ramène à tout ce que j'ai connu, aimé, perdu dans cette maison et ailleurs; une espérance forte et évidente comme la Providence, dans la nature, me reporte au sein de Dieu, où tout se retrouve : une tristesse et un enthousiasme se confondent dans quelques mots que j'articule tout haut sans crainte que personne les entende, excepté le vent qui les porte à Dieu. Le froid du matin me saisit; mes pas craquent sur le givre, je referme ma fenêtre et je rentre dans ma tour, où le fagot réchauffant pétille et où mon chien m'attend.

Que faire alors, mon cher ami, pendant ces trois ou quatre longues heures de silence qui ont à s'écouler en novembre entre le réveil et le mouvement de la lumière et du jour? Tout dort dans la maison et dans la cour; à peine entend-on quelquefois un coq, trompé par la lueur d'une étoile, jeter un cri qu'il n'achève pas et dont il semble se repentir, ou quelque bœuf

endormi et rêvant dans l'étable pousser un mugissement sonore qui réveille en sursaut le bouvier. On est sûr qu'aucune distraction domestique, aucune visite importune, aucune affaire du jour, ne viendra vous surprendre de deux ou trois heures et tirailler votre pensée. On est calme et confiant dans son loisir : car le jour est aux hommes, mais la nuit n'est qu'à Dieu.

Ce sentiment de sécurité complète est à lui seul une volupté. J'en jouis un instant avec délices. Je vais, je viens, je fais mes six pas dans tous les sens, sur les dalles de ma chambre étroite, je regarde un ou deux portraits suspendus au mur, images mille fois mieux peintes en moi; je leur parle, je parle à mon chien, qui suit d'un œil intelligent et inquiet tous mes mouvements de pensée et de corps. Quelquefois je tombe à genoux devant une de ces chères mémoires du passé mort; plus souvent, je me promène en élevant mon âme au Créateur et en articulant quelques lambeaux de prières que notre mère nous apprenait dans notre enfance et quelques versets mal cousus de ces psaumes du saint poëte hébreu, que j'ai entendu chanter dans les cathédrales et qui se retrouvent çà et là dans ma mémoire, comme des notes éparses d'un air oublié.

Cela fait (et tout ne doit-il pas commencer et finir par cela?), je m'assieds près de la vieille table de chêne où mon père et mon grand-père se sont assis. Elle est couverte de livres froissés par eux et par moi : leur vieille Bible, un grand Pétrarque in-4°, édition de Venise en deux énormes volumes, où ses œuvres

latines, sa politique, ses philosophies, son *Africa*, tiennent deux mille pages, et où ses immortels sonnets en tiennent sept (parfaite image de la vanité et de l'incertitude du travail de l'homme, qui passe sa vie à élever un monument immense et laborieux à sa mémoire, et dont la postérité ne sauve qu'une petite pierre pour lui faire une gloire et une immortalité); un Homère, un Virgile, un volume de lettres de Cicéron, un tome dépareillé de Chateaubriand, de Gœthe, de Byron, tous philosophes ou poëtes, et une petite *Imitation de Jésus-Christ*, bréviaire philosophique de ma pieuse mère, qui conserve la trace de ses doigts, quelquefois de ses larmes, quelques notes d'elle, et qui contient à lui seul plus de philosophie et plus de poésie que tous ces poëtes et tous ces philosophes. Au milieu de tous ces volumes poudreux et épars, quelques feuilles de beau papier blanc, des crayons et des plumes qui invitent à crayonner et à écrire.

Le coude appuyé sur la table et la tête sur la main, le cœur gros de sentiments et de souvenirs, la pensée pleine de vagues images, les sens en repos ou tristement bercés par les grands murmures des forêts qui viennent tinter et expirer sur mes vitres, je me laisse aller à tous mes rêves; je ressens tout, je pense à tout, je roule nonchalamment un crayon dans ma main, je dessine quelques bizarres images d'arbres ou de navires sur une feuille blanche; le mouvement de la pensée s'arrête, comme l'eau dans un lit de fleuve trop plein; les images, les sentiments s'accumulent, ils demandent à s'écouler sous une forme ou sous une

autre; je me dis : « Écrivons. » Comme je ne sais pas écrire en prose, faute de métier et d'habitude, j'écris des vers. Je passe quelques heures assez douces à épancher sur le papier, dans ces mètres qui marquent la cadence et le mouvement de l'âme, les sentiments, les idées, les souvenirs, les tristesses, les impressions dont je suis plein : je me relis plusieurs fois à moi-même ces harmonieuses confidences de ma propre rêverie; la plupart du temps je les laisse inachevées et je les déchire après les avoir écrites. Elles ne se rapportent qu'à moi, elles ne pourraient être lues par d'autres; ce ne seraient pas peut-être les moins poétiques de mes poésies, mais qu'importe? Tout ce que l'homme sent et pense de plus fort et de plus beau, ne sont-ce pas les confidences qu'il fait à l'amour, ou les prières qu'il adresse à voix basse à son Dieu? Les écrit-il? Non sans doute; l'œil ou l'oreille de l'homme les profanerait. Ce qu'il y a de meilleur dans notre cœur n'en sort jamais.

Quelques-unes de ces poésies matinales s'achèvent cependant; ce sont celles que vous connaissez, des Méditations, des Harmonies, Jocelyn, et ces pièces sans nom que je vous envoie. Vous savez comment je les écris; vous savez combien je les apprécie à leur peu de valeur; vous savez combien je suis incapable du pénible travail de la lime et de la critique sur moi-même. Blâmez-moi, mais ne m'accusez pas, et, en retour de trop d'abandon et de faiblesse, donnez-moi trop de miséricorde et d'indulgence. *Naturam sequere!*

Les heures que je puis donner ainsi à ces gouttes

de poésie, véritable rosée de mes matinées d'automne, ne sont pas longues. La cloche du village sonne bientôt l'Angelus avec le crépuscule; on entend dans les sentiers rocailleux qui montent à l'église ou au château le bruit des sabots des paysans, le bêlement des troupeaux, les aboiements des chiens de berger et les cahots criards des roues de la charrue sur la glèbe gelée par la nuit; le mouvement du jour commence autour de moi, me saisit et m'entraîne jusqu'au soir. Les ouvriers montent mon escalier de bois et me demandent de leur tracer l'ouvrage de leur journée; le curé vient et me sollicite de pourvoir à ses malades ou à ses écoles; le maire vient, et me prie de lui expliquer le texte confus d'une loi nouvelle sur les chemins vicinaux, loi que j'ai faite et que je ne comprends pas mieux que lui. Des voisins viennent, et me somment d'aller avec eux tracer une route ou borner un héritage; mes vignerons viennent m'exposer que la récolte a manqué et qu'il ne leur reste qu'un ou deux sacs de seigle pour nourrir leur femme et cinq enfants pendant un long hiver; le courrier arrive chargé de journaux et de lettres qui ruissellent comme une pluie de paroles sur ma table, paroles quelquefois douces, quelquefois amères, plus souvent indifférentes, mais qui demandent toutes une pensée, un mot, une ligne. Mes hôtes, si j'en ai, se réveillent et circulent dans la maison; d'autres arrivent et attachent leurs chevaux harassés aux barreaux de fer des fenêtres basses. Ce sont des fermiers de nos montagnes en veste de velours noir, en guêtres de cuir; des maires des vil-

lages voisins, de bons vieux curés à la couronne de cheveux blancs, trempés de sueur; de pauvres veuves des villes prochaines, qui seraient heureuses d'un bureau de poste ou de timbre, qui croient à la toute-puissance d'un homme dont le journal du chef-lieu a parlé, et qui se tiennent timidement en arrière sous les grands tilleuls de l'avenue, avec un ou deux pauvres enfants à la main. Chacun a son souci, son rêve, son affaire; il faut les entendre, serrer la main à l'un, écrire un billet pour l'autre, donner quelque espérance à tous. Tout cela se fait en rompant, sur le coin de la table chargée de vers, de prose et de lettres, un morceau de ce pain de seigle odorant de nos montagnes, assaisonné de beurre frais, d'un fruit du jardin, d'un raisin de la vigne. Frugal déjeuner de poëte et de laboureur, dont les oiseaux attendent les miettes sur mon balcon. Midi sonne; j'entends mes chevaux caressants hennir et creuser du pied le sable de la cour, comme pour m'appeler. Je dis bonjour et adieu aux hôtes de la maison qui restent jusqu'au soir; je monte à cheval et je pars au galop, laissant derrière moi toutes les pensées du matin pour aller à d'autres soucis du jour. Je m'enfonce dans les sentiers creux et escarpés de nos vallées; je gravis et je redescends pour gravir encore nos montagnes; j'attache mon cheval à bien des arbres, je frappe à plusieurs portes; je retrouve ici et là mille affaires pour moi ou pour les autres, et je ne rentre qu'à la nuit, après avoir savouré, pendant six ou sept heures de routes solitaires, tous les rayons du soleil, toutes les teintes des

feuilles jaunissantes, toutes les odeurs, tous les bruits gais ou tristes de nos grands paysages dans les jours d'automne. Heureux si en rentrant, harassé de fatigue, je trouve par hasard au coin du feu quelque ami arrivé pendant mon absence, au cœur simple, à la parole poétique, qui, en allant en Italie ou en Suisse, s'est souvenu que mon toit est près de sa route, et qui, comme Hugo, Nodier, Quinet, Sue ou Manzoni, vient nous apporter un écho lointain des bruits du monde et goûter avec indulgence un peu de notre paix!

Voilà, mon cher ami, la meilleure part de vie de l'année pour moi. Que Dieu la multiplie et soit béni pour ce peu de sel dont il l'assaisonne! Mais ces jours s'envolent avec la rapidité des derniers soleils qui dorent entre deux brouillards les cimes pourprées des jeunes peupliers de nos prés.

Un matin, le journal annonce que les chambres sont convoquées pour le milieu ou la fin de décembre. De ce jour, toute joie du foyer et toute paix s'évanouissent; il faut préparer ce long interrègne domestique que produit l'absence dans un ménage rural, pourvoir aux nécessités de Saint-Point, à celles d'un séjour onéreux de six mois à Paris, *res angusta domi;* il faut partir.

Je sais bien qu'on me dit : « Pourquoi partez-vous? ne tient-il pas à vous de vous enfermer dans votre quiétude de poëte et de laisser le monde politique travailler pour vous? » Oui, je sais qu'on me dit cela; mais je ne réponds pas : j'ai pitié de ceux qui me le disent.

Si je me mêlais à la politique par plaisir ou par vanité, on aurait raison ; mais si je m'y mêle par devoir, comme tout passager dans un gros temps met la main à la manœuvre, on a tort ; j'aimerais mieux chanter au soleil sur le pont, mais il faut monter à la vergue et prendre un ris, ou déployer la voile. Le labeur social est le travail quotidien et obligatoire de tout homme qui participe aux périls ou aux bénéfices de la société. On se fait une singulière idée de la politique dans notre pays et dans notre temps. Eh! mon Dieu, il ne s'agit pas le moins du monde pour vous et pour moi de savoir à quelles pauvres et passagères individualités appartiendront quelques années de pouvoir. Qu'importe à l'avenir que telle ou telle année du gouvernement d'un petit pays qu'on appelle la France ait été marquée par le consulat de tels ou tels hommes? c'est l'affaire de leur gloriole, c'est l'affaire du calendrier. Mais il s'agit de savoir si le monde social avancera ou rétrogradera dans sa route sans terme; si l'éducation du genre humain se fera par la liberté ou par le despotisme qui l'a si mal élevé jusqu'ici; si les législations seront l'expression du droit et du devoir de tous ou de la tyrannie de quelques-uns; si on pourra enseigner à l'humanité à se gouverner par la vertu plus que par la force; si l'on introduira enfin dans les rapports politiques des hommes entre eux et des nations entre elles ce divin principe de fraternité qui est tombé du ciel sur la terre pour détruire toutes les servitudes et pour sanctifier toutes les disciplines; si on abolira le meurtre légal; si on effacera peu à peu du code des nations ce

meurtre en masse qu'on appelle la guerre; si les hommes se gouverneront enfin comme des familles, au lieu de se parquer comme des troupeaux; si la liberté sainte des consciences grandira enfin avec les lumières de la raison, multipliées par le verbe, et si Dieu, s'y réfléchissant de siècle en siècle davantage, sera de siècle en siècle mieux adoré en œuvres et en paroles, en esprit et en vérité.

Voilà la politique telle que nous l'entendons, vous, moi, tant d'autres, et presque toute cette jeunesse qui est née dans les tempêtes, qui grandit dans les luttes, et qui semble avoir en elle l'instinct des grandes choses qui doivent graduellement et religieusement s'accomplir. Croyez-vous qu'à une pareille époque et en présence de tels problèmes il y ait honneur et vertu à se mettre à part dans le petit troupeau des sceptiques et à dire comme Montaigne : « Que sais-je? » ou comme l'égoïste : « Que m'importe? »

Non. Lorsque le divin juge nous fera comparaître devant notre conscience à la fin de notre courte journée d'ici-bas, notre modestie, notre faiblesse, ne seront point une excuse pour notre inaction. Nous aurons beau lui répondre : « Nous n'étions rien, nous ne pouvions rien, nous n'étions qu'un grain de sable; » il nous dira : « J'avais mis devant vous, de votre temps, les deux bassins d'une balance où se pesaient les destinées de l'humanité : dans l'un était le bien, dans l'autre était le mal. Vous n'étiez qu'un grain de sable, sans doute; mais qui vous dit que ce grain de sable n'eût pas fait incliner la balance de mon côté? Vous aviez

une intelligence pour voir, une conscience pour choisir; vous deviez mettre ce grain de sable dans l'un ou dans l'autre; vous ne l'avez mis nulle part. Que le vent l'emporte! il n'a servi ni à vous ni à vos frères. »

Je ne veux pas, mon cher ami, me faire en mourant cette triste réponse de l'égoïsme, et voilà pourquoi je termine à la hâte ce griffonnage et je vous dis adieu.

Mais je m'aperçois que cette lettre a vingt pages; tant pis : il est trop tard pour la recommencer.

M. Charles Gosselin me demande un avertissement; si cette lettre est trop longue pour une lettre, faites-en une préface. Cela ne se lit pas.

De Lamartine.

Saint-Point, 1er décembre 1838.

# ENTRETIEN

## AVEC LE LECTEUR.

---

### I.

A mesure que ma vie s'est avancée vers le milieu de l'existence, les poésies y sont devenues plus rares, comme les fleurs et les eaux deviennent plus rares en été. Je n'ai plus chanté qu'à de longs intervalles; j'ai pensé, j'ai parlé, j'ai agi, j'ai écrit en mauvaise prose : le temps pressait. L'art et le chant veulent du loisir, que je n'avais pas : aussi n'y a-t-il ni unité ni continuité dans les morceaux de poésie qui composent ce volume. Ce sont des fragments en vers de ma vie réelle.

La première pièce de ce recueil est un cantique sur la mort de Mme la duchesse de Broglie, fille de la femme immortelle qui a fait du nom de Staël un des grands noms français.

J'ai appelé ces strophes un cantique, parce que la pureté et la sainteté de la mémoire de Mme de Broglie ne pouvaient inspirer qu'une véritable religion d'accents au poëte qui la célébrait. Je voulais que ma

vénération et ma reconnaissance pour cette noble, belle et grande femme, retentissent de ma faible voix jusqu'au delà de son tombeau.

Voici comment j'avais eu le bonheur de la connaître. A l'époque où mes premiers vers, avant d'être publiés, commençaient à circuler dans les salons lettrés de Paris, un de mes amis, le comte de Virieu, me présenta à Mme de Saint-Aulaire. Mme de Saint-Aulaire, dans toute la fleur de sa beauté, et déjà dans toute la maturité de son esprit, réunissait dans son salon tous les hommes, jeunes alors, qui se sont fait des noms depuis dans les lettres, dans les arts, à la tribune, dans les affaires publiques. Inconnu et réservé, j'y voyais, sans y être aperçu, M. Decazes, M. Guizot, M. Villemain, M. de la Fayette, M. le duc de Broglie, les ministres, les orateurs, les professeurs, les écrivains, les poëtes du moment. Mme de Saint-Aulaire était bien digne, par la grâce, par le charme et par le rayonnement doux et à demi-jour de son esprit, d'être le centre de cette réunion d'hommes et de femmes d'élite. J'y étais déplacé par ma jeunesse et par mon obscurité ; mais la bonté de Mme de Saint-Aulaire m'illustrait d'espérance ; son indulgence m'encourageait à tenter aussi la célébrité. Elle me fit réciter deux ou trois fois quelques vers devant ces juges. Mon nom est éclos dans ce salon. Je ne passe jamais devant ce bel hôtel à grande cour de la rue de l'Université sans me souvenir de l'effort que j'avais eu à faire sur moi-même pour vaincre ma timidité de jeune homme en la traversant, et sans envoyer mentalement un respect

et une reconnaissance à la femme distinguée qui m'y accueillait.

J'étais, depuis ma tendre enfance, un admirateur exalté du génie et du caractère de Mme de Staël. *Corinne* avait été mon premier roman, c'est le roman des poëtes. Le livre religieux, libéral, mystique, républicain de *l'Allemagne* m'avait révélé à moi-même mes sentiments encore confus de métaphysique et de libéralisme. C'était le génie du Nord présenté à la France, qui l'ignorait, par la main d'une femme éminemment méridionale; l'éclat sur la profondeur. J'étais ivre du nom de Mme de Staël.

Hélas! il n'y avait plus d'elle à Paris que son nom; elle venait de mourir. J'avais désiré passionnément l'entrevoir seulement sur la grande route de Genève à Coppet. J'avais attendu des journées entières le passage de sa voiture, assis sur les bords du fossé du chemin : je n'avais vu que la poussière des roues de sa calèche. Jamais je n'avais osé entrer dans sa cour à Coppet, me faire annoncer sous un nom inconnu du monde, et lui dire : « Voilà un passant qui ne veut emporter de vous qu'un rayon de votre génie dans ses yeux. » C'est ainsi que, lecteur fanatique alors de *Réné,* d'*Atala,* du *Génie du Christianisme,* j'étais allé souvent passer des heures dans les sentiers d'Aunay, habité par M. de Chateaubriand, sans oser sonner à sa porte Je me contentais de monter sur une colline boisée qui dominait son jardin, et de l'apercevoir de loin, lisant, causant ou écrivant sur ses pelouses. Le génie est une attraction et une terreur, comme tous les mystères :

UNIVERSITY OF OTTAWA

il m'a toujours inspiré quelque chose de cette impression de divinité que les Gaulois adoraient et redoutaient dans les femmes. Mais je désirais au moins voir cette fille de Mme de Staël, incarnation féminine de ce génie viril de sa mère, la beauté de ses rêves, la vertu de ses conceptions.

Je priai Mme de Saint-Aulaire, son amie, de me présenter à Mme de Broglie. Elle voulut bien y consentir. Dès que j'eus aperçu la fille, je ne regrettai plus de n'avoir pas connu la mère. Elle effaçait tout. Elle fut pour moi pleine de grâce, d'indulgence, d'accueil. Elle avait une de ces beautés religieuses dont le vrai cadre est un sanctuaire; toutes les pensées qui traversaient ses beaux yeux semblaient venir directement du ciel, et s'adoucir seulement en regardant les choses d'ici-bas pour ne pas les consumer et les pulvériser du regard. Son âme, en effet, habitait les tabernacles d'en haut : c'était la mère de famille telle que Raphaël aurait pu la peindre, si la Vierge avait eu d'autres enfants qu'un Dieu ! Mme de Broglie me présenta à son mari, déjà illustre alors, et chef studieux et éloquent de l'opposition à la Chambre des pairs. J'entrevis chez elle tout le personnel aristocratique et libéral de l'Europe, que son nom, son charme et l'importance politique de son mari attiraient dans son salon. Bientôt, éloigné de Paris par des fonctions diplomatiques que je dus en partie à l'intérêt de ces deux femmes éminentes, je perdis de vue cette société; mais je ne perdis jamais de ma mémoire les grâces de l'accueil dont j'y avais été honoré.

Mme de Broglie avait en religion le caractère que sa mère, Mme de Staël, avait en génie : l'enthousiasme contenu, actif et éloquent. C'était la statue grave de la Prière, la femme de Dieu, pour lui appliquer cette belle et simple expression des hommes de bien par excellence : « C'est un homme de Dieu. » Quand j'appris sa mort prématurée, qui la cueillait avant l'été, mais déjà avec tous ses faits, ma première pensée fut un cantique de glorification et non de larmes. On ne pleure pas ce qu'on invoque. Son souvenir, pour tous ceux qui l'ont connue, ressemble moins à un deuil qu'à une transfiguration.

Séparé de cette société depuis 1830 par des principes et des sentiments politiques différents, je n'ai plus conservé de rapports avec cette maison que ceux du respect et des vœux pour le bonheur de sa famille et pour la gloire de son nom.

## II.

La seconde pièce de ce recueil est une ode mystique à un homme dont j'avais été l'ami, et qui, affligé par la perte d'une femme pieuse et charmante, cherchait sa consolation dans le sacerdoce. On y remarque, dès cette époque, une énergique aspiration à la lumière dans le culte. La raison seule est froide, la piété seule est souvent une superstition ; la raison pieuse est la perfection de l'adoration. Je l'ai exprimé dans ce vers :

Plus il fait jour, mieux on voit Dieu.

M. de Genoude est mort depuis ce temps-là, toujours la plume du journaliste à la main. Je lui ai dit vingt fois que le prêtre devait s'abstenir des luttes politiques, parce que Dieu était neutre dans nos partis, et que le prêtre, pour être à sa place, doit représenter la neutralité de Dieu. Au reste, si cet homme spirituel, actif et bon, avait le fanatisme de son opinion, il n'en avait pas les haines. Il aimait ses adversaires en Dieu tout en les combattant en politique. Sa victoire n'eût été qu'une sainte et généreuse amnistie. Mais le rôle du prêtre moderne n'est ni de vaincre ni de pardonner; il est d'aimer et de servir. Depuis 1830 aussi je ne voyais plus que rarement cet ancien ami de mes premiers vers. Nous nous aimions néanmoins à distance et à travers des opinions politiques et religieuses très-dissemblables. Tous ces dissentiments de la terre sont ensevelis dans la terre ; les âmes dépouillent ces costumes du pays et du temps en entrant au tombeau.

## III.

Le septième de ces recueillements s'adresse à une jeune fille poëte des bords du Danube, qui, sachant mon retour d'Orient par la Turquie d'Europe, vint m'attendre au passage à Vienne, où je devais m'arrêter. La poésie est une véritable parenté entre les âmes. Cette jeune fille, accompagnée de sa mère, avait quitté sa résidence à cent lieues de Vienne, et avait passé deux mois dans cette capitale pour y adresser seulement un salut et un vœu d'heureux retour à un voya-

geur inconnu. Pendant les jours que je passai à Vienne, je la vis souvent, et je l'encourageai à cultiver ce génie sauvage mais fertile du Nord, dont elle était merveilleusement douée. J'ai su depuis qu'elle s'était mariée avec un jeune officier hongrois que j'avais vu chez sa mère, et qui partageait son enthousiasme pour la poésie dans toutes les langues.

## IV.

Le onzième me rappelle un de ces hommes rares qui ne font que traverser sans bruit la vie en laissant une trace ineffaçable dans quelques cœurs. M. Guillemardet, fils de l'ancien ambassadeur de la Convention en Espagne, était un de ces caractères et un de ces esprits purement contemplatifs qui regardent le monde, les choses, les arts, les hommes, mais qui ne s'y mêlent que par le regard. Ce sont les meilleurs des juges en tout, parce qu'ils n'ont point de parti ; les meilleurs des amis aussi, parce qu'ils n'ont point de personnalité, et rien que du dévouement. En général, ces natures d'élite, délicates et tendres, meurent jeunes, parce qu'elles ne jettent pas dans cette boue où nous trempons les racines amères mais fortes de nos passions. Quand elles ont bien regardé et bien dédaigné ce triste spectacle du monde, elles se détournent et elles s'en vont. Le jeune homme s'en est allé aussi, mais non sans avoir aimé quelques âmes plus ou moins semblables à la sienne. J'ai été du nombre, et je m'en souviendrai toujours.

Il venait quelquefois l'été passer des mois auprès de nous dans la solitude. On ne s'apercevait pas qu'il y avait un hôte de plus dans la maison, tant il était paisible, silencieux, et, pour ainsi dire, invisible à côté de vous. Seulement, si la conversation prenait un tour philosophique ou sentimental, si l'on se trouvait en face d'un de ces grands problèmes de la pensée, si l'on passait devant un beau site, si l'on s'arrêtait devant une peinture, si l'on écoutait une musique, si on lisait une page, le mot juste que chacun cherchait pour rendre sa sensation sortait à voix basse de sa bouche ; il avait mieux vu, mieux compris, mieux senti, mieux deviné, mieux révélé que tout le monde. On se taisait et on admirait, et lui-même rentrait dans sa modestie et dans son silence. Grande et belle âme qui aurait pu produire, et qui resta stérile à force de sentiment et de perfection.

V.

Le dix-septième recueillement, adressé en réponse à une admirable épître de M. Adolphe Dumas, jeune poëte qui a grandi depuis et qui grandit encore, est une de mes poésies que je relis avec le plus d'indulgence paternelle. Elle a la facilité du loisir, l'insouciance de l'homme qui s'endort, la sérénité du bonheur. J'étais oisif, insouciant, heureux, quand je l'écrivis au pied d'un chêne à Saint-Point, un jour d'été, en 1838. En la relisant, j'y sens encore le rayon sur ma page, le tremblement de la feuille sur mon

papier, le vent rafraîchissant du champ de blé sur mon front. Je venais de lire, peu de jours avant, quelques épîtres d'Horace et de Voltaire, le Sévigné immortel de la poésie familière. J'ai moi-même un goût naturel très-vif pour ce genre pédestre de poésie. J'aurais aimé à écrire une épopée domestique dans le style de l'Arioste ou de *Don Juan*. J'ai été retenu par les entiment de respect pour la poésie ; j'ai craint de faire une profanation. Les vers sont la forme transcendante et pour ainsi dire divinisée de la pensée : les remplir de rien, c'est les avilir. Il ne faut pas mettre le vin de Champagne dans le calice des holocaustes. On pense enchâsser ses larmes dans les vers, mais son rêve, non. Voilà pourquoi mes vers ont toujours été graves, souvent tristes, quelquefois pieux, jamais ou rarement légers. Mais je comprends cependant la conversation en vers ; et quand je n'aurai plus ni passions dans le cœur, ni aspirations élevées dans l'âme, ni idées dans la tête, ni larmes dans la mémoire, je reprendrai avec plaisir la causerie familière en vers souriants et indolents, sur le ton de cette lettre à Dumas.

## VI.

La vingt et unième poésie de ce recueil est adressée à M. Dargaud, traducteur de Job et historien de Marie Stuart, ami de la seconde époque de ma vie, et j'espère aussi de ma dernière. Cette méditation (car c'en est une, et une des plus inspirées) a été peu connue jusqu'à présent du public, parce qu'elle n'a été

insérée que dans ce volume, publié presque sans retentissement dans un moment où l'esprit public était déjà distrait de la poésie par le pressentiment des révolutions prochaines. Néanmoins, si je faisais un choix parmi mes faibles œuvres, je conserverais ce cantique comme un des moins imparfaits. J'y retrouve toutes les grandes images que mon voyage en Judée a laissées dans mes yeux, toutes les voix du désert qu'il a laissées dans mon oreille. Pour comprendre le roi des poëtes de l'âme, David, il faut avoir vu les sables désolés de Jéricho, les rochers sinistres de Saint-Saba; il faut avoir écouté, l'oreille à terre, filtrer goutte à goutte la fontaine unique et aride de Siloé, dans le ravin de Jérusalem. J'ai rêvé mentalement tout cela en écrivant le cantique sur David : je sais par cœur ses plus admirables psaumes, je prie avec ses versets, je chante et je pleure intérieurement aux sons de sa harpe. Job, Homère, David, sont les trois poëtes de ma prédilection. On ne descend pas plus profondément dans l'abîme de la destinée que Job, on ne retrace pas plus pathétiquement la nature humaine qu'Homère, on ne gémit pas plus douloureusement que David. Les poëtes qui les ont suivis ont été des artistes : ceux-là sont des hommes, plus que des hommes; des géants de l'expression! Quand on les a lus, on n'a qu'à se taire.

## VII.

Voici l'origine de ce vingt-quatrième recueillement, intitulé *Utopie.*

Il y avait à Mâcon un jeune médecin né à Dijon, nommé Bouchard, une de ces natures studieuses, sérieuses, silencieuses, recueillies en elles-mêmes, qui ne montrent rien au dehors, qui se contentent, comme l'écrin, de contenir des choses exquises, et qui ne se révèlent ce qu'elles sont qu'involontairement et par hasard. Exclusivement occupé de sa profession, savant et charitable, M. Bouchard se répandait peu; je ne le connaissais que de vue. Je ne soupçonnais pas en lui un émule en poésie.

A mon départ pour l'Orient, en 1832, il écrivit ces adieux poétiques et touchants qu'on lira à la fin de ce volume; il ne me les adressa même pas. Je ne le connus que deux ans plus tard, à mon retour, par un ami commun, fureteur obligeant de toutes les belles choses, qu'on appelait M. Ronot, et qui vient de laisser, en mourant, une place vide dans tous les bons cœurs du pays. Ces vers me ravirent; je voulus remercier l'auteur dans sa langue. Je tâchai de m'élever par la pensée à la hauteur où M. Bouchard s'était placé pour contempler le large horizon de l'avenir. J'écrivis l'*Utopie*. Je la consacrai à son nom.

Cette méditation est certainement, selon moi, une des moins indignes du regard des philosophes, peut-être aussi des poëtes. Je n'ai jamais ouvert plus large mon aile, si j'ai des ailes; jamais vu de plus haut, jamais regardé plus loin, jamais touché de plus près. Quand je veux me souvenir que je fus poëte, ce sont des strophes de l'*Utopie* que je me plais à me réciter. Mais cette méditation, comme toutes celles de ce vo-

lume, était demeurée inconnue : *Habent sua fata libelli.* Ce n'était pas le temps des vers. J'espère toujours que l'heure de cette *contemplation* reviendra. Il faut pardonner ces illusions aux artistes : sans l'espérance d'être un jour compris, que feraient-ils ?

Depuis ce temps, le jeune médecin M. Bouchard est rentré aussi dans le silence ; il passe humblement sa vie au chevet des pauvres malades. Il a mis sa poésie en actions : il sera moins déçu que nous, qui la mettons en vers.

## VIII.

Voici comment j'écrivis ces strophes sur la cloche de Saint-Point, à une époque de ma vie où je n'écrivais plus que de la prose :

Je suis voisin de campagne d'un jeune homme qui porte un nom illustre dans les lettres du dix-huitième et du dix-neuvième siècle à la fois, le nom de l'historien de la *Révolution française,* M. de Lacretelle. Ce jeune homme a été nourri de haute littérature dans une maison où l'histoire, la poésie, l'éloquence, sont ce que Cicéron appelait les *dieux lares de sa bibliothèque à Arpinum.* La nature semblait l'y avoir prédestiné : il a l'âme élevée, le cœur sensible, l'imagination impressionnable, l'esprit délicat, le goût épuré. Il a, par-dessus tout, ce qu'on nommait jadis le feu sacré, c'est-à-dire l'enthousiasme, qui allume tout. Il a balbutié presque en naissant de beaux vers : quand les années l'auront mûri, il portera des fruits sains et de toutes les saveurs ; le nom de sa famille éclatera

en lui par quelque autre côté de gloire littéraire ou politique. Quant à son cœur, il est le cœur d'un enfant, il n'a ni pli ni repli; c'est un premier mouvement toujours bon, et un premier mot toujours heureux. On le lit sur son visage, et ce visage est son meilleur livre. J'aime ce jeune homme comme on aime un vieux portrait de soi-même peint pendant sa fleur de jeunesse, et qu'on retrouve par hasard au fond d'un portefeuille, avec ses cheveux blonds, ses yeux non encore ternis, et son expression de candeur sur ses lèvres de seize ans.

Un soir de l'année 1840, je le vis arriver à Saint-Point; il venait me faire ses adieux, il partait pour l'Italie. Je lui donnai l'hospitalité familière d'un hôte qui réjouit toujours et qui n'embarrasse jamais la maison. Il coucha au dernier étage d'une haute tour dont la fenêtre ou plutôt la lucarne ouvre sur la vallée, en face du clocher roman de la vieille église de Saint-Point. Il n'y a qu'un jet de pierre ou un vol de passereau entre ce clocher et cette tour; le moindre ébranlement de la cloche fait tinter les vitres et réveille avant le jour mes hôtes dans leurs lits. L'Angelus du matin éveilla le jeune poëte; il entendit dans ces sons, souvent importuns, des accents que nous n'y discernons pas nous-même. Il se leva, et il écrivit d'admirables et touchantes strophes, que l'on retrouvera ici. Il partit avant l'heure où je vois mes hôtes le matin, chargeant le vieux palefrenier qui lui sella son cheval de me remettre un papier : ce papier contenait ses beaux adieux en vers. Je fus attendri en

les recevant; ils ébranlèrent en moi je ne sais quelles fibres sensibles et douloureuses qui dorment mal au fond de ma mémoire. Je me crus encore poëte, parce que j'étais encore ému. Le jour était chaud. Je pris mon fusil, un livre à marges blanches et larges, un crayon. Je gravis la montagne; je fis lever, sans les tirer, quelques familles de perdrix grises qui me connaissent, et qui revinrent avec confiance becqueter la bruyère autour de mon arme couchée à terre. J'entendis de loin la cloche de midi, à travers les bois; je m'assis sous un châtaignier dont les racines, soulevées de terre, forment un divan naturel de gazon, et j'écrivis lentement ces vers. Le soir, en rentrant, je les envoyai par un garde au château de Cormatin, séjour de M. de Lacretelle.

Ces vers sur la cloche de mon village sont du petit nombre de ceux que je voudrais conserver, non comme un titre de gloriole poétique, mais comme souvenir de sentiment vrai et d'affection durable; je les placerais, si j'étais à moi-même mon propre juge, au meilleur rang des *Méditations* ou des *Harmonies*. Ce n'est pas de l'art, c'est de la nature; ce n'est pas du son, c'est une palpitation du cœur; ce n'est pas de l'encre, ce sont des larmes écrites. Si j'avais publié cela vingt ans plus tôt, on les saurait par cœur. Personne ne les a lus : ce n'est plus l'heure. Les dates sont beaucoup dans les choses : le monde avait, quand ils parurent, d'autres soucis. Seulement les dates reviennent; il y a des anniversaires d'idées dans la vie des siècles, comme il y a des anniversaires de naissance et d'évé-

nement dans la vie des individus. Dante a été oublié pendant trois siècles, et puis tout à coup l'Europe s'est aperçue qu'elle avait une grande épopée originale enfouie dans les traditions littéraires de la Toscane. Milton a dormi plus d'un siècle dans son tombeau, sans qu'on eût déroulé dans le manuscrit du *Paradis perdu* le legs immortel qu'il avait fait à l'Angleterre. Boileau a fait croire pendant cent cinquante ans à la France que Pétrarque, le plus accompli des poëtes de sentiment, égal en expression à Virgile, n'était qu'un faiseur de sonnets et un rimeur de jeux de mots; puis l'heure du grand et divin Pétrarque est revenue, et ce sera l'heure éternelle, et on le nommera à jamais le Platon mélodieux des poëtes.

Je ne dis pas cela pour moi: tout ce que j'ai écrit de vers ne vaut pas un sonnet parfait de Pétrarque; mais je le dis pour expliquer à mes lecteurs, toute proportion gardée, pourquoi des méditations médiocres ont eu leur sourire de gloire, et pourquoi l'*Utopie,* l'*Épître à Dumas* et la *Cloche de Saint-Point* sont restées dans l'ombre et dans l'oubli. Les hommes ont des hasards de célébrité comme les lieux: voilà! Ils ne doivent ni s'enorgueillir de leur succès ni s'humilier de leur revers, mais faire de leur mieux dans tous les temps, et s'en rapporter de leurs œuvres à leurs œuvres plus qu'à la renommée.

## IX.

Viennent ensuite, à M. Aimé-Martin, les strophes semi-sérieuses sur ses livres, c'est-à-dire à M. Aimé-

Martin sur sa vie, car sa vie c'était sa pensée. Il est mort le dernier des hommes de lettres : il s'est consumé en pensant.

La France a perdu en lui un bon et modeste écrivain; j'ai perdu plus : j'ai perdu un véritable ami, indulgent par tendresse, sévère par tendresse aussi quand il le fallait pour moi. Je ne le regretterai jamais assez. Il vivait en moi, et son testament même était plein de mon nom : il se léguait tout entier après lui, cœur, gloire et fortune, à mon souvenir.

Je l'avais connu tard, pendant un voyage qu'il faisait avec sa femme en Italie : il me connaissait comme poëte. Je l'accueillis à Florence comme un compatriote, et comme un poëte aussi. Son caractère était encore très au-dessus de son talent, c'est-à-dire que ce qui fait l'homme était en lui très-supérieur à ce qui fait l'artiste. Or, quand on approche de très-près, l'artiste disparaît et l'homme reste. Dans Aimé-Martin, ce qui était vraiment grand, c'était la bonté.

Il était né quelque temps avant la Révolution, dans le petit village de Rilleux, sur les bords du Rhône, auprès de Lyon. Son père, propriétaire rural, d'une fortune aisée, lui avait fait donner une éducation savante. Il avait la passion de la littérature, parce qu'elle est la forme de la pensée et le signe de la civilisation. S'il était né à Athènes, ou à Alexandrie, ou à Jérusalem, il aurait été du nombre de ces disciples qui laissaient tout pour s'attacher à un philosophe, à un sage, à un prophète, et pour se donner, dans son école ou dans sa secte, la seule famille à laquelle ils

se dévouassent ici-bas, la famille spirituelle. Il aimait la poésie aussi, non pas précisément pour elle-même, mais comme un véhicule de vérité qui fait sonner plus haut et qui porte plus loin les idées. Il commença par écrire un livre didactique sur la science naturelle, entremêlé et illustré de vers faciles et gracieux. Ce livre lui fit une renommée précoce dans un temps où l'on ne comprenait en France, sous l'Empire, la poésie que comme un élégant badinage rimé, un jeu de la langue, de l'oreille et de l'esprit ; mais il ne s'enivra pas de son succès poétique : il sentait le premier qu'il y avait une poésie à découvrir au fond du cœur, qui n'était pas ce gazouillement suranné du bout des lèvres. Il se plongea dans les fortes études. La contention d'esprit vers la gloire littéraire ne l'absorbait pas tellement qu'il ne lui restât un grand goût vers les autres gloires futiles de la jeunesse. Grand de taille, souple de membres, sculpté en athlète, l'œil prompt et vif, le pied et la main lestes, le visage taillé à rudes équarrissures, mais la bouche fine et le sourire illuminé de bienveillance et de franchise, il s'adonna à tous les exercices qui fortifient et assouplissent le corps : il passait une partie de ses journées dans les salles d'armes, luttant avec les grands maîtres d'escrime du temps. Cette analogie de goût contribua plus tard à nous lier. Il devint le roi du fleuret, le *Saint-Georges* du jour, la première lame de l'Europe. Il avait la vie de tous ses adversaires à la pointe de son épée, mais il n'avait point d'ennemis ; il ne savait pas haïr. Le combat n'était qu'un jeu d'adresse pour lui, une

philosophie de mouvement; jamais une goutte de sang ne tacha sa supériorité dans les armes : il aurait donné le sien pour un enfant. Il cherchait un maître en philosophie : l'amour le lui donna.

Bernardin de Saint-Pierre, l'auteur de *Paul et Virginie,* un des premiers livres du cœur, vivait alors à Paris. C'était un beau vieillard de près de quatre-vingts ans, tel que les bas-reliefs de marbre antique nous représentent le philosophe de Sunium entouré de ses disciples, l'œil inspiré, la bouche d'or, les cheveux flottants, le geste affectueux et grave. Ce beau vieillard conservait sous la neige l'adoration de la jeunesse et de la beauté. Il venait d'épouser une jeune fille d'un grand nom, de formes accomplies, d'un esprit sérieux et tendre, d'une vertu pieuse, Mlle de Pelleporc.

Elle avait un culte et presque une adoration pour ce sage, beau d'une autre beauté lui-même, qui lui avait confié ses derniers jours. Aimé-Martin, introduit comme disciple chez Bernardin de Saint-Pierre, conçut une pure et respectueuse passion pour cette jeune femme, fleur de dix-neuf ans, croissant si près d'un tombeau. Il était trop probe de cœur pour avouer son sentiment à celle qui en était l'objet, et pour déshériter ce vieillard du bonheur et de la sécurité de son dernier amour : il ne se l'avoua pas à lui-même tant que M. de Saint-Pierre vécut; mais à son insu, il y eut dans son dévouement pour son maître quelque chose de plus filial et de plus tendre que si ce philosophe n'eût pas eu cette Héloïse dans sa maison.

Quelque temps après la mort de Bernardin de Saint-Pierre, Aimé-Martin, devenu célèbre et riche, demanda et obtint dans la main de sa jeune veuve la récompense de sept années de servitude volontaire, comme Jacob. Jamais union ne présenta un spectacle plus touchant et plus continu de bonheur. Le culte de Bernardin de Saint-Pierre était encore vivant dans cette maison : son image était partout, ses maximes sur les lèvres, sa mémoire dans les deux cœurs. Le mari et la femme se sentaient également ses enfants; ils m'aimèrent surtout parce que j'aimais moi-même Bernardin de Saint-Pierre : ma mère l'avait connu; elle m'avait nourri de ses *Études de la Nature* et de ses poëmes, si simples qu'ils sont le lait des enfants comme le vin des vieillards.

Aimé-Martin est mort quelque temps avant notre dernière révolution. Il avait le pressentiment des grandes révélations que Dieu fait aux hommes par ces événements, plus forts qu'eux. Les monarchies et les républiques lui étaient indifférentes; mais il croyait à l'avénement progressif des vérités nouvelles en tout genre, et il priait Dieu de les répandre sur l'humanité avec le moins de foudres possible sur les nouveaux Sinaïs.

J'étais à Paris, je serrais sa main mourante : il me dit, en nous séparant, ces deux mots, les derniers qu'il ait prononcés avant les balbutiements des derniers rêves : « Courage et espérance en Dieu! » Je les entends encore, je les entendrai toujours. Je le conduisis à sa dernière demeure, et je prononçai, le

pied sur sa tombe, l'adieu de ses nombreux amis. Ce sont les seules paroles que j'aie jamais prononcées sur une tombe, où Dieu seul doit parler; mais il fallait une voix à tant de larmes, et ses amis voulurent ma voix.

Qu'il assiste en paix à nos efforts, et qu'il nous redise encore, du haut du ciel : « Courage et espérance! » La France a besoin des deux.

# DISCOURS

PRONONCÉ

# SUR LA TOMBE DE M. AIMÉ-MARTIN.

---

MESSIEURS,

Nous voici arrivés auprès de la tombe de l'auteur de *Paul et Virginie* et des *Études de la Nature,* pour y déposer le disciple à côté du maître.

Je n'ai jamais parlé en face d'un cercueil. Quand l'homme entre par cette porte mystérieuse dans l'immortalité, aucun bruit de la terre ne doit le suivre, selon moi, excepté le bruit des pas des amis qui l'accompagnent jusqu'au seuil. Il y a entre ces deux vies, dont l'une commence, dont l'autre finit au bord de cette fosse, un abîme qu'aucune parole humaine ne peut franchir. Sur cette limite de l'infini, tout paraît

petit, même ce qu'il y a de plus grand dans l'homme, ses affections et ses douleurs. Taisons-nous donc, si nous regardons du côté éternel de ce sépulcre.

Mais si nous regardons du côté terrestre, disons aux survivants quel fut l'homme que nous ensevelissons ici dans l'estime universelle de ses contemporains, dans la mémoire bienveillante de son siècle et dans les inconsolables regrets de ses amis.

Toute la vie d'Aimé-Martin se raconte en un mot. Il fut un homme de lettres dans l'antique et grande signification de ce mot; c'est-à-dire qu'après avoir jeté un regard sur toutes les occupations, sur toutes les ambitions, sur toutes les gloires qui s'offrent à l'homme de talent à son entrée dans la vie, il n'en trouva qu'une digne de lui : cultiver sa pensée, perfectionner son intelligence, grandir, ennoblir, élever, diviniser son âme, et la rapporter à son Créateur plus lumineuse, plus pure, plus sainte qu'il ne l'avait reçue de ses mains. Découvrir Dieu dans ses œuvres, le faire comprendre, adorer, bénir dans sa création, ce fut sa tâche à lui. Sa vie entière ne fut que travail; ce travail, qu'un acte de foi dans la Providence ici-bas, dans l'immortalité ailleurs. Si la tombe devait tromper les espérances de l'homme de bien, aucun mourant n'eût été plus déçu que lui par le néant. Mais Celui qui ne trompe pas l'instinct d'un moucheron ne trompera pas le pressentiment du juste; il est entré, n'en doutons

pas, en possession de ses espérances et en jouissance de sa foi.

Quelle était sa philosophie? Vous le savez tous, vous qui avez recueilli comme moi, dans ses livres ou dans ses entretiens, les confidences de son âme. Sa philosophie, c'était la sagesse humaine du genre humain dépouillée des erreurs de chaque siècle et de chaque secte, datant de la raison humaine, et venant se déposer dans l'Évangile comme dans un réservoir commun de toutes les morales, pour couler de là dans des canaux divers en se grossissant et en s'épurant toujours dans les idées, dans les mœurs, dans les institutions d'un monde indéfiniment perfectible. Il avait trouvé dans sa vie même l'occasion et pour ainsi dire la filiation de ses idées : il avait épousé la veuve de Bernardin de Saint-Pierre; hélas! deux fois veuve aujourd'hui de deux nobles amis, digne elle-même de cette alliance avec des pensées et des génies qu'elle était faite pour comprendre, qu'elle était digne d'inspirer.

Jean-Jacques Rousseau, sur la fin de ses jours, dans ses promenades solitaires et dans ses herborisations autour de Paris, avait versé son âme dans celle de Bernardin de Saint-Pierre; à son tour, l'auteur de *Paul et Virginie*, dans sa vieillesse, avait versé la sienne dans le cœur d'Aimé Martin, son plus cher disciple. En sorte que, par une chaîne non interrompue de conversations et de souvenirs rapprochés, l'âme

d'Aimé Martin avait contracté parenté avec les âmes de Fénelon, de Jean-Jacques Rousseau et de Bernardin de Saint-Pierre : société spiritualiste, génération intellectuelle de Platon, dont il aurait été si doux à notre ami de prévoir que les noms seraient prononcés sur son cercueil, comme ceux de ses parents dans l'immortalité.

Sa vie privée ne fut qu'une longue série d'amitiés. Il compta toujours parmi les plus illustres celle de M. Lainé, ce ministre philosophe, digne, si les temps l'avaient permis, d'être un jour dans notre histoire nommé le Turgot de la liberté!

Parmi ces amitiés, ne faut-il pas compter au premier rang celle qu'il contracta avec le brave général Gazan, dont vous voyez les larmes tomber sur trois cendres à la fois devant vous, qu'il avait choisi, avec l'admirable prévoyance de son cœur, pour l'époux de sa fille adoptive, et qui lui rendit en sentiment filial ce qu'il lui avait donné en bonheur dans une épouse justement adorée?

Enfin, vous tous qui attestez, par votre concours ici, l'attachement qui vous unit à sa mémoire, est-il un seul d'entre vous qui ne se dise dans son cœur : « Un des meilleurs d'entre nous nous a quittés? »

Quant à moi, qu'une amitié plus intime et plus privée encore unissait, depuis vingt ans, à ce frère de mon cœur et de mon choix, je puis dire que j'enferme

avec lui, dans ce sépulcre, une part des meilleurs jours de mon passé, de mes plus sublimes conversations ici-bas, et de nos plus chères espérances de réunion dans le sein de ce Dieu qui a créé l'amitié pour faire supporter la terre, et qui a créé la mort pour faire regarder au delà du tombeau!

# RECUEILLEMENTS

## POÉTIQUES.

## I.

# CANTIQUE

SUR

# LA MORT DE Mme LA DUCHESSE DE BROGLIE

Saint-Point, 15 novembre 1838.

Quand le printemps a mûri l'herbe
Qui porte la vie et le pain,
Le moissonneur liant la gerbe
L'emporte à l'aire du bon grain;
Il ne regarde pas si l'herbe qu'il enlève
Verdit encore au pied de jeunesse et de séve,
Ou si, sous les épis courbés en pavillon,
Quelques frêles oiseaux, à qui l'ombre était douce,
Du soleil ou du vent s'abritaient sur la mousse,
Dans le nid caché du sillon.

Que lui fait la fleur bleue ou blanche
Qui, liée en faisceau doré,
Sur le bras qui l'emporte, penche
Son front mort et décoloré?
« Portez les blonds épis sur mon aire d'argile!

Faites jaillir le blé de la paille fragile!
La fleur parfumera le froment de son miel,
Et broyé sous la meule où Dieu fait sa mouture,
Ce grain d'or deviendra la sainte nourriture
Que rompent les enfants du ciel! »

Seigneur! ainsi tu l'as cueillie,
Aux jours de sa félicité,
Cette femme qui multiplie
Ton nom dans sa postérité!
En vain, dans le lit d'or dont ses jours étaient l'onde,
On voyait resplendir l'eau limpide et profonde,
En vain sa chevelure à ses pieds ruisselait,
En vain un tendre enfant, dernier fruit de sa couche,
Ouvrait les bras à peine et s'essuyait la bouche
Teinte encor de son chaste lait.

Tu vois cette âme printanière,
Fructifiant avant l'été,
Répandre en dons, comme en prière,
Son parfum de maturité;
Et tu dis à la Mort, ministre de ta grâce :
« Laisse tomber sur elle un rayon de ma face;
Qu'elle sèche d'amour pour mes biens immortels! »
Et la Mort t'obéit et t'apporte son âme,
Comme le vent enlève une langue de flamme
De la flamme de tes autels!

O Dieu! que ta loi nous est rude!
Que nos cœurs saignent de tes coups!

Quel vide et quelle solitude
Fait cette absence autour de nous!
Par quel amour jaloux, par quel cruel mystère,
De tout ce qui l'ornait dépouilles-tu la terre?
N'avons-nous pas besoin d'exemple et de flambeau?
Et, pour que ton regard sans trop d'horreur s'y pose,
Dieu saint! ne faut-il pas que quelque sainte rose
Te parfume ce vil tombeau?

Elle était ce thym des collines
Que l'aurore semble attirer,
Que pour embaumer nos poitrines
Nos lèvres venaient respirer!
Dans cet air froid du monde infecté de nos vices,
Ses lèvres de corail étaient deux frais calices
D'où coulait ta parole en célestes accents.
Combien de fois moi-même, embaumé de ses grâces,
Comme en sortant d'un temple, en sortant de ses traces,
Je sentis mon cœur plein d'encens!

Oh! qui jamais s'approcha d'elle
Sans éprouver sur son tourment
D'une brise surnaturelle
Le divin rafraîchissement?
Au timbre de sa voix, au jour de sa paupière,
Amis! qui ne sentit fondre son cœur de pierre,
Et ne dit en soi-même, en l'écoutant parler,
Ce que disait l'apôtre au disciple incrédule :
« Ne sens-tu pas, mon cœur, quelque chose qui brûle,
Et qui demande à s'exhaler? »

Elle était née un jour de largesse et de fête,
D'une femme immortelle au verbe de prophète;
Le génie et l'amour la conçurent d'un vœu!
On sentait, à l'élan que retenait la règle,
Que sa mère l'avait couvée au nid de l'aigle,
Sous une poitrine de feu.

Les palpitations de l'âme maternelle
Au delà du tombeau se ressentaient en elle;
Elle aimait les hauts lieux et le libre horizon;
Un élan naturel l'emportait vers les cimes
Où la création donne aux âmes sublimes
Les vertiges de la raison.

Dès qu'un seul mot rompait le sceau de ses pensées,
On les voyait monter vers le ciel élancées,
Jusqu'où monte au Très-Haut la contemplation;
Son œil avait l'éclair du feu sur une armure,
Et le son de sa voix vibrait comme un murmure
Des grandes harpes de Sion.

Elle montait ainsi jusqu'où l'on perd de vue
L'âme contemplative à son Dieu confondue;
Perçant avec la foi les voiles de la mort;
Et revenait, semblable à l'oiseau du déluge,
Rapporter un rameau de paix et de refuge
Aux faibles qui doutaient du bord!

L'amour qui l'enlevait la ramenait au monde,
Non pas pour s'abreuver comme nous de son onde,

Non pas pour se nourrir du pain qu'il a levé,
Mais pour faire choisir parmi la graine amère
A ces petits enfants, dont elle était la mère,
Quelques tiges de sénevé!

Ce grain qu'elle cherchait comme la poule gratte
Le froment ou le mil sur une terre ingrate,
C'était, Seigneur, c'était les lettres de ta loi;
C'était le sens caché dans les mots du saint livre,
Dont le silence parle et dont l'esprit fait vivre
Ceux qui se nourrissent de foi!

Au bruit du monde qui l'admire
Et se pressait pour l'escorter,
Comme l'onde autour du navire
Pour l'engloutir ou le porter,
Aux nœuds d'une gloire importune
Qui l'enchaînait à sa fortune,
Elle, éprise d'autre trésor;
A l'œil de l'amitié ravie,
Qui regardait luire sa vie
Humble dans un chandelier d'or;

Aux roulis inconstants de l'onde,
Où le souffle orageux des airs
L'agitait sur la mer du monde
A la lueur de nos éclairs;

A ces foudres, à ces naufrages
Qui jettent sur tous nos rivages
Nos respects avec nos débris,
A ces tempêtes populaires
Qui font sombrer dans leurs colères
Ceux que soulevaient leurs mépris,

Elle échappait rêveuse et tendre
Par ce divin recueillement
Qui fait silence pour entendre
Le vol de l'ange au firmament!
Grâce au bras que son Christ lui prête,
Elle marchait sur la tempête
Sans tremper ses pieds au milieu;
Et cette figure céleste,
Esprit et corps, n'était qu'un geste
Qui foulait l'onde et montrait Dieu!

Quelle ombre du Très-Haut sur elle!
Quelle auguste et sainte pudeur
Comme un séraphin sous son aile
La revêtait de sa splendeur!
Comme toute profane idée
Disparaissait intimidée
Sous le rayon de sa beauté!
Comme le vent de pure flamme
Balayait de devant cette âme
Toute cendre de volupté!

Ton amour, ô Seigneur! est dans l'amour suprême!
L'amour de ces enfants en qui le chrétien t'aime;
Sur leurs cœurs ulcérés cette huile de ta foi;
Ces aumônes d'esprit en pages de ta loi;
Ces pains multipliés pour nourrir leurs misères;
Ces conversations la nuit avec ses frères,
Pour charmer leur exil en se parlant de toi;
Ces cœurs fertilisés se fondant en prières
Aux hymnes du prophète-roi :
C'étaient là de ses nuits les voluptés sévères.
Anges qui les voiliez, ô redites-les-moi!

Dites, oiseaux évangéliques,
Passereaux du sacré jardin,
Dont les notes mélancoliques
Enchantent les flots du Jourdain;

Saintes colombes de ces saules
Qui, joignant vos pieds de rubis,
Veniez percher sur les épaules
Du pasteur des douces brebis;

Oiseaux cachés parmi les branches
Sur les bords du sacré vivier,
Qui couvrez de vos ailes blanches
Le térébinthe et l'olivier;

Vous qui même à son agonie,
Accourant à sa sainte voix,
Veniez mêler votre harmonie
Aux gémissements de sa croix;

Dites quels amoureux messages
Ou de tristesse ou de douceur,
Du désert et des saints rivages
Vous apportiez à cette sœur!

Dites quelles saintes pensées
Sous l'arbre de la passion,
Dites quelles larmes versées
Sur la poussière de Sion,

Vous remportiez sur les racines
Du jardin des saintes douleurs,
Et vous versiez dans les piscines
Où Jésus répandit ses pleurs.

Ces colombes un jour aux rives immortelles
Emmenèrent d'ici cette sœur avec elles,
Pour goûter, ô Seigneur, combien ton ciel est doux!
Elle alla se poser sur les rosiers mystiques
Que le Siloé baigne au jardin des cantiques,
Et ne revint plus parmi nous!

Elle n'est plus! Le jour a pâli de sa perte!
Où son cœur comblait tout, que la place est déserte!
Berceau de ses enfants, maison de son époux,
Seuils des temples sacrés où pliaient ses genoux,
Prisons dont sa clef d'or écartait les verrous,
Porte des malheureux par son aumône ouverte,
Comment vous consolerez-vous?
Et nous, cœurs ténébreux dont la lampe est couverte,
Nous ses amis, que ferons-nous?

Remplirons-nous les cieux du cri de nos alarmes?
Nous inonderons-nous de cendres et de larmes?
Répandrons-nous notre âme en lamentations,
Comme ceux qui n'ont pas l'espoir dans leurs calices,
Et qui ne mêlent pas le sel des sacrifices
A l'eau de leurs afflictions?

Non, nos yeux souilleraient d'une tache profane
De l'immortalité la robe diaphane :
Pleurer la mort des saints, c'est la déshonorer!
Quand Dieu cueille son fruit mûr sur l'arbre de vie,
A qui donc appartient la douleur ou l'envie?
Qui donc a le droit de pleurer?

Non! nous élargissons les ailes de notre âme
Pour aimer l'esprit pur où nous aimions la femme.
Époux, enfants, amis, point de pleurs, point d'adieu!
Celle dont ici-bas l'ombre s'est éclipsée
Devient pour nos esprits une sainte pensée
Par qui notre âme monte à Dieu!

Gloire à Dieu! grâce à la terre,
Qui, s'ornant de si beaux dons,
Par un terrible mystère
Te rend ceux que nous perdons!
Gloire à ce morceau d'argile
Où, dans une chair fragile

Qu'anime un sacré levain,
Avec un souffle de vie
Prêtée un jour et ravie,
Tu fais un être divin!

Frères! qu'elle sera belle
La société des saints
Où va nous attirer celle
Qui vit encor dans nos seins!
Où s'uniront dans la gloire,
Comme dans cette mémoire,
Génie, amour et beauté,
Ces trois sublimes images
De tes plus parfaits ouvrages,
Symbolique Trinité!

Là ces âmes fugitives
Qui, sans se poser au sol,
Ne font, cherchant d'autres rives,
Qu'effleurer nos flots du vol;
Là ces natures célèbres
Qui traversent nos ténèbres
En y jetant leur éclair;
Là ces enfants et ces femmes,
Toute cette fleur des âmes
Qui laisse un parfum dans l'air.

Vous y souriez ensemble
A ceux qui cherchent vos pas,
Divins esprits que rassemble

Le cher souci d'ici-bas!
J'y vois ta grâce, ô ma mère!
Et toi, goutte trop amère
De mon calice de fiel,
Fleur à ma tige enlevée
Et dans mon cœur retrouvée,
Qui donnez son nom au ciel!

Apparitions célestes,
Disparaissant tour à tour,
Qui d'en haut nous font les gestes
Que fait l'amour à l'amour;
Tendresses ensevelies
Sous tant de mélancolies,
Qu'un jour doit ressusciter;
Feux que notre nuit voit poindre :
Oh! mourons pour les rejoindre!
Vivons pour les mériter!

Un jour elle disait à celui qui la pleure :
« Le monde n'a qu'un son, la gloire n'a qu'une heure;
Suspendez votre harpe aux piliers du saint lieu!
Mélodieux écho des accords prophétiques,
Chantez aux jours nouveaux les éternels cantiques!
Dieu donc n'est-il pas toujours Dieu? »

Je lui jurai, Seigneur, de célébrer ta gloire;
Et le vent de la vie emporta ma mémoire,

Et le courant du monde effaça ses accents;
Et le foyer divin où ta flamme tressaille
Dans mon cœur oublieux brûla l'herbe et la paille,
Au lieu de brûler ton encens!

Et maintenant je viens, comme Marthe et Marie,
Qui portaient à Jésus l'encens de Samarie,
Et trouvèrent ses bras morts et crucifiés,
Acquitter au Seigneur mon denier sur ta tombe,
Et gémir tristement ce cantique qui tombe
Comme une larme sur tes pieds.

## II.

# A M. DE GENOUDE

### SUR SON ORDINATION.

Monceaux, décembre 1835.

Du sein expirant d'une femme
Qui te montra le ciel du geste de l'adieu,
Une nuit de douleur déracine ton âme,
Et du lit nuptial jette ta vie à Dieu.
Comme un vase où l'enfant distrait se désaltère,
Frappé d'un coup trop fort laisse fuir sa liqueur,
Ton âme laisse fuir les eaux de notre terre,
Et la mort a fêlé ton cœur!

Tu ne boiras plus de notre onde,
Tu ne tremperas plus tes lèvres ni tes mains
A ces courants troublés où les ruisseaux du monde
Versent tant d'amertume ou d'ivresse aux humains;
L'âme du prêtre en vain à notre air exposée
Est la peau de brebis qu'étendait Gédéon :

On trouvait le matin sèche de la rosée
La miraculeuse toison!

Dieu seul remplira ton calice
Des pleurs tombés d'en haut pour laver le péché,
De la sueur de sang, et du fiel du supplice,
Et de l'eau de l'égout par l'éponge séché.
Comme ces purs enfants qu'à l'autel on élève
Laissent tondre leurs fronts jusqu'au dernier cheveu,
Tu couperas du fer les rejets de ta séve
Pour jeter ta couronne à Dieu!

Tu détacheras de nos voies
Tes pieds nus qui suivront leurs sentiers à l'écart;
Dans nos courtes douleurs, dans nos trompeuses joies,
De notre pain du jour tu laisseras ta part;
Tu ne combattras plus sous l'aube et sous l'étole;
C'est la paix du Seigneur que ta main doit tenir;
Tu n'élèveras plus en glaive de parole
La voix qui ne doit que bénir!

Tu chercheras, le long du fleuve,
Les rencontres du Christ ou du Samaritain;
L'infirme, le lépreux, l'orphelin et la veuve
Viendront sous ton figuier s'asseoir dès le matin;
Ton cœur vide de soins se remplira des nôtres;
Ton manteau, si j'ai froid, l'hiver sera le mien,
Et, pour prendre et porter tous les fardeaux des autres,
Ton bras déposera le tien!

Comme le jardinier mystique
Qui suivait d'Emmaüs, en rêvant, le chemin,
Et, relevant les fleurs au soleil symbolique,
Marchait en émondant les tiges de la main,
Tu prendras dans chaque âme et dans chaque pensée
Ce qui la fane aux bords ou la ronge au milieu,
Ce qui l'incline à terre ou la tient affaissée,
Et tu lèveras tout à Dieu!

Cependant trois enfants sans mère
Te suivront du regard et du pied aux autels,
Et se diront entre eux : « Ce saint fut notre père,
Quand il portait son nom d'homme chez les mortels. »
Et les peuples émus penseront en eux-même,
Voyant leurs bras pendus à tes robes de lins,
De l'amour du Seigneur combien il faut qu'on aime,
Pour laisser ses fils orphelins!

C'est ainsi que Sion contemple
Le cèdre du Liban, taillé pour le saint lieu,
Qui soutient la charpente et parfume le temple,
Incorruptible appui de la maison de Dieu;
Tandis que les rejets de ses propres racines
Reverdissent aux lieux qu'il ombrageait avant,
Et, se multipliant sur les rudes collines,
Souffrent le soleil et le vent.

Toi pourtant, qui dans ta poitrine
Oses prendre et porter l'aigle des vieilles lois,
Comme Paul à Tarsys prit l'œuf de la doctrine

Et le portait éclore au soleil d'autrefois.
Ses ailes d'aujourd'hui les as-tu regardées?
Sais-tu si deux mille ans l'oiseau n'a pas grandi?
Sais-tu quelle heure il est au cadran des idées?
Et si l'aurore est le midi?...

Si l'oiseau retourne à son aire?
Si l'œuf des vérités qu'il ne peut contenir
N'est pas éclos plus loin et n'a pas changé l'ère
D'où son jour plus parfait datera l'avenir?
Sais-tu quel vol nouveau son œil divin mesure?
De quel nuage il veut s'abattre, et sur quels bords?
Et jusqu'au soir des temps pour qu'il se transfigure,
Combien il lui faut de Thabors?...

Quand le Fils de l'Homme au Calvaire,
Premier témoin de Dieu, sur sa croix expira,
Le rideau ténébreux du sombre sanctuaire
Dans le temple ébranlé du coup se déchira;
Le jour entra tout pur dans l'ombre des symboles,
Les fantômes sacrés d'Oreb et de Sinà
Pâlirent aux éclairs des nouvelles paroles,
Et le passé s'illumina!

O Christ, n'était-ce pas ton signe?
N'était-ce pas pour dire à l'antique maison
Que de voiler le jour nulle arche n'était digne;
Qu'une aube se levait sans ombre à l'horizon;
Que Dieu ne resterait caché dans nul mystère;
Que tout rideau jaloux se fendrait devant toi;

Que ton Verbe brûlait son voile, et que la terre
N'aurait que ton rayon pour foi?

Nouveaux fils des saintes demeures,
Dieu parle : regardez le signe de sa main!
Des pas, encor des pas pour avancer ses heures!
Le siècle a fait vers vous la moitié du chemin.
Comprenez le prodige, imitez cet exemple;
Déchirez ces lambeaux des voiles du saint lieu!
Laissez entrer le jour dans cette nuit du temple!
Plus il fait clair, mieux on voit Dieu!

Voyez se presser à la porte
Cette foule en rumeur d'adorateurs sans voix
Qui court après ses dieux que la raison emporte,
Comme autrefois Laban après ses dieux de bois!
Ne tirez plus les siens de l'arche des symboles,
Mais dites-lui qu'aux sens le temps les a repris,
Que tous ces dieux de chair n'étaient que des idoles,
Et d'aller au Dieu des esprits!

Hâtez cette heure fortunée
Où tout ce qui languit de la soif d'adorer,
Sous l'arche du Très-Haut, d'astres illuminée,
Pour aimer et bénir viendra se rencontrer!
Que le mystère entier s'éclaire et se consomme!
Le Verbe où s'incarna l'antique vérité
Se transfigure encor; le Verbe s'est fait homme;
Le Verbe est fait humanité!

La foi n'a-t-elle point d'aurore?
Avant qu'à l'horizon l'astre des cieux ait lui,
Dans ces foyers des nuits qu'un jour lointain colore,
On croit le reconnaître à ces feux teints de lui;
Mais lui-même, noyant les phares de ses plages
Dans des flots de splendeur et de sérénité,
Efface en avançant ses multiples images
Sous sa rayonnante unité!

## III.

# A MADAME ***,

### QUI FONDAIT UNE SALLE D'ASILE.

12 juin 1836.

Les lionceaux ont des asiles,
Les oiseaux du ciel ont des nids :
Les pauvres mères de nos villes
N'ont point de toits pour leurs petits !

Oh ! rouvrez-leur des bras de mère,
Donnez-leur le lait et le pain,
Et gardez de la graine amère
Le van qui leur épand le grain !

Et vous, venez, timide enfance;
Bénissez Dieu sur leurs genoux :
Jamais sa tendre providence
Ne sourit sous des traits plus doux.

## IV.

# A M. WAP,

POETE HOLLANDAIS,

EN RÉPONSE A UNE ODE ADRESSÉE A L'AUTEUR

SUR LA MORT DE SA FILLE.

Que le ciel et mon cœur bénissent ta pensée,
Toi qui pleures de loin ce que la mort m'a pris!
Et que par ta pitié cette larme versée
Devienne une perle sans prix!
Que l'ange de ton cœur devant Dieu la suspende,
Pour la faire briller de la splendeur des cieux,
Et qu'en larmes de joie un jour il te les rende
Ces pleurs, aumône de tes yeux!

Oh! quand j'ai lu ce nom qui remplissait naguère
De joie et de clarté mon oreille et mon cœur,
Ce nom que j'ai scellé sur mes lèvres de père
Comme un mystère de douleur!
Quand je l'ai lu gravé sur ta funèbre page,
Un nuage à mes yeux de mon cœur a monté,
Et j'ai dit en moi-même : « Il n'est donc nulle plage
Où quelque ange ne l'ait porté? »

Et qu'ai-je fait, dis-moi, pour mériter, ô barde,
Que ton front se couvrît de cendre avec le mien?
Dieu n'avait pas remis cette enfant sous ta garde,
Mon bonheur n'était pas le tien!
Nous parlons ici-bas des langues étrangères,
L'onde de mes torrents n'est pas l'eau que tu bois;
Mais l'âme comprend l'âme, et la pitié rend frères
Tous ceux dont le cœur est la voix.

Toute voix qui la nomme entre au fond de mon âme;
Je ne puis sans pâlir en entendre le son :
Et j'adore de l'œil jusqu'aux lettres de flamme
Qui composaient son divin nom!
Le jour, la nuit, tout haut ma bouche les épelle
Comme si dans leur sens ces lettres l'enfermaient!
Il semble à mon amour que quelque chose d'elle
Vit dans ces sons qui la nommaient.

Oh! si comme mon cœur, si tu l'avais connue!
Si dans le plus divin de tes songes d'amant
Cette forme angélique une heure était venue
Luire devant toi seulement;
Si le rayon vivant de son regard céleste,
Ce rayon, dont mon œil douze ans fut réjoui,
Eût plongé dans le tien, comme un éclair qui reste
A jamais dans l'œil ébloui;

Si ses cheveux, pareils aux rayons de l'aurore,
Dont sa mère lissait les soyeux écheveaux,
Déployant les reflets du cuivre qui les dore,

Avaient déroulé leurs anneaux;
Si tu les avais vus en deux ailes de femme,
Sur sa trace en courant après elle voler,
Et découvrir ce front où les baisers de l'âme
Allaient d'eux-mêmes se coller;

Si ton oreille avait entendu l'harmonie
De sa voix où déjà vibraient à l'unisson
L'innocence et l'amour, le cœur et le génie,
Modulés dans un même son;
Si de ce doux écho ton oreille était pleine,
Et si, passant ton doigt sur ton front incertain,
Comme moi tu sentais encor la tiède haleine
De ses longs baisers du matin;

Comme moi tu n'aurais qu'un seul nom sur la bouche,
Qu'une blessure au cœur, qu'une image dans l'œil,
Qu'une ombre sur tes pas, qu'un rêve dans ta couche,
Qu'une lampe au fond du cercueil!
Elle, elle, et toujours elle! elle dans chaque aurore!
Elle dans l'air qui flotte, afin d'y respirer!
Elle dans le passé, pour s'y tourner encore!
Elle au ciel, pour le désirer!

C'était l'unique fleur de l'Éden de ma vie
Où le parfum du ciel ne se corrompît pas,
Le seul esprit d'en haut que la mort assouvie
N'eût point éloigné de mes pas!
C'était de mes beaux jours la plus pure pensée,
Que Dieu d'un vœu d'amour me permit d'animer,

Pour que dans ce beau corps mon âme retracée
Pût se réfléchir et s'aimer !

Je la vois devant moi, la nuit, comme une étoile
Dont la lueur me cherche et vient me caresser ;
Le jour, comme un portrait détaché de la toile
Qui s'élance pour m'embrasser !
Je la vois, s'enfuyant dans mon sein qui l'adore,
Faire éclater de là son rire triomphant,
Ou, du sein de sa mère, à mon baiser sonore
Apporter ses lèvres d'enfant !

Je la vois, grandissant sous les palmiers d'Asie,
Se mûrir aux rayons de ces soleils nouveaux,
Et rêveuse déjà, lutter de poésie
Avec le chant de ses oiseaux.
J'entends à son insu se révéler son âme
Dans ces vagues soupirs d'un cœur qui se pressent,
Préludes enchantés de ces accords de femme,
Où l'âme va donner l'accent !

Oui, pour revivre encor, je vis dans son image :
Le cœur plein d'un objet ne croit pas à la mort.
Elle est morte pour vous qui cherchez son visage,
Mais pour nous elle est près, elle vit, elle dort ;
Je l'entends, je l'appelle, et je sais que chaque heure
Avance l'heure fixe où je vais la revoir.
Et je dis chaque jour au penser qui la pleure :
« A demain ! peut-être à ce soir ! »

Oh ! si de notre amour l'espoir était le rêve !
Si nous ne devions pas retrouver dans les cieux
Ces êtres adorés qu'un ciel jaloux enlève,
Que nous suivons du cœur, que nous cherchons des yeux;
Si je ne devais plus revoir, toucher, entendre,
Elle ! elle qu'en esprit je sens, j'entends, je vois,
A son regard d'amour encore me suspendre,
Frissonner encore à sa voix !

Si les hommes, si Dieu me le disait lui-même;
Lui, le maître, le Dieu, je ne le croirais pas,
Ou je lui répondrais par l'éternel blasphème,
Seule réponse du trépas !
Oui, périsse et moi-même et tout ce qui respire,
Et ses mondes et lui, lui dans son ciel moqueur,
Plutôt que ce regard, plutôt que ce sourire,
Que cette image dans mon cœur !

Mais toi qui m'as compris, toi dont la voix mortelle
Rend la voix dans mon sein à des échos si chers !
Toi qui me dis son nom ! toi qui fais parler d'elle
La langue immortelle des vers !
Que les anges du ciel recueillent ta parole,
Cette parole aida mes larmes à sortir !
Et que le chant du ciel dont ta voix me console
Dans ta vie aille retentir !

Pour ce tribut pieux, de ta paupière humide
Puisses-tu, jusqu'au soir de tes jours de bonheur,
Ne voir à ton foyer jamais de place vide,

D'abîme creusé dans ton cœur !
Et puisse à ton chevet, veillant ton agonie,
Une enfant dans son sein recevoir tes adieux,
Essuyer ta sueur, et, comme un doux génie,
Cacher la mort et montrer Dieu !

## V.

## A Mme LA DUCHESSE DE R***,

### SUR SON ALBUM.

Il est une langue secrète,
Dialecte silencieux;
Que sait l'amant ou le poëte,
Et que les yeux parlent aux yeux.

Qu'importe la langue parlée?
Le langage humain n'est qu'un art;
Mais cette langue révélée,
Dieu la fit avec le regard!

Une femme aux cheveux de soie
Qu'on voit marcher sur son chemin,
Et dont le bras nu vous coudoie,
Oh! n'est-ce pas un mot divin?

Il dit ivresse, il dit génie,
Grâce, amour, candeur, pureté;
Les yeux en boivent l'harmonie,
Et le sens en est Volupté.

Il retentit longtemps dans l'âme,
Comme dans l'oreille une voix,
Et la belle image de femme
Est comme un air redit cent fois!

O noble et suave figure,
Où rayonne ivresse et langueur,
Mot caressant de la nature,
Que ne dis-tu pas dans le cœur?

## VI.

# A UNE JEUNE MOLDAVE.

Paris, 24 janvier 1837.

Souvent en respirant ces nocturnes haleines,
Qui des monts éloignés descendent sur les plaines
Ou des bords disparus sur les vagues des mers,
On croit dans ces odeurs, que l'esprit décompose,
Respirer le parfum des lis ou de la rose,
Apporté de loin par les airs.

L'imagination, cet œil de la pensée,
Se figure la tige aux rochers balancée,
Exhalant pour vous seul son souffle du matin.
« Je t'aime, lui dit-on, violette ou pervenche,
O sympathique fleur, dont l'urne qui se penche
M'adresse ce parfum lointain !

« Comme un amant distingue entre de jeunes têtes,
Parmi ces fronts charmants qui décorent nos fêtes,
L'odeur des blonds cheveux dont se souvient son cœur,

A travers ces parfums mystérieux et vagues
Que la brise des nuits fait flotter sur les vagues,
Je démêle et bois ton odeur ! »

Ainsi, fleur du Danube attachée à sa rive,
A travers tes forêts ton doux encens m'arrive,
Et mon cœur enivré se demande : « Pourquoi,
Pourquoi la vierge assise au pied du sycomore,
En murmurant les vers d'un pays qu'elle ignore,
Rougit-elle en pensant à moi ? »

C'est que la poésie est l'haleine de l'âme,
Que le vent porte loin aux oreilles de femme,
Et qui leur parle bas comme une voix d'amant ;
Que la vierge attentive à la strophe touchante
Croit entre sa pensée et le livre qui chante
Sentir un invisible aimant !

Oh ! combien de baisers d'une bouche secrète
Sur la page sacrée a reçus le poëte,
Sans en avoir senti le délirant frisson !
Oh ! qu'il voudrait, semblable aux notes de sa lyre,
Aller boire un regard des yeux qui vont le lire,
Envieux d'un rêve et d'un son !...

## VII.

# AMITIÉ DE FEMME.

A MADAME L*** SUR SON ALBUM.

Amitié, doux repos de l'âme,
Crépuscule charmant des cœurs,
Pourquoi, dans les yeux d'une femme,
As-tu de plus tendres langueurs?

Ta nature est pourtant la même;
Dans le cœur dont elle a fait don
Ce n'est plus la femme qu'on aime,
Et l'amour a perdu son nom.

Mais comme en une pure glace
Le rayon se colore mieux,
Le sentiment qui le remplace
Est plus visible en deux beaux yeux.

Dans un timbre argentin de femme
Il a de plus tendres accents :
La chaste volupté de l'âme
Devient presque un plaisir des sens.

De l'homme la mâle tendresse
Est le soutien d'un bras nerveux,
Mais la vôtre est une caresse
Qui frissonne dans les cheveux.

Oh! laissez-moi, vous que j'adore
Des noms les plus doux tour à tour,
O femmes! me tromper encore
Aux ressemblances de l'amour!

Douce ou grave, tendre ou sévère,
L'amitié fut mon premier bien;
Quelque soit la main qui me serre,
C'est un cœur qui répond au mien.

Non, jamais ma main ne repousse
Ce symbole d'un sentiment;
Mais lorsque la main est plus douce,
Je la serre plus tendrement.

## VIII.

### ÉPITAPHE DES PRISONNIERS FRANÇAIS

MORTS PENDANT LEUR CAPTIVITÉ EN ANGLETERRE,

ET A QUI DES OFFICIERS ANGLAIS ONT ÉLEVÉ UN MONUMENT PAR SOUSCRIPTION.

Ici dorment, jetés par le flot de la guerre,
D'intrépides soldats, nés sous un ciel plus beau :
Vivants, ils ont porté les fers de l'Angleterre ;
Morts, ce noble pays leur offrit dans sa terre
L'hospitalité du tombeau.

Là, toute inimitié s'efface sous la pierre;
Le dernier souffle éteint la haine dans les cœurs;
Tout rentre dans la paix de la maison dernière,
Et le vent des vaincus y mêle la poussière
A la poussière des vainqueurs.

Écoutez! de la terre une voix qui s'élève
Nous dit : « Pourquoi combattre et pourquoi conquérir?
La terre est un sépulcre, et la gloire est un rêve!
Patience, ô mortels! et remettez le glaive.
Un jour encor! tout va mourir! »

## IX.

## A UN ANONYME.

Ah ! béni soit celui dont l'amitié discrète
Me prodigue ses vœux sans oser se nommer ;
Et que ces vœux touchants qu'il adresse au poëte
Retombent sur son front, comme des fleurs qu'on jette
Retombent pour nous embaumer.

## X.

# UN NOM.

Florence, 1818.

Il est un nom caché dans l'ombre de mon âme,
Que j'y lis nuit et jour et qu'aucun œil n'y voit,
Comme un anneau perdu que la main d'une femme
Dans l'abîme des mers laissa glisser du doigt.

Dans l'arche de mon cœur, qui pour lui seul s'entr'ouvre,
Il dort enseveli sous une clef d'airain;
De mystère et de peur mon amour le recouvre,
Comme après une fête on referme un écrin.

Si vous le demandez, ma lèvre est sans réponse.
Mais, tel qu'un talisman formé d'un mot secret,
Quand seul avec l'écho ma bouche le prononce,
Ma nuit s'ouvre, et dans l'âme un être m'apparaît.

En jour éblouissant l'ombre se transfigure;
Des rayons, échappés par les fentes des cieux,
Colorent de pudeur une blanche figure
Sur qui l'ange ébloui n'ose lever les yeux.

C'est une vierge enfant, et qui grandit encore;
Il pleut sur ce matin des beautés et des jours;
De pensée en pensée on voit son âme éclore,
Comme son corps charmant de contours en contours.

Un éblouissement de jeunesse et de grâce
Fascine le regard où son charme est resté.
Quand elle fait un pas, on dirait que l'espace
S'éclaire et s'agrandit pour tant de majesté.

Dans ses cheveux bronzés jamais le vent ne joue.
Dérobant un regard qu'une boucle interrompt,
Ils serpentent collés au marbre de sa joue,
Jetant l'ombre pensive aux secrets de son front.

Son teint calme, et veiné des taches de l'opale,
Comme s'il frissonnait avant la passion,
Nuance sa fraîcheur des moires d'un lis pâle,
Où la bouche a laissé sa moite impression.

Sérieuse en naissant jusque dans son sourire,
Elle aborde la vie avec recueillement;
Son cœur, profond et lourd chaque fois qu'il respire,
Soulève avec son sein un poids de sentiment.

Soutenant sur sa main sa tête renversée,
Et fronçant les sourcils qui couvrent son œil noir,
Elle semble lancer l'éclair de sa pensée
Jusqu'à des horizons qu'aucun œil ne peut voir.

Comme au sein de ces nuits sans brumes et sans voiles,
Où dans leur profondeur l'œil surprend les cieux nus,
Dans ses beaux yeux d'enfant, firmament plein d'étoiles,
Je vois poindre et nager des astres inconnus.

Des splendeurs de cette âme un reflet me traverse;
Il transforme en Éden ce morne et froid séjour;
Le flot mort de mon sang s'accélère, et je berce
Des mondes de bonheur sur ces vagues d'amour.

« Oh! dites-nous ce nom, ce nom qui fait qu'on aime;
Qui laisse sur la lèvre une saveur de miel!
— Non, je ne le dis pas sur la terre à moi-même;
Je l'emporte au tombeau, pour m'embellir le ciel. »

## XI.

# A M. FÉLIX GUILLEMARDET,

### SUR SA MALADIE.

Saint-Point, 15 septembre 1837.

Frère! le temps n'est plus où j'écoutais mon âme
Se plaindre et soupirer, comme une faible femme
Qui de sa propre voix soi-même s'attendrit,
Où par des chants de deuil ma lyre intérieure
Allait multipliant, comme un écho qui pleure,
Les angoisses d'un seul esprit!

Dans l'être universel au lieu de me répandre,
Pour tout sentir en lui, tout souffrir, tout comprendre,
Je resserrais en moi l'univers amoindri;
Dans l'égoïsme étroit d'une fausse pensée
La douleur en moi seul, par l'orgueil condensée,
Ne jetait à Dieu que mon cri!

Ma personnalité remplissait la nature;
On eût dit qu'avant elle aucune créature

N'avait vécu, souffert, aimé, perdu, gémi!
Que j'étais à moi seul le mot du grand mystère,
Et que toute pitié du ciel et de la terre
Dût rayonner sur ma fourmi!

Pardonnez-nous, mon Dieu! tout homme ainsi commence;
Le retentissement universel, immense,
Ne fait vibrer d'abord que ce qui sent en lui;
De son être souffrant l'impression profonde,
Dans sa neuve énergie, absorbe en lui le monde,
Et lui cache les maux d'autrui!

Comme Pygmalion contemplant sa statue
Et promenant sa main sous sa mamelle nue
Pour savoir si ce marbre enferme un cœur humain,
L'humanité pour lui n'est qu'un bloc sympathique
Qui, comme la Vénus du statuaire antique,
Ne palpite que sous sa main.

O honte! ô repentir! quoi, ce souffle éphémère
Qui gémit en sortant du ventre de sa mère,
Croirait tout étouffer sous le bruit d'un seul cœur?
Hâtons-nous d'expier cette erreur d'un insecte,
Et, pour que Dieu l'écoute et l'ange le respecte,
Perdons nos voix dans le grand chœur!

Jeune, j'ai partagé le délire et la faute;
J'ai crié ma misère, hélas! à voix trop haute;
Mon âme s'est brisée avec son propre cri!
De l'univers sensible atome insaisissable,

Devant le grand soleil j'ai mis mon grain de sable,
Croyant mettre un monde à l'abri.

Puis mon cœur, insensible à ses propres misères,
S'est élargi plus tard aux douleurs de mes frères;
Tous leurs maux ont coulé dans le lac de mes pleurs,
Et, comme un grand linceul que la pitié déroule,
L'âme d'un seul, ouverte aux plaintes de la foule,
A gémi toutes les douleurs!

Alors dans le grand tout mon âme répandue
A fondu, faible goutte au sein des mers perdue,
Que roule l'Océan, insensible fardeau!
Mais où l'impulsion sereine ou convulsive,
Qui de l'abîme entier de vague en vague arrive,
Palpite dans la goutte d'eau.

Alors, par la vertu, la pitié m'a fait homme;
J'ai conçu la douleur du nom dont on le nomme,
J'ai sué sa sueur et j'ai saigné son sang;
Passé, présent, futur, ont frémi sur ma fibre,
Comme vient retentir le moindre son qui vibre
Sur un métal retentissant.

Alors, j'ai bien compris par quel divin mystère
Un seul cœur incarnait tous les maux de la terre,
Et comment, d'une croix jusqu'à l'éternité,
Du cri de Golgotha la tristesse infinie
Avait pu contenir seul assez d'agonie
Pour exprimer l'humanité!...

Alors j'ai partagé, bien avant ma naissance,
Ce pénible travail de sa lente croissance
Par qui sous le soleil grandit l'esprit humain,
Semblable au rude effort du sculpteur sur la pierre,
Qui mutile cent fois le bloc dans la carrière
Avant qu'il vive sous sa main.

Les germinations sourdes de ces idées,
Pareilles à ces fleurs des saisons retardées
Que le pied du faucheur écrase avant leur fruit;
Cet éternel assaut des vagues convulsives
N'arrachant qu'un rocher par siècles à leurs rives;
Ce temps qui ne fait que du bruit!

Cet orageux effort des partis politiques
Pour rasseoir le saint droit sur les bases antiques,
Pyramide impuissante à se tenir debout;
La liberté que l'homme immole ou prostitue,
Du peuple qui la souille au tyran qui la tue
Passant des cachots à l'égout!

Dieu, comme le soleil attirant les nuages;
Le vulgaire incarnant les purs dogmes des sages;
L'erreur mettant sa main entre l'œil et le feu;
Et le sage du ciel, parlant en paraboles,
Obligé d'écarter en tremblant ces symboles,
De peur de mutiler le Dieu!

Pas un dogme immuable où le doute ne pose,
Le mensonge ou le vide au bout de toute chose,

Et le plus beau destin en trois pas traversé;
La mort, coursier trompeur à qui l'espoir se fie,
S'abattant au milieu de la plus belle vie
Sur le cavalier renversé!

Ces amours, enlacés par mille sympathies,
Arrachés du sol tendre ainsi que les orties
A l'heure où de leurs fleurs notre âme embaumerait,
Et le sort choisissant pour but au coup suprême
La minute où le sein bat sous le sein qui l'aime
Pour percer deux cœurs d'un seul trait.

Ces mères expirant de faim le long des routes,
De leur mamelle à sec pressant en vain les gouttes
Aux lèvres de leur fils sur leurs genoux gisant;
Le travail arrosant de sa sueur stérile
Du sol ingrat et dur l'insatiable argile,
Qui boit la rosée et le sang!

Et les vents de la mort, dont les fortes haleines
Vident dans le tombeau de grandes villes pleines,
Et sèchent en trois jours trois générations,
Et ces grands secoûments de choses et d'idées,
Qui font monter si haut en vagues débordées
Les écumes des nations!

Et ces exils qui font à tant d'enfants sans mères
Des fleuves étrangers boire les eaux amères,
Et ces dégoûts d'esprit et ces langueurs du corps;
Et, devant ce tombeau que leur misère envie,

Ces infirmes traînant sur les bords de la vie
Le linceul de leurs longues morts!

Oui, j'ai trempé ma lèvre, homme, à toutes ces peines;
Les gouttes de ton sang ont coulé de mes veines;
Mes mains ont essuyé sur mon front tous ces maux,
La douleur s'est faite homme en moi pour cette foule,
Et, comme un océan où toute larme coule,
Mon âme a bu toutes ces eaux!

Les tiens surtout, ami! jeune ami dont la lèvre,
Que le fiel a touché, de sourire se sèvre!
Qui sous la main de Dieu penches ton front pâli,
Ton front, que tes deux mains supportant comme une urne
Soutiennent tout pesant de sa fièvre nocturne,
Où la veille a laissé son pli!

Oh! les tiennes surtout, âme que Dieu condamne
A penser sans parler, à sentir sans organe,
A subir des vivants les mille impressions
Sans pouvoir t'y mêler du regard ou du geste,
Comme cette ombre assise au banquet et qui reste
Sans voix, mais non sans passions!

Au milieu des vivants dont la part t'est ravie,
Tu t'assois seul devant les flots morts de ta vie,
Sans pouvoir en prendre un dans le creux de ta main
Pour tromper en courant ta soif à ces délices,
Et savoir seulement sur le bord des calices
Quel goût a le breuvage humain!

O fils de la douleur! frère en mélancolie!
Oh! quand je pense à toi, moi-même je m'oublie;
L'angoisse de tes nuits glace mes membres morts,
Je déchire des mains mes blessures pansées,
Et je sens dans mon front l'assaut de tes pensées
Battre l'oreiller que je mords!

Et j'élève au Seigneur mes deux mains vers la voûte,
En lui criant tout haut ton nom pour qu'il l'écoute;
J'entoure ton chevet et j'y veille du cœur,
Et je compte les coups de ta lente insomnie,
Et je lave des yeux, après ton agonie,
Le suaire de ta langueur!

Et prenant tes deux pieds froids contre ma poitrine,
Je les chauffe en mon sein sous mon front qui s'incline,
Et le barde se change en femme de douleurs,
Et ma lyre devient l'urne de Madeleine
Alors qu'elle embaumait le corps sous son haleine,
Dans l'aromate de ses pleurs!

## XII.

# FRAGMENT BIBLIQUE.

### MICOL, JONATHAS.

MICOL, dans l'obscurité, sans voir Jonathas.

L'astre des nuits à peine a fini sa carrière,
Et déjà le sommeil a fui de ma paupière!
O nuit! ô doux sommeil! tout ressent vos bienfaits!
Hélas! et mes yeux seuls ne les goûtent jamais!

(Elle tombe à genoux près de l'arche.)

Toi que j'invoque en vain, toi dont la main puissante
A semé de ces feux la voûte éblouissante,
Toi de qui la parole a formé les humains
Pour servir de jouet à tes divines mains,
O Dieu! si de ce trône ardent, inaccessible,
Où se cache à nos yeux ta majesté terrible,
Tu daignes abaisser tes regards jusqu'à nous,
Vois une amante en pleurs tombant à tes genoux!
Vois ce cœur déchiré qui tremble et qui t'implore
Au pied du tabernacle où tu veux qu'on t'adore,
T'offrir, sans se lasser de tes cruels refus,
Des vœux toujours soumis et jamais entendus!

Vois en pitié ce peuple accablé de misère,
Vois en pitié ce roi que poursuit ta colère!
A ce peuple abattu rends ta gloire, Seigneur!
Rends ta force à Saül, et David à mon cœur!

(Elle se relève.)

Quoi! le ciel aurait-il écouté ma prière?
Ma prière a rendu ma douleur moins amère!
Il semble qu'en mon cœur une invisible main
Verse un baume inconnu qui rafraîchit mon sein!
Quel pouvoir assoupit le feu qui me dévore?
Est-ce un premier regard de ce Dieu que j'implore?
Est-ce un rayon d'espoir qui descend dans mon cœur?
Mais pour moi l'espérance, hélas! n'est qu'une erreur.

(Avec plus d'abattement.)

O David! que fais-tu? Dans quel climat barbare
Gémis-tu, loin de moi, du sort qui nous sépare?
Quels monts ou quels rochers cachent tes tristes jours?
Dans quels déserts languit l'objet de mes amours?
Seul au fond des forêts peut-être, à la même heure,
Il lève au ciel ses mains, il m'appelle, il me pleure!
Il pleure! et nos soupirs, autrefois confondus,
Emportés par les vents, ne se répondent plus!
Ah! pour moi, jusqu'au jour où la main de mon père
Aura fermé mes yeux lassés de la lumière,
Redemandant David et lui tendant les bras,
Mes yeux de le pleurer ne se lasseront pas!

JONATHAS, s'avançant vers Micol.

Épouse de David! que le Dieu de nos pères
Vous comble dans ce jour de ses bontés prospères!

MICOL.

Pourquoi me parlez-vous des bontés du Seigneur?
Je n'ai depuis longtemps connu que sa rigueur!

JONATHAS.

Le Seigneur est sévère, et n'est pas inflexible :
Aux cris de l'innocence il se montre sensible;
Il abat, il relève, il console, il punit;
Tel aujourd'hui l'accuse et demain le bénit.

MICOL.

J'adore sa justice et ne puis la comprendre.
La voix d'un cœur brisé n'a pu se faire entendre;
Il m'a ravi ma joie, et la tombe aujourd'hui
Est le dernier bienfait que j'attende de lui.

JONATHAS.

Mais si ce Dieu, ma sœur, lassé de sa colère,
Jetait sur Israël un regard moins sévère?
S'il désarmait son bras? s'il ramenait à nous
Le vengeur de Juda, mon espoir, votre époux?
Si David...

MICOL.

Ah! cruel! quel est donc ce langage?
Pourquoi d'un tel bonheur me rappeler l'image?
Arraché de mes bras depuis un si long temps,
David est-il encore au nombre des vivants?

JONATHAS.

Eh bien! apprenez donc le sujet de ma joie :
Il vit!...

MICOL.

Il vit! ô ciel!

JONATHAS.

Et Dieu vous le renvoie!

MICOL.

Est-il vrai? quoi! David! Ne me trompez-vous pas?
Je reverrais David!

DAVID, s'élançant du bosquet où il était caché.

David est dans tes bras!

MICOL, après un moment d'égarement.

Dieu! n'est-ce point un songe? Est-il vrai que je veille?
David! quoi! c'est sa voix qui frappe mon oreille!
Je le vois, je le touche! O Dieu qui me le rends,
Ah! laisse-moi mourir dans ses embrassements!

DAVID.

Une seconde fois s'il faut que je la pleure,
Dieu qui vois mon délire, ô Dieu! fais que je meure!

JONATHAS, à David.

Non, rien ne saurait plus l'arracher de tes bras!

MICOL, à David.

Non : nous mourrons ensemble, ou je suivrai tes pas!
Mais parle! qu'as-tu fait? dans quel climat sauvage
As-tu caché tes jours, pendant ce long veuvage?
Quel Dieu te protégea? quel Dieu t'a ramené?

DAVID.

Hélas! traînant partout mon sort infortuné,
Quels bords n'ont pas été témoins de ma misère?

J'ai porté ma fortune aux deux bouts de la terre;
D'abord, loin des humains, seul avec ma douleur,
J'ai cherché les déserts et j'aimais leur horreur;
Des profondes forêts j'aimais les vastes ombres;
Les monts et les rochers et leurs cavernes sombres
M'ont vu pendant deux ans troubler leur triste paix,
Disputer un asile aux monstres des forêts,
Arracher aux lions leur dépouille sanglante,
Et me nourrir comme eux d'une chair palpitante.
Du moins lorsque la nuit enveloppait les cieux,
Je gravissais les monts qui dominaient ces lieux,
Et, parcourant de loin cette immense étendue,
Je revoyais la terre à mes yeux si connue;
La lune, me prêtant ses paisibles clartés,
Me montrait ces vallons par mon peuple habités,
La plaine où tant de gloire illustra mon jeune âge,
Et du fleuve sacré le paisible rivage;
Sur son cours fortuné j'attachais mes regards;
Et mes yeux de Sion distinguaient les remparts!
« Voilà Sion ! disais-je. Et voilà la demeure
Où soupire Micol, où Jonathas me pleure! »
Tout ce qui me fut cher habite dans ces lieux!
Et je ne pouvais plus en détacher mes yeux.
Enfin, las de traîner ma honteuse existence,
Dans mes oisives mains je ressaisis ma lance,
Et, brûlant de trouver un illustre trépas,
J'allai chercher la mort au milieu des combats!
J'allai chercher la mort, je rencontrai la gloire!
Je volai, comme ici, de victoire en victoire;
Plus d'un peuple étonné me demanda pour roi :

J'ai préféré mourir à régner loin de toi ;
Et je reviens enfin, à mes serments fidèle,
Vaincre pour ma patrie ou tomber avec elle.

MICOL.

Mais sais-tu...

DAVID.

Je sais tout et ne redoute rien :
Ce bras est votre appui, mon Dieu sera le mien.

MICOL.

Mais Saül ?

DAVID.

Ses malheurs l'auront changé peut-être.

JONATHAS.

Fuis, les moments sont chers, et le roi va paraître ;
Que ce bocage épais te dérobe à ses yeux.

(David se retire.)

MICOL.

Après tant d'infortune, attendons tout des cieux !

## MICOL, JONATHAS, SAÜL.

SAÜL, sortant de ses tentes.

L'ombre fuit, et la terre a salué l'aurore.
Quand le Dieu d'Israël me regardait encore,

Chaque jour m'annonçait un bienfait du Seigneur :
Chaque jour maintenant m'apporte son malheur !
Quand le flambeau des cieux va finir sa carrière,
Je crains l'ombre : il revient, et je hais sa lumière !
Mais qui cache aujourd'hui son disque pâlissant?
O ciel ! il s'est voilé d'un nuage sanglant !
D'une clarté livide il couvre la nature !
Voyez les eaux ! le ciel ! les rochers ! la verdure !
Tout ne se peint-il pas d'une horrible couleur?
Soleil, je te comprends, et je frémis d'horreur !

MICOL.

Mon père, calmez-vous ! jamais sur la nature
L'aurore n'a paru plus sereine et plus pure.

JONATHAS.

O mon roi ! quel prestige a fasciné vos yeux?
Jamais un jour plus beau n'a brillé dans les cieux.

SAÜL.

Qui me soulagera du poids de ma vieillesse?
Hélas! qui me rendra les jours de ma jeunesse?
Aux plaines de Gessen qui conduira mes pas?
Qui me rendra ma force au milieu des combats?
Qui me rendra ces jours où ma terrible épée
Brillait comme l'éclair au fort de la mêlée?
Où, comme un vil troupeau dispersé devant nous,
Le superbe étranger embrassait nos genoux?
Autrefois tous mes jours se levaient sans nuage !
Tel qu'un jeune lion amoureux du carnage,
Chaque jour j'attaquais un ennemi nouveau,

Chaque jour m'apportait un triomphe plus beau ;
Israël reposait à l'ombre de mes tentes ;
Je chargeais ses autels de dépouilles sanglantes !
Et le peuple de Dieu, couronnant son vengeur,
Disait : « Gloire à Saül ! » et moi : « Gloire au Seigneur ! »

(Un moment de silence.)

Et maintenant, que suis-je ? une ombre de moi-même :
Un roi qu'on abandonne à son heure suprême !
Combattant vainement cette fatalité,
Ce pouvoir inconnu dont je suis agité,
Persécuté, puni, sans connaître mon crime,
Par une main de fer entraîné dans l'abîme,
Triste objet de pitié, de mépris ou d'effroi,
L'esprit du Dieu vivant s'est séparé de moi !

MICOL.

O mon père ! éloignez cette horrible pensée !

JONATHAS.

Rappelez, ô mon roi ! votre vertu passée !
Soyez toujours Saül ! qu'Israël aujourd'hui
Retrouve en vous son roi, son vengeur, son appui.
Ramenez la fortune au bruit de votre gloire.

SAÜL.

Malheureux ! Est-ce à moi de parler de victoire ?
Va ! loin des cheveux blancs la victoire s'enfuit !
Des bonheurs d'ici-bas la vieillesse est la nuit !
Ce bras est impuissant à sauver ma couronne ;
Dieu la mit sur mon front, mais ce Dieu m'abandonne ;
Et partout un abîme est ouvert sous mes pas.

JONATHAS.

Nous fléchirons le ciel !

SAÜL.

On ne le fléchit pas.
Inexorable, au gré de son ordre suprême
Il conduit les mortels, les peuples, les rois même;
Aveugles instruments de ses secrets desseins,
Tout tremble devant nous; nous tremblons dans ses mains.
Sous les doigts du potier l'argile est moins soumise,
Et Dieu, quand il lui plaît, nous rejette et nous brise;
Il m'a brisé, mon fils ! j'ai régné, j'ai vécu !
Bientôt ma race et moi nous aurons disparu !

JONATHAS.

D'où vous vient, ô mon roi ! cet effrayant augure?

SAÜL.

Ah ! je lis mon arrêt sur toute la nature !
Un fantôme implacable agite mon sommeil,
Un fantôme implacable assiége mon réveil.
Mille songes affreux, sans liaison, sans suite,
Sont présents à toute heure à mon âme interdite :
Un jeune homme expirant sous un coup inhumain !...
Un vieillard malheureux se perçant de sa main !...
Un trône en poudre... un roi dont le destin s'achève,
Un astre qui s'éteint... un autre qui se lève...
De la joie et du sang !... un triomphe !... un cercueil !...
Et des chants de victoire ! et des accents de deuil !
Ce désordre confus et ces sombres images,
Peut-être du sommeil sont-ils les vains ouvrages:

J'ai fait pour les lier des efforts superflus :
Mon fils, depuis longtemps Dieu ne m'éclaire plus !

JONATHAS.

Demandez-lui, seigneur, sa force et sa lumière ;
Espérez tout de lui !

SAÜL.

Que veux-tu que j'espère ?
Où sont mes défenseurs? où sont mes compagnons?
Le glaive a moissonné leurs vaillants bataillons;
Au milieu des combats ils sont tombés sans vie :
Je foule leur poussière, et je leur porte envie !
Ils sont morts sans leur frère en vengeant leur pays !
C'est moi qu'il faut pleurer, puisque je leur survis !
Quel appui, Dieu puissant, reste-t-il à ta cause ?
Sur quel héros faut-il que mon bras se repose?
Un vieillard, un enfant, une femme et des pleurs,
Voilà donc mon espoir ! voilà donc tes vengeurs !

MICOL.

Il en restait un autre !

SAÜL.

Et qui donc ?

JONATHAS.

O mon père,
N'aviez-vous pas deux fils ? n'avais-je pas un frère?

SAÜL.

Que dites-vous? ô ciel ! oh ! regrets superflus !
Oui, David fut mon fils; hélas ! il ne l'est plus.
David n'est plus mon fils !... Ah ! s'il l'était encore !

S'il entendait la voix du vieillard qui l'implore !
Si le Seigneur pour nous armait encor sa main
De la foudre sacrée ou d'un glaive divin !
Il rendrait à mes sens la force et la lumière,
Et l'ennemi tremblant, couché dans la poussière,
Sous nos coups réunis tomberait aujourd'hui !
Car David est ma force et Dieu marche avec lui.
Mais j'ai brisé moi-même un appui si fidèle;
C'est par des attentats que j'ai payé son zèle;
David n'est plus mon fils ! je l'ai trop outragé !
Si mon malheur le venge, il est assez vengé.

JONATHAS.

A ce héros, seigneur, rendez plus de justice !
Ah ! s'il savait son prince au bord du précipice,
Ce héros généreux viendrait, n'en doutez pas,
Se venger de vos torts en vous offrant son bras !

SAÜL.

Ah ! tu dis vrai, peut-être ; oui, ce cœur magnanime
Est fait pour concevoir un dessein si sublime.
Mais séparé de nous, au fond de ses déserts,
Il n'a point entendu le bruit de nos revers !
Il ne reviendra pas me ramener ma gloire !

JONATHAS.

Eh bien ! seigneur, eh bien ! ce que vous n'osez croire,
Ce fils reconnaissant pour vous l'a déjà fait.

SAÜL.

O ciel !

JONATHAS.

Oui, de ces lieux s'approchant en secret,

David, humble et tremblant, attend dans le silence
Que son père et son roi l'admette en sa présence.

SAÜL.

Quoi ! David ?

JONATHAS.

Oui, David, en ce danger pressant,
Veut vous offrir sa tête, ou vous donner son sang.

SAÜL.

Ah ! béni soit le ciel qui vers nous le renvoie !
David ? où donc es-tu ? Courez, que je le voie !
Je brûle de serrer dans mes bras attendris
Le salut d'Israël, mon vengeur et mon fils !

(Micol et Jonathas se retirent.)

SAÜL, seul.

Je vais donc le revoir ! jour heureux et terrible !
Pour un cœur grand et fier, ô Dieu ! qu'il est pénible
De s'offrir dans l'opprobre et dans l'adversité
Aux regards d'un héros qu'on a persécuté !
Mais que dis-tu, Saül ? Dans ce moment suprême,
Sois juste, et tu seras plus grand qu'il n'est lui-même !
. . . . . .
. . . . . .

## XIII.

# LE LISERON.

Dans les blés mûrs, un soir de fête,
La jeune fille me cueillit;
Dans ses cheveux noirs, sur sa tête,
Ma blanche étoile rejaillit.
Fleur domestique et familière,
Je m'y collais, comme le lierre
Se colle au front du dahlia;
Sa joue en fut tout embellie;
Puis j'en tombai froide et pâlie :
Son pied distrait me balaya.

Mais le matin, sous sa fenêtre,
Un passant me vit par hasard,
Se pencha pour me reconnaître,
Et me couva d'un long regard.
« Viens, dit-il, pauvre fleur sauvage,
Viens, mon amour et mon image,
Objet d'envie et de dédain,
Viens sécher sur mon cœur posée :
Mes larmes seront ta rosée,
Mon âme sera ton jardin ! »

Depuis ce jour, rampant dans l'herbe,
Je m'enlace autour d'autres fleurs;
J'abrite leur tige superbe
Et je relève leurs couleurs;
Et quelquefois les jeunes filles
Me fauchent avec leurs faucilles,
Pour faire un nuage à leur front :
Je nais pâle et toute fanée,
Je suis le lierre d'une année.
Foulez les pauvres liserons !

Novembre 1848.

Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis

## XIV.

# TOAST

PORTÉ DANS UN BANQUET NATIONAL

## DES GALLOIS ET DES BRETONS,

à Abergavenny

DANS LE PAYS DE GALLES [1].

Saint-Point, 25 septembre 1838.

Quand ils se rencontraient sur la vague ou la grève,
En souvenir vivant d'un antique départ,
Nos pères se montraient les deux moitiés d'un glaive
Dont chacun d'eux gardait la symbolique part :
« Frère ! se disaient-ils, reconnais-tu la lame ?
Est-ce bien là l'éclair, l'eau, la trempe et le fil ?
Et l'acier qu'a fondu le même jet de flamme
Fibre à fibre se rejoint-il ? »

Et nous, nous vous disons : « O fils des mêmes plages !
Nous sommes un tronçon de ce glaive vainqueur ;

1. On sait que les Gallois et les Bretons, d'origine celtique, se reconnaissent comme une seule famille, et célèbrent de temps en temps la commémoration de cette communauté de race.

Regardez-nous aux yeux, aux cheveux, aux visages:
Nous reconnaissez-vous à la trempe du cœur?...
N'est-ce pas cet œil bleu comme la mer profonde
Qui brise entre nos caps sur des écueils pareils?
Où notre ciel brumeux réfléchit dans son onde
Plus de foudres que de soleils?

« Le vent ne fait-il pas battre sur vos épaules
Au branle de vos pas ces forêts de cheveux,
Crinière aux nœuds dorés du vieux lion des Gaules,
Où le soleil sanglant fait ondoyer ses feux?
Ne résonnent-ils pas au souffle des tempêtes,
Comme ce crin épars par les lances porté,
Étendards naturels que font flotter nos têtes
Sur les clans de la liberté?

« De nos robustes mains quand la paume vous serre,
Ce langage muet n'est-il pas un serment
Qui jure l'amitié, l'alliance ou la guerre,
Que nul revers ne lasse et nul jour ne dément?
Nos langues, où le bruit de nos grèves domine,
Ne vibrent-elles pas rudes du même son,
Ainsi que deux métaux nés dans la même mine
Rendent l'accord à l'unisson?

« Ne nous jouons-nous pas où le dauphin se joue?
N'entrelaçons-nous pas, comme d'humbles roseaux,
Le pin durci du pôle au chêne qui le noue
Pour nous bercer aux vents dans les vallons des eaux?
N'emprisonnons-nous pas dans la toile sonore

L'aile de la tempête, et, sur les flots amers,
N'aimons-nous pas à voir le jour nomade éclore
De toutes les vagues des mers?

« Le coursier aux crins noirs, trône vivant des braves,
Ne nous nomme-t-il pas dans ses hennissements?
Nos bardes n'ont-ils pas des chants tristes et graves,
Des harpes de Morven vieux retentissements?
N'en composent-ils pas les cordes les plus douces
Avec les pleurs de l'homme et le sang des héros,
Le vent plaintif du Nord qui siffle sur les mousses,
Le chien qui hurle aux bords des flots?

« Le poli de l'acier, l'éclair de l'arme nue,
Ne caressent-ils pas nos mains et nos regards?
Est-il un horizon plus doux à notre vue
Qu'un soleil de combats sur des épis de dards?
Le passé dans nos cœurs n'a-t-il pas des racines
Qu'on ne peut extirper ni secouer du sol?
Et ne restons-nous pas rochers sous les ruines,
Quand la poussière a pris son vol?...

« Reconnaissons-nous donc, ô fils des mêmes pères!
Le sang de nos aïeux là-haut nous avouera;
Que l'hydromel natal écume dans nos verres,
Et poussons dans le ciel trois sublimes hourrah!
Hourrah pour l'Angleterre et ses falaises blanches!
Hourrah pour la Bretagne aux côtes de granit!
Hourrah pour le Seigneur, qui rassemble les branches
Au tronc d'où tomba le vieux nid!

« Que ce cri fraternel gronde sur nos montagnes,
Comme l'écho joyeux d'un tonnerre de paix !
Que l'Océan le roule entre les deux Bretagnes !
Que le vaisseau l'entende entre ses flancs épais !
Et qu'il fasse tomber dans la mer qui nous baigne,
Avec l'orgueil jaloux de nos deux pavillons,
L'aigle engraissé de mort, dont le bec encor saigne
De la chair de nos bataillons [1] !

« L'esprit des temps rejoint ce que la mer sépare ;
Le titre de famille est écrit en tout lieu.
L'homme n'est plus Français, Anglais, Romain, Barbare ;
Il est concitoyen de l'empire de Dieu !
Les murs des nations s'écroulent en poussières,
Les langues de Babel retrouvent l'unité,
L'Évangile refait avec toutes ses pierres
Le temple de l'humanité !

« Réjouissons-nous donc dans le jour qu'il nous prête ;
L'aube des jours nouveaux fait poindre ses rayons :
Vous serez dans les temps, monts à la verte crête,
Un Sinaï de paix entre les nations !
Sous nos pas cadencés faisons sonner la terre,
Jetons nos gants de fer, et donnons-nous la main ;
C'est nous qui conduisons aux conquêtes du Père
Les colonnes du genre humain !

« Dans le drame des temps nous avons deux grands rôles.
A nous les champs d'argile, à vous les champs amers !

1. A Waterloo.

Pour répandre de Dieu la semence aux deux pôles,
Creusons-nous deux sillons sur la terre et les mers!
Dans toute glèbe humaine où sa race fourmille
Premiers-nés d'Occident, à la neuve clarté,
Marchons, distribuant à l'immense famille
Dieu, la paix et la liberté.

« Dans notre coupe pleine où l'eau du ciel déborde,
Désaltérés déjà buvons aux nations!
Iles ou continents, que l'onde entoure ou borde,
Ayez part sous le ciel à nos libations!
Oui, buvons, et passant notre coupe à la ronde
Aux convives nouveaux du festin éternel,
Faisons boire après nous tous les peuples du monde
Dans le calice fraternel! »

## XV.

# A UNE JEUNE FILLE POËTE [1].

Saint-Point, 24 août 1838.

Quand, assise le soir au bord de ta fenêtre,
Devant un coin du ciel qui brille entre les toits,
L'aiguille matinale a fatigué tes doigts,
Et que ton front comprime une âme qui veut naître,
Ta main laisse échapper le lin brodé de fleurs
Qui doit parer le front d'heureuses fiancées,
Et, de peur de tacher ses teintes nuancées,
Tes beaux yeux retiennent leurs pleurs.

Sur les murs blancs et nus de ton modeste asile,
Pauvre enfant, d'un coup d'œil tout ton destin se lit :
Un crucifix de bois au-dessus de ton lit,
Un réséda jauni dans un vase d'argile,
Sous tes pieds délicats la terre en froids carreaux,

1. Ces vers furent adressés à Mlle Antoinette Quarré, jeune ouvrière de Dijon, qui avait envoyé à l'auteur plusieurs pièces de vers, imprimées depuis, qui ont vivement excité l'étonnement et l'admiration du public.

Et, près du pain du jour que la balance pèse,
Pour ton festin du soir le raisin ou la fraise
Que partagent tes passereaux !

Tes mains sur tes genoux un moment se délassent ;
Puis tu vas t'accouder sur le fer du balcon
Où le pampre grimpant, le lierre au noir flocon
A tes cheveux épars, amoureux, s'entrelacent ;
Tu verses l'eau de source à ton pâle rosier,
Tu gazouilles son air à ton oiseau fidèle
Qui becquète ta lèvre en palpitant de l'aile
A travers les barreaux d'osier.

Tu contemples le ciel que le soir décolore,
Quelque dôme lointain de lumière écumant,
Ou plus haut, seule au fond du vide firmament,
L'étoile, comme toi, que Dieu seul voit éclore ;
L'odeur des champs en fleurs monte à ton haut séjour,
Le vent fait ondoyer tes boucles sur ta tempe ;
La nuit ferme le ciel, tu rallumes ta lampe,
Et le passé t'efface un jour !...

Cependant le bruit monte et la ville respire :
L'heure sonne, appelant tout un monde au plaisir ;
Dans chaque son confus que ton cœur croit saisir,
C'est le bonheur qui vibre ou l'amour qui respire.
Les chars grondent en bas et font frissonner l'air ;
Comme des flots pressés dans le lit des tempêtes,
Ils passent emportant les heureux à leurs fêtes,
Laissant sous la roue un éclair.

Ceux-là versent au seuil de la scène ravie
Cette foule attirée au vent des passions,
Et qui veut aspirer d'autres sensations
Pour oublier le jour et pour doubler la vie;
Ceux-là rentrent des champs, sur de pliants aciers
Berçant les maîtres las d'ombrage et de murmure,
Des fleurs sur les coussins, des festons de verdure
Enlacés aux crins des coursiers.

La musique du bal sort des salles sonores,
Sous les pas des danseurs l'air ébranlé frémit,
Dans des milliers de voix le chœur chante ou gémit,
La ville aspire et rend le bruit par tous les pores.
Le long des murs dans l'ombre on entend retentir
Des pas aussi nombreux que des gouttes de pluie,
Pas indécis d'amant, où l'amante s'appuie
Et pèse pour le ralentir.

Le front dans tes deux mains, pensive, tu te penches :
L'imagination te peint de verts coteaux
Tout résonnants du bruit des forêts et des eaux,
Où s'éteint un beau soir sur des chaumières blanches;
Des sources aux flots bleus voilés de liserons;
Des prés où, quand le pied dans la grande herbe nage,
Chaque pas aux genoux fait monter un nuage
D'étamine et de moucherons;

Des vents sur les guérets, ces immenses coups d'ailes
Qui donnent aux épis leurs sonores frissons;
L'aubépine neigeant sur les nids des buissons,

Les verts étangs rasés du vol des hirondelles;
Les vergers allongeant leur grande ombre du soir,
Les foyers des hameaux ravivant leurs lumières,
Les arbres morts couchés près du seuil des chaumières,
Où les couples viennent s'asseoir;

Ces conversations à voix que l'amour brise,
Où le mot commencé s'arrête et se repent,
Où l'avide bonheur que le doute suspend
S'envole après l'aveu que lui ravit la brise;
Ces danses où, l'amant prenant l'amante au vol,
Dans le ciel qui s'entr'ouvre elle croit fuir en rêve,
Entre le bond léger qui du gazon l'enlève
Et son pied qui retombe au sol!

Sous la tente de soie ou dans ton nid de feuille
Tu vois rentrer le soir, altéré de tes yeux,
Un jeune homme au front mâle, au regard studieux.
Votre bonheur tardif dans l'ombre se recueille :
Ton épaule s'appuie à celle de l'époux ;
Sous son front dérídé ton front nu se renverse;
Son œil luit dans ton œil, pendant que ton pied berce
Un enfant blond sur tes genoux!

De tes yeux dessillés quand ce voile retombe,
Tu sens ta joue humide et tes mains pleines d'eau;
Les murs de ce réduit où flottait ce tableau
Semblent se rapprocher pour voûter une tombe;
Ta lampe y jette à peine un reste de clarté,
Sous tes beaux pieds d'enfant tes parures s'écoulent,

Et tes cheveux épars et les ombres déroulent
Leurs ténèbres sur ta beauté.

Cependant le temps fuit, la jeunesse s'écoule;
Tes beaux yeux sont cernés d'un rayon de pâleur,
Des roses sans soleil ton teint prend la couleur;
Sur ton cœur amaigri ton visage se moule;
Ta lèvre a replié le sourire; ta voix
A perdu cette note où le bonheur tressaille;
Des airs lents et plaintifs mesurent maille à maille
Le lin qui grandit sous tes doigts.

Eh quoi! ces jours passés dans un labeur vulgaire
A gagner miette à miette un pain trempé de fiel,
Cet espace sans air, cet horizon sans ciel,
Ces amours s'envolant au son d'un vil salaire,
Ces désirs refoulés dans un sein étouffant,
Ces baisers, de ton front chassés comme une mouche
Qui bourdonne l'été sur les coins de ta bouche,
C'est donc là vivre, ô belle enfant!

Nul ne verra briller cette étoile nocturne!
Nul n'entendra chanter ce muet rossignol!
Nul ne respirera ces haleines du sol
Que la fleur du désert laisse mourir dans l'urne!
Non, Dieu ne brise pas sous ses fruits immortels
L'arbre dont le génie a fait courber la tige;
Ce qu'oublia le temps, ce que l'homme néglige,
Il le réserve à ses autels!

Ce qui meurt dans les airs, c'est le ciel qui l'aspire :
Les anges amoureux recueillent flots à flots
Cette vie écoulée en stériles sanglots ;
Leur aile emporte ailleurs ce que ta voix soupire
De ces langueurs de l'âme où gémit ton destin,
De tes pleurs sur ta joue, hélas! jamais cueillies,
De ces espoirs trompés, et ces mélancolies,
Qui pâlissent ton pur matin.

Ils composent tes chants, mélodieux murmure
Qui s'échappe du cœur par le cœur répondu;
Comme l'arbre d'encens que le fer a fendu
Verse en baume odorant le sang de sa blessure!
Aux accords du génie, à ces divins concerts,
Ils mêlent étonnés ces pleurs de jeune fille
Qui tombent de ses yeux et baignent son aiguille,
Et tous les soupirs sont des vers!

Savent-ils seulement si le monde l'écoute?
Si l'indigence énerve un génie inconnu?
Si le céleste encens au foyer contenu
Avec l'eau de ses yeux dans l'argile s'égoutte?
Qu'importe aux voix du ciel l'humble écho d'ici-bas?
Les plus divins accords qui montent de la terre
Sont les élans muets de l'âme solitaire,
Que le vent même n'entend pas.

Non, je n'ai jamais vu la pâle giroflée,
Fleurissant au sommet de quelque vieille tour
Que bat le vent du Nord ou l'aile du vautour,

Incliner sur le mur sa tige échevelée ;
Non, je n'ai jamais vu la stérile beauté,
Pâlissant sous ses pleurs sa fleur décolorée,
S'exhaler sans amour et mourir ignorée,
Sans croire à l'immortalité !

Passe donc tes doigts blancs sur tes yeux, jeune fille,
Et laisse évaporer ta vie avec tes chants !
Le souffle du Très-Haut sur chaque herbe des champs
Cueille la perle d'or où l'aurore scintille ;
Toute vie est un flot de la mer de douleurs ;
Leur amertume un jour sera ton ambroisie :
Car l'urne de la gloire et de la poésie
Ne se remplit que de nos pleurs !

## XVI.

# CANTIQUE

### SUR UN RAYON DE SOLEIL.

Je suis seul dans la prairie
Assis au bord du ruisseau;
Déjà la feuille flétrie,
Qu'un flot paresseux charrie,
Jaunit l'écume de l'eau.

La respiration douce
Des bois au milieu du jour
Donne une lente secousse
A la vague, au brin de mousse,
Au feuillage d'alentour.

Seul et la cime bercée,
Un jeune et haut peuplier
Dresse sa flèche élancée,
Comme une haute pensée
Qui s'isole pour prier.

Par instants, le vent qui semble
Couler à flots modulés
Donne à la feuille qui tremble
Un doux frisson qui ressemble
A des mots articulés.

L'azur où sa cime nage
A balayé son miroir,
Sans que l'ombre d'un nuage
Jette au ciel une autre image
Que l'infini qu'il fait voir.

Ruisselant de feuille en feuille,
Un rayon répercuté,
Parmi les lis que j'effeuille,
Filtre, glisse, et se recueille
Dans une île de clarté.

Le rayon de feu scintille
Sous cette arche de jasmin,
Comme une lampe qui brille
Aux doigts d'une jeune fille
Et qui tremble dans sa main.

Elle éclaire cette voûte,
Rejaillit sur chaque fleur;
La branche sur l'eau l'égoutte;
L'aile d'insecte et la goutte
En font flotter la lueur.

A ce rayon d'or qui perce
Le vert grillage du bord,
La lumière se disperse
En étincelle, et traverse
Le cristal du flot qui dort.

Sous la nuit qui les ombrage,
On voit, en brillants réseaux,
Jouer un flottant nuage
De mouches au bleu corsage
Qui patinent sur les eaux.

Sur le bord qui se découpe,
De rossignols frais éclos
Un nid tapissé d'étoupe
Se penche comme une coupe
Qui voudrait puiser ses flots.

La mère habile entre-croise
Au fil qui les réunit
Les ronces et la framboise,
Et tend, comme un toit d'ardoise,
Ses deux ailes sur son nid.

Au bruit que fait mon haleine,
L'onde ou le rameau pliant,
Je vois son œil qui promène
Sa noire prunelle pleine
De son amour suppliant.

Puis refermant, calme et douce,
Ses yeux sous mes yeux amis,
On voit à chaque secousse
De ses petits sur leur mousse
Battre les cœurs endormis.

Ce coin de soleil condense
L'infini de volupté.
O charmante Providence!
Quelle douce confidence,
D'amour, de paix, de beauté!

Dans un moment de tendresse,
Seigneur, on dirait qu'on sent
Ta main douce qui caresse
Ce vert gazon, qui redresse
Son poil souple et frémissant!

Tout sur terre fait silence
Quand tu viens la visiter;
L'ombre ne fuit ni n'avance :
Mon cœur même qui s'élance
Ne s'entend plus palpiter!

Ma pauvre âme, ensevelie
Dans cette mortalité,
Ouvre sa mélancolie,
Et comme un lin la déplie
Au soleil de ta bonté.

S'enveloppant tout entière
Dans les plis de ta splendeur,
Comme l'ombre à la lumière
Elle ruisselle en prière,
Elle rayonne en ardeur!

Oh! qui douterait encore
D'une bonté dans les cieux,
Devant un brin de l'aurore
Qui s'égare et fait éclore
Ces ravissements des yeux?

Est-il possible, ô nature!
Source dont Dieu tient la clé,
Où boit toute créature,
Lorsque la goutte est si pure,
Que l'abîme soit troublé?

Toi qui dans la perle d'onde,
Dans deux brins d'herbe pliés,
Peux renfermer tout un monde
D'un bonheur qui surabonde
Et déborde sur tes pieds,

Avare de ces délices
Qu'entrevoit ici le cœur,
Peux-tu des divins calices
Nous prodiguer les prémices
Et répandre la liqueur?

Dans cet infini d'espace,
Dans cet infini de temps,
A la splendeur de ta face,
O mon Dieu! n'est-il pas place
Pour tous les cœurs palpitants?

Source d'éternelle vie,
Foyer d'éternel amour,
A l'âme à peine assouvie
Faut-il que le ciel envie
Son étincelle et son jour?

Non, ces courts moments d'extase
Dont parfois nous débordons
Sont un peu de miel du vase,
Écume qui s'extravase
De l'océan de tes dons!

Elles y nagent, j'espère,
Dans les secrets de tes cieux,
Ces chères âmes, ô Père,
Dont nous gardons sur la terre
Le regret délicieux!

Vous, pour qui mon œil se voile
Des larmes de notre adieu,
Sans doute dans quelque étoile
Le même instant vous dévoile
Quelque autre perle de Dieu!

Vous contemplez, assouvies,
Des champs de sérénité,
Ou vous écoutez ravies,
Murmurer la mer des vies
Au lit de l'éternité!

Le même Dieu qui déploie
Pour nous un coin du rideau
Nous enveloppe et nous noie,
Vous dans une mer de joie,
Moi dans une goutte d'eau!

Pourtant mon âme est si pleine,
O Dieu! d'adoration,
Que mon cœur la tient à peine,
Et qu'il sent manquer l'haleine
A sa respiration!

Par ce seul rayon de flamme,
Tu m'attires tant vers toi,
Que si la mort de mon âme
Venait délier la trame,
Rien ne changerait en moi;

Sinon qu'un cri de louange
Plus haut et plus solennel,
En voix du concert de l'ange
Changerait ma voix de fange,
Et deviendrait éternel!

Oh! gloire à toi qui ruisselle
De tes soleils à la fleur!
Si grand dans une parcelle!
Si brûlant dans l'étincelle!
Si plein dans un pauvre cœur!

## XVII.

# ÉPITRE

### A M. ADOLPHE DUMAS.

18 septembre 1838.

*Musa pedestris.*

Dans les plis d'un coteau j'étais assis à terre,
Le soleil inondant l'horizon solitaire,
Une brise des bois jouant dans mes cheveux,
Paix, lumière et chaleur, servi dans tous mes vœux;
Mon jeune chien, quêtant parmi les sillons fauves,
Effeuillait à mes pieds les bluets et les mauves,
Faisant lever joyeux l'alouette du sol,
Dont le rire en partant l'insultait dans son vol :
Et tout était sourire et grâce sur mes lèvres;
Et, semblable au berger qui rappelle ses chèvres
Et rassemble au bercail les petits des troupeaux,
Tous mes sens rappelaient mon esprit au repos.
Je bénissais Celui dont l'immense nature
Prête place au soleil à chaque créature,
Et la terre de Dieu qui, du val au coteau,
A pour nous cacher tous un coin de son manteau;

Et je ne savais pas, dans ma paisible extase,
Si quelque ver rongeur piquait au cœur ma phrase,
Si l'encre à flots épais distillait du flacon
Pour faire sur la feuille une tache à mon nom;
Ou si quelque journal aux doctrines ridées,
Comme les factions enrôlant les idées,
Condamnait ma pensée à tenir dans l'esprit
Et dans l'étroit pathos de l'*orateur inscrit*,
Et jetait sur mon vers ou sur ma prose indigne
L'ombre de ces grands noms qu'un *gérant* contre-signe;
Le *Courrier* m'eût privé de feu, de sel et d'eau,
Que le jour sur mon front n'eût pas brillé moins beau.

Oh! nous sommes heureux parmi les créatures,
Nous à qui notre mère a donné deux natures,
Et qui pouvons, au gré de nos instincts divers,
Passer d'un monde à l'autre et changer d'univers!
Lorsque nos pieds saignant dans les sentiers de l'homme
Ont usé cette ardeur que le soleil consomme,
Notre âme, à ces labeurs disant un court adieu,
Prend son aile et s'enfuit dans les œuvres de Dieu;
La contemplation qui l'enlève à la terre
Lui découvre la source où l'eau la désaltère;
Puis, quand la solitude a rafraîchi ses sens,
Son courage l'appelle et lui dit : « Redescends! »

Ainsi quand le pêcheur, fatigué de la rame,
Dans les replis d'une anse a rattaché sa prame,
Il ressaisit la bêche, et du terrain qu'il rompt
Fend la glèbe humectée avec l'eau de son front;

Et quand la bêche échappe à sa main qu'elle brise,
Il rehisse sa voile au souffle de la brise,
Et regarde, en fendant la mer d'un autre soc,
La poudre de la vague écumer sous son foc;
Pour son double élément il semble avoir deux âmes,
Taureau dans le sillon, mouette sur les lames.
Poëte! âme amphibie aux éléments divers,
Ta vague ou ton sillon, c'est ta prose ou tes vers!

J'étais ainsi plongé dans cet oubli des choses,
Quand le vent du Midi, parmi l'odeur des roses,
M'apporta cette épître où ton cœur parle au mien
En vers entrecoupés comme un libre entretien;
Billet où tant de sens parle avec tant de grâce,
Que Virgile l'eût pris pour un billet d'Horace,
Pour un de ces oiseaux du Béranger romain,
Qui, prenant au hasard leur doux vol de sa main,
Les pieds encor trempés des ondes de Banduse,
Allaient porter au loin les saluts de sa muse,
Et dont plusieurs, volant vers la postérité,
S'égarèrent pour nous dans l'immortalité!
Celui qui m'apporta tes vers sur ma fenêtre,
Ami, ressemblait tant aux colombes du maître,
Que, promenant ma main sur l'oiseau familier,
Je cherchai si son cou n'avait pas de collier,
Croyant lire en latin l'exergue de sa bague:
« Je viens du frais Tibur; » mais il venait d'*Eyrague*[1].
Je les ai lus trois fois, ces vers consolateurs,

1. Village de Provence, d'où la lettre de M. Dumas était datée.

Sans me laisser surprendre à leurs philtres flatteurs;
Sur ce nectar du cœur j'ai promené la loupe;
J'ai vidé le poison, mais j'ai gardé la coupe,
Cette coupe où la main a ciselé dans l'or
Ton amitié pour moi que j'y veux lire encor!

. . . . . .

Il est doux, au roulis de la mer où l'on nage,
De voir un feu lointain luire sur le rivage,
De sentir au milieu des pierres de l'affront
La feuille d'oranger vous tomber sur le front;
Pour rendre à cet ami l'odorante pensée
On cherche avec amour la main qui l'a lancée,
Et l'on éprouve un peu ce que Job éprouva
Lorsque de son fumier son ange le leva.
Au plus noir de l'absinthe à mes lèvres versée
C'est là l'impression du miel de ta pensée.
Je me dis : « Ce vent doux parmi tant de frimas,
N'est pas né, je le sens, dans les mêmes climats;
Mais, venu d'Orient, son souffle que j'aspire
A l'odeur d'un laurier et le son d'une lyre!... »

Ce n'est pas cependant que mon esprit, enflé
De l'orgueilleux chagrin d'un grand homme sifflé,
Jugeant avec mépris le siècle qui le juge,
Cherche à sa vanité ce sublime refuge
Où le Tasse et Milton, loin de leurs détracteurs,
Ont, leur gloire à la main, attendu leurs lecteurs.
Lorsque dans l'avenir un siècle ingrat l'exile,
Oui, l'immortalité du génie est l'asile;
Mais pour chercher comme eux l'ombre de ses autels,

Il faut avoir commis leurs livres immortels;
D'un grand forfait de gloire il faut être coupables .
L'ostracisme n'écrit que des rois sur ses tables.
Pour nous, sujets obscurs du jour qui va finir,
Laissons aux immortels leur foi dans l'avenir,
Buvons sans murmurer le nectar ou la fange,
Et ne nous flattons pas que le siècle nous venge.

Nous venger? l'avenir? lui, gros d'un univers?
Lui, dans ses grandes mains peser nos petits vers?
Lui, s'arrêter un jour dans sa course éternelle
Pour revoir ce qu'une heure a broyé sous son aile?
Pour exhumer du fond de l'insondable oubli
La page où du lecteur le doigt a fait un pli?
Pour décider au nom de la race future
Si l'hémistiche impie offensa la césure,
Ou si d'un feuilleton les arrêts en lambeaux
Ont fait tort d'une rime aux morts dans leurs tombeaux?

Quoi qu'en disent là-haut les scribes dans leurs sphères,
L'avenir, mes amis, aura d'autres affaires;
Il aura bien assez de sa tâche au soleil
Sans venir remuer nos vers dans leur sommeil.
Jamais le lit trop plein de l'océan des âges
De flots plus débordants ne battit ses rivages;
Jamais le doigt divin à l'éternel torrent
N'imprima dans sa fuite un plus fougueux courant :
On dirait qu'amoureux de l'œuvre qu'il consomme
L'esprit de Dieu, pressé, presse l'esprit de l'homme,
Et, trouvant l'œuvre longue et les soleils trop courts,

Dans l'œuvre qu'il condense accumule les jours.
Que d'œuvres à finir, que d'œuvres commencées
Lèguent au lendemain nos mourantes pensées!
Quelle route sans fin nous traçons à ses pas!
Que sera ce chaos, s'il ne l'achève pas?
Qu'il lui faudra de mains pour élever ces pierres
Que nous taillons à peine au fond de leurs carrières!
Qui donnera le plan, la forme, le dessin?
Quel effort convulsif contractera son sein?
Un monde à soulever, couché dans ses vieux langes,
L'homme, image tombée, à dépouiller de fanges,
Comme on dresse au soleil du limon de l'oubli
Dans le sable du Nil un sphinx enseveli!
Sous mille préjugés dans la honte abattue,
Refaire un piédestal à la sainte statue,
Et sur son front levé rendre à l'humanité
Les rayons disparus de sa divinité!
Réveiller l'homme enfant emmaillotté de songes,
Des instincts éternels séparer nos mensonges,
Des nuages obscurs qui couvrent l'horizon
Dégager lentement le jour de la raison;
De chaque vérité dont la lumière est flamme,
Du genre humain croissant féconder la grande âme;
Des peuples écoulés dépassant les niveaux,
Le faire déborder en miracles nouveaux;
Asservir à l'esprit les éléments rebelles,
Prendre au feu sa fumée, à l'aquilon ses ailes,
Sur des fleuves d'acier faire voguer les chars,
Multiplier ses sens par les sens de nos arts;
De ces troupeaux humains que la verge fait paître,

Parqués, marqués au flanc par les ciseaux du maître,
Fondre les nations en peuple fraternel,
Marqués au front par Dieu de son chiffre éternel;
Au lieu de mille lois qu'une autre loi rature,
Dans le code infaillible écrire la nature,
Déshonorer la force, et sur l'esprit dompté,
Faire du ciel en nous régner la volonté!
Comme du lit des mers les vagues débordées,
Voir les faits s'écrouler sous le choc des idées,
Porter toutes les mains sur l'arche des pouvoirs,
Combiner d'autres droits avec d'autres devoirs,
Parlant en vérités et plus en paraboles,
Arracher Dieu visible à l'ombre des symboles,
Dans l'esprit grandissant où sa foi veut grandir,
Au lieu de le voiler, le faire resplendir,
Et, lui restituant l'univers qu'il anime,
Faire l'homme pontife et le culte unanime!
Écouter les grands bruits que feront en croulant
L'autel renouvelé, le trône chancelant,
Les voix de ces tribuns ameutant les tempêtes,
Artistes, orateurs, penseurs, bardes, prophètes,
Vaste bourdonnement des esprits en émoi,
Dont chacun veut son jour et crie au temps : « A moi! »

Voilà de l'avenir l'œuvre où la peine abonde;
Et tu veux qu'au milieu de ce travail d'un monde
Le siècle des six jours, sur sa tâche incliné,
Se retourne pour voir quelle âme a bourdonné?
C'est l'erreur du ciron qui croit remplir l'espace.
Non : pour tout contenir le temps n'a que sa place;

La gloire a beau s'enfler, dans les siècles suivants
Les morts n'usurpent pas le soleil des vivants;
La même goutte d'eau ne remplit pas deux vases;
Le fleuve en s'écoulant nous laisse dans ses vases,
Et la postérité ne suspend pas son cours
Pour pêcher nos orgueils dans le vieux lit des jours.

Quoi! faut-il en pleurer? Le doux chant du poëte
Ne le charme-t-il donc qu'autant qu'on le répète?
Le son mélodieux du bulbul de tes bois
Est-il donc dans l'écho plutôt que dans la voix?
N'entends-tu pas en toi de célestes pensées,
Par leur propre murmure assez récompensées?
Le génie est-il donc extase ou vanité?
N'écouterais-tu pas pendant l'éternité
Le bruit mélodieux de ces ailes de flamme,
Que fait l'aigle invisible en traversant ton âme?
Le cœur a-t-il besoin que dans ses sentiments
Tout l'univers palpite avec ses battements?
Eh! qu'importe l'écho de ta voix faible ou forte?
N'est-il pas aussi long que le vent qui l'emporte?
Ne se confond-il pas dans cet immense chœur
Que la vie et l'amour tirent de chaque cœur?

N'as-tu pas vu souvent, aux jours pâles d'automne,
Le vent glacé du Nord, dont l'aile siffle et tonne,
Fouetter en tourbillons, dans son fougueux courant,
Les dépouilles du bois en liquide torrent?
Du fleuve où roule à sec sa gerbe amoncelée,
Le bruit des grandes eaux monte sur la vallée :

Bien qu'un gémissement sorte de chaque pli,
Notre oreille n'entend qu'un immense rouli;
Mais l'oreille de Dieu, qui plus haut les recueille,
Distingue dans ce bruit la voix de chaque feuille,
Et du brin d'herbe mort le plus léger frisson
Dont ce bruit collectif accumule le son.
C'est ainsi, mon ami, que dans le bruit terrestre,
Dont le génie humain est le confus orchestre
Et qu'emporte en passant l'esprit de Jéhova,
Le faible bruit de l'homme avec l'homme s'en va;
A l'oreille de Dieu ce bruit pourtant arrive :
Chaque âme est une note, hélas! bien fugitive,
Chaque son meurt bientôt; mais l'hymne solennel
S'élève incessamment du temps à l'Éternel!
Notre voix, qui se perd dans la grande harmonie,
Va retentir pourtant à l'oreille infinie!
Eh quoi! n'est-ce donc rien que d'avoir en passant
Jeté son humble strophe au concert incessant,
Et d'avoir parfumé ses ailes poétiques
De ces soupirs notés dans les divins cantiques?
Faut-il, pour écouter ce qui mourra demain,
Imposer à jamais silence au genre humain?

Elle vole plus haut, l'âme du vrai poëte!
De toute ma raison, ami, je te souhaite
Le dédain du journal, l'oubli de l'univers,
Le gouffre du néant pour ta prose ou tes vers;
Mais au fond de ton cœur une source féconde
Où l'inspiration renouvelle son onde,
Et dont le doux murmure, en berçant ton esprit,

Coule en ces vers muets qu'aucune main n'écrit;
Une âme intarissable en sympathique extase,
Où l'admiration déborde et s'extravase;
Ces saints ravissements devant l'œuvre de Dieu,
Qui font pour le poëte un temple de tout lieu;
Ces conversations en langue intérieure
Avec l'onde qui chante ou la brise qui pleure,
Avec l'arbre, l'oiseau, l'étoile au firmament,
Et tout ce qui devient pensée ou sentiment;
Une place au soleil contre un mur où l'abeille,
Nageant dans le rayon, bourdonne sous la treille;
Sous les verts parasols de tes pins du Midi,
Une pente d'un pré par le ciel attiédi,
D'où le regard glissant voit à travers la brume
La mer bleue au rocher jeter sa blanche écume,
Et la voile lointaine à l'horizon mouvant
Comme un arbre des flots s'incliner sous le vent,
Et d'où le bruit tonnant des vagues élancées,
Donnant une secousse à l'air de tes pensées,
Te fait rêver pensif à ce vaste miroir
Où Dieu peint l'infini pour le faire entrevoir!...
Un reflet de ton ciel toujours sur ton génie;
Des cordes de ton cœur la parfaite harmonie;
La conscience en paix sommeillant dans ton sein,
Comme une eau dont nul pied n'a troublé le bassin;
Au flanc d'une colline où s'étend ton royaume,
Un toit de tuile rouge ou d'ardoise ou de chaume,
Dont l'ombre soit ton monde, et dont le pauvre seuil
Ne rende après cent ans son maître qu'au cercueil.
Là, des sommeils légers que l'alouette éveille,

Pour reprendre gaiement le sillon de la veille;
Une table frugale où la fleur de tes blés
Éclate auprès des fruits que ta greffe a doublés;
Sur le noyer luisant dont ton chanvre est la nappe,
Un vin dont le parfum te rappelle sa grappe;
Un platane en été; dans l'hiver un foyer
Où ta main jette au feu le noyau d'olivier;
Aux flambeaux dont ta ruche a parfumé la cire,
Des livres cent fois lus que l'on aime à relire,
Phares consolateurs que pour guider notre œil
Les tempêtes du temps ont laissé sur l'écueil,
Dont nos vents inconstants n'agitent plus la flamme,
Mais qui luisent bien haut au firmament de l'âme!...
Pour que le fond du vase ait encor sa douceur,
Jusqu'au soir de la vie une mère, une sœur,
Un ami des vieux jours, voisin de solitude,
Exact comme l'aiguille et comme l'habitude,
Et qui vienne le soir, de son mot régulier,
Reprendre au coin du feu l'entretien familier.

Avec cela, mon cher, que l'ongle des critiques
Marque du pli fatal nos pages poétiques;
Heureux à nos soleils, qu'on nous siffle à Paris;
La gloire me plairait.... pour la vendre à ce prix!

## XVIII.

# A UNE JEUNE FILLE

### QUI ME DEMANDAIT DE MES CHEVEUX.

Des cheveux! mais ils sont blanchis sous les années!
Des cheveux! mais ils vont tomber sous les hivers?
Que feraient tes beaux doigts de leurs boucles fanées?
Pour tresser la couronne, il faut des rameaux verts.

Crois-tu donc, jeune fille aux jours d'ombre et de joie,
Qu'un front d'homme chargé de quarante printemps
Germe ces blonds anneaux et ces boucles de soie,
Où l'espérance joue avec tes dix-sept ans?

Crois-tu donc que la lyre où notre âme s'accorde
Chante au fond de nos cœurs, toujours pleine de voix,
Sans que de temps en temps il s'y rompe une corde
Qui laisse en se taisant un vide sous nos doigts?

Pauvre naïve enfant! que dirait l'hirondelle
Si, quand l'hiver l'abat aux débris de sa tour,
Ta voix lui demandait les plumes de son aile
Qu'emporte la tempête ou sème le vautour?

« Demande, dirait-elle, au nuage, à l'écume,
A l'épine, au désert, aux ronces du chemin :
A tous les vents du ciel j'ai laissé quelque plume,
Et pour me réchauffer je n'ai plus que ta main ! »

Ainsi te dit mon cœur, jeune et tendre inconnue ;
Mais quand dans ces cheveux tes souffles passeront,
Je sentirai longtemps, malgré ma tempe nue,
La séve de vingt ans battre encor dans mon front.

## XIX.

# A ANGELICA,

### BARONNE DE ROTHKIRKE.

Saint-Point, 25 septembre 1834.

Jeune voix que Dieu fit éclore
Comme un hymne au matin du jour,
Chaque âme en ce triste séjour
Pour toi fut un temple sonore
Que tu remplis de sons, de délire et d'amour.

Bulbul ainsi que toi ne chante qu'une aurore;
Mais il revient souvent au bois qu'il a quitté,
Écouter si du roc la source coule encore,
En soupirs aussi purs si le son s'évapore,
Si la rosée y tombe aux tièdes nuits d'été.

Ah! reviens comme lui, bel oiseau qui t'envole!
Tu trouveras toujours un écho dans nos bois,
Un désert dans nos cœurs qu'aucun bruit ne console,
Et des pleurs dans nos yeux pour tomber à ta voix.

## XX.

# A AUGUSTA.

Bulbul enivre toute oreille
De sons, de musique et de bruit;
Sa voix éclatante réveille
Les échos charmés d'une nuit;

La douce et blanche tourterelle
N'a qu'une note dans la voix :
Mais cette note est éternelle,
Et ne dort jamais sous les bois;

C'est un souffle qu'amour agite,
Un soupir qui pleure en sortant;
C'est un cœur ému qui palpite,
Une âme sans voix qu'on entend.

Plus on écoute et plus on rêve;
En vain ce soupir n'a qu'un son;
L'oreille attend, devine, achève;
Et l'âme vibre à l'unisson.

Celui qu'un double charme attire
Entre l'ivresse et la langueur,
Écoute, hésite, et ne peut dire
Lequel est l'oiseau de son cœur!

## XXI.

# LE TOMBEAU DE DAVID A JÉRUSALEM.

A M. DARGAUD [1].

I.

O harpe qui dors sur la tête
Immense du poëte-roi,
Veuve immortelle du prophète,
Un jour encore éveille-toi!
Quoi! dans cette innombrable foule
Des races dont le pied te foule,
Il n'est plus une seule main
Qui te remue et qui t'accorde,
Et qui puisse un jour sur ta corde
Faire éclater l'esprit humain?

Es-tu comme le large glaive
Dans les tombes de nos aïeux,

1. M. Dargaud, jeune écrivain du plus haut talent, vient de donner une nouvelle traduction des Psaumes. Ces vers furent inspirés à M. de Lamartine par l'impression que fit sur lui la lecture de cette traduction, où le génie de la langue hébraïque et l'éclat des images orientales sont pour ainsi dire palpables à travers tant de siècles et une autre langue.

Qu'aucun bras vivant ne soulève
Et que l'on mesure des yeux?
Harpe colossale, es-tu comme
Ces immenses ossements d'homme
Que le soc entraîne avec lui,
Grands débris d'une autre nature
Qui, pour animer leur stature,
Voudraient dix âmes d'aujourd'hui?

Est-ce que l'haleine divine
Qui souffla mille ans sur ces bords
Ne soulève plus de poitrine
Assez mâle pour tes accords?
Cordes muettes de Solyme,
Que faut-il pour qu'un Dieu ranime
Ces ferventes vibrations?
Viens sur mon sein, harpe royale :
Écoute si ce cœur égale
Tes larges palpitations.

N'y sens-tu pas battre cette âme
Qui lutte avec des sens mortels,
Et qui jette au milieu du drame
Des cris qui fendent les autels?
N'y sens-tu pas dans son cratère,
Comme des laves sous la terre,
Gronder les fibres de douleurs?
N'entends-tu pas sous leurs racines,
Comme un Cédron sous ses ravines,
Filtrer le sourd torrent des pleurs?

Faut-il avoir dans son enfance,
Gardien d'onagre et de brebis,
Brandi la fronde pour défense,
Porté leurs toisons pour habits?
Faut-il avoir sur les collines,
Errant du rocher aux épines,
Déchiré ses pieds au buisson?
La nuit, épiant solitaire
Les soupirs du cœur de la terre,
Monté son âme à l'unisson?

Faut-il d'une pieuse femme,
A la mamelle de ta foi,
Avoir bu ce saint lait de l'âme
Où s'allume la soif de toi?
Faut-il, enfant des sacrifices,
Avoir transvasé les prémices
Dans les corbeilles du saint lieu,
Et retenu ce doux bruit d'ailes
Que font les prières mortelles
En s'abattant aux pieds de Dieu?

Faut-il avoir aimé son frère
Jusqu'à l'exil, jusqu'au trépas,
Et, persécuté par son père,
Versé son cœur sur Jonathas?
Coupable d'amours insensées,
Faut-il avoir dans ses pensées
Retourné cent fois le remord,
Meurtri ses membres sur sa couche,

Et, déjà vieux, collé sa bouche
Aux pieds glacés de son fils mort?

Sur l'abîme de ta justice,
Où toute raison se confond,
Comme du haut d'un précipice
Faut-il avoir plongé sans fond?
Avec les ruisseaux de sa joue
Faut-il avoir pétri la boue
Dont fut formé l'insecte humain,
Et serré des deux bras la terre,
Comme le guerrier mort qui serre
L'herbe sanglante avec sa main?

II.

Tout cela je l'ai fait, ô funèbre génie
Qui mesure à nos pleurs tes torrents d'harmonie!
Tout cela je l'ai bu dans la coupe où je bois,
Dans le sang de mon cœur, dans le lait de ma mère,
Dans l'argile où du sort l'eau n'est pas moins amère
Que les larmes des yeux des rois!

Crois-tu qu'en vieillissant sur ce globe des larmes,
Le mal ait émoussé la pointe de ses armes,
Que le cœur du sujet soit d'un autre élément,
Que la fibre royale ait une autre nature,
Et que notre humble chair sèche sous la torture
Sans rendre de gémissement?

III.

Non ! de tous ces grands cris j'ai parcouru la gamme,
De la plainte des sens jusqu'aux langueurs de l'âme ;
Chaque fibre de l'homme au cœur m'a palpité,
Comme un clavier touché d'une main lourde et forte,
Dont la corde d'airain se tord, brisée et morte,
Et que le doigt emporte
Avec le cri jeté !

Pourquoi donc sous mon souffle et sous mes doigts rebelles,
O harpe, languis-tu comme un aiglon sans ailes?
Tandis qu'un seul accord du barde d'Israël
Fait après deux mille ans dans les chœurs de nos fêtes
Ondoyer tout un peuple aux accents des prophètes,
Flamboyer les tempêtes,
Et se fendre le ciel?

Ah ! c'est que la douleur et son brûlant délire
N'est pas le feu du temple et la clef de la lyre !
C'est que de tout foyer ton amour est le feu ;
C'est qu'il t'aimait, Seigneur, sans mesure et sans doute,
Que son âme à tes pieds s'épanchait goutte à goutte,
Et qu'on ne sait, quand on l'écoute,
S'il parle à son égal ou s'il chante à son Dieu !

Jamais l'amour divin, qui soulève le monde
Comme l'astre des nuits des mers soulève l'onde,

Ne permit au limon où son image a lui
De s'approcher plus près pour contempler sa face,
Et de combler jamais d'une plus sainte audace
L'immensurable espace
De la poussière à lui!

IV.

Louanges, élans, prières,
Confidences familières,
Battements d'un cœur de feu;
Tout ce qu'amour à peine ose,
Pieds qu'il presse et qu'il arrose,
Front renversé qui repose
Couché sur le sein de Dieu;

Soupirs qui fendent les roches,
Colères, tendres reproches
Sur un ingrat abandon;
Retours de l'âme égarée,
Et qui revient altérée
Baiser la main retirée,
Sûre du divin pardon;

Larmes que Dieu même essuie,
Ruisselant comme une pluie
Sur qui son courroux s'abat;
Bruyant assaut de pensées,
Apostrophes plus pressées

Que mille flèches lancées
Par une armée au combat;

Toutes les tendres images
Des plus amoureux langages
Trop tièdes pour tant d'ardeurs;
De toute chose animée
Sur ses collines semée,
La terre entière exprimée
Pour faire un faisceau d'odeurs;

Le lis noyé de rosée,
La perle des nuits posée
Sur les roses de Sârons;
L'ombre du jour sous la grotte,
L'eau qui filtre et qui sanglote,
La splendeur du ciel qui flotte
Sur l'aile des moucherons;

L'oiseau que la flèche frappe,
Qui vient becqueter la grappe
Dans les vignes d'Engaddi;
La cigale infatigable,
De l'homme émiettant la table,
Hymne vivant que le sable
Darde au rayon du midi;

Toutes les langueurs de l'âme;
Le cerf altéré qui brame
Pour l'eau que le désert boit,

L'agneau broutant les épines,
Le chameau sur les collines,
Le lézard dans les ruines,
Le passereau sur le toit;

La mendiante hirondelle,
Dont le vautour plume l'aile,
Brisée aux pieds de sa tour :
Sont la note tendre et triste
De la harpe du Psalmiste,
Par qui notre oreille assiste
A ces mystères d'amour.

V.

Aussi tu le comblais de tes miséricordes;
Ton nom, ô Jéhova, sanctifiait ses cordes;
Sa prière à ta droite arrachait don sur don.
Il pouvait s'endormir dans d'impures mollesses :
Tu poursuivais son cœur, au fond de ses faiblesses,
De ton impatient pardon!

Fautes, langueurs, oubli, défaillances, blasphème,
Adultères sanglants, trahisons, forfaits même,
Ta grâce couvrait tout du flux de tes bontés;
Et, comme l'Océan dévore son écume,
Son âme, engloutissant le mal qui la consume,
Dévorait ses iniquités.

Quel crime n'eût lavé cette larme sonore
Qui tomba sur la lyre et qui résonne encore?
Tes pieds divins, Seigneur, en gardent la senteur;
Tu défendis aux vents d'en sécher nos visages,
Et tu dis aux vivants : « Roulez-la dans les âges!
Humectez tous vos yeux, mouillez toutes vos pages
Des larmes de mon serviteur! »

Et la terre entendit l'ordre de Jéhova,
Et cette eau fut un fleuve où tout cœur se lava.

VI.

J'ai vu blanchir sur les collines
Les brèches du temple écroulé,
Comme une aire d'aigle en ruines
D'où l'aigle au ciel s'est envolé;
J'ai vu sa ville devenue
Un blanc monceau de cendre nue
Qui volait sous un vent de feu,
Et le guide des caravanes
Attacher le pied de ses ânes
Sur les traces du pied de Dieu.

Le chameau, las, baissant la tête
Pour s'abriter des cieux brûlants,
Dans le royaume du Prophète
N'avait que l'ombre de ses flancs;
Siloé qui le désaltère

N'était qu'une sueur de terre
Suant sa malédiction,
Et l'Arabe, en sa main grossière
Ramassant un peu de poussière,
Se disait : « C'est donc là Sion!... »

Des fondements de l'ancien temple
Un nouveau temple était sorti,
Que sous sa coupole plus ample
Un troisième avait englouti.
Trois dieux avaient vieilli; leur culte,
S'écroulant sur ce sol inculte,
S'était renouvelé trois fois,
Comme un tronc qui toujours végète
Brise son écorce et projette
De jeunes rameaux du vieux bois.

Le passereau, sous la muraille
Dont le temps blanchit le granit,
Cherchait en vain le brin de paille
Pour bâtir seulement son nid :
On ne voyait que des colombes
Voler sur les turbans des tombes,
Et, se cachant sous ses débris,
Quelques âmes contemplatives
Sortir leurs figures craintives
Par les fentes de leurs abris.

Sous les pas cette solitude
N'avait que des bruits creux et sourds;

Le désert avait l'attitude
Qu'il aura le dernier des jours.
Traînant les pieds, baissant la tête,
Je cherchais ta tombe, ô prophète,
Sous les ronces de ton palais,
Et je ne voyais que trois pierres,
Qu'un soleil dur à mes paupières
Incendiait de ses reflets.

Tout à coup, au tocsin des heures
Qui sonnent l'adoration,
Sortit de ces mornes demeures
Ta voix souterraine, ô Sion!
Des hommes de tous les visages,
Des langues de tous les langages,
Venus des quatre vents du ciel,
Multipliant l'écho des psaumes,
Convoquèrent tous les royaumes
A la prière d'Israël.

Les tombes ouvrirent leur porte
Aux accents du barde des rois,
Le vent roula vers la mer Morte
L'écho triomphant de sa voix;
Le palmier secoua sa poudre;
Le ciel serein de foudre en foudre
Jeta le nom d'Adonaï;
L'aigle effrayé lâcha sa proie,
Et l'on vit palpiter de joie
Deux ailes sur le Sinaï.

VII.

Est-ce là mourir, ô prophète?
Quoi! pendant une éternité
Sentir le souffle qu'on lui prête
Respirer dans l'humanité!
Quoi! donner le vent de son âme
A toute chose qui s'enflamme!
Être le feu de cet encens!
Et, partout où le jour se couche,
Avoir son cri sur toute bouche,
Son accent dans tous les accents!

Est-ce là mourir? Non! c'est vivre,
Plus vivant dans le verbe écrit;
Par chaque œil qui s'ouvre au saint livre,
C'est multiplier son esprit;
C'est imprimer sa sainte trace
Sur chaque parcelle d'espace
Où peuvent prier deux genoux;
Et nous, bardes au vain délire,
Dont les doigts sèchent sur la lyre,
Dites-moi, pourquoi mourrons-nous?

Ah! c'est que ta haute pensée,
Pur vase de délection,
N'était qu'une langue élancée
D'un foyer d'inspiration;

C'est que l'amour sous son extase
Donnait aux parfums de ce vase
Leur sainte volatilité,
Et que, partout où Dieu se pose,
Il laisse à l'homme quelque chose
De sa propre immortalité!

## XXII.

# A M. LE COMTE DE VIRIEU

APRÈS LA MORT D'UN AMI COMMUN

## LE BARON DE VIGNET,

MORT A NAPLES EN 1838.

Aimons-nous! nos rangs s'éclaircissent,
Chaque heure emporte un sentiment;
Que nos pauvres âmes s'unissent
Et se serrent plus tendrement!

Aimons-nous! notre fleuve baisse;
De cette coupe d'amitié
Que se passait notre jeunesse,
Les bords sont vides à moitié.

Aimons-nous! notre beau soir tombe;
Le premier des deux endormi
Qui se couchera dans la tombe
Laissera l'autre sans ami.

O Naples, sur ton cher rivage,
Lui, déjà ses yeux se sont clos :
Comme au lendemain d'un voyage,
Il a sa couche au bord des flots!

Son âme, harmonieux cantique,
Son âme, où les anges chantaient,
De sa tombe entend la musique
De ces mers qui nous enchantaient.

Comme un cygne à la plume noire,
Sa pensée aspirait au ciel,
Soit qu'enfant le sort l'eût fait boire
Quelque goutte amère de fiel ;

Soit que d'infini trop avide,
Trop impatient du trépas,
Toute coupe lui parût vide
Tant que Dieu ne l'emplissait pas.

Il était né dans des jours sombres,
Dans une vallée au couchant,
Où la montagne aux grandes ombres
Verse la nuit en se penchant.

Les pins sonores de Savoie
Avaient secoué sur son front
Leur murmure, sa triste joie,
Et les ténèbres de leur tronc.

Ainsi que ces arbres sublimes,
Sur les Alpes multipliés,
Qui portent l'aube sur leurs cimes
En couvant la nuit à leurs pieds,

Son âme nuageuse et sombre,
Trop haute pour ce vil séjour,
Laissant tout le reste dans l'ombre,
Du ciel seul recevait le jour !

Il aimait leurs mornes ténèbres
Et leur muet recueillement,
Et du pin dans leurs nuits funèbres
L'âpre et sourd retentissement.

Il goûtait les soirs gris d'automne,
Les brouillards du vent balayés,
Et le peuplier monotone
Pleuvant feuille à feuille à ses pieds.

Des lacs déserts de sa patrie
Son pas distrait cherchait les bords,
Et sa plaintive rêverie
Trouvait sa voix dans leurs accords.

Puis, comme le flot du rivage
Reprend ce qu'il avait roulé,
Son dédain effaçait la page
Où son génie avait coulé.

Toujours errant et solitaire,
Voyant tout à travers la mort,
De son pied il frappait la terre,
Comme on pousse du pied le bord.

Et la terre a semblé l'entendre.
O mon Dieu! lasse avant le soir,
Reçois cette âme triste et tendre :
Elle a tant désiré s'asseoir!

Ames souffrantes d'où la vie
Fuit comme d'un vase fêlé,
Et qui ne gardent que la lie
Du calice de l'exilé;

Nous, absents de l'adieu suprême,
Nous qu'il plaignit et qu'il a fui,
Quelle immense part de nous-mêmes
Est ensevelie avec lui!

Combien de nos plus belles heures,
De tendres serrements de mains,
De rencontres sous nos demeures,
De pas perdus sur les chemins!

Combien de muettes pensées
Que nous échangions d'un regard,
D'âmes dans les âmes versées,
De recueillements à l'écart!

Que de rêves éclos en foule
De ce que l'âge a de plus beau,
Le pied du passant qui le foule
Presse avec lui sur son tombeau!

Ainsi nous mourons feuille à feuille,
Nos rameaux jonchent le sentier;
Et quand vient la main qui nous cueille,
Qui de nous survit tout entier?

Ces contemporains de nos âmes,
Ces mains qu'enchaînait notre main,
Ces frères, ces amis, ces femmes,
Nous abandonnent en chemin.

A ce chœur joyeux de la route
Qui commençait à tant de voix,
Chaque fois que l'oreille écoute
Une voix manque chaque fois.

Chaque jour l'hymne recommence
Plus faible et plus triste à noter :
Hélas! c'est qu'à chaque distance
Un cœur cesse de palpiter.

Ainsi, dans la forêt voisine,
Où nous allions près de l'enclos,
Des cris d'une voix enfantine
Éveiller des milliers d'échos,

Si l'homme, jaloux de leur cime,
Met la cognée au pied des troncs,
A chaque chêne qu'il décime
Une voix tombe avec leurs fronts.

Il en reste un ou deux encore :
Nous retournons au bord du bois
Savoir si le débris sonore
Multiplie encor notre voix.

L'écho décimé d'arbre en arbre,
Nous jette à peine un dernier cri ;
Le bûcheron au cœur de marbre
L'abat dans son dernier abri.

Adieu les voix de notre enfance,
Adieu l'ombre de nos beaux jours !
La vie est un morne silence
Où le cœur appelle toujours !

## XXIII.

# VERS

### ÉCRITS DANS LA CHAMBRE DE J. J. ROUSSEAU

### A L'ERMITAGE.

A l'Ermitage de J. J. Rousseau, le 7 juin 1833.

Toi, dont le siècle encore agite la mémoire,
Pourquoi dors-tu si loin de ton lac, ô Rousseau?
Un abîme de bruit, de malheur et de gloire,
Devait-il séparer ta tombe et ton berceau?

De ce frais Ermitage aux coteaux des Charmettes,
Par quels rudes sentiers ton destin t'a conduit!
Hélas! la terre ainsi traîne tous ses poëtes
De leur berceau de paix à leur tombeau de bruit.

O forêt de Saint-Point! oh! cachez mieux ma cendre!
Sous le chêne natal de mon obscur vallon,
Que l'écho de ma vie y soit tranquille et tendre;
Ah! c'est assez d'un cœur pour enfermer un nom!

## XXIV.

# UTOPIE.

### A M. BOUCHARD [1].

Saint-Point, 21 et 22 août 1837.

*Enfant des mers, ne vois-tu rien là-bas?*

Frère! ce que je vois, oserai-je le dire?
Pour notre âge avancé, raisonner c'est prédire.
Il ne faut pas gravir un foudroyant sommet,
Voir sécher ou fleurir la verge du prophète,
Des cornes du bélier diviniser sa tête,
Ni passer sur la flamme au vent de la tempête
Le pont d'acier de Mahomet :

1. M. Bouchard, jeune poëte de grande espérance et de haute philosophie, avait adressé à l'auteur une ode sur l'avenir politique du monde, dont chaque strophe finissait par ce vers :

Enfant des mers, ne vois-tu rien là-bas?

Cette ode et une autre pièce de vers adressée par M. Bouchard à M. de Lamartine, sur son voyage en Orient ont été ajoutées à ce volume par l'éditeur.

Il faut plonger ses sens dans le grand sens du monde
(Qu'avec l'esprit des temps notre esprit s'y confonde),
En palper chaque artère et chaque battement,
Avec l'humanité s'unir par chaque pore,
Comme un fruit qu'en ses flancs la mère porte encore,
Qui vivant de sa vie éprouve avant d'éclore
Son plus obscur tressaillement!

Oh! qu'il a tressailli, ce sein de notre mère!
Depuis que nous vivons, nous son germe éphémère,
Nous, parcelle sans poids de sa vaste unité,
Quelle main créatrice a touché ses entrailles?
De quel enfantement, ô Dieu! tu la travailles!
Et toi, race d'Adam, de quels coups tu tressailles
Aux efforts de l'humanité!

Est-ce un stérile amour de sa décrépitude,
Un monstrueux hymen qu'accouple l'habitude,
Embryon avorté du doute et du néant?
Est-ce un germe fécond de jeunesse éternelle
Que pour éclore à temps l'amour couvait en elle,
Et qui doit en naissant suspendre à sa mamelle
L'homme-Dieu d'un monde géant?

Frère du même lait, que veux-tu que je dise?
Que suis-je à ses destins, pour que je les prédise?
Moi qui sais sourdement que son sein a gémi,
Moi qui ne vois de jour que celui qu'elle allume,
Moi qu'un atome ombrage et qu'un éclair consume,
Et qui sens seulement au frisson de ma plume
Que l'onde où je nage a frémi!

Écoute, cependant! Il est dans la nature
Je ne sais quelle voix sourde, profonde, obscure,
Et qui révèle à tous ce que nul n'a conçu.
Instinct mystérieux d'une âme collective,
Qui pressent la lumière avant que l'aube arrive,
Lit au livre infini sans que le doigt écrive,
Et prophétise à son insu!

C'est l'aveugle penchant des vagues oppressées
Qui reviennent sans fin, de leur lit élancées,
Battre le roc miné de leur flux écumant;
C'est la force du poids qui dans le corps gravite,
La sourde impulsion des astres dans l'orbite,
Ou sur l'axe de fer l'aiguille qui palpite
Vers les pôles où dort l'aimant;

C'est l'éternel soupir qu'on appelle chimère,
Cette aspiration qui prouve une atmosphère,
Ce dégoût du connu, cette soif du nouveau,
Qui semblent condamner la race qui se lève
A faire un marchepied de ce que l'autre achève,
Jusqu'à ce qu'au niveau des astres qu'elle rêve
Son monde ait porté son niveau!

« Il se trompe, » dis-tu? Quoi donc! se trompe-t-elle,
L'eau qui se précipite où sa pente l'appelle?
Se trompe-t-il, le sein qui bat pour respirer,
L'air qui veut s'élever, le poids qui veut descendre,
Le feu qui veut brûler tant que tout n'est pas cendre,
Et l'esprit que Dieu fit sans bornes pour comprendre,
Et sans bornes pour espérer?

Élargissez, mortels, vos âmes rétrécies!
O siècles! vos besoins ce sont vos prophéties!
Votre cri de Dieu même est l'infaillible voix.
Quel mouvement sans but agite la nature?
Le possible est un mot qui grandit à mesure,
Et le temps qui s'enfuit vers la race future
A déjà fait ce que je vois...

La mer, dont les flots sont les âges,
Dont les bords sont l'éternité,
Voit fourmiller sur ses rivages
Une innombrable humanité.
Ce n'est plus la race grossière
Marchant les yeux vers la poussière,
Disputant l'herbe aux moucherons :
C'est une noble et sainte engeance,
Où tout porte l'intelligence
Ainsi qu'un diadème aux fronts.

Semblables aux troupeaux serviles
Sur leurs pailles d'infections,
Ils ne vivent pas dans des villes,
Ces étables des nations :
Sur les collines et les plaines,
L'été, comme des ruches pleines,
Les essaims en groupe pareil,
Sans que l'un à l'autre l'envie,

Chacun a son arpent de vie
Et sa large place au soleil.

Les éléments de la nature,
Par l'esprit enfin surmontés,
Lui prodiguant la nourriture
Sous l'effort qui les a domptés,
Les nobles sueurs de sa joue
Ne vont plus détremper la boue
Que sa main doit ensemencer;
La sainte loi du labeur change :
Son esprit a vaincu la fange,
Et son travail est de penser.

Il pense, et de l'intelligence
Les prodiges multipliés
Lui font de distance en distance
Fouler l'impossible à ses pieds.
Nul ne sait combien de lumière
Peut contenir notre paupière,
Ni ce que de Dieu tient la main,
Ni combien de mondes d'idées,
L'une de l'autre dévidées,
Peut contenir l'esprit humain.

Elle a balayé tous les doutes,
Celle qu'en feux le ciel écrit,
Celle qui les éclaire toutes :
L'homme adore et croit en esprit.
Minarets, pagodes et dômes

Sont écroulés sur leurs fantômes,
Et l'homme, de ces dieux vainqueur,
Sous tous ces temples en poussière
N'a ramassé que la prière,
Pour la transvaser dans son cœur!

Un seul culte enchaîne le monde,
Que vivifie un seul amour :
Son dogme, où la lumière abonde,
N'est qu'un Évangile au grand jour;
Sa foi, sans ombre et sans emblème,
Astre éternel que Dieu lui-même
Fait grandir sur notre horizon,
N'est que l'image immense et pure
Que le miroir de la nature
Fait rayonner dans la raison.

C'est le Verbe pur du Calvaire,
Non tel qu'en terrestres accents
L'écho lointain du sanctuaire
En laissa fuir le divin sens,
Mais tel qu'en ses veilles divines
Le front du Couronné d'épines
S'illuminait d'un jour soudain :
Ciel incarné dans la parole,
Dieu dont chaque homme est le symbole,
Le songe du Christ au jardin!

Cette loi qui dit à tous : « Frère, »
A brisé ces divisions

Qui séparaient les fils du père
En royaumes et nations.
Semblable au métal de Corinthe
Qui, perdant la forme de l'empreinte
Du sol ou du rocher natal,
Quand sa lave fut refroidie,
Au creuset du grand incendie
Fut fondu dans un seul métal!

Votre tête est découronnée,
Rois, césars, tyrans, dieux mortels,
A qui la terre prosternée
Dressait des trônes pour autels.
Quand l'égalité fut bannie,
L'homme inventa la tyrannie
Pour qu'un seul exprimât ses droits;
Mais au jour de Dieu qui se lève
Le sceptre tombe sur le glaive;
Nul n'est esclave, et tous sont rois!...

La guerre, ce grand suicide,
Ce meurtre impie à mille bras,
Ne féconde plus d'homicide
Ce sol engraissé de trépas.
Leur soif de morts est assouvie :
Séve de pourpre de la vie,
L'homme a sacré le sang humain;
Il sait que Dieu compte ses gouttes,
Et vengeur les retrouve toutes
Ou dans la veine... ou sur la main!

Avec les erreurs et les vices
S'engendrant éternellement,
Toutes les passions factices
Sont mortes faute d'aliment.
Pour élargir son héritage
L'homme ne met plus en otage
Ses services contre de l'or;
Serviteur libre et volontaire,
Une demande est son salaire,
Et le bienfait est son trésor.

L'égoïsme, étroite pensée,
Qui hait tout pour n'adorer qu'un,
Maudit son erreur insensée,
Et jouit du bonheur commun;
Au lieu de resserrer son âme,
L'homme immense en étend la trame
Aussi loin que l'humanité,
Et, sûr de grandir avec elle,
Répand sa vie universelle
Dans l'indivisible unité!

. . . . . .

« Oh! dis-tu, si ton âme a vu toutes ces choses,
Si l'humanité marche à ces apothéoses,
Comment languir si loin? comment croupir si bas?
Comment, rentrant au cœur sa colère indignée,

Suivre dans ses sillons la brute résignée,
Et ne pas soulever la hache et la cognée
Pour lui faire presser ses pas?

« Honte à nous! honte à toi, faible et timide athlète!
Allume au ciel ta torche! » Ami, dit le poëte,
Nul ne peut retenir ni presser les instants;
Dieu, qui dans ses trésors les puise en abondance,
Pour ses desseins cachés les presse ou les condense;
Les hâter, c'est vouloir hâter sa Providence :
Les pas de Dieu sont ceux du temps!

Eh! que sert de courir dans la marche sans terme?
Le premier, le dernier, qu'on l'ouvre ou qu'on la ferme,
La mort nous trouve tous et toujours en chemin!
Le paresseux s'assied, l'impatient devance;
Le sage, sur la route où le siècle s'avance,
Marche avec la colonne au but qu'il voit d'avance,
Au pas réglé du genre humain!

Il est, dans les accès des fièvres politiques,
Deux natures sans paix de cœurs antipathiques;
Ceux-là dans le roulis, niant le mouvement,
Pour végétation prenant la pourriture,
A l'immobilité condamnant la nature,
Et mesurant, haineux, à leur courte ceinture
Son gigantesque accroissement!

Ceux-ci, voyant plus loin sur un pied qui se dresse,
Buvant la vérité jusqu'à l'ardente ivresse,

Mêlant au jour divin l'éclair des passions,
Voudraient pouvoir ravir l'étincelle à la foudre,
Et que le monde entier fût un monceau de poudre,
Pour faire d'un seul coup tout éclater en poudre,
Lois, autels, trônes, nations!

Nous, amis! qui plus haut fondons nos confiances,
Marchons au but certain sans ces impatiences :
La colère consume et n'illumine pas;
La chaste vérité n'engendre pas la haine.
Si quelque vil débris barre la voie humaine,
Écartons de la main l'obstacle qui la gêne,
Sans fouler un pied sous nos pas!

Dieu saura bien sans nous accomplir sa pensée.
Son front dort-il jamais sur l'œuvre commencée?
Homme! quand il attend, pourquoi t'agites-tu?
Quel trait s'est émoussé sur le but qu'il ajuste?
N'étendons pas le Temps sur le lit de Procuste!
La résignation est la force du juste;
La patience est sa vertu.

Ne devançons donc pas le lever des idées,
Ne nous irritons pas des heures retardées,
Ne nous enfermons pas dans l'orgueil de nos lois!
Du poids de son fardeau, si l'humanité plie,
Prêtons à son rocher notre épaule meurtrie,
Servons l'humanité, le siècle, la patrie :
Vivre en tout, c'est vivre cent fois!

C'est vivre en Dieu, c'est vivre avec l'immense vie
Qu'avec l'être et les temps sa vertu multiplie,
Rayonnement lointain de sa divinité;
C'est tout porter en soi comme l'âme suprême,
Qui sent dans ce qui vit et vit dans ce qu'elle aime;
Et d'un seul point du temps c'est se fondre soi-même
Dans l'universelle unité!

Ainsi quand le navire aux épaisses murailles,
Qui porte un peuple entier bercé dans ses entrailles,
Sillonne au point du jour l'Océan sans chemin,
L'astronome chargé d'orienter la voile
Monte au sommet des mâts où palpite la toile,
Et, promenant ses yeux de la vague à l'étoile,
Se dit : « Nous serons là demain! »

Puis, quand il a tracé sa route sur la dune
Et de ses compagnons présagé la fortune,
Voyant dans sa pensée un rivage surgir,
Il descend sur le pont où l'équipage roule,
Met la main au cordage et lutte avec la houle.
Il faut se séparer, pour penser, de la foule,
Et s'y confondre pour agir!

## XXV.

# LA FEMME.

## A M. DECAISNE,

### APRÈS AVOIR VU SON TABLEAU DE LA CHARITÉ.

Paris, 10 décembre 1838.

O femme! éclair vivant dont l'éclat me renverse!
O vase de splendeur qu'un jour de Dieu transperce!
Pourquoi nos yeux ravis fondent-ils sous les tiens?
Pourquoi mon âme en vain sous sa main comprimée
S'élance-t-elle à toi comme une aigle enflammée
Dont le feu du bûcher a brisé les liens?

Déjà l'hiver blanchit les sommets de ma vie
Sur la route au tombeau que mes pieds ont suivie;
Ah! j'ai derrière moi bien des nuits et des jours!
Un regard de quinze ans, s'il y daignait descendre,
Dans mon cœur consumé ne remuerait que cendre,
Cendre de passions qui palpitent toujours!

Je devrais détourner mon cœur de leur visage,
Me ranger en baissant les yeux sur leur passage,
Et regarder de loin ces fronts éblouissants,
Comme l'on voit monter de leur urne fermée
Les vagues de parfum et de sainte fumée
Dont les enfants de chœur vont respirer l'encens!

Je devrais contempler avec indifférence
Ces vierges, du printemps rayonnante espérance,
Comme l'on voit passer sans regret et sans pleurs,
Au bord d'un fleuve assis, ces vagues fugitives
Dont le courant rapide emporte à d'autres rives
Des flots où des amants ont effeuillé des fleurs!

Cependant plus la vie au soleil s'évapore,
O filles de l'Éden! et plus on vous adore!
L'odeur de vos soupirs nous parfume les vents;
Et même quand l'hiver de vos grâces nous sèvre,
Non! ce n'est pas de l'air qu'aspire votre lèvre :
L'air que vous respirez, c'est l'âme des vivants!

Car l'homme éclos un jour d'un baiser de ta bouche,
Cet homme dont ton cœur fut la première couche,
Se souvient à jamais de son nid réchauffant,
Du souffle où de sa vie il puisa l'étincelle,
Des étreintes d'amour au creux de ton aisselle,
Et du baiser fermant sa paupière d'enfant!

Mais si tout regard d'homme à ton visage aspire,
Ce n'est pas seulement parce que ton sourire

Embaume sur tes dents l'air qu'il fait palpiter,
Que, sous le noir rideau des paupières baissées,
On voit l'ombre des cils recueillir des pensées
Où notre âme s'envole et voudrait habiter;

Ce n'est pas seulement parce que de sa tête
La lumière glissant, sans qu'un angle l'arrête,
Sur l'ondulation de tes membres polis,
T'enveloppe d'en haut dans ses rayons de soie
Comme une robe d'air et de jour, qui te noie
Dans l'éther lumineux d'un vêtement sans plis;

Ce n'est pas seulement parce que tu déplies
Voluptueusement ces bras dont tu nous lies,
Chaîne qui d'un seul cœur réunit les deux parts,
Que ton cou de ramier sur l'aile se renverse,
Et que s'enfle à ton sein cette coupe qui verse
Le nectar à la bouche et l'ivresse aux regards :

Mais c'est que le Seigneur, ô belle créature!
Fit de toi le foyer des feux de la nature,
Que par toi tout amour a son pressentiment,
Que toutes voluptés, dont le vrai nom est femme,
Traversent ton beau corps ou passent par ton âme,
Comme toutes clartés tombent du firmament!

Cette chaleur du ciel, dont ton sein surabonde,
A deux rayonnements pour embraser le monde,
Selon que son foyer fait ondoyer son feu :
Lorsque sur un seul cœur ton âme le condense,

L'homme est roi, c'est l'amour! Il devient Providence
Quand il s'épand sur tous et rejaillit vers Dieu.

Alors on voit l'enfant, renversé sur ta hanche,
Effeuiller le bouton que ta mamelle penche,
Comme un agneau qui joue avec le flot qu'il boit;
L'adolescent, qu'un geste à tes genoux rappelle,
Suivre de la pensée au livre qu'il épelle
La sagesse enfantine écrite sous ton doigt;

L'orphelin se cacher dans les plis de ta robe,
L'indigent savourer le regard qu'il dérobe,
Le vieillard à tes pieds s'asseoir à ton soleil;
Le mourant, dans son lit retourné sans secousse
Sur ce bras de la femme où la mort même est douce,
S'endormir dans ce sein qu'il pressait au réveil!

Amour et charité, même nom dont on nomme
La pitié du Très-Haut et l'extase de l'homme!
Oui, tu les as compris, peintre aux langues de feu!
La beauté sous ta main, par un double mystère,
Unit ces deux amours du ciel et de la terre.
Ah! gardons l'un pour l'homme, et brûlons l'autre à Dieu!

## XXVI.

# LA CLOCHE DU VILLAGE.

Oh! quand cette humble cloche à la lente volée
Épand comme un soupir sa voix sur la vallée,
Voix qu'arrête si près le bois ou le ravin;
Quand la main d'un enfant qui balance cette urne
En verse à sons pieux dans la brise nocturne
Ce que la terre a de divin;

Quand du clocher vibrant l'hirondelle habitante
S'envole au vent d'airain qui fait trembler sa tente,
Et de l'étang ridé vient effleurer les bords,
Ou qu'à la fin du fil qui chargeait sa quenouille
La veuve du village à ce bruit s'agenouille
Pour donner leur aumône aux morts :

Ce qu'éveille en mon sein le chant du toit sonore
Ce n'est pas la gaîté du jour qui vient d'éclore,
Ce n'est pas le regret du jour qui va finir,
Ce n'est pas le tableau de mes fraîches années
Croissant sur ces coteaux parmi ces fleurs fanées
Qu'effeuille encor mon souvenir;

Ce n'est pas mes sommeils d'enfant sous ces platanes,
Ni ces premiers élans du jeu de mes organes,
Ni mes pas égarés sur ces rudes sommets,
Ni ces grands cris de joie en aspirant vos vagues,
O brises du matin pleines de saveurs vagues
Et qu'on croit n'épuiser jamais !

Ce n'est pas le coursier atteint dans la prairie,
Pliant son cou soyeux sous ma main aguerrie
Et mêlant sa crinière à mes beaux cheveux blonds,
Quand, le sol sous ses pieds sonnant comme une enclume,
Sa croupe m'emportait et que sa blanche écume
Argentait l'herbe des vallons !

Ce n'est pas même, amour, ton premier crépuscule,
Au mois où du printemps la séve qui circule
Fait fleurir la pensée et verdir le buisson,
Quand l'ombre ou seulement les jeunes voix lointaines
Des vierges rapportant leurs cruches des fontaines
Laissaient sur ma tempe un frisson.

Ce n'est pas vous non plus, vous que pourtant je pleure,
Premier bouillonnement de l'onde intérieure,
Voix du cœur qui chantait en s'éveillant en moi,
Mélodieux murmure embaumé d'ambroisie
Qui fait rendre à sa source un vent de poésie !...
O gloire, c'est encor moins toi !

De mes jours sans regret que l'hiver vous remporte
Avec le chaume vide, avec la feuille morte,

Avec la renommée, écho vide et moqueur !
Ces herbes du sentier sont des plantes divines
Qui parfument les pieds : oui ! mais dont les racines
Ne s'enfoncent pas dans le cœur !

Guirlandes du festin que pour un soir on cueille,
Que la haine empoisonne ou que l'envie effeuille,
Dont vingt fois sous les mains la couronne se rompt,
Qui donnent à la vie un moment de vertige,
Mais dont la fleur d'emprunt ne tient pas à la tige
Et qui sèche en tombant du front.

C'est le jour où ta voix dans la vallée en larmes
Sonnait le désespoir après le glas d'alarmes,
Où deux cercueils passant sous les coteaux en deuil,
Et bercés sur des cœurs par des sanglots de femmes,
Dans un double sépulcre enfermèrent trois âmes
Et m'oublièrent sur le seuil !

De l'aurore à la nuit, de la nuit à l'aurore,
O cloche ! tu pleuras comme je pleure encore,
Imitant de nos cœurs le sanglot étouffant ;
L'air, le ciel, résonnaient de ta complainte amère,
Comme si chaque étoile avait perdu sa mère,
Et chaque brise son enfant !

Depuis ce jour suprême où ta sainte harmonie
Dans ma mémoire en deuil à ma peine est unie,

Où ton timbre et mon cœur n'eurent qu'un même son,
Oui, ton bronze sonore et trempé dans la flamme
Me semble, quand il pleure, un morceau de mon âme
Qu'un ange frappe à l'unisson !

Je dors lorsque tu dors, je veille quand tu veilles;
Ton glas est un ami qu'attendent mes oreilles ;
Entre la voix des tours je démêle ta voix,
Et ta vibration encore en moi résonne
Quand l'insensible bruit qu'un moucheron bourdonne
Te couvre déjà sous les bois !

Je me dis : « Ce soupir mélancolique et vague
Que l'air profond des nuits roule de vague en vague,
Ah ! c'est moi, pour moi seul, là-haut retentissant !
Je sais ce qu'il me dit, il sait ce que je pense,
Et le vent qui l'ignore, à travers ce silence,
M'apporte un sympathique accent. »

Je me dis : « Cet écho de ce bronze qui vibre,
Avant de m'arriver au cœur de fibre en fibre,
A frémi sur la dalle où tout mon passé dort;
Du timbre du vieux dôme il garde quelque chose :
La pierre du sépulcre où mon amour repose
Sonne aussi dans ce doux accord ! »

Ne t'étonne donc pas, enfant, si ma pensée,
Au branle de l'airain secrètement bercée,

Aime sa voix mystique et fidèle au trépas,
Si dès le premier son qui gémit sous sa voûte,
Sur un pied suspendu, je m'arrête et j'écoute
Ce que la mort me dit tout bas.

Et toi, saint porte-voix des tristesses humaines,
Que la terre inventa pour mieux crier ses peines,
Chante! des cœurs brisés le timbre est encor beau!
Que ton gémissement donne une âme à la pierre,
Des larmes aux yeux secs, un signe à la prière,
Une mélodie au tombeau!

Moi, quand des laboureurs porteront dans ma bière
Le peu qui doit rester ici de ma poussière;
Après tant de soupirs que mon sein lance ailleurs,
Quand des pleureurs gagés, froide et banale escorte,
Déposeront mon corps endormi sous la porte
Qui mène à des soleils meilleurs;

Si quelque main pieuse en mon honneur te sonne,
Des sanglots de l'airain, oh! n'attriste personne,
Ne va pas mendier des pleurs à l'horizon;
Mais prends ta voix de fête, et sonne sur ma tombe
Avec le bruit joyeux d'une chaîne qui tombe
Au seuil libre d'une prison!

Ou chante un air semblable au cri de l'alouette
Qui, s'élevant du chaume où la bise la fouette,

Dresse à l'aube du jour son vol mélodieux,
Et gazouille ce chant qui fait taire d'envie
Ses rivaux attachés aux ronces de la vie,
Et qui se perd au fond des cieux !

## ENVOI.

Mais sonne avant ce jour, sonne doucement l'heure
Où quelque barde ami, dans mon humble demeure,
Vient de mon cœur malade éclairer le long deuil,
Et me laisse en partant, charitable dictame, baume, adoucissement
Deux gouttes du parfum qui coule de son âme
Pour embaumer longtemps mon seuil.

## XXVII.

# RAPHAËL.

Quand la lune est au ciel comme l'astre des rêves,
Que la mer balbutie en dormant sur ses grèves,
Que des voiles sans bruit glissent le long du bord,
Que l'aboiement des chiens s'affaiblit et s'endort,
Et que, sur les flancs noirs des montagnes voilées,
L'une après l'autre on voit les lampes étoilées
S'éteindre au souffle humain de maison en maison
Et laisser à la nuit la terre et l'horizon;
Si par hasard je veille, et que du balcon sombre
Des étoiles du ciel je calcule le nombre,
Ou bien que je mesure, aidé par le compas,
Ces espaces remplis du Dieu qui n'y tient pas;
Si, sur cet océan et de doute et de joie,
Dans son immensité son infini se noie,
Et que je cherche un cri pour crier : « Je te vois ! »
Et que ce cri me manque et défaille à ma voix;
Ou bien si des hauteurs de cet Être suprême
Mon esprit par son poids retombe sur lui-même;
Encor jeune de jours et déjà vieux d'ennuis,
Si je sonde à tâtons le cachot où je suis;

Si je vois aux deux bouts d'une courte carrière
Des doutes en avant, des remords en arrière,
Des apparitions promptes à s'envoler,
Des espoirs sur mes pas montant pour s'écrouler,
Des tombeaux recouverts de roses près d'éclore
S'entr'ouvrant sur les pas des êtres qu'on adore,
Notre cœur avant nous cousu dans le linceul,
L'âme partie avant et le corps resté seul,
Et si je sens pourtant dans ce corps périssable
Renaître de sa mort une âme intarissable,
Couvant ses feux cachés sous la neige des temps,
Avec sa soif de vivre et d'aimer de vingt ans,
Capable d'enfanter et d'animer des mondes,
Mer où la vie épanche et repuise ses ondes,
Séve dont le principe à jamais rajeuni
De forces et de jours tarirait l'infini ;
Et si dans les langueurs de ma nuit inquiète
Je lis pour m'apaiser les rhythmes d'un poëte,
Ou si j'entends là-bas sous l'oranger dormant
Bourdonner la guitare, écho d'un cœur d'amant,
Qu'une fenêtre s'ouvre et qu'une vierge en sorte
Pour écouter le son qui supplie à sa porte,
Et que dans le silence ou dans leur entretien
Leur battement de cœur résonne jusqu'au mien :
Alors ce cœur glacé, que le délire égare,
Bondit dans ma poitrine aux sons de leur guitare ;
Leur bonheur par leur voix coule dans tous mes sens ;
Ma tempe bat en moi le rhythme à leurs accents ;
De la nuit et du son jusqu'au jour je m'enivre...
Mais écouter la vie, ô mon âme, est-ce vivre ?

## XXVIII.

# A MON AMI AIMÉ MARTIN,

### SUR SA BIBLIOTHÈQUE.

Paris, 27 mars 1840.

O philosophe, ô solitaire
Sur la montagne retiré,
Qui répands de là sur la terre
La chaleur d'un cœur inspiré!

Quand je m'assois dans ces retraites
Pleines de générations,
Où tu ranges sur deux tablettes
La sagesse des nations;

Dans ces catacombes des âges,
En un volume reliés,
Quand je vois dans deux ou trois pages
Tenir cent peuples oubliés;

Quand je vois ces feuilles lancées
Aux vents par le temps ennemi,
Cette poussière de pensées
Que le ver broie à la fourmi;

Quand je vois ces lettres, qu'efface
Aux regards le texte incertain,
S'évanouir comme la trace
Du voyageur dans un lointain;

Je dis dans mon orgueil qui doute
Sur tant d'orgueil enseveli :
« Quoi! je serai donc une goutte
De ce grand océan d'oubli?

« Le comble de mes destinées
Sera qu'à mille ans parvenu,
Des langues qui ne sont pas nées
Épellent mon nom inconnu;

« Que dans un coin de sa mémoire
Un œil curieux du néant
Range ma poussière de gloire,
Jeu d'osselets du fainéant;

« Que l'oiseau porte à sa couvée,
Avec les brins du papyrus,
Quelque syllabe retrouvée
De mes *monuments* disparus!

« Graver ses pas sur cette arène,
A ce lointain jeter sa voix,
Être immortel, folie humaine,
Ah ! ce n'est que mourir deux fois !

« Ne remplaçons pas par nos pages
Ces pages que nous balayons ;
Car Dieu fit la langue des sages
De deux mots : Aimons et prions ! »

## XXIX.

# LE RÊVE

## D'UN ESCLAVE NOIR.

TOUSSAINT.

Avancez,
Mes enfants, mes amis, frères d'ignominie !
Vous que hait la nature et que l'homme renie ;
A qui le lait d'un sein par les chaînes meurtri
N'a fait qu'un cœur de fiel dans un corps amaigri ;
Vous, semblables en tout à ce qui fait la bête ;
Reptiles, dont je suis et la main et la tête !
Le moment est venu de piquer aux talons
La race d'oppresseurs qui nous écrase... Allons !
Ils s'avancent ; ils vont, dans leur dédain superbe,
Poser imprudemment leurs pieds blancs sur notre herbe :
Le jour du jugement se lève entre eux et nous !
Entassez tous les maux qu'ils ont versés sur vous :
Les haines, les mépris, les hontes, les injures,
La nudité, la faim, les sueurs, les tortures,
Le fouet et le bambou marqués sur votre peau,
Les aliments souillés, vils rebuts du troupeau ;

Vos enfants nus suçant des mamelles séchées;
Aux mères, aux époux les vierges arrachées,
Comme, pour assouvir ses brutaux appétits,
Le tigre à la mamelle arrache les petits;
Vos membres, dévorés par d'immondes insectes,
Pourrissant au cachot sur des pailles infectes;
Sans épouse et sans fils vos vils accouplements,
Et le sol refusé même à vos ossements,
Pour que le noir, partout proscrit et solitaire,
Fût sans frère au soleil et sans Dieu sur la terre!
Rappelez tous les noms dont ils vous ont flétris,
Titres d'abjection, de dégoût, de mépris;
Comptez-les, dites-les, et, dans notre mémoire,
De ces affronts des blancs faisons-nous notre gloire!
C'est l'aiguillon saignant qui, planté dans la peau,
Fait contre le bouvier regimber le taureau;
Il détourne à la fin son front stupide et morne,
Et frappe le tyran au ventre avec sa corne.
Vous avez vu piler la poussière à canon
Avec le sel de pierre et le noir de charbon;
Sur une pierre creuse on les pétrit ensemble;
On charge, on bourre, et feu! le coup part, le sol tremble.
Avec ces vils rebuts de la terre et du feu,
On a pour se tuer le tonnerre de Dieu.
Eh bien! bourrez vos cœurs comme on fait cette poudre:
Vous êtes le charbon, le salpêtre et la poudre;
Moi, je serai le feu; les blancs seront le but!
De la terre et du ciel méprisable rebut,
Montrez en éclatant, race à la fin vengée,
De quelle explosion le temps vous a chargée!

(Il se penche, et écoute un moment à terre.)

Ils sont là!... là, tout près,... vos lâches oppresseurs!
Du pauvre gibier noir exécrables chasseurs,
Vers le piége caché que ma main va leur tendre,
Ils montent à pas sourds et pensent nous surprendre.
Mais j'ai l'oreille fine, et, bien qu'ils parlent bas,
Depuis le bord des mers j'entends monter leurs pas.
Chut!... leurs chevaux déjà boivent l'eau des cascades;
Ils séparent leur troupe en fortes embuscades,
Ils montent un à un nos âpres escaliers:
Ils les redescendront, avant peu, par milliers.
Que de temps pour monter le rocher sur la butte!
Pour le rouler en bas, combien? une minute!

. . . . . .

. . . . . .

Avez-vous peur des blancs? Vous, peur d'eux! et pourquoi?
J'en eus moi-même aussi peur: mais écoutez-moi...
Au temps où, m'enfuyant chez les marrons de l'île,
Il n'était pas pour moi d'assez obscur asile,
Je me réfugiai pour m'endormir, un soir,
Dans le champ où la mort met le blanc près du noir,
Cimetière éloigné des cases du village,
Où la lune en tremblant glissait dans le feuillage.
Sous les rameaux d'un cèdre aux longs bras étendu,
A peine mon hamac était-il suspendu,
Qu'un grand tigre, aiguisant ses dents dont il nous broie,
De fosse en fosse errant, vint flairer une proie.
De sa griffe acérée ouvrant le lit des morts,
Deux cadavres humains m'apparurent dehors:
L'un était un esclave, et l'autre était un maître.

Mon oreille des deux l'entendit se repaître,
Et quand il eut fini ce lugubre repas,
En se léchant la lèvre il sortit à longs pas.
Plus tremblant que la feuille et plus froid que le marbre,
Quand l'aurore blanchit, je descendis de l'arbre;
Je voulus recouvrir d'un peu du sol pieux
Ces os de notre frère exhumés sous mes yeux.
Vains désirs, vains efforts! De l'un, l'autre squelette,
Le tigre avait laissé la charpente complète;
Et, rongeant les deux corps de la tête aux orteils,
En leur ôtant la peau les avait faits pareils.
Surmontant mon horreur : « Voyons, dis-je en moi-même,
Où Dieu mit entre eux deux la limite suprême;
Par quel organe à part, par quel faisceau de nerfs,
La nature les fit semblables et divers;
D'où vient entre leur sort la distance si grande;
Pourquoi l'un obéit, pourquoi l'autre commande. »
A loisir je plongeai dans ce mystère humain,
De la plante des pieds jusqu'aux doigts de la main;
En vain je comparai membrane par membrane :
C'étaient les mêmes jours perçant les murs du crâne.
« Mêmes os, mêmes sens, tout pareil, tout égal,
Me disais-je; et le tigre en fait même régal,
Et le ver du sépulcre et de la pourriture
Avec même mépris en fait sa nourriture!
Où donc la différence entre eux deux?... Dans la peur.
Le plus lâche des deux est l'être inférieur. »
Lâche? Sera-ce nous? Et craindrez-vous encore
Celui qu'un ver dissèque et qu'un chacal dévore?
Alors tendez les mains et marchez à genoux :

Brutes et vermisseaux sont plus hommes que nous!
Ou si du cœur du blanc Dieu nous a fait les fibres,
Conquérez aujourd'hui le sol des hommes libres!
L'arme est dans votre main, égalisez les sorts!

LES NOIRS, avec acclamations.

Liberté pour nos fils, et pour nous mille morts!

TOUSSAINT.

Mille morts pour les blancs, et pour nous mille vies!..
Les voici, je les tiens! leurs cohortes impies
Sur nos postes cachés vont surgir tout à coup.
Silence jusque-là! puis, d'un seul bond, debout!
Qu'au signal attendu du premier cri de guerre,
Un peuple sous leurs pieds semble sortir de terre!
Chargez bien vos fusils, enfants, et visez bien!
Chacun tient aujourd'hui son sort au bout du sien.
A vos postes! allez!

(Ils s'éloignent. Toussaint rappelle les principaux chefs, et leur serre la main tour à tour.)

A revoir, demain, frère!
Ou martyrs dans le ciel, ou libres sur la terre!

(Après un moment de silence.)

Mais il faut vous laisser conduire par un fil,
Sans demander: « Pourquoi? Que veut-il? que fait-il? »
Que chaque âme de noir aboutisse à mon âme!
Toute grande pensée est une seule trame
Dont les milliers de fils, se plaçant à leur rang,
Répondent comme un seul au doigt du tisserand;
Mais si chacun résiste et de son côté tire,
Le dessin est manqué, la toile se déchire.

Ainsi d'un peuple, enfants! Je pense : obéissez!
Pour des milliers de bras, une âme c'est assez!

LES NOIRS.

Oui, nous t'obéirons : toi le vent, et nous l'onde!
Toussaint sur Haïti, comme Dieu sur le monde!

TOUSSAINT.

Eh bien! si vous suivez mon inspiration,
Vous étiez un troupeau : je vous fais nation!

. . . . . .

. . . . . .

(Ils tombent à ses pieds.)

Fragment publié en 1843.

## XXX.

## A M. BEAUCHESNE.

Si tu cherches la paix et l'abri pour ton rêve,
Pourquoi bâtir ton nid si près du grand écueil?
J'aime mieux la maison du pêcheur sur la grève,
Dont la vague en hurlant vient caresser le seuil;

J'aime mieux la maison du pâtre sous la neige
D'une alpe qui blanchit sous un soleil levant,
Où l'on entend sonner le givre qui l'assiége,
Dont la solive craque et tremble aux coups du vent;

J'aime mieux cet esquif, maison frêle et flottante
De ces navigateurs étrangers en tout lieu,
Que ces palais minés moins stables qu'une tente,
Où le bruit des humains couvre ces bruits de Dieu!

## XXXI.

## A REGALDI.

Tes vers jaillissent, les miens coulent :
Dieu leur fit un lit différent;
Les miens dorment et les tiens roulent :
Je suis le lac, toi le torrent!

## XXXII.

# L'AVENIR POLITIQUE EN 1837 [1].

## A M. DE LAMARTINE,

### PAR M. BOUCHARD.

Comme un vaisseau qui marche sans boussole,
L'humanité flotte au sein de la nuit,
Cherchant des yeux le phare qui console
A l'horizon où nul flambeau ne luit;
Et l'équipage épouvanté répète
Au mousse assis à la pointe des mâts :
« Toi dont l'œil perce à travers la tempête,
Enfant des mers, ne vois-tu rien là-bas? »

Interrompant la chanson qui commence,
Le mousse alors répond au matelot :
« Je ne vois rien qu'un océan immense
Où chaque siècle est perdu comme un flot;

1. Cette ode et la suivante sont celles auxquelles répond M. de Lamartine dans la pièce intitulée *Utopie*.

Gouffre sans fond qu'un ciel d'airain surplombe,
Tombeau des mois, des cités, des États.
— L'arche du monde attend une colombe;
Enfant des mers, ne vois-tu rien là-bas?

— Je vois au loin lutter contre l'orage,
Sur un radeau, d'infortunés proscrits,
Lambeaux sacrés d'un immortel naufrage,
De la Pologne héroïques débris;
Peuple qui vient, la poitrine meurtrie,
A nos foyers raconter ses combats.
— Aux exilés Dieu rendra la patrie!
Enfant des mers, ne vois-tu rien là-bas?

— Je vois le Nord fondre comme un corsaire
Sur l'Orient, vieillard sans avenir,
Qui dans le sang du fougueux janissaire
Baigna ses pieds et crut se rajeunir.
Quel bruit semblable à la foudre qui roule
A notre oreille éclate avec fracas?
— Sur l'Alcoran c'est le sérail qui croule.
Enfant des mers, ne vois-tu rien là-bas?

— Je vois encore une terre féconde,
Où l'oranger fleurit près des jasmins,
Terre d'amour qu'un soleil pur inonde
Et que ses fils déchirent de leurs mains.
C'est le démon de la discorde infâme....
Mais Dieu sur lui vient d'étendre son bras :

Il tombe et meurt sous les pieds d'une femme.
— Enfant des mers, ne vois-tu rien là-bas?

Quels sont ces bords? — C'est la belle Ausonie;
De l'étranger j'y vois fumer les camps :
Le despotisme enchaîne son génie,
Et dort tranquille au pied de ses volcans.
Mais le Vésuve, indigné d'être esclave,
Brise ses flancs et vomit des soldats :
La liberté bouillonne dans sa lave.
— Enfant des mers, ne vois-tu rien là-bas?

D'un monde usé pourquoi parler sans cesse?
Signale-nous ce monde généreux,
Frais d'avenir, d'amour et de jeunesse,
Des cœurs aimants doux espoir, rêve heureux.
Mille parfums enivrent cette terre :
Des fruits partout! des fleurs à chaque pas!
De l'avenir, toi qui sais le mystère,
Enfant des mers, ne vois-tu rien là-bas?

— Oui, le voilà! je l'entrevois dans l'ombre;
Nul pas humain n'a profané ses bords :
Courage, amis! en vain la nuit est sombre,
En vain l'éclair embrase nos sabords.
De ce vieux monde oublions les mensonges,
Les noirs fléaux et les soleils ingrats :
Dieu va semer le bonheur sur nos songes.
Marchons toujours, le bonheur est là-bas. »

Ainsi toujours sur la mer éternelle
L'humanité promène un œil hagard :
Ce jeune mousse, ardente sentinelle,
C'est toi, poëte au dévorant regard.
Quand l'équipage à genoux pleure et prie,
Quand matelots et pilote sont las,
Prophète aimé, Dieu par ta voix leur crie :
« Marchez toujours, le bonheur est là-bas ! »

## XXXIII.

# A M. DE LAMARTINE,

## SUR SON VOYAGE EN ORIENT EN 1833,

PAR M. BOUCHARD.

Sous le vent frais qui déroulait sa voile
Il est parti vers ces bords éclatants,
Terre promise où brille son étoile,
Et que son âme espéra si longtemps.
Brise des mers, sois douce et parfumée!
Flots, calmez-vous; ciel, sois toujours serein!
Reverdissez, cèdres de l'Idumée;
Dieu soit en aide au pieux pèlerin!

Sur cette Grèce au brûlant territoire,
Jette, ô poëte, un rayon d'avenir.
Là chaque pierre est un feuillet d'histoire;
Là chaque pas presse un grand souvenir.
On reconnaît les descendants d'Alcide
Dans son vieux klephte et son brave marin :
Des champs d'Argos aux monts de la Phocide,
Dieu soit en aide au pieux pèlerin!

Ta mission dans les cieux est écrite :
Cours promener ta vie aux rêves d'or
Dans ces déserts où l'Arabe s'abrite
Aux sphinx de Thèbe, au palais de Luxor.
Tu rediras, en voyant sous le sable
Ces dieux géants de granit et d'airain :
« Vous seul, Seigneur, êtes impérissable! »
Dieu soit en aide au pieux pèlerin!

Transports sacrés, religieux délire,
Enthousiasme, aigle aux ailes de feu,
Électrisez le croisé de la lyre
Dans la Sion où souffrit l'Homme-Dieu.
Écho du ciel, ton hymne va descendre
Sur cette veuve au front pâle et chagrin :
Jérusalem va secouer sa cendre.
Dieu soit en aide au pieux pèlerin!

Tu les verras, ces rivages d'Asie
Que l'œil compare à des jardins flottants,
Où tout est fleurs, lumière et poésie,
Où le zéphyr éternise un printemps;
Et la Stamboul, reine aux mille coupoles,
Sous le soleil éblouissant écrin :
Mon cœur te suit aux bords où tu t'envoles.
Dieu soit en aide au pieux pèlerin!

Va, jeune cygne à l'accent prophétique,
Va sous le ciel d'un monde plus riant,

Pour agrandir ton essor poétique,
Tremper ton aile aux parfums d'Orient;
Puis verse-nous ces trésors d'harmonie
Qu'attend ma muse au modeste refrain!
Dieu que j'implore a béni ton génie;
Dieu soit en aide au pieux pèlerin!

# POÉSIES DIVERSES.

# ADIEUX

## DE SIR WALTER SCOTT

### A SES LECTEURS [1].

Abbotsford, septembre 1831.

Le lecteur sait que, selon toute apparence, ces contes sont les derniers que l'auteur soumettra au jugement du public. Il est maintenant à la veille de visiter des pays étrangers. Le roi son maître a bien voulu désigner un vaisseau de guerre pour transporter l'*auteur de Waverley* dans des climats où il puisse retrouver assez de santé pour revenir ensuite achever doucement le fil de sa vie dans son pays natal. S'il avait continué ses travaux ordinaires, il est plus que probable qu'à l'âge où il est parvenu, le vase, pour employer le langage expressif de l'Écriture, se serait brisé à la fontaine ; et celui qui a eu le bonheur d'obtenir une part peu commune du plus précieux des biens de ce monde, est peu en droit de se plaindre que la vie, en approchant de son terme, ne soit pas exempte des troubles et des orages auxquels nul

1. Ces *Adieux* se trouvent à la fin du dernier volume de la 4e série des *Contes de mon Hôte*, contenant *Robert de Paris* et *le Château périlleux*, par sir Walter Scott.

d'entre nous ne saurait échapper. Ils ne l'ont pas du moins affecté d'une manière plus pénible qu'il n'est inséparable de l'acquittement de cette partie de la dette de l'humanité. De ceux dont les rapports avec lui dans les rangs de la vie auraient pu lui assurer leur sympathie dans ses souffrances, beaucoup n'existent plus à présent; et ceux qui ont survécu avec lui sont en droit d'attendre, dans la manière dont il supportera des maux inévitables, un exemple de fermeté et de patience, surtout de la part d'un homme qui est loin d'avoir eu à se plaindre de son sort dans le cours de son pèlerinage.

L'auteur de *Waverley* n'a pas d'expressions pour peindre la reconnaissance qu'il doit au public; mais peut-être lui sera-t-il permis d'espérer que, tel qu'il est, son esprit n'a pas vieilli plus vite que son corps, et qu'il pourra se présenter de nouveau à la bienveillance de ses amis, sinon dans son ancien genre de composition, du moins dans quelque branche de la littérature, sans donner lieu à la remarque que

Trop longtemps le vieillard est resté sur la scène.

# RÉPONSE

AUX

# ADIEUX DE SIR WALTER SCOTT

## A SES LECTEURS.

### ÉPÎTRE FAMILIÈRE.

Au premier mille, hélas! de mon pèlerinage,
Temps où le cœur tout neuf voit tout à son image,
Où l'âme de seize ans, vierge de passions,
Demande à l'univers ses mille émotions,
Le soir d'un jour de fête au golfe de Venise,
Seul, errant sans objet dans ma barque indécise,
Je suivais, mais de loin, sur la mer, un bateau
Dont les concerts flottants se répandaient sur l'eau;
Voguant de cap en cap, nageant de crique en crique,
La barque balançant sa brise de musique,
Élevait, abaissait, modulait ses accords
Que l'onde palpitante emportait à ses bords,
Et, selon que la plage était sourde ou sonore,
Mourait comme un soupir des mers qui s'évapore,
Ou dans les antres creux réveillant mille échos

Élançait jusqu'au ciel la fanfare des flots ;
Et moi, penché sur l'onde, et l'oreille tendue,
Retenant sur les flots la rame suspendue,
Je frémissais de perdre un seul de ces accents,
Et le vent d'harmonie enivrait tous mes sens.

C'était un couple heureux d'amants unis la veille,
Promenant leur bonheur à l'heure où tout sommeille,
Et, pour mieux enchanter leurs fortunés moments,
Respirant l'air du golfe au son des instruments.
La fiancée, en jouant avec l'écume blanche
Qui de l'étroit esquif venait laver la hanche,
De son doigt dans la mer laissa tomber l'anneau,
Et pour le ressaisir son corps penché sur l'eau
Fit incliner le bord sous la vague qu'il rase ;
La vague, comme une eau qui surmonte le vase,
Les couvrit : un seul cri retentit jusqu'au bord :
Tout était joie et chant, tout fut silence et mort.

Eh bien ! ce que mon cœur éprouva dans cette heure
Où le chant s'engloutit dans l'humide demeure,
Je l'éprouve aujourd'hui, chantre mélodieux,
Aujourd'hui que j'entends les suprêmes adieux
De cette chère voix pendant quinze ans suivie.
Voluptueux oubli des peines de la vie,
Musique de l'esprit, brise des temps passés,
Dont nos soucis dormants étaient si bien bercés !
Heures de solitude et de mélancolie,
Heures des nuits sans fin que le sommeil oublie,
Heures de triste attente, hélas ! qu'il faut tromper,

Heures à la main vide et qu'il faut occuper,
Fantômes de l'esprit que l'ennui fait éclore,
Vides de la pensée où le cœur se dévore!
Le conteur a fini : vous n'aurez plus sa voix,
Et le temps va sur nous peser de tout son poids.

Ainsi tout a son terme, et tout cesse, et tout s'use.
A ce terrible aveu notre esprit se refuse :
Nous croyons en tournant les feuillets de nos jours
Que les pages sans fin en tourneront toujours ;
Nous croyons que cet arbre au dôme frais et sombre,
Dont nos jeunes amours cherchent la mousse et l'ombre,
Sous ses rideaux tendus doit éternellement
Balancer le zéphyr sur le front de l'amant ;
Nous croyons que ce flot qui court, murmure et brille,
Et du bateau bercé caresse en paix la quille,
Doit à jamais briller, murmurer et flotter,
Et sur sa molle écume à jamais nous porter ;
Nous croyons que le livre où notre âme se plonge
Et comme en un sommeil nage de songe en songe,
Doit dérouler sans fin cette prose ou ces vers,
Horizons enchantés d'un magique univers :
Mensonges de l'esprit, illusion et ruse
Dont pour nous retenir ici-bas la vie use!
Hélas! tout finit vite : encore un peu de temps,
L'arbre s'effeuille et sèche, et jaunit le printemps;
La vague arrive en poudre à son dernier rivage,
L'âme à l'ennui, le livre à sa dernière page.

Mais pourquoi donc le tien se ferme-t-il avant

Que la mort ait fermé ton poëme vivant,
Homère de l'histoire à l'immense Odyssée,
Qui, répandant si loin ta féconde pensée,
Soulèves les vieux jours, leur rends l'âme et le corps,
Comme l'ombre d'un dieu qui ranime les morts?
Ta fibre est plus savante et n'est pas moins sonore.
Tes jours n'ont pas atteint l'heure qui décolore;
Ton front n'a pas encor perdu ses cheveux gris,
Couronne dont la muse orne ses favoris,
Où, comme dans les pins de ta Calédonie,
La brise des vieux jours est pleine d'harmonie.
Mais, hélas! le poëte est homme par les sens,
Homme par la douleur! Tu le dis, tu le sens;
L'argile périssable où tant d'âme palpite
Se façonne plus belle et se brise plus vite;
Le nectar est divin, mais le vase est mortel :
C'est un Dieu dont le poids doit écraser l'autel;
C'est un souffle trop plein du soir ou de l'aurore
Qui fait chanter le vent dans un roseau sonore,
Mais qui, brisé du son, le jette au bord de l'eau
Comme un chaume séché battu sous le fléau!
O néant! ô nature! ô faiblesse suprême!
Humiliation pour notre grandeur même!
Main pesante dont Dieu nous courbe incessamment,
Pour nous prouver sa force et notre abaissement,
Pour nous dire et redire à jamais qui nous sommes,
Et pour nous écraser sous ce honteux nom d'hommes!

Je ne m'étonne pas que le bronze et l'airain
Cèdent leur vie au temps et fondent sous sa main,

Que les murs de granit, les colosses de pierre
De Thèbe et de Memphis fassent de la poussière,
Que Babylone rampe au niveau des déserts,
Que le roc de Calpé descende au choc des mers,
Et que les vents, pareils aux dents des boucs avides,
Écorcent jour à jour le tronc des pyramides :
Des hommes et des jours ouvrages imparfaits,
Le temps peut les ronger, c'est lui qui les a faits;
Leur dégradation n'est pas une ruine,
Et Dieu les aime autant en sable qu'en colline.
Mais qu'un esprit divin, souffle immatériel
Qui jaillit de Dieu seul comme l'éclair du ciel,
Que le temps n'a point fait, que nul climat n'altère,
Qui ne doit rien au feu, rien à l'onde, à la terre,
Qui, plus il a compté de soleils et de jours,
Plus il se sent d'élan pour s'élancer toujours,
Plus il sent, au torrent de force qui l'enivre,
Qu'avoir vécu pour l'homme est sa raison de vivre;
Qui colore le monde en le réfléchissant;
Dont la pensée est l'être et qui crée en pensant;
Qui, donnant à son œuvre un rayon de sa flamme,
Fait tout sortir de rien et vivre de son âme,
Enfante avec un mot, comme fit Jéhova,
Se voit dans ce qu'il fait, s'applaudit, et dit : « Va! »
N'a ni soir ni matin, mais chaque jour s'éveille
Aussi jeune, aussi neuf, aussi Dieu que la veille;
Que cet esprit captif dans les liens du corps
Sente en lui tout à coup défaillir ses ressorts,
Et, comme le mourant qui s'éteint, mais qui pense,
Mesure à son cadran sa propre décadence,

Qu'il sente l'univers se dérober sous lui,
Levier divin qui sent manquer le point d'appui,
Aigle pris du vertige en son vol sur l'abîme,
Qui sent l'air s'affaisser sous son aile et s'abîme :
Ah ! voilà le néant que je ne comprends pas !
Voilà la mort, plus mort que la mort d'ici-bas !
Voilà la véritable et complète ruine !
Auguste et saint débris devant qui je m'incline,
Voilà ce qui fait honte ou ce qui fait frémir,
Gémissement que Job oublia de gémir !

Ton esprit a porté le poids de ce problème :
Sain dans un corps infirme, il se juge lui-même ;
Tes organes vaincus parlent pour t'avertir ;
Tu sens leur décadence, heureux de la sentir,
Heureux que la raison, te prêtant sa lumière,
T'arrête avant la chute au bord de la carrière !
Eh bien ! ne rougis pas au moment de t'asseoir ;
Laisse un long crépuscule à l'éclat de ton soir ;
Notre tâche commence et la tienne est finie :
C'est à nous maintenant d'embaumer ton génie.
Ah ! si comme le tien mon génie était roi,
Si je pouvais d'un mot évoquer devant toi
Les fantômes divins dont ta plume féconde
Des héros, des amants a peuplé l'autre monde ;
Les sites enchantés que ta main a décrits,
Paysages vivants dans la pensée écrits ;
Les nobles sentiments s'élevant de tes pages
Comme autant de parfums des odorantes plages,
Et les hautes vertus que ton art fit germer,

Et les saints dévouements que ta voix fait aimer;
Dans un cadre où ta vie entrerait tout entière,
Je les ferais jaillir tous devant ta paupière,
Je les concentrerais dans un brillant miroir,
Et dans un seul regard ton œil pourrait te voir !
Semblables à ces feux, dans la nuit éternelle,
Qui viennent saluer la main qui les appelle,
Je les ferais passer rayonnants devant toi ;
Vaste création qui saluerait son roi !
Je les réunirais en couronne choisie,
Dont chaque fleur serait amour et poésie,
Et je te forcerais, toi qui veux la quitter,
A respirer ta gloire avant de la jeter.

Cette gloire sans tache et ces jours sans nuage
N'ont point pour ta mémoire à déchirer de page ;
La main du tendre enfant peut t'ouvrir au hasard,
Sans qu'un mot corrupteur étonne son regard,
Sans que de tes tableaux la suave décence
Fasse rougir un front couronné d'innocence ;
Sur la table du soir, dans la veillée admis,
La famille te compte au nombre des amis,
Se fie à ton honneur, et laisse sans scrupule
Passer de main en main le livre qui circule;
La vierge en te lisant, qui ralentit son pas,
Si sa mère survient ne te dérobe pas,
Mais relit au grand jour le passage qu'elle aime,
Comme en face du ciel tu l'écrivis toi-même,
Et s'endort aussi pure après t'avoir fermé,
Mais de grâce et d'amour le cœur plus parfumé.

Un dieu descend toujours pour dénouer ton drame;
Toujours la Providence y veille et nous proclame
Cette justice occulte et ce divin ressort
Qui fait jouer le temps et gouverne le sort;
Dans les cent mille aspects de ta gloire infinie,
C'est toujours la raison qui guide ton génie.
Ce n'est pas du désert le cheval indompté
Traînant de Mazeppa le corps ensanglanté,
Et, comme le torrent tombant de cime en cime,
Précipitant son maître au trône ou dans l'abîme :
C'est le coursier de Job, fier, mais obéissant,
Faisant sonner du pied le sol retentissant,
Se fiant à ses flancs comme l'aigle à son aile,
Prêtant sa bouche au frein et son dos à la selle;
Puis, quand en quatre bonds le désert est franchi,
Jouant avec le mors que l'écume a blanchi,
Touchant sans le passer le but qu'on lui désigne,
Et sous la main qu'on tend courbant son cou de cygne.

Voilà l'homme, voilà le pontife immortel!
Pontife que Dieu fit pour parfumer l'autel,
Pour dérober au sphinx le mot de la nature,
Pour jeter son flambeau dans notre nuit obscure,
Et nous faire épeler, dans ses divins accents,
Ce grand livre du sort dont lui seul a le sens.

Aussi dans ton repos, que ton heureux navire
Soit poussé par l'Eurus ou flatté du Zéphyre,
Et, partout où la mer étend son vaste sein,
Flotte d'un ciel à l'autre aux deux bords du bassin;

Ou que ton char, longeant la crête des montagnes,
Porte en bas ton regard sur nos tièdes campagnes,
Partout où ton œil voit du pont de ton vaisseau
Le phare ou le clocher sortir du bleu de l'eau,
Ou le môle blanchi par les flots d'une plage
Étendre en mer un bras de ville ou de village,
Partout où ton regard voit au flanc des coteaux
Pyramider en noir les tours des vieux châteaux,
Ou flotter les vapeurs, haleines de nos villes,
Ou des plus humbles toits le soir rougir les tuiles,
Tu peux dire, en ouvrant ton cœur à l'amitié :
« Ici l'on essuierait la poudre de mon pied;
Ici dans quelque cœur mon âme s'est versée :
Car tout un siècle pense et vit de ma pensée ! »
Il ne t'a rien manqué pour égaler du front
Ces noms pour qui le temps n'a plus d'ombre et d'affront,
Ces noms majestueux que l'épopée élève
Comme une cime humaine au-dessus de la grève,
Que d'avoir concentré dans un seul monument
La puissance et l'effort de ton enfantement,
Et d'avoir fait tailler tes divines statues
Dans le moule des vers de rhythmes revêtues.
L'immortelle pensée a sa forme ici-bas,
Langue immortelle aussi que l'homme n'use pas.
Tout ce qui sort de l'homme est rapide et fragile,
Mais le vers est de bronze et la prose d'argile :
L'une, lorsque la brise et le soleil des jours
Et les mains du vulgaire ont palpé ses contours,
Sous la pluie et les vents croule et glisse en poussière,
S'évanouit en cendre et périt tout entière;

L'autre passe éternelle avec les nations
De générations en générations,
Résiste aux feux, à l'onde, et survit aux ruines,
Ou, si la rouille attente à ses formes divines,
L'avenir, disputant ses fragments aux tombeaux,
Adore encor de l'œil ces sonores lambeaux.
Mais tout homme a trop peu de jours pour sa pensée :
La main sèche sur l'œuvre à peine commencée,
Notre bras n'atteint pas aussi loin que notre œil ;
Soyons donc indulgents même pour notre orgueil.
Les monuments complets ne sont pas œuvre d'homme :
Un siècle les commence, un autre les consomme ;
Encor ces grands témoins de notre humanité
Accusent sa faiblesse et sa brièveté ;
Nous y portons chacun le sable avec la foule ;
Qu'importe, quand plus tard notre Babel s'écroule,
D'avoir porté nous-même à ces longs monuments
L'humble brique cachée au sein des fondements,
Ou la pierre sculptée où notre vain nom vive?
Notre nom est néant, quelque part qu'on l'inscrive.

Spectateur fatigué du grand spectacle humain,
Tu nous laisses pourtant dans un rude chemin.
Les nations n'ont plus ni barde ni prophète
Pour enchanter leur route et marcher à leur tête;
Un tremblement de trône a secoué les rois;
Les chefs comptent par jour et les règnes par mois;
Le souffle impétueux de l'humaine pensée,
Équinoxe brûlant dont l'âme est renversée,
Ne permet à personne, et pas même en espoir,

De se tenir debout au sommet du pouvoir ;
Mais, poussant tour à tour les plus forts sur la cime,
Les frappe de vertige et les jette à l'abîme.
En vain le monde invoque un sauveur, un appui ;
Le temps, plus fort que nous, nous entraîne sous lui :
Lorsque la mer est basse, un enfant la gourmande;
Mais tout homme est petit quand une époque est grande.
Regarde : citoyens, rois, soldat ou tribun,
Dieu met la main sur tous et n'en choisit pas un ;
Et le pouvoir, rapide et brûlant météore,
En tombant sur nos fronts nous juge et nous dévore.
C'en est fait : la parole a soufflé sur les mers,
Le chaos bout et couve un second univers,
Et pour le genre humain, que le sceptre abandonne,
Le salut est dans tous et n'est plus dans personne.
A l'immense roulis d'un océan nouveau,
Aux oscillations du ciel et du vaisseau,
Aux gigantesques flots qui croulent sur nos têtes,
On sent que l'homme aussi double un Cap des Tempêtes,
Et passe, sous la foudre et sous l'obscurité,
Le tropique orageux d'une autre humanité.

Aussi jamais les flots où l'éclair se rallume
N'ont jeté vers le ciel plus de bruit et d'écume,
Dans leurs gouffres béants englouti plus de mâts,
Porté l'homme plus haut pour le lancer plus bas,
Noyé plus de fortune, et sur plus de rivages
Poussé plus de débris et d'illustres naufrages :
Tous les royaumes veufs d'hommes-rois sont peuplés;
Ils échangent entre eux leurs maîtres exilés.

J'ai vu l'ombre des Stuarts, veuve du triple empire,
Mendier le soleil et l'air qu'elle respire,
L'héritier de l'Europe et de Napoléon
Déshérité du monde et déchu de son nom,
De peur qu'un si grand nom, qui seul tient une histoire,
N'eût un trop frêle écho d'un si grand son de gloire.

Et toi-même, en montant au sommet de tes tours,
Tu peux voir le plus grand des débris de nos jours,
De leur soleil natal deux plantes orphelines
Du palais d'Édimbourg couronner les ruines!...
Ah! lorsque, s'échappant des fentes d'un tombeau,
Cette tige germait sous un rayon plus beau,
Quand la France, envoyant ses salves à l'Europe,
Annonçait son miracle aux flots de Parthénope,
Quand moi-même, d'un vers pressé de le bénir,
Sur un fils du destin j'invoquais l'avenir,
Je ne me doutais pas qu'avec tant d'espérance
Le vent de la fortune, hélas! jouait d'avance,
Emportant tant de joie et tant de vœux dans l'air
Avec le bruit du bronze et son rapide éclair,
Et qu'avant que l'enfant pût manier ses armes
Les bardes sur son sort n'auraient plus que des larmes!...
Des larmes? non, leur lyre a de plus nobles voix :
Ah! s'il échappe au trône, écueil de tant de rois;
Si, comme un nourrisson qu'on jette à la lionne,
A la rude infortune à nourrir Dieu le donne,
Ce sort ne vaut-il pas les berceaux triomphants?
Toujours l'ombre d'un trône est fatale aux enfants;
Toujours des Tigellins l'haleine empoisonnée

Tue avant le printemps les germes de l'année !
Qu'il grandisse au soleil, à l'air libre, aux autans,
Qu'il lutte sans cuirasse avec l'esprit du temps ;
De quelque nom qu'amour, haine, ou pitié le nomme,
Néant ou majesté, roi proscrit, qu'il soit homme !
D'un trône dévorant qu'il ne soit pas jaloux :
La puissance est au sort, nos vertus sont à nous.
Qu'il console à lui seul son errante famille ;
Plus obscure est la nuit, et plus l'étoile y brille !
Et si, comme un timide et faible passager
Que l'on jette à la mer à l'heure du danger,
La liberté, prenant un enfant pour victime,
Le jette au gouffre ouvert pour refermer l'abîme,
Qu'il y tombe sans peur, qu'il y dorme innocent
De ce qu'un trône coûte à recrépir de sang;
Qu'il s'égale à son sort, au plus haut comme au pire ;
Qu'il ne se pèse pas, enfant, contre un empire ;
Qu'à l'humanité seule il résigne ses droits :
Jamais le sang du peuple a-t-il sacré les rois?

Mais adieu; d'un cœur plein l'eau déborde, et j'oublie
Que ta voile frissonne aux brises d'Italie,
Et t'enlève à la scène où s'agite le sort,
Comme l'aile du cygne à la vase du bord.
Vénérable vieillard, poursuis ton doux voyage;
Que le vent du Midi dérobe à chaque plage
L'air vital de ces mers que tu vas respirer ;
Que l'oranger s'effeuille afin de t'enivrer ;
Que dans chaque horizon ta paupière ravie
Boive avec la lumière une goutte de vie !

Si jamais, sur ces mers dont le doux souvenir
M'émeut comme un coursier qu'un autre entend hennir,
Mon navire inconnu glissant sous peu de voile
Venait à rencontrer sous quelque heureuse étoile
Le dôme au triple pont qui berce ton repos,
Je jetterais de joie une autre bague aux flots;
Mes yeux contempleraient ton large front d'Homère,
Palais des songes d'or, gouffre de la Chimère,
Où tout l'Océan entre et bouillonne en entrant,
Et d'où les flots sans fin sortent en murmurant,
Chaos où retentit ta parole profonde
Et d'où tu fais jaillir les images du monde;
J'inclinerais mon front sous ta puissante main,
Qui de joie et de pleurs pétrit le genre humain;
J'emporterais dans l'œil la rayonnante image
D'un de ces hommes-siècle et qui nomment un âge;
Mes lèvres garderaient le sel de tes discours,
Et je séparerais ce jour de tous mes jours,
Comme au temps où d'en haut les célestes génies,
Prenant du voyageur les sandales bénies,
Marchaient dans nos sentiers; les voyageurs pieux
Dont l'apparition avait frappé les yeux,
L'œil encore ébloui du rayon de lumière,
Marquaient du pied la place, y roulaient une pierre,
Pour conserver visible à leurs postérités
L'heure où l'homme de Dieu les avait visités.

# L'HIRONDELLE.

A MADEMOISELLE DE VINCY.

Pourquoi me fuir, passagère hirondelle?
Viens reposer ton aile auprès de moi.
Pourquoi me fuir? c'est un cœur qui t'appelle :
Ne suis-je pas voyageur comme toi?

Dans ce désert le destin nous rassemble :
Va, ne crains pas d'y nicher près de moi.
Si tu gémis, nous gémirons ensemble :
Ne suis-je pas isolé comme toi?

Peut-être, hélas! du toit qui t'a vu naître
Un sort cruel te chasse ainsi que moi.
Viens t'abriter au mur de ma fenêtre :
Ne suis-je pas exilé comme toi?

As-tu besoin de laine pour la couche
De tes petits, frissonnant près de moi?
J'échaufferai leur duvet sous ma bouche :
N'ai-je pas vu ma mère comme toi?

Vois-tu là-bas, sur la rive de France,
Le seuil aimé qui s'est ouvert pour moi?
Va, portes-y le rameau d'espérance :
Ne suis-je pas son oiseau comme toi?

Ne me plains pas... Ah! si la tyrannie
De mon pays ferme le seuil pour moi,
Pour retrouver la liberté bannie
N'avons-nous pas notre ciel comme toi?

AU

# PRINCE ROYAL DE BAVIÈRE,

## VOYAGEANT EN GRÈCE.

Péra, le 6 juillet 1833.

Pèlerin inconnu des vieux sentiers du monde,
Quitter l'ombre et la paix des foyers paternels,
Se laisser dériver aux caprices de l'onde,
Vers tous les bords lointains qu'un nom fit éternels;

Saluer d'une larme, à travers sa ruine,
Le temple de Minerve au lumineux fronton;
Sentir battre un cœur d'homme au roc de Salamine;
Rêver des songes d'or sur le cap de Platon;

Écouter le destin, sur l'airain de ses pages,
Des peuples et des dieux sonner le jour fatal;
Ou remuer du pied, dans la poudre des âges,
Ce que l'aile du temps jette du piédestal;

Toucher du doigt le vide et l'étroit de la vie;
Confesser sa misère et goûter son néant,
Et dire à chaque pas, sans regret, sans envie :
« Ce monde est comme nous petit : Dieu seul est grand! »

Du voyageur obscur voilà chaque journée :
De poussière en poussière il s'égare à pas lents;
Le flot porte sans bruit son humble destinée,
Et le reporte au gîte avec des cheveux blancs!

Mais vous, enfants des rois que l'avenir regarde,
Quand vous voguez devant ces bords aux grands échos,
La gloire du passé se rallume et vous darde
Quelqu'un de ces rayons qui brûlent les héros.

Voilà ce que leurs pas ont laissé sur la route!
Tous ces rivages morts vivent de leur vertu;
Toi qui passes comme eux devant leur cendre, écoute
La terre qui te dit : « Que me laisseras-tu? »

Quand l'homme obscur finit son court pèlerinage,
Sous l'herbe du cercueil il dort impunément;
Mais la terre de vous demande témoignage,
Et la tombe d'un roi doit être un monument.

# LE CRI DE CHARITÉ.

## CHANT COMPOSÉ

### AU PROFIT DES VICTIMES DES INONDATIONS.

Sur les bords écumants des fleuves
Qui roulent des flots et des cris,
Des vieillards, des enfants, des veuves,
Pleurent leur asile en débris.
La cime d'arbre est le refuge
Que l'homme dispute aux oiseaux,
Et la voix morne du déluge
S'éteint par degrés sous les eaux.

L'ange des détresses humaines
Recueille ces vagissements,
Ces sanglots, ces chutes soudaines
Des villes sur leurs fondements;
Au sourd craquement des collines
Mêlant nos lamentations,
Il souffle aux oreilles divines
Le chant de deuil des nations.

Mais bientôt la terre s'essuie,
D'autres bruits changent son accent :
C'est l'arbre courbé sous la pluie
Qui frémit au jour renaissant;
C'est le marteau, c'est la truelle
Qui rebâtit le nid humain;
C'est l'or abondant qui révèle
L'aumône en sonnant dans la main!

L'ange de la céleste joie
Passe, emportant au Créateur
Ces bruits que le bienfait renvoie
A l'oreille du bienfaiteur;
Il en forme un concert de grâces
Qui dit au Seigneur irrité :
« Ton déluge n'a plus de traces
Sur un globe de charité!... »

22 novembre 1840.

LA

# MARSEILLAISE DE LA PAIX.

## RÉPONSE A M. BECKER,

AUTEUR DU RHIN ALLEMAND.

DÉDIÉE A M. DARGAUD, AUTEUR DE GEORGES.

Roule libre et superbe entre tes larges rives,
Rhin, Nil de l'Occident, coupe des nations!
Et des peuples assis qui boivent tes eaux vives
Emporte les défis et les ambitions!

Il ne tachera plus le cristal de ton onde,
Le sang rouge du Franc, le sang bleu du Germain;
Ils ne crouleront plus sous le caisson qui gronde,
Ces ponts qu'un peuple à l'autre étend comme une main!
Les bombes et l'obus, arc-en-ciel des batailles,
Ne viendront plus s'éteindre en sifflant sur tes bords;
L'enfant ne verra plus, du haut de tes murailles,
Flotter ces poitrails blonds qui perdent leurs entrailles,
Ni sortir des flots ces bras morts!

Roule libre et limpide, en répétant l'image
De tes vieux forts verdis sous leurs lierres épais,
Qui froncent tes rochers comme un dernier nuage
Fronce encor les sourcils sur un visage en paix.

Ces navires vivants, dont la vapeur est l'âme,
Déploieront sur ton cours la crinière du feu;
L'écume à coups pressés jaillira sous la rame;
La fumée en courant léchera ton ciel bleu.
Le chant des passagers que ton doux roulis berce
Des sept langues d'Europe étourdira tes flots,
Les uns tendant leurs mains avides de commerce,
Les autres allant voir, aux monts où Dieu te verse,
Dans quel nid le fleuve est éclos.

Roule libre et béni! Ce Dieu qui fond la voûte
Où la main d'un enfant pourrait te contenir,
Ne grossit pas ainsi ta merveilleuse goutte
Pour diviser ses fils, mais pour les réunir!

Pourquoi nous disputer la montagne ou la plaine?
Notre tente est légère, un vent va l'enlever :
La table où nous rompons le pain est encor pleine,
Que la mort par nos noms nous dit de nous lever!
Quand le sillon finit, le soc le multiplie;
Aucun œil du soleil ne tarit les rayons;
Sous le flot des épis la terre inculte plie;
Le linceul, pour couvrir la race ensevelie,
Manque-t-il donc aux nations?

Roule libre et splendide à travers nos ruines,
Fleuve d'Arminius, du Gaulois, du Germain!
Charlemagne et César, campés sur tes collines,
T'ont bu sans t'épuiser dans le creux de leur main!

Et pourquoi nous haïr et mettre entre les races
Ces bornes ou ces eaux qu'abhorre l'œil de Dieu?
De frontières au ciel voyons-nous quelques traces?
Sa voûte a-t-elle un mur, une borne, un milieu?
Nations! mot pompeux pour dire barbarie!
L'amour s'arrête-t-il où s'arrêtent vos pas?
Déchirez ces drapeaux; une autre voix vous crie :
« L'égoïsme et la haine ont seuls une patrie;
La fraternité n'en a pas! »

Roule libre et royal entre nous tous, ô fleuve!
Et ne t'informe pas, dans ton cours fécondant,
Si ceux que ton flot porte, ou que ton urne abreuve,
Regardent sur tes bords l'aurore ou l'occident!

Ce ne sont plus des mers, des degrés, des rivières,
Qui bornent l'héritage entre l'humanité :
Les bornes des esprits sont leurs seules frontières;
Le monde en s'éclairant s'élève à l'unité.
Ma patrie est partout où rayonne la France,
Où son génie éclate aux regards éblouis!
Chacun est du climat de son intelligence,
Je suis concitoyen de toute âme qui pense :
« La vérité, c'est mon pays! »

Roule libre et paisible entre ces fortes races
Dont ton flot frémissant trempa l'âme et l'acier,
Et que leur vieux courroux, dans le lit que tu traces,
Fonde au soleil du siècle avec l'eau du glacier!

Vivent les nobles fils de la grave Allemagne!
Le sang-froid de leurs fronts couvre un foyer ardent;
Chevaliers tombés rois des mains de Charlemagne,
Leurs chefs sont les Nestors des conseils d'Occident!
Leur langue a les grands plis du manteau d'une reine;
La pensée y descend dans un vague profond;
Leur cœur sûr est semblable au puits de la Sirène,
Où tout ce que l'on jette, amour, bienfait ou haine,
Ne remonte jamais du fond.

Roule libre et fidèle entre tes nobles arches,
O fleuve féodal, calme, mais indompté!
Verdis le sceptre aimé de tes rois patriarches :
Le joug que l'on choisit est encor liberté!

Et vivent ces essaims de la ruche de France,
Avant-garde de Dieu, qui devancent ses pas!
Comme des voyageurs qui vivent d'espérance,
Ils vont semant la terre, et ne moissonnent pas....
Le sol qu'ils ont touché germe fécond et libre;
Ils sauvent sans salaire, ils blessent sans remord;
Fiers enfants, de leur cœur l'impatiente fibre
Est la corde de l'arc où toujours leur main vibre
Pour lancer l'idée ou la mort!

Roule libre, et bénis ces deux sangs dans ta course;
Souviens-toi pour eux tous de la main d'où tu sors :
L'aigle et le fier taureau boivent l'onde à ta source;
Que l'homme approche l'homme, et qu'il boive aux deux bords!

Amis, voyez là-bas! La terre est grande et plane!
L'Orient délaissé s'y déroule au soleil!
L'espace y lasse en vain la lente caravane;
La solitude y dort son immense sommeil!
Là, des peuples taris ont laissé leurs lits vides;
Là, d'empires poudreux les sillons sont couverts;
Là, comme un stylet d'or, l'ombre des Pyramides
Mesure l'heure morte à des sables livides
Sur le cadran nu des déserts!

Roule libre à ces mers où va mourir l'Euphrate,
Des artères du globe enlace le réseau;
Rends l'herbe et la toison à cette glèbe ingrate;
Que l'homme soit un peuple, et les fleuves une eau!

Débordement armé des nations trop pleines,
Au souffle de l'aurore envolés les premiers,
Jetons les blonds essaims des familles humaines
Autour des nœuds du cèdre et du tronc des palmiers!
Allons, comme Joseph, comme ses onze frères,
Vers les limons du Nil que labourait Apis,
Trouvant de leurs sillons les moissons trop légères,
S'en allèrent jadis aux terres étrangères
Et revinrent courbés d'épis!

Roule libre, et descends des Alpes étoilées
L'arbre pyramidal pour nous tailler nos mâts,
Et le chanvre et le lin de tes grasses vallées;
Tes sapins sont les ponts qui joignent les climats!

Allons-y, mais sans perdre un frère dans la marche,
Sans vendre à l'oppresseur un peuple gémissant,
Sans montrer au retour aux yeux du patriarche,
Au lieu d'un fils qu'il aime, une robe de sang!
Rapportons-en le blé, l'or, la laine et la soie,
Avec la liberté, fruit qui germe en tout lieu;
Et tissons de repos, d'alliance et de joie,
L'étendard sympathique où le monde déploie
L'unité, ce blason de Dieu!

Roule libre et grossis tes ondes printanières
Pour écumer d'ivresse autour de tes roseaux,
Et que les sept couleurs qui teignent nos bannières,
Arc-en-ciel de la paix, serpentent dans tes eaux!

Saint-Point, 28 mai 1841.

## A MADEMOISELLE B***.

### MUSIQUE.

Pourquoi réveilles-tu sur ces cordes rebelles
Ces notes de métal et ce clavier de voix?
A ton léger signal, pourquoi ruissellent-elles
Comme des flots de sons écumant sous tes doigts?

Pourquoi m'entraînes-tu dans ce torrent sonore,
Comme une feuille sèche enlevée à ses bords?
Pourquoi le cœur pesant s'allége-t-il encore
Au tourbillon joyeux des rapides accords?

Qui t'a donné sur l'air ce merveilleux empire?
A quel ciel as-tu pris ces divins talismans?
Le secret de tes yeux à ton insu transpire;
Le feu de ton regard est roi des éléments!

Saint-Point, 1849.

# IMPROVISATION

## SUR LE BATEAU A VAPEUR DU RHÔNE.

Demande, ô voyageur, pour descendre la vie,
Ce que m'offre ce fleuve en descendant son cours ·
Une route facile au gré des flots suivie,
Un rivage qui change au gré de ton envie,
Un flot calme, un ciel pur, un vent tiède, et des jours
Que le soleil fait longs, que le plaisir fait courts!

## A DE JEUNES AMÉRICAINES.

Pour traverser les flots de la mer monotone
Quand vous quittez le seuil de ma froide maison,
J'en vois partir aussi sur l'aile de l'automne
Une hirondelle, oiseau qui change de saison.

Au retour du soleil, je la verrai sans doute
Vers mon manoir du Nord retrouver son chemin :
Vous, le flot pour jamais efface votre route,
Hirondelle d'un soir qui n'a pas dit : « Demain ! »

SUR

## UNE GUIRLANDE DE FLEURS PEINTES

### POUR UNE LOTERIE DE CHARITÉ.

Aux fleurs que ma main fait éclore,
Chastes filles de mon pinceau,
Pervenches qui trompent l'aurore,
Lis blancs qui trompent le ruisseau,

Je sais donner les mêmes charmes
Que le printemps donne à leurs sœurs;
La rosée y verse ses larmes,
L'insecte vole à leurs couleurs.

Des trésors dont la séve est pleine,
Voyez, n'en manque-t-il aucun?
Hélas! le plus doux... leur haleine,
Dort immobile et sans parfum.

Mais si la charité les cueille
Pour en payer le prix à Dieu,
Si vous les versez feuille à feuille
Dans l'urne vide du saint lieu;

Roses, pervenches, anémone,
A l'instant embaument d'odeur;
Car vous leur donnez par l'aumône
Le bienfait, ce parfum du cœur.

27 mars 1847.

# INSCRIPTION

## POUR UNE MAISON DE CAMPAGNE.

Veux-tu sans règle et sans équerre
Orienter ta ruche à miel?
Ouvre ta porte sur la terre,
Et ta fenêtre sur le ciel.

## SUR UN ALBUM.

O grâce à toi, page discrète,
Solitude offerte à mes vers,
Où pourrait chanter le poëte
Lassé des bruits de l'univers!

Ton blanc vélin qui les recueille,
Et qui les suspend dans leur vol,
Sera pour eux ce qu'est la feuille
Où se cache le rossignol.

Loin des regards, sa voix s'épanche
Entre un crépuscule et la nuit;
Mais si l'on écarte la branche,
C'en est fait, le chantre s'enfuit!

Il va chanter sous d'autres voûtes
Pour des ingrats et pour des sourds:
Ah! s'il savait que tu l'écoutes,
C'est là qu'il chanterait toujours!

## IMPROVISATION A SAINT-GAUDENS,

### EN RECEVANT UNE SÉRÉNADE.

J'ai rêvé cette nuit qu'une vague harmonie,
Dont les esprits de l'air auraient été jaloux,
Enchantait mon sommeil, calmait mon insomnie;
Et je disais en moi : « Dieu! que ce rêve est doux ! »
Un rêve? Ah! pardonnez! mon erreur est finie.
De l'hospitalité c'était le doux génie :
Je n'avais rien rêvé, j'avais dormi chez vous.

# ODE A M. A. DE LAMARTINE,

## PAR M. VICTOR HUGO.

---

Or, sachant ces choses, nous venons enseigner aux hommes la crainte de Dieu.

II *Cor.*, v.

I.

Pourtant je m'étais dit : « Abritons mon navire ;
Ne livrons plus ma voile au vent qui la déchire ;
Cachons ce luth. Mes chants peut-être auraient vécu !...
Soyons comme un soldat qui revient sans murmure
Suspendre à son chevet un vain reste d'armure,
Et s'endort, vainqueur ou vaincu ! »

Je ne demandais plus à la muse que j'aime
Qu'un seul chant pour ma mort, solennel et suprême !
Le poëte avec joie au tombeau doit s'offrir ;
S'il ne souriait pas au moment où l'on pleure,
Chacun lui dirait : « Voici l'heure !
Pourquoi ne pas chanter, puisque tu vas mourir ? »

C'est que la mort n'est pas ce que la foule en pense!
C'est l'instant où notre âme obtient sa récompense,
Où le fils exilé rentre au sein paternel.
Quand nous penchons près d'elle une oreille inquiète,
La voix du trépassé, que nous croyons muette,
A commencé l'hymne éternel.

II.

Plus tôt que je n'ai dû, je reviens dans la lice;
Mais tu le veux, ami! ta muse est ma complice;
Ton bras m'a réveillé; c'est toi qui m'as dit : « Va!
Dans la mêlée encor jetons ensemble un gage;
De plus en plus elle s'engage :
Marchons, et confessons le nom de Jéhova! »

J'unis donc à tes chants quelques chants téméraires.
Prends ton luth immortel : nous combattrons en frères
Pour les mêmes autels et les mêmes foyers.
Montés au même char, comme un couple homérique,
Nous tiendrons, pour lutter dans l'arène lyrique,
Toi la lance, moi les coursiers.

Puis, pour faire une part à la faiblesse humaine,
Je ne sais quelle pente au combat me ramène.
J'ai besoin de revoir ce que j'ai combattu,
De jeter sur l'impie un dernier anathème,
De te dire à toi que je t'aime,
Et de chanter encore un hymne à la vertu!

III.

Ah! nous ne sommes plus au temps où le poëte
Parlait au ciel en prêtre, à la terre en prophète!
Que Moïse, Isaïe, apparaisse en nos champs,
Les peuples qu'ils viendront juger, punir, absoudre,
Dans leurs yeux pleins d'éclairs méconnaîtront la foudre
Qui tonne en éclats dans leurs chants.

Vainement ils iront s'écriant dans les villes :
« Plus de rébellions! plus de guerres civiles!
Aux autels du veau d'or pourquoi danser toujours?
Dagon va s'écrouler; Baal va disparaître.
Le Seigneur a dit à son prêtre :
« Pour faire pénitence, ils n'ont que peu de jours! »

« Rois, peuples, couvrez-vous d'un sac souillé de cendre!
Bientôt sur la nuée un juge doit descendre.
Vous dormez! que vos yeux daignent enfin s'ouvrir.
Tyr appartient aux flots, Gomorrhe à l'incendie :
Secouez le sommeil de votre âme engourdie,
Et réveillez-vous pour mourir!

« Ah! malheur au puissant qui s'enivre en des fêtes,
Riant de l'opprimé qui pleure, et des prophètes!
Ainsi que Balthazar ignorant ses malheurs,
Il ne voit pas, aux murs de sa salle bruyante,
Les mots qu'une main flamboyante
Trace en lettres de feu parmi les nœuds de fleurs!

« Il sera rejeté comme ce noir génie
Effrayant par sa gloire et par son agonie,
Qui tomba jeune encor, dont ce siècle est rempli.
Pourtant Napoléon du monde était le faîte;
Ses pieds éperonnés des rois pliaient la tête,
Et leur tête gardait le pli.

« Malheur donc! Malheur même au mendiant qui frappe,
Hypocrite et jaloux, aux portes du satrape!
A l'esclave en ses fers! au maître en son château!
A qui, voyant marcher l'innocent aux supplices
Entre deux meurtriers complices,
N'étend point sous ses pas son plus riche manteau!

« Malheur à qui dira : « Ma mère est adultère! »
A qui voile un cœur vil sous un langage austère!
A qui change en blasphème un serment effacé!
Au flatteur médisant, reptile à deux visages!
A qui s'annoncera sage entre tous les sages!
Oui, malheur à cet insensé!

« Peuples, vous ignorez le Dieu qui vous fit naître;
Et pourtant vos regards le peuvent reconnaître
Dans vos biens, dans vos maux, à toute heure, en tout lieu
Un Dieu compte vos jours, un Dieu règne en vos fêtes.
Lorsqu'un chef vous mène aux conquêtes,
Le bras qui vous entraîne est poussé par un Dieu!

« A sa voix, en vos temps de folie et de crime,
Les révolutions ont ouvert leur abîme:

Les justes ont versé tout leur sang précieux;
Et les peuples, troupeau qui dormait sous le glaive,
Ont vu comme Jacob, dans un étrange rêve,
Des anges remonter aux cieux.

« Frémissez donc! Bientôt, annonçant sa venue,
Le clairon de l'archange entr'ouvrira la nue.
Jour d'éternels tourments! jour d'éternel bonheur!
Resplendissant d'éclairs, de rayons, d'auréoles,
Dieu vous montrera vos idoles,
Et vous demandera : « Qui donc est le Seigneur? »

« La trompette, sept fois sonnant dans les nuées,
Poussera jusqu'à lui, pâles, exténuées,
Les races à grands flots se heurtant dans la nuit,
Jésus appellera sa Mère virginale;
Et la porte céleste, et la porte infernale,
S'ouvriront ensemble avec bruit!

« Dieu vous dénombrera d'une voix solennelle:
Les rois se courberont sous le vent de son aile;
Chacun lui portera son espoir, ses remords:
Sous les mers, sur les monts, au fond des catacombes,
A travers le marbre des tombes,
Son souffle remuera la poussière des morts!

« O siècle, arrache-toi de tes pensers frivoles!
L'air va bientôt manquer dans l'espace où tu voles:
Mortels! gloire, plaisirs, biens, tout est vanité!
A quoi pensez-vous donc, vous qui dans vos demeures

Voulez voir en riant entrer toutes les heures?...
L'éternité! l'éternité! »

IV.

Nos sages répondront: « Que nous veulent ces hommes?
Ils ne sont pas du monde et du temps dont nous sommes.
Ces poëtes sont-ils nés au sacré vallon?
Où donc est leur Olympe? où donc est leur Parnasse?
Quel est leur dieu qui nous menace?
A-t-il le char de Mars? a-t-il l'arc d'Apollon?

« S'ils veulent emboucher le clairon de Pindare,
N'ont-ils pas Hiéron, la fille de Tyndare,
Castor, Pollux, l'Élide, et les jeux des vieux temps,
L'arène où l'encens roule en longs flots de fumée,
La roue aux rayons d'or de clous d'airain semée,
Et les quadriges éclatants?

« Pourquoi nous effrayer de clartés symboliques?
Nous aimons qu'on nous charme en des chants bucoliques,
Qu'on y fasse lutter Ménalque et Palémon.
Pour dire l'avenir à notre âme débile,
On a l'écumante Sibylle,
Que bat à coups pressés l'aile d'un noir démon.

« Pourquoi dans nos plaisirs nous suivre comme une ombre?
Pourquoi nous dévoiler dans sa nudité sombre
L'affreux sépulcre, ouvert devant nos pas tremblants?

Anacréon, chargé du poids des ans moroses,
Pour songer à la mort se comparait aux roses
Qui mouraient sur ses cheveux blancs.

« Virgile n'a jamais laissé fuir de sa lyre
Des vers qu'à Lycoris son Gallus ne pût lire.
Toujours l'hymne d'Horace au sein des ris est né;
Jamais il n'a versé de larmes immortelles :
La poussière des cascatelles
Seule a mouillé son luth de myrtes couronné! »

V.

Voilà de quels dédains leurs âmes satisfaites
Accueilleraient, ami, Dieu même et ses prophètes!
Et puis tu les verrais, vainement irrité,
Continuer, joyeux, quelque festin folâtre,
Ou, pour dormir aux sons d'une lyre idolâtre,
Se tourner de l'autre côté.

Mais qu'importe? Accomplis ta mission sacrée.
Chante, juge, bénis; ta bouche est inspirée!
Le Seigneur en passant t'a touché de sa main;
Et, pareil au rocher qu'avait frappé Moïse
Pour la foule au désert assise,
La poésie en flots s'échappe de ton sein.

Moi, fussé-je vaincu, j'aimerai ta victoire.
Tu le sais, pour mon cœur, ami de toute gloire,

Les triomphes d'autrui ne sont pas un affront.
Poëte, j'eus toujours un chant pour les poëtes;
Et jamais le laurier qui pare d'autres têtes
Ne jeta d'ombre sur mon front!

Souris même à l'envie amère et discordante.
Elle outrageait Homère, elle attaquait le Dante :
Sous l'arche triomphale elle insulte au guerrier.
Il faut bien que ton nom dans ses cris retentisse;
Le temps amène la justice :
Laisse tomber l'orage et grandir ton laurier!

VI.

Telle est la majesté de tes concerts suprêmes,
Que tu sembles savoir comment les anges mêmes
Sur les harpes du ciel laissent errer leurs doigts :
On dirait que Dieu même, inspirant ton audace,
Parfois dans le désert t'apparaît face à face,
Et qu'il te parle avec la voix!

Octobre 1825.

# DISCOURS.

# DISCOURS

SUR

# L'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT

PRONONCÉ A L'HÔTEL DE VILLE, A PARIS,

LE 18 AVRIL 1836,

à l'occasion du concours ouvert par la Société de la morale chrétienne sur l'abolition de la peine de mort.

---

MESSIEURS,

Longtemps avant que le législateur puisse formuler en loi une conviction sociale, il est permis aux philosophes de la discuter. Le législateur est patient, parce qu'il ne doit pas se tromper; son erreur retombe sur la société tout entière. On peut tuer une société à coups de principes et de vérités, comme on la sape avec l'erreur et le crime. Ne l'oublions jamais; ne nous irritons pas contre les timides lenteurs de l'application. Tenons compte au temps de ses mœurs, de ses habitudes, de ses préjugés même. Songeons que la société est une œuvre traditionnelle où tout se tient; qu'il

n'y faut porter la main qu'avec scrupule et tremblement; que des millions de vies, de propriétés, de droits, reposent à l'ombre de ce vaste et séculaire édifice, et qu'une pierre détachée avant l'heure peut écraser des générations dans sa chute. Notre devoir est d'éclairer la société, et non de la maudire; celui qui la maudit ne la comprend pas. La plus sublime théorie sociale qui enseignerait à mépriser la loi et à se révolter contre elle, serait moins profitable au monde que le respect et l'obéissance que le citoyen doit même à ce que le philosophe condamne.

Ceci, Messieurs, était nécessaire à dire pour bien établir notre situation. Nous ne sommes que des consciences individuelles cherchant à s'éclairer : nous faisons l'enquête de la peine de mort.

Le genre humain a une conscience comme l'individu. Cette conscience a, comme la nôtre, ses doutes, ses troubles, ses remords. Elle se replie de temps en temps sur elle-même, et se demande si les lois qui régissent l'instinct social sont en rapport avec les divines inspirations de la religion, de la philosophie, de la science. Et c'est là, Messieurs, que nous ne pouvons assez admirer cette toute-puissance des convictions innées que rien ne peut étouffer, qui se soulèvent en nous contre nous-mêmes, qui cherchent à agir ou dans les livres, ou dans les assemblées délibérantes, ou dans les sociétés libres comme celle-ci, et qui, pour des intérêts qui leur sont étrangers, où elles semblent complétement désintéressées, forcent des hommes d'opinions, de religions, de nations di-

verses, à s'entendre d'un bout de l'Europe à l'autre. C'est là ce qui devrait prouver aux plus incrédules qu'il y a dans l'homme quelque chose de plus fort, de plus irrésistible que la voix de son égoïsme; quelque chose de surhumain qui crie en lui contre ses propres mensonges, et qui ne lui laisse aucun repos jusqu'à ce qu'il ait restauré dans ses lois le principe que Dieu a mis dans sa nature. Nous sommes à une de ces époques d'examen social. Il n'est donc pas étonnant que cette conscience publique recommence à s'interroger sur une des plus terribles anxiétés de sa législation, et qu'elle se demande s'il est vrai qu'il y ait une vertu sociale dans le sang versé; s'il est vrai que le bourreau soit l'exécuteur d'une sorte de sacerdoce de l'humanité; s'il est vrai que l'échafaud soit la dernière raison de la justice. Son horreur du sang, son mépris du bourreau, lui répondent : laissons-la réfléchir, ou plutôt aidons-la à réfléchir. Tel est l'objet du concours que vous avez établi et que vous allez juger.

Mais avant d'entrer dans l'examen rapide des nombreux et brillants travaux que ce concours a suscités, permettez à votre rapporteur d'établir sa pensée sur la peine de mort. Vous jugerez mieux des progrès que ce concours aura fait faire à vos propres convictions.

Nous ne voulons fausser aucune vérité pour en redresser une. Nous ne pensons pas que la société ait jamais eu ou cru avoir le droit de vie et de mort sur l'homme. Nous pensons, et il n'est pas besoin de vous dire que nos pensées ici sont tout individuelles, qu'elle ne l'a plus. La société étant, selon nous, nécessaire,

elle a tous les droits nécessaires à son existence; et, si dans les commencements de son existence, dans les imperfections de son organisation primitive, dans son dénûment de moyens répressifs, elle a pensé que le droit de frapper le coupable était sa raison suprême, son seul moyen de préservation, elle a pu frapper sans crime, parce qu'elle frappait en conscience. En est-il de même aujourd'hui? et dans l'état actuel d'une société armée d'une force suffisante pour réprimer et punir sans verser le sang, éclairée d'une lumière suffisante pour substituer la sanction morale, la sanction corrective, à la sanction du meurtre, cette société peut-elle légitimement rester homicide? La nature, la raison, la science, répondent unanimement : « Non. » Les plus incrédules hésitent. Pour eux, au moins, il y a doute. Or, le jour où le législateur doute d'un droit si terrible, le jour où, en contemplant l'échafaud ensanglanté, il recule avec horreur et se demande si, pour punir un crime, il n'en a pas peut-être commis un lui-même, de ce jour la peine de mort ne lui appartient plus. Car qu'est-ce qu'un doute qui ne peut se résoudre qu'après que la tête a roulé sur l'échafaud? qu'est-ce qu'un doute auquel est suspendue la hache de l'exécuteur, et qui la laisse tomber sur une vie d'homme? Ce doute, messieurs, s'il n'est pas encore un crime, il est bien près d'être un remords!...

L'homme peut tout faire, excepté créer. La raison, la science, l'association, lui ont soumis les éléments. Roi visible de la création, Dieu lui a livré la nature; mais, pour lui faire sentir son néant, au milieu des

témoignages de sa grandeur, Dieu s'est réservé à lui seul le mystère de la vie. En se réservant la vie, il a dit évidemment à l'homme : « Je me réserve aussi la mort. Tu ne tueras pas, car tu ne peux restituer la vie. Tuer est un attentat à moi-même. C'est une usurpation de mon droit divin. C'est une violence faite à ma création. Tu pourras tuer, car tu es libre; mais pour mettre le sceau de la nature à cette inviolabilité de la vie humaine, je donne à la victime l'horreur de la mort, et un cri éternel au sang contre le meurtrier. »

Cependant le sceau de la nature fut rompu par la première mort violente. Le meurtre devint le crime de l'homme pervers, et, il faut le dire, il devint la défense de l'homme juste. Comme droit de défense ou de préservation, il devint déplorablement légitime. Il appartint à l'homme contre l'homme, comme il appartient au tigre contre le tigre. La société venant à se former, et encore à ses premiers rudiments, en dépossédа l'individu et se chargea de l'exercer elle-même. Ce fut un premier pas. Mais la société confondit, en s'emparant de ce droit, la vengeance avec la justice, et consacra cette loi brutale du talion qui punit le mal par le mal, qui lave le sang dans le sang, qui jette un cadavre sur un cadavre, et qui dit à l'homme : « Regarde, je ne sais punir le crime qu'en le commettant! » Et cependant cette loi fut juste; je me trompe, elle parut juste, tant que la conscience du genre humain n'en connut pas d'autre. Cette loi fut juste, mais fut-elle morale? Non, Messieurs, ce fut une loi charnelle, une loi d'impuissance, une loi de déses-

poir. Elle ne fit qu'établir la société vengeresse de l'individu et meurtrière du meurtrier; la société avait une mission plus sainte: préserver l'individu du crime sans donner l'exemple du meurtre; faire respecter et triompher la loi morale sans violer la loi naturelle; restaurer l'œuvre de Dieu et proclamer contre tous et contre elle-même ce grand, social et divin principe, ce dogme éternel de l'inviolabilité de la vie humaine.

Un instinct sourd lui révélait ce besoin de s'élever à la sociabilité morale, et de substituer le respect de la vie à la sanglante profanation du glaive. L'histoire est pleine de ces tentatives. Un adoucissement sensible des mœurs les signala partout. La Toscane, la Russie, le témoignent encore. Le christianisme enseigna enfin à l'humanité le dogme de sa spiritualisation. Le mal et le crime devinrent les seules victimes à immoler. La société, dans l'esprit du christianisme, remettant toute vengeance à Dieu, n'eut plus que deux actes à accomplir: garantir ses membres des atteintes ou des récidives du crime, et corriger le criminel en l'améliorant. Cette divine révélation du mystère social, dont le premier acte fut la miséricorde d'un juste pardonnant à ses meurtriers du haut d'une croix, n'a plus cessé depuis de pénétrer les mœurs, les institutions et les lois. Il y a lutte sans doute encore entre la chair et l'esprit, entre les ténèbres et la lumière; mais l'esprit triomphe, mais la lumière va croissant; et des tortures, des chevalets, jusqu'aux prisons pénitentiaires où le supplice n'est plus que l'impuissance de nuire et la nécessité de travailler et

de réfléchir, il y a un immense espace, il y a un abîme que la charité a comblé. Cet espace, nous pouvons le contempler avec satisfaction pour le présent, avec espérance pour l'avenir. Les efforts que nous faisons nous-mêmes ici, secondés par tant de sympathies au dehors, sont un nouveau témoignage de cette impulsion unanime qui travaille la société dans le sens de sa complète moralisation. Les applications de la peine de mort s'effacent de huit articles de nos codes, les supplices douloureux disparaissent; les échafauds, spectacle autrefois des rois et des cours, se construisent honteusement la nuit pour échapper à l'horreur du peuple; vos places, vos rues les vomissent, et de dégoûts en dégoûts, ils se replient jusque dans vos faubourgs les plus écartés, qui bientôt les repousseront encore. Que reste-t-il donc à la société, Messieurs, qui l'empêche de laver pour jamais ses mains? Ce qui lui reste! une erreur, un préjugé, un mensonge : l'opinion que la peine de mort lui est encore nécessaire.

Et d'abord, nous demanderons si ce qui est atroce est jamais nécessaire; si ce qui est infâme dans l'acte et dans l'instrument est jamais utile; si ce qui est irréparable devant un juge soumis à l'erreur est jamais juste; et enfin, Messieurs, si le meurtre de l'homme par la société est propre à consacrer devant les hommes l'inviolabilité de la vie humaine. Aucune voix ne s'élèvera pour nous répondre, excepté la voix paradoxale de ces glorificateurs du bourreau, qui, attribuant à Dieu la soif du sang, au sang répandu une vertu expiatoire et régénératrice, préconisent la guerre,

ce meurtre en masse, comme une œuvre providentielle, et font du bourreau le prêtre de la chaire, le sacrificateur de l'humanité. Mais la nature répond à ces hommes par l'horreur du sang, la société par l'instinct moral, la religion par l'Évangile.

Reste donc l'intimidation, qui, si elle était affaiblie, selon nos adversaires, par l'abolition de la peine de mort, laisserait, selon eux, déborder le crime. Ils croient avoir besoin de la mort comme sanction de la justice.

Sans doute, Messieurs, il faut une sanction à la loi; mais cette sanction est de deux espèces : une sanction matérielle, une sanction morale. Ces deux sanctions doivent concourir, et satisfaire ensemble à la société. Mais, selon que cette société est plus ou moins avancée dans ses voies de spiritualisation et de perfectionnement, cette sanction de sa loi participe davantage de l'une de ces deux natures de pénalités, c'est-à-dire qu'elle est plus matérielle ou plus morale, plus afflictive ou plus corrective; que la peine infligée par la loi s'applique davantage à la chair, ou davantage à l'esprit. Ainsi les législations primitives tuent, les législations chrétiennes et avancées retranchent le glaive ou le font briller plus rarement à l'œil du peuple, puis enfin le brisent tout à fait et substituent au supplice sanglant la détention qui préserve la société, la honte qui marque au front le coupable, la solitude qui le force à réfléchir, l'enseignement qui l'éclaire, le travail qui dompte la chair et l'esprit du criminel, le repentir enfin qui le régénère.

Voilà, Messieurs, les deux natures de sanction entre lesquelles nous avons nous-mêmes à choisir. Or, pour choisir, nous n'avons qu'à prononcer si, dans notre état actuel de garantie et d'administration sociales, nous n'avons pas, indépendamment de l'échafaud, une force défensive et répressive surabondante, pour prévenir et pour intimider le criminel.

Ces forces se divisent en deux natures, forces matérielles et forces morales. En forces matérielles de préservation, la société a d'abord son organisation même, son gouvernement, œil toujours ouvert, main toujours étendue sur elle pour agir, défendre, pouvoir. Elle a des armées permanentes, force présente partout pour contraindre ce qui résisterait. Elle a des polices patentes ou secrètes, des surveillances centrales et municipales investies du droit de protection et de vigilance sur le dernier hameau du territoire. Elle a ses gendarmeries, armée toujours en campagne contre le malfaiteur. Elle a des tribunaux disséminés dans tous les chefs-lieux de ses provinces pour donner organe, interprétation, efficacité à la loi. Elle a enfin des routes surveillées, des rues éclairées, des murs, des clôtures, des foyers inviolables, des déportations, des prisons, des bagnes, vaste arsenal de forces défensives matérielles.

En forces morales, la société est-elle plus désarmée? Voilà d'abord la religion, communion des esprits et des consciences, législation de famille dont le Code punit le crime d'une pénalité éternelle. Elle est présente partout, même dans la nuit, même sur les routes

désertes, et fait entendre dans la solitude et dans le silence la voix intérieure des enseignements, de ses promesses, de ses menaces. Voilà la législation avec ses codes, ses poursuites d'office, ses jurys, corps redoutés même de l'innocent, et devant qui c'est déjà une peine que d'avoir à comparaître. Voilà l'opinion, ce juge mutuel des hommes entre eux, ce juge d'abord prévenu, plus tard infaillible, qui supplée la religion et la loi, et rétribue chacun selon ses œuvres. Voilà la honte, ce supplice de l'opinion qui poursuit, flétrit, torture le criminel même acquitté, et qui, s'il échappe au juge, lui fait un juge de chaque regard. Voilà la presse, et la publicité qu'elle multiplie, qui écrivent partout le nom, l'acte, la peine, et donnent au châtiment humain l'ubiquité de la vengeance céleste. Voilà les lumières progressives, l'enseignement universel, la moralité croissante, forces nouvelles de la société morale contre les agressions du crime.

Qui osera dire que cet arsenal est insuffisant? la routine seule, ou la peur.

Examinons la situation d'esprit du criminel qui médite un attentat. Le crime n'a jamais qu'une de ces deux causes : une passion, ou un intérêt. Si c'est la passion qui pousse l'homme au crime, l'intimidation de la loi n'agit plus sur lui. La passion, aveugle de sa nature, exclut le raisonnement, elle se satisfait à tout prix; elle ne recule pas devant la chance de la mort; au contraire, souvent l'idée de braver la mort donne une sorte de féroce excitation au criminel, et il se croit presque justifié à ses propres yeux, en se

disant qu'il joue sa passion contre la mort. Qui de nous niera qu'il y ait pour la mystérieuse nature humaine une tentation dans le péril, comme il y a un vertige dans l'abîme?

Ou c'est l'intérêt, et alors le criminel qui calcule à froid, qui sait la chance qu'il encourt et qui poursuit néanmoins son œuvre homicide, a pesé son crime contre sa peine; et puisque l'énormité de cette peine ne l'arrête pas, c'est apparemment que l'intimidation n'agit plus sur lui. Il n'est pas besoin d'ajouter que l'intimidation par toutes les autres peines, la honte, la réclusion, l'isolement, la pénitence à vie, n'agiraient ni moins ni plus que la peine de mort. Les duels, les innombrables suicides, les attentats commis journellement dans les bagnes, dans l'unique but d'obtenir la mort, sont une preuve que la peine de mort n'est pas toujours pour le criminel le plus effrayant des supplices, et que la vie est pour beaucoup d'hommes plus difficile à supporter que l'échafaud.

On a de tout temps effrayé l'imagination d'un débordement de crimes à chaque adoucissement des supplices; les supplices, les tortures, ont été abolis, et la statistique du crime est restée à peu près la même. L'état de la société a eu sur le nombre ou la rareté des crimes plus d'influence que l'état de la législation. La Toscane a supprimé la mort, et a vu réduire à rien les crimes contre les personnes. A Naples et à Rome, l'introduction des pénalités françaises a réduit les assassinats à trente pour cent. En Russie, où pendant

les quatre-vingts dernières années il n'y a eu que quatre exécutions capitales, les crimes contre la vie diminuent chaque jour. En France, nous avons porté la peine de mort contre l'infanticide, et l'infanticide n'a pas diminué. La statistique démontre que les crimes diminuent en raison de l'éducation et de l'aisance des populations, et que la sobriété des peines tempère la férocité du crime.

Les lois sanglantes ensanglantent les mœurs. Là est le vice de ces lois d'intimidation par le meurtre. A les supposer même efficaces, que fait le législateur, si, pour intimider quelques scélérats, il déprave par l'habitude de la mort, par le goût du sang, l'imagination de tout un peuple? s'il lui fait respirer le sang? palper le cadavre? Non, Messieurs, le danger n'est pas dans l'absence de ce honteux spectacle; il est dans l'espérance trop fondée de l'impunité que l'inappréciation des lois de mort inspire au criminel. Il se dit avec raison : « La peine de mort répugne à mes juges, j'ai cent chances contre une qu'on ne me l'appliquera pas, et pour éviter de me l'appliquer, on m'acquittera. C'est la peine de mort qui me préserve, c'est mon immunité; commettons le crime. »

Mais on nous fait une objection grave. Cette objection est sans réplique, parce qu'elle exclut le raisonnement : « Vous croyez-vous plus sages que vos pères? Pensez-vous que la justice date de vous? La peine de mort est l'instinct de l'humanité, la peine de mort est l'instinct de la justice divine; car partout l'homme l'écrivit sous l'inspiration de sa nature; le code de

toutes les nations semble avoir été écrit avec la pointe d'un poignard. »

Nous répondons : Cela est vrai. La peine de mort est l'instinct brutal de la justice matérielle, l'instinct du bras qui se lève et qui frappe parce qu'on a frappé. Et c'est parce que cela est vrai pour l'humanité à l'état d'instinct et de nature, que cela est faux pour la société à l'état de raison et de moralisation. Quelle a été l'œuvre de la civilisation? De prendre en tout le contre-pied de la nature, de constituer une nature spirituelle, divine, sociale, en sens inverse de la nature brutale ; de faire faire à l'homme et à la société, image collective de l'homme, précisément le contraire de ce que l'humanité charnelle et instinctive aurait fait. Les religions, les civilisations, ne sont autre chose que ces triomphes successifs du principe divin sur le principe humain. Écoutez en tout ce que dit la nature et ce que dit la loi. La nature dit à l'homme : « La terre est à tes besoins ; voilà un arbre chargé de fruits ; tu as faim, mange! » La loi sociale lui dit : « Meurs au pied de l'arbre sans toucher au fruit. Dieu et la loi vengent la propriété. » La nature dit à l'homme : « Choisis au hasard parmi ces femmes dont la beauté te séduit, et quand cette beauté sera fanée, délaisse-la pour t'attacher à une autre. » La loi sociale lui dit : « Tu n'auras qu'une compagne, pour que la famille se constitue et se resserre par un nœud indissoluble et assure la vie, l'amour, la protection aux enfants. » La nature dit à l'homme : « Demande le sang pour le sang, tue ceux qui tuent. » Une loi plus parfaite lui dit : « La

vengeance n'est qu'à Dieu, parce que lui seul est infaillible; la justice humaine n'est que défensive; tu ne tueras pas; et moi, pour conserver à tes yeux le dogme de l'inviolabilité de la vie humaine, je ne tuerai plus. »

Aussi, Messieurs, voyez relativement au crime la différence des deux sociétés, selon qu'elles adoptent l'un ou l'autre de ces principes. Un juge déclarant le fait sans l'apprécier; un bourreau que l'on mène tuer en public pour enseigner au peuple qu'il ne faut jamais tuer; une foule aux pieds de laquelle on répand le sang pour lui inspirer l'horreur du sang : voilà la société selon la nature! Un juge appréciant le crime et graduant la peine au délit; la vengeance remise au juge suprême et à la conscience du coupable; un peuple dont l'indignation contre le crime ne se change pas en pitié pour le supplicié; un cachot qui se referme pour défendre à jamais la société du criminel, et sous les voûtes de ce cachot l'humanité encore présente, imposant le travail et la correction au coupable, Dieu lui inspirant le repentir et la résignation, et le repentir lui laissant peut-être l'espérance : voilà la société selon l'Évangile, selon l'esprit, selon la civilisation. Choisissez! Pour nous, notre choix est fait.

Il y a, dit-on, des embarras et des périls d'exécution. La transition d'un système à l'autre exige une pénalité nouvelle, et la société ne peut se résoudre à une épreuve pendant laquelle elle aurait quelques chances contre elle. La transition, Messieurs!.. Elle n'est autre chose que l'emprisonnement provisoire des

condamnés dans nos maisons de détention, jusqu'à ce qu'on ait construit un certain nombre de *maisons du crime*, de prisons pénitentiaires en France ou dans une de nos colonies lointaines. C'est une dépense de quelques millions à répartir en peu d'années, c'est-à-dire une dépense insensible, une dépense qui, je ne crains pas de l'affirmer, serait couverte en peu de jours par une souscription volontaire, la plus glorieuse, la plus sainte des souscriptions, la souscription du rachat du sang. Je ne vois que le bourreau qui y perdrait; mais il y reconquerrait son droit d'homme! Quant aux chances de péril que la société aurait, dit-on, à courir au premier moment par une recrudescence de crime, je n'y crois pas; ce serait la première fois que la générosité inspirerait la vengeance. Mais à supposer même qu'il y eût un moment, non de danger, mais d'inquiétude dans le pays, cette chance ne vaut-elle pas qu'on l'encoure? La société et le criminel se regarderont-ils éternellement pour voir lequel des deux cessera le premier d'être féroce? Ne faut-il pas que quelqu'un commence? Peut-on espérer que ce sera le crime qui donnera le premier l'exemple de la vertu et de la mansuétude, lui, ignorant, brutal, sans foi, sans lumière, sans courage? N'est-ce donc pas à la société de commencer, et n'est-ce pas mentir à la providence sociale que de lui faire appréhender un crime de l'exercice d'une vertu?

Non, Messieurs, elle n'a de danger à courir que par l'hésitation de son système actuel, qui garde la mort sans conviction, le glaive sans frapper; et pour

réaliser ce noble instinct qui la travaille, elle n'a qu'une chose à faire : un acte de foi en elle-même, un acte de confiance en ce Dieu qui lui inspire et qui l'aidera à réaliser une des plus saintes phases de sa régénération.

Passons au concours.

La Société en avait ouvert deux : l'un pour des mémoires, l'autre pour des articles de journaux propres à populariser la doctrine de l'abolition de la peine de mort par la presse périodique.

Le concours des articles de journaux est prorogé au 31 décembre de cette année.

Nous n'avons à nous occuper aujourd'hui que du concours des mémoires manuscrits.

La pensée de la Société a été puissamment communicative. Elle a remué au loin des pensées sympathiques. Son action n'a pas été bornée à la France. L'Europe entière a répondu. Soixante et un mémoires attestent cette vibration d'un sentiment presque unanime. L'Allemagne, l'Italie, la Suisse, Genève, ont envoyé des travaux remarquables, dignes représentations de ces nations diverses à ce pacifique congrès d'humanité. La Société a distingué surtout deux mémoires italiens, dont l'un est un hommage que le fils du célèbre Fabroni, de Florence, a fait d'un mémoire imprimé de son père. Elle a distingué aussi un mémoire allemand-français de M. le docteur Grohmann, professeur à Dresde. Une médaille d'argent est décernée à ce mémoire, où les plus saintes sanctions de la religion sont invoquées en faveur de la raison et de la science.

La commission a distribué les soixante mémoires en trois catégories. Les uns, au nombre de quarante, presque tous satisfaisants par les vues, les intentions, le talent, mais que des excentricités de rédaction, des imperfections de forme, des théories trop aventureuses, l'ont à regret forcée d'écarter, tout en payant à leurs auteurs le tribut de reconnaissance et souvent d'admiration qui leur est dû.

Les vingt autres mémoires ont longtemps balancé ses suffrages. Dans l'impossibilité de donner autant de médailles qu'il y avait de concurrents, elle en a éliminé encore dix par des considérations préjudicielles de forme et de style, et elle a partagé ainsi entre les dix mémoires restants les encouragements dont elle avait à disposer.

Les six mémoires jugés dignes de la médaille de bronze sont : le n° 33, dont l'auteur est M. l'abbé de Vic, curé d'Houdainville (Oise). Au nom d'une religion qui a enseigné l'immortalité de l'âme et le pardon, il s'élève contre une peine qui, dans son énergique expression, *prêche le matérialisme.*

Dans le n° 24 nous découvrons l'âme et le génie d'une femme, Mme Eugénie Niboyet.

M. Morel, pasteur de Gorgemont en Suisse, auteur du mémoire sous le n° 18, s'adresse surtout au sentiment français, et semble, au nom de tant de glorieuses initiatives prises par notre nation, nous commander la sainte initiative de l'abolition de la mort dans nos lois.

On trouve, avec un intérêt que ne peuvent altérer

des inégalités de diction, les plus larges développements de logique et de faits dans le n° 14, dont l'auteur est un ingénieur des ponts et chaussées, M. Morderet.

Un raisonnement sévère et des impulsions de la plus haute moralité distinguent le n° 57, ouvrage de M. Laurent, maire de Saverdun (Ariége).

Les quatre mémoires n^os 7, 59, 10 et 17, ont obtenu chacun la médaille d'argent. La commission n'a point classé ces quatre mémoires entre eux; elle s'est bornée à les couronner en commun et à mérite à peu près égal, distinguant seulement l'un de l'autre par des qualités de pensées et de style qui lui étaient spéciales. Ainsi le n° 7, dont l'auteur est M. Poupot, professeur à Sorrèze, par l'énergie et la profondeur de la touche; le n° 59, par l'émotion et la contagion du sentiment, émotion qui trahissait le cœur d'une femme dans les convictions de l'écrivain (cette femme est Mme Élisabeth Celnart, de Clermont en Auvergne); le n° 10, par l'économie du plan, la complète exposition des preuves, des inductions, des documents (l'auteur est M. Doublet de Boisthibault, avocat à Chartres); le n° 17, dont l'auteur est M. Giron de Busaringues, par l'éclat et la chaleur de l'expression [1].

Telles sont, Messieurs, les rémunérations bien insuffisantes que la Société décerne à ceux des concurrents qui sont le mieux entrés dans la lettre et dans l'esprit de son programme: quelques médailles données par des hommes de zèle à des hommes de bien. Mais la Société de la morale chrétienne ne se dissi-

1. On voit qu'il n'a pas été décerné de médaille d'or.

mule pas que la valeur de ces prix, qui n'est rien devant les hommes, sera grande un jour peut-être devant l'humanité et devant Dieu. Ce n'est pas l'espoir d'une rémunération en or ou en gloire qui sollicite de tels écrits. Ces pensées vivent et se rétribuent d'elles-mêmes; de tels ouvrages sont des actions plus que des livres.

Aux actes les plus héroïques, aux dévouements les plus sublimes, la société civile n'a pas de prix à donner. Elle se contente de les signaler par une marque de distinction sans valeur, et qui a bien moins pour objet de payer la vertu dans celui qui l'a pratiquée que de l'inspirer aux autres par l'exemple. Et si une humble médaille de cuivre suffit à la récompense du courageux pilote qui a sauvé une vie au péril de la sienne, si cette médaille passe après lui, comme un titre de vertu, à ses enfants; quel prix n'auront pas à nos yeux, Messieurs, ces médailles décernées à des écrivains, à des philosophes, à des ministres de l'Évangile, à des femmes, dont les efforts aujourd'hui obscurs auront concouru cependant à préserver non pas une vie, mais des milliers de vies humaines! Ces médailles, Messieurs, elle passeront de générations en générations dans les familles de ceux qui les reçoivent; elles signaleront à des descendants plus heureux la sainte pensée de leurs pères; elles seront le denier impérissable, le denier que nous devons tous à cette œuvre collective de l'amélioration et de la moralisation des hommes.

D'heureux symptômes nous présagent le but glo-

rieux de nos efforts. Montesquieu, ce prophète des sociétés, dit quelque part que l'adoucissement des peines est un symptôme certain et constant du développement de la liberté chez les peuples : tant la liberté et la moralité sont jumelles dans les pensées de la Providence. Eh bien, la liberté a grandi de mille ans chez nous en un demi-siècle. Espérons que la parole de Montesquieu ne sera pas vaine, et que la spiritualisation de nos mœurs va se montrer proportionnellement dans nos lois. Il n'a pas tenu à un de nos plus dignes amis, M. de Tracy, un de ces cœurs où se résument tous les bons instincts d'une époque, que la peine de mort pour cause politique ne fût effacée de nos codes par la main encore palpitante de la révolution de juillet, et que les passions populaires ne fussent enfin désarmées d'une pénalité dont elles s'entre-tuent depuis tant de siècles. Cette pensée ne dort ni dans son cœur ni dans le nôtre. Une grande pensée est-elle jamais morte en France?

Heureux le jour où la législation consacrera enfin dans ses codes ces saintes inspirations de la charité sociale! Heureux le jour où elle verra disparaître, devant la lumière divine, ces deux grands scandales de la raison du dix-neuvième siècle : l'esclavage et la peine de mort! Heureux le jour où la société humaine pourra dire à Dieu, en lui restituant ses générations tout entières : « Nous rendons intactes à la nature toutes les vies qu'elle nous a confiées. Comptez, Seigneur! il n'en manque pas une. Si le crime a répandu encore quelques gouttes de sang sur la terre, nous ne l'avons

pas lavé dans un autre sang; nous l'avons effacé sous nos larmes. Nous avons rendu son innocence à la loi. » La société est une religion aussi; mais son autel n'est pas un échafaud. Elle reçoit l'homme de la nature pour transformer et sanctifier l'humanité, et à la place du crime et de la mort, elle renvoie aux pieds du Juge suprême le repentir et la réparation. L'Évangile est à la fois son inspiration et son modèle, et la législation ne sera complète qu'autant que chacune des lois humaines sera une traduction et un reflet d'une des lois de Dieu. C'est le génie du législateur de les découvrir, c'est sa vertu de les écrire, et ce sera votre seul et modeste honneur, Messieurs, de l'avoir inspiré de vos efforts et devancé de vos désirs.

# SECOND DISCOURS

SUR

# L'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT

Prononcé le 17 avril 1837, dans la séance annuelle de la Société de la morale chrétienne.

---

Quoique des circonstances dont il est inutile d'affliger de nouveau les esprits aient fait proroger à une autre année le prix offert par la Société aux mémoires sur l'abolition de la peine de mort, vous continuez votre œuvre en sollicitant toutes les forces de l'intelligence et de la conscience de votre époque à concourir avec vous à l'abolition de la peine de mort. De tous les points du monde pensant, on s'associe à vos pieux désirs; on vous adresse des vœux, on en adresse aux chambres législatives, on en adresse au Ciel même pour cette réhabilitation *de nos Codes*, où on lira d'autant plus la sainteté de la justice, qu'on en aura davantage effacé le sang. Mais pendant que tant de voix vous répondent : « Oui; » d'autres voix, nombreuses, consciencieuses, convaincues aussi, vous crient : « Non; votre entreprise est un blasphème contre la loi de Dieu, un attentat contre la société. »

Depuis le jour où, dans cette même enceinte, vous

couronniez les nombreux Mémoires que votre concours européen avait fait naître, et dont quelques-uns vous avaient tellement émus que, si vous eussiez été une assemblée de législateurs, la peine de mort eût été abolie, comme elle doit l'être, dans un généreux mouvement de magnanimité et d'enthousiasme; depuis ce jour, et comme par un dernier effort, les adversaires de l'abolition de la peine de mort ont eu presque seuls la parole; et, disons-le avec regret, la presse périodique, cette presse qui devrait porter les idées et les sentiments toujours en avant de la législation, comme l'enfant court devant l'archer pour lui poser le but et l'attendre, cette presse, pour cette seule fois trop lente et trop timide, n'a enregistré contre nous que les objections du doute ou les murmures de la société alarmée. Parmi ces murmures, parmi ces objections, il en est qu'il faut dédaigner, car elles ne sont que l'écho de la peur ou de la superstition du passé; mais il en est d'autres qui, par la sincérité de leur doute, par l'élévation de leurs motifs, par la dignité de leur expression, méritent de nous une attention sérieuse et une réponse pleine de mesure et de respect. De ce nombre sont celles d'un jeune et savant procureur général, M. Hello, qui nous a combattu en grand magistrat, en grand écrivain[1]. Entre de pareils adversaires et nous, Messieurs, il n'y aura jamais d'autre haine que celle qui existe entre

1. M. Hello, procureur général près la cour royale de Rennes, avait répondu au premier discours de M. de Lamartine par un article inséré dans la *Gazette des Tribunaux*, le 25 mai 1836.

une erreur et une vérité; et encore cette erreur et cette vérité se touchent-elles, car l'erreur chez de tels hommes est aussi sainte dans ses motifs, et aussi humaine dans ses désirs, que la vérité. Permettez-moi donc de discuter un moment contre un adversaire que nous serions si heureux de convaincre, et dont l'âme et le cœur sont déjà de notre côté. Je ne relèverai que les deux ou trois principales objections qu'il nous oppose. Ce sont celles que l'opinion publique garde comme une dernière armure, pour résister à l'entraînement qui la pousse à demander avec nous l'abolition des lois de sang.

Et d'abord, Messieurs, de quoi nous accuse-t-on? de vouloir détruire la justice? La justice! est-ce que nous pourrions la détruire? Est-ce que c'est nous qui l'avons faite? Est-ce que ce sont nos lois qui l'ont écrite? Est-ce que quelqu'un pourrait nous dire ici qui a inventé la justice? Est-ce que nous pourrions remonter assez loin dans les fastes de l'humanité pour découvrir un jour où la justice ne fût pas déjà le cri de l'opprimé, le remords du méchant, le code ineffaçable écrit dans le cœur et dont tous les autres n'ont fait que dériver? Rassurons-nous donc, nous ne détruirons pas la justice. Ah! si quelque chose pouvait la détruire, ce seraient les jugements humains; mais supprimez toutes les peines, elle les remplacera toutes; effacez tous les codes, elle les suppléera tous. Elle n'a pas besoin de codes, elle est la loi vivante et immortelle : elle n'a pas besoin de bourreau, elle est le vengeur suprême et partout présent; il n'est pas donné

à l'homme de prévaloir contre elle; tous les peuples n'ont-ils pas dit : *la Justice de Dieu?*

Mais qu'est-ce donc, selon nos éloquents adversaires, que la justice pénale? « C'est, disent-ils, l'expiation. » — « C'est l'expiation, ajoute M. Hello, qui constitue la légitimité de la peine de mort. » Si nos adversaires entendent ainsi la pénalité, nous ne nous étonnons plus d'être séparés d'eux par une question de vie et de mort, par un bourreau, par un échafaud. Il y a un abîme d'erreur ou de malentendu entre nous.

Je demande un moment d'attention sérieuse à l'auditoire, et je réponds à M. Hello :

Vous dites que la justice pénale est l'expiation. Oui, si vous entendez parler de la justice dans ses rapports avec Dieu; Dieu étant la justice suprême, le juge infaillible, l'appréciateur sans erreur, celui qui pèse à poids rigoureusement juste, celui qui compte jusqu'au cheveu tombé de la tête pour en demander justice et le restituer, c'est envers lui, c'est devant lui, c'est par lui seul que la justice est expiation, c'est-à-dire qu'elle demande au coupable de se repentir et de réparer, dans une proportion rigoureusement égale, un crime et un dommage qu'il a commis. Dans l'ordre religieux et surnaturel, la justice est donc en effet l'expiation; et ce repentir qui refuse de s'absoudre soi-même, ces pénitences, ces réclusions, ces macérations volontaires que dans toutes les religions le coupable s'inflige pour redevenir juste aux yeux de son juge invisible, ne sont que l'expression instinctive de cette justification par la peine. Mais dans l'ordre

purement social, en est-il de même? La justice est aussi là l'expiation sans doute, en ce sens que la société dit au coupable : « Tu souffriras en public, dans ta liberté, dans ton esprit, dans ta chair, pour que ta souffrance soit en exemple à tes frères, et conserve parmi les hommes la pensée visible de cette rémunération *à chacun selon ses œuvres,* qui s'appelle *peine* ici-bas, *justice* seulement là-haut. » Mais cette expiation du coupable envers la victime ne pouvant jamais être que fictive et approximative, puisqu'elle ne peut ni réparer ni indemniser réellement, il s'ensuit qu'elle est illusoire, et que ce n'est pas elle qui constitue principalement la justice pénale. La justice pénale a trois objets : indemniser la victime, corriger le coupable, et défendre la société contre les tentatives ou les récidives du crime.

Voilà les trois conditions constitutives d'une justice pénale digne de Dieu, du temps et des hommes.

Indemniser la victime? En matière d'homicide, elle ne le peut pas par la peine de mort. Tout le sang qu'elle verserait ne restituerait pas une goutte de celui qui a été répandu.

Corriger le coupable? Elle ne le peut pas si elle le tue. Le glaive qui frappe le corps n'atteint pas l'âme; en ôtant la vie et le temps au criminel, elle lui enlève la seule chance de repentir et de régénération morale dont il puisse racheter devant les hommes le mal que sa perversité leur a fait.

Défendre la société contre les tentatives ou les récidives du crime, voilà donc la seule excuse au main-

tien de la peine de mort. Toute la question est de savoir si la société en a besoin pour sa défense. C'est la question que nous avons examinée l'année dernière, et que nous avons résolue jusqu'à l'évidence en démontrant :

Que la substitution de la sanction pénitentiaire à la sanction de l'échafaud était aussi efficace et moins immorale que le sang versé par le bourreau;

Que le dogme social de l'inviolabilité de la vie humaine, consacré par la législation contre elle-même, était la plus puissante sanction que la société pût donner à la vie de l'homme par l'exemple, en augmentant l'horreur du crime par le religieux respect du sang;

Enfin, que la société, instituée, armée, fortifiée par la civilisation, la religion, l'enseignement, les mœurs, les lois, les tribunaux, la police judiciaire et administrative, les prisons pénitentiaires, les colonies pénales, les bagnes, les exils, les déportations, l'opinion, la publicité, avait en moyens moraux comme en moyens matériels une force plus que suffisante pour répudier aujourd'hui une peine qui avait pu lui paraître légitime tant qu'elle se l'était crue nécessaire, mais qui devenait criminelle du jour où il y avait doute sur son indispensabilité. Nous avons dit et nous répétons : « Qu'est-ce qu'une peine irréparable, que le juge prononce en hésitant, dont l'opinion flétrit l'exécuteur, et qui ne sait laver le sang qu'avec du sang? Qu'est-ce qu'un doute auquel est suspendue la hache de l'exécuteur, et qui ne peut se résoudre qu'après que la tête a roulé sur l'échafaud? » Nous renvoyons ces preuves à vos souvenirs, et nous passons à un autre ordre d'objections.

« Vous voulez, nous dit-on, constituer une justice pénale non sanglante, et vous oubliez que tous les législateurs, toutes les nations, toutes les époques, n'ont écrit la mort dans leurs lois que sous la dictée de leur instinct inné de justice, qu'on a appelé la loi du talion : œil pour œil, dent pour dent, vie pour vie. » Nous pourrions ajouter crime pour crime!

Non, Messieurs, nous ne l'oublions point; mais nous disons que cette loi du talion, que vous prenez pour une loi éternelle, et que les législations primitives ont prise pour une révélation divine, n'était qu'une loi de colère, une loi d'ignorance, une loi de brutal instinct, la loi du bras qui se lève et qui frappe parce qu'on a frappé. Ce fut dans l'enfance des institutions humaines une sorte de satisfaction légale accordée au besoin de vengeance de l'homme; la loi que nous vous demandons, nous, est la satisfaction donnée à l'humanité et à la raison : et si vous nous dites que ce sont là de belles, mais vaines paroles; que le talion étant le cri de la nature, il ne peut tromper le législateur, et qu'il faut le rédiger éternellement en loi pénale comme vous l'avez fait jusqu'ici, nous vous répondrons que l'œuvre du perfectionnement et de la spiritualisation des sociétés humaines n'est que le triomphe de la raison contre l'instinct, de l'esprit contre la chair, de la mansuétude contre la passion, et que cette loi du talion, cette loi qui frappe où l'on a frappé, cette loi qui fait le mal qu'on a fait, n'est pas la justice, mais la passion brutale de la justice, c'est-à-dire la vengeance!

Voulez-vous juger l'arbre à son fruit, la loi à ses conséquences? Écoutez :

Un meurtre a été commis. La loi antique du talion appelle le plus proche parent de la victime, et lui dit : « Tue le meurtrier. » Voilà déjà deux vies d'hommes perdues pour une; voilà le sang qui coule deux fois au lieu d'une; voilà le hideux et dépravant spectacle de la mort donnée de sang-froid qui pervertit l'œil et trouble la conscience du peuple; voilà le dogme de l'inviolabilité de la vie humaine deux fois atteint, violé deux fois au lieu d'une, aux yeux des hommes. Mais derrière ce meurtrier légal, il y a la famille, les amis, les enfants peut-être du premier meurtrier. Bien que ce meurtre légal se commette au nom de la justice, ils connaissent l'homme qui a demandé et obtenu la vie de leur père, ils gardent leur vengeance dans leur cœur, ils l'épient, ils le tuent : c'est leur talion à eux. Il faut une autre vengeance, la loi l'accorde : voilà trois homicides jetés déjà sur un premier homicide et dérivés de lui; où cela finira-t-il? Il n'y a aucune raison pour que la mort, et la vengeance de la mort, et la vengeance de la vengeance de la mort, s'arrêtent; et de talion en talion, l'un légitime sans doute et sanctionné par la loi, l'autre illégitime et motivé par la vengeance et la haine, l'homme tuera l'homme qui aura tué l'homme, et sera tué par l'homme, qui aura à son tour un autre meurtrier et un autre vengeur, jusqu'à ce que l'homicide légal ou illégal s'étende indéfiniment dans une épouvantable multiplication de cadavres, où chaque crime devient la raison d'un autre meurtre,

et chaque meurtre le prétexte d'un nouveau crime. Voyez ces nations où le talion a passé dans les mœurs! Je le demande à ces glorificateurs du talion : une telle loi peut-elle être une loi divine, peut-elle rester une loi sociale?

Dans notre système, au contraire, qu'arrive-t-il? Un crime est commis, un meurtre a lieu; le coupable est saisi, il est jugé; la société lui inflige une peine qui satisfait à la morale publique sans rien accorder à la vengeance individuelle, et qui prévient à jamais toute récidive de la part du criminel. Si elle a droit sur sa vie, elle lui remet magnanimement sa vie; à l'instant tout est consommé, tout s'arrête. On ne sème pas la mort sur la mort, le sang sur le sang, pour éterniser la vengeance; la société ne dit pas à l'homme, comme la loi brutale du talion : « Fais aux autres comme ils t'ont fait. » Elle lui dit, comme ce législateur du pardon dont le code illumine enfin tous vos codes : « Rends le bien pour le mal; on a tué ton frère, ne demande pas le sang de son meurtrier, mais pardonne. » Encore une fois, laquelle de ces deux lois est la loi de Dieu? laquelle de ces deux lois mérite de devenir la loi des hommes? Vous avez déjà mille fois prononcé.

Mais ce n'est pas la conviction qui manque à la société politique, c'est le courage. Le même écrivain nous l'avoue. « Vous voulez, nous dit-il, faire une expérience dont on ne se détrompe qu'entouré de cadavres et bourrelé de remords. Vous ouvririez l'abîme où la société tient enfermé l'homicide. »

Ah! qu'il nous serait aisé de répondre, avec une

trop juste mais trop sanglante ironie, à ces menaces d'effrayante responsabilité, si, ouvrant d'une main le code des peines et de l'autre les archives du crime, nous établissions par ce hideux parallèle que les pénalités exorbitantes, l'infernal génie des supplices, les tortures, les bûchers, les roues, les chevalets, n'ont pas diminué d'une mort le chiffre du meurtre. Montrez-nous donc, pourrions-nous dire à notre tour à ces écrivains qui nous menacent du péril de l'humanité, de la responsabilité de l'indulgence, montrez-nous donc sur quels témoignages vous assumez la responsabilité de la mort! Quant à nous, nous vous répondons de deux manières : par les faits et par le raisonnement. Les faits? Ils vous prouvent que les crimes contre les personnes se multiplient si peu en raison de l'intimidation décroissante et de l'adoucissement des supplices, que vous avez successivement aboli tous les supplices cent fois plus intimidants que la mort pour l'imagination des criminels, sans qu'il en soit résulté aucun débordement d'homicides, aucun accroissement sensible dans le nombre des crimes. C'est que la peine de mort a été abolie plusieurs fois pendant de longues années chez des peuples plus nombreux et de mœurs moins douces que vous, et que le chiffre de la criminalité s'est abaissé au lieu de s'élever pendant ces rares *jubilés* de l'humanité. C'est que l'heureuse Toscane, placée en contact avec des populations où l'homicide est en quelque sorte endémique, c'est que l'immense empire de Russie, formé de populations neuves, diverses, barbares, ont vu à la suite de l'abolition de la

peine de mort l'homicide s'abolir presque entièrement aussi. C'est qu'enfin la peine de mort n'a jamais été rétablie, après ces heureuses et concluantes expériences, par la nécessité de sévir contre une recrudescence du crime, mais par des passions politiques ou par le féroce fanatisme des routines. Ce seraient là, sans doute, des épreuves de quelque valeur pour rassurer la société, à qui l'on donne la peur pour une raison; mais la logique est plus rassurante encore que les faits.

Eh bien, je ne crains pas d'affirmer, après un examen approfondi de la statistique morale de l'homicide, que, sur dix meurtres dont nous analysons les causes, il y en a huit sur lesquels l'intimidation par la peine de mort est complétement inefficace comme moyen de répression; c'est-à-dire dans la perpétration desquels la considération du risque que l'on va encourir en les commettant n'entre absolument pour rien, et pour lesquels, par conséquent, la peine de mort est comme non avenue.

Quelles sont, en effet, les principales causes de l'homicide? C'est la colère, la vengeance, la jalousie, la haine, le fanatisme religieux, le fanatisme politique, la cupidité, et la crainte d'être découvert, qui fait tuer pour ensevelir un moindre crime dans un plus grand. Eh bien, prenez les comptes rendus de vos tribunaux, assistez aux drames révélateurs de vos cours d'assises, décomposez les éléments constitutifs de ces crimes, déroulez les replis de l'âme du criminel, entrez dans sa pensée au moment de l'acte ou au moment de la

fiévreuse préméditation qui précède l'acte, demandez-lui de vous rendre compte, de se rendre compte à lui-même de la nature et de la force de l'impulsion qui le pousse à son crime; mesurez cette force brutale, aveugle, frénétique d'impulsion, avec la force de résistance que l'intimidation par la mort peut opposer à sa pensée ou à sa main; en quelle proportion trouverez-vous l'impulsion et la résistance? la pensée présente, absorbante, consumante du crime, et la pensée éloignée, incertaine, inaperçue du supplice? Sera-ce dans la colère? Mais le bouillonnement du sang enivre toute pensée, trouble tout calcul; mais la vibration physique des nerfs soulève et brise tout obstacle; on a frappé avant de savoir que la passion a levé et armé la main. Est-ce dans la jalousie? Mais la jalousie, c'est deux passions dans une, c'est l'amour et la haine, tellement confondus dans une horrible lutte, qu'on ne sait plus si c'est la haine ou l'amour qui frappe, et que chacune des deux passions se multipliant par l'autre, il en résulte une force d'entraînement tellement délirante, que l'homme hait ce qu'il adore et adore ce qu'il tue. Dites à l'insensé que cette double frénésie possède, qu'il y a une peine de mort. Eh! que lui importe? ne se donne-t-il pas mille morts à lui-même, en la donnant à celle sans laquelle il ne veut ni ne peut supporter la vie? Est-ce la haine? Mais quand elle est poussée jusqu'à cette antipathie délirante et pour ainsi dire physique, ne se satisfait-elle pas à tout prix? Est-ce la vengeance? Mais son premier acte est de se dire : « Je m'immole moi-même à cette

horrible joie d'immoler mon ennemi. » Est-ce l'ambition? Elle voit l'impunité assurée dans le triomphe, et le succès même de son crime est sa garantie contre la peine. Est-ce le fanatisme politique? Il voit son immortalité dans son supplice, et sa fausse et atroce gloire dans son échafaud. Vous l'aviliriez en l'en privant; comment le craindrait-il? Enfin est-ce le fanatisme religieux? Il voit le ciel pour récompense, et son supplice, il l'appelle martyre; le prix qu'il attend est infini : comment le mettrait-il en balance avec cette mort qu'on ne souffre qu'une seconde et qui lui conquiert une éternité? Vous voyez donc que dans aucun de ces crimes, lorsque les passions qui les produisent sont poussées à ce délire qui est le crime lui-même, la peine de mort ne peut agir ni n'agit réellement comme intimidation répressive et spécifique, car toutes ces passions sont plus fortes que la mort; et que la proportion n'existe plus entre l'incitation au crime et la prétendue intimidation du criminel. L'équilibre est rompu d'avance entre la pénalité et la passion. S'il ne l'était pas, la passion n'aurait pas la force du crime, elle ne serait plus la passion, le crime ne s'accomplirait pas.

Restent donc les crimes commis par cupidité. Mais la cupidité n'est pas de sa nature une passion martiale et homicide. Les passions sociales ont quelque chose de moins énergiquement atroce que les passions naturelles. La lâcheté, la bassesse, la ruse, qui les caractérisent, leur font enfanter plus de vices que de crimes. Cependant un certain nombre de crimes contre les per-

sonnes appartiennent à la cupidité. Nous convenons que dans ces cas la peine de mort peut agir souvent comme intimidation. Mais dans ces cas-là même, n'agit-elle pas aussi quelquefois comme incitation? c'est-à-dire le criminel qui a poussé le vol, le guet-apens, la violation du domicile jusqu'à la violence contre la personne, ne donne-t-il pas souvent la mort précisément pour enlever toute possibilité de témoignage et de constatation à son crime? C'est ce qui nous est confirmé non-seulement par la nature et l'analyse du crime, mais par l'aveu même d'un grand nombre de coupables.

Que résulte-t-il de cette anatomie des passions homicides? Que la peine de mort peut intimider efficacement dans les cas d'homicide par cupidité, bien que dans ces cas-là même elle puisse aussi pousser quelquefois à la consommation du meurtre; mais que, dans presque tous les autres cas d'homicide par passions, l'intimidation n'agit pas. C'est-à-dire que, dans dix hypothèses d'homicide, il y en a huit pour lesquelles la peine de mort est non avenue, et deux où l'effet de la peine est incertain.

Et c'est pour un si faible et si douteux résultat d'intimidation que vous vous obstinez à maintenir une peine qui répand le sang comme l'eau, qui dépravе l'œil, qui aguerrit la main et l'instinct du peuple à l'homicide, qui lui enlève, autant qu'il est en vous, cette prévoyante et instinctive horreur que la nature lui a donnée pour la mort violente! Vous craignez l'expérience, dites-vous; mais comptez-vous donc pour

rien comme préservatif, comme moyen de moralisation par la toute-puissance de l'exemple, ce magnifique élan de législateurs d'un grand peuple qui, pour consacrer socialement ce dogme de l'inviolabilité de la vie humaine, briseraient le glaive et diraient au peuple : « Regardez ! le sang de l'homme est si sacré, que nous, qui aurions le droit et la force de le répandre en expiation, nous nous interdisons à jamais d'en verser une goutte, même celui du criminel. La vie de l'homme n'appartient à personne, ni à vous, ni à nous, ni à l'homicide, ni au juge de l'homicide, elle n'appartient qu'à Dieu. Malédiction sur celui qui attentera à cette propriété du seul auteur de la vie ! » — « Qu'est-ce donc, se dirait l'homicide, que cette vie de l'homme devant laquelle l'humanité tout entière s'arrête ? »

Et cependant, Messieurs, ne nous faisons pas d'illusion, même pour un si miséricordieux résultat. Le crime ne disparaîtrait pas de la terre, il serait seulement plus lâche et plus odieux. En accroissant l'horreur pour le criminel, ne dépopulariseriez-vous pas le crime? ne le rendriez-vous pas plus rare? Du moins la pitié pour le coupable ne viendrait pas comme aujourd'hui atténuer au pied de l'échafaud l'exécration contre le meurtrier. Non, le crime ne disparaîtrait pas, mais il ne serait plus crime. Le crime ne disparaîtra jamais de la terre, tant que le feu des passions, que le Créateur a allumé pour échauffer et féconder la nature humaine, se nourrira des éléments incendiaires que la société jette dans le cœur de l'homme. Le crime ne disparaîtra pas de la terre, tant que la

société ne sera pas parfaite. C'est dire assez qu'il durera autant qu'elle. Loin de nous ce rôle facile et banal de blasphémateur de la société! loin de nous la pensée de rejeter sur l'ordre social toute la responsabilité des perversités qui l'affligent et le déshonorent! Si ces hardis démolisseurs, qui font si bon marché de l'œuvre des siècles et qui voudraient subvertir jusqu'à la dernière pierre cet édifice des législations humaines pour le reconstruire avec des passions ou des rêves, faisaient leur compte avec cette société qu'ils calomnient; s'ils se demandaient : « Qui serions-nous sans elle? qui serions-nous si nous n'avions trouvé préparés par elle, ni la paternité, ni la famille, ni l'État, ni la religion, ni la propriété, ni le travail, ni l'hérédité, ni les traditions, ni les mœurs, ni les lois, ni l'enseignement? » leur révolte se changerait en respect et leur invective en reconnaissance. Cependant nous sommes loin de nous dissimuler aussi que les vices, les ignorances, les égoïsmes de la société ne soient pour beaucoup dans les crimes qui la souillent; qu'en se réformant elle-même elle ne puisse réformer l'individu, et qu'en faisant entrer par exemple une seule vertu du christianisme dans ses législations, la charité, elle ne supprimât cent fois plus de crimes que les échafauds n'en épouvantent. Pourquoi donc hésitons-nous tant? Pourquoi, tandis que la mort, qui frappait deux cents fois par année sous la Restauration, n'a frappé que vingt-cinq fois en 1835; pourquoi, tandis que le dégoût populaire repousse de faubourg en faubourg l'instrument de mort qu'aucune place ne veut plus porter; pour-

quoi continuons-nous à préconiser la mort comme un dogme, l'échafaud comme un autel, le bourreau comme un expiateur public? La société est-elle une divinité plus implacable que ces dieux de sang auxquels vous immoliez autrefois des victimes humaines, et qui ne vous en ont plus demandé du jour où vous avez eu l'audace de leur en refuser? Pourquoi? Ah! c'est que la loi pénible du travail existe pour l'esprit comme pour le corps; c'est que la société ne se modifie qu'à la sueur de son front; c'est que la confiance généreuse qui fait accomplir les grandes choses manque aux peuples, parce que la foi leur manque dans l'assistance de cette providence sociale qui ne leur demanderait qu'une vertu pour leur faire réaliser des miracles; c'est que la vérité en tout genre, quand elle veut s'introduire dans le monde, trouve toujours un mensonge ou un préjugé établi qui lui dispute sa place au soleil; c'est que Galilée fut obligé de passer par l'exil et par les cachots pour démontrer une vérité astronomique qui ne semblait devoir déplacer quelque chose que dans le firmament, comme le Christ fut obligé de passer par la tombe pour déplacer le polythéisme et l'esclavage de cette terre où il apportait Dieu et la charité.

Ceci nous dit, Messieurs, que nous devons travailler sans découragement et sans impatience à l'œuvre sainte que vous avez entreprise, et où tant de nobles sympathies vous suivent du cœur et vous fortifient. Il y a sur la terre deux genres d'erreurs contre lesquelles les innovations ont à lutter. Les unes qui s'in-

carnent dans le monde en intérêts pour ainsi dire matériels : celles-là ne se dépossèdent jamais d'elles-mêmes ; les combats qu'il faut pour les vaincre s'appellent des révolutions, et les révolutions elles-mêmes s'arrêtent rarement dans la justice. Les autres sont des préjugés, des superstitions de la pensée, qui n'ont leur racine que dans nos ignorances, et qui ne demandent pour tomber que le contact d'un rayon de lumière et un souffle de la parole de l'homme. Eh bien ! l'erreur que nous combattons est de cette nature. La peine de mort, enlevée à la loi, ne dépossédera que le bourreau. L'horrible propriété de l'échafaud ne sera revendiquée par personne. Ce sera le champ du sang, que personne ne voulut ni acheter ni ensemencer. Nous n'aurons besoin, pour abattre la machine de mort qui consterne le sol de son ombre, ni de la hache ni du marteau des révolutions, et si le Dieu qui juge nos pensées daigne bénir nos efforts, elle s'écroulera d'elle-même au faible vent de nos paroles et au bruit de vos applaudissements.

# DISCOURS

SUR

# L'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT

Prononcé à la Chambre des députés, séance du 18 mars 1838.

---

La différence profonde qui existe entre l'honorable orateur auquel je succède et moi consiste surtout en ceci : que l'honorable préopinant veut conserver la peine de mort dans nos lois, précisément comme signe, comme intimidation, et en faire le moindre usage possible dans sa terrible application, et que nous, au contraire, par un sentiment, par un désir identique, nous voulons préserver autant que lui la société par une autre sorte d'intimidation et d'exemple; mais nous croyons, et j'espère vous démontrer succinctement tout à l'heure, que l'abolition systématique de la peine de mort dans nos lois serait une intimidation et un exemple plus puissants contre le crime que ces gouttes de sang répandues de temps en temps, si stérilement, vous en convenez vous-mêmes, devant le peuple, comme pour lui en conserver le goût.

Jamais, je l'avoue, je n'ai éprouvé plus d'émotion en montant à cette tribune, et la Chambre doit le

comprendre : car, s'il est des occasions où le législateur voulût donner à ses paroles toute la gravité, je dirais presque toute la sainteté du sujet soumis à sa délibération, à coup sûr c'est celle-ci ; c'est quand il tient entre ses mains la vie ou la mort de ses semblables, et que le vote qu'il va porter peut devenir, pendant de longues années peut-être, un arrêt dans la bouche du juge et un glaive dans la main de l'exécuteur.

Eh bien, nous sommes dans ce cas aujourd'hui, et les sympathies ou les répulsions que nous allons montrer pour ou contre les pétitionnaires vont encourager ou décourager les sentiments d'un grand nombre d'hommes qui ont couvert ces pétitions de dix-huit mille signatures ; signatures qui n'ont pas été extorquées, qui n'ont pas été mendiées comme on vient de vous dire, mais qui ont été apposées sur ces pages avec ce respect qu'on apporte à un acte religieux.

Je passe aux objections présentées tant par M. le rapporteur de la commission que par l'honorable M. Parès.

Et d'abord je prierai la Chambre d'être assez juste pour ne pas me prêter, non plus qu'à la plupart des principes que je soutiens, l'opinion hasardée, et même, je le dirai, profondément coupable, si justement repoussée et flétrie par le rapporteur et l'honorable préopinant. M. de la Rochefoucauld le disait tout à l'heure, nous ne sommes en rien solidaires des termes dans lesquels certains pétitionnaires se sont exprimés. Il fallait séparer ce qu'il y a de téméraire dans la ma-

nière dont ils ont exprimé un bon désir d'avec ce qu'il y a de modéré, de préservateur, de pratique, de profondément religieux dans les autres. Eh bien, je vais essayer de le faire.

Quelques-unes des pétitions semblent vouloir renouveler ces doctrines immorales de fatalisme dont le vice et le crime aiment à se couvrir contre le remords et la peine, et rejeter sur les imperfections de la société les désordres et les attentats qui la souillent. Eh bien, Messieurs, nous protestons les premiers contre ces expressions coupables. Il serait trop commode, pour les méchants, de renvoyer à la société la responsabilité de leurs crimes, et de dire : « J'aurais été vertueux, honnête, si la société de mon temps eût été mieux faite. » Ce n'est pas l'état de la société seul, c'est la liberté morale de l'homme qui constitue le crime. Il y a sans doute réaction de la société sur l'individu et de l'individu sur la société; mais les imperfections de l'un n'excusent pas les crimes de l'autre, et c'est sous des sociétés plus vicieuses, plus corrompues que la nôtre, que le crime et la vertu ont mérité leurs noms !

On vient de soutenir encore que la société n'avait pas droit de vie et de mort sur ses membres. Messieurs, telle n'est point notre opinion. La société étant nécessaire a reçu évidemment de son auteur tous les droits nécessaires à sa conservation, et si, dans les premiers temps, dans son imperfection, dans son dénûment de moyens répressifs, elle a cru ne pouvoir se défendre ou défendre ses membres sans la peine

de mort, certes elle a pu l'exercer légalement alors, elle a pu tuer en conscience.

Mais la question n'est plus là. Au point de civilisation où nous sommes parvenus, la peine de mort est-elle encore nécessaire à la société, et par conséquent la peine de mort est-elle encore légitime? Voilà la question, la seule que je pose, la seule utile à poser, et si nous la posons, c'est déjà une preuve qu'il y a doute dans un grand nombre d'esprits. Or, du moment qu'il y a doute, le législateur ne doit-il pas s'abstenir? car, ainsi que je le disais il y a deux ans dans une occasion semblable, qu'est-ce qu'un doute qui ne peut se résoudre qu'après qu'une tête a roulé sur un échafaud? qu'est-ce qu'un doute auquel est suspendue la hache de l'exécuteur? Si ce n'est pas un crime, c'est bien près peut-être d'être un remords.

On vient de nous dire : « Mais il faut une sanction à la loi, et la mort a été de tout temps cette sanction terrible, cette sanction suprême, qui seule a pu défendre le monde des agressions du crime. N'enlevons pas cette clef de voûte de la société, ou la société s'écroulerait dans le sang. » Messieurs, il y a là une erreur de date, un anachronisme législatif que je vous demande à réfuter une fois pour toutes. J'ose vous demander un peu d'attention pour une discussion qui touche à la philosophie même des lois.

Et nous aussi nous ne nous faisons pas une humanité chimérique, obéissant à la loi parce qu'elle est loi, et n'ayant besoin ni de coercition au bien, ni d'intimidation, ni de pénalité contre le mal. Et nous

aussi nous voulons une sanction à la loi ; mais nous disons, et l'histoire est notre témoin, et les transformations, les adoucissements, les suppressions de pénalités le prouvent, nous disons qu'il y a à la loi deux espèces de sanction de nature différente, et qu'à mesure que le genre humain se civilise, que les législations se perfectionnent, la société se défend davantage par l'une ou par l'autre de ces sanctions pénales. Je m'explique : il y a une sanction matérielle, brutale, inflictive, sanglante, que vous appelez la loi du talion, qui punit l'homme dans sa chair, qui frappe parce qu'on a frappé, qui jette un cadavre sur un cadavre, qui lave le sang dans le sang ; cette sanction aboutit à la peine de mort ; que dis-je ? elle ne s'arrête pas là : elle va jusqu'à ces supplices, jusqu'à ces tortures, jusqu'à ces morts multipliées par les mutilations qui font mourir cent fois le coupable ou le condamné, et qu'il faudrait regretter et rétablir si vous vouliez aller loyalement aux conséquences de votre principe d'intimidation par la mort.

Mais il y a une sanction nouvelle, une sanction morale, une sanction non charnelle, non mortelle, non sanglante, aussi puissante, mille fois plus puissante que la vôtre, sanction que la société substitue graduellement à l'autre à mesure que la société se spiritualise et se moralise elle-même davantage. Celle-là consiste dans l'impuissance où l'on met le criminel de récidiver, dans la correction qu'on lui inflige, dans la solitude qui le force à réfléchir, dans le travail qui dompte les passions, dans l'instruction qui éclaire,

dans la religion qui change le cœur, enfin dans l'ensemble de ces mesures défensives et correctives qui préservent la société et améliorent le criminel : entre ces deux systèmes, il y a tout l'espace parcouru des bûchers et des tortures au système pénitentiaire. Eh bien, nous disons, nous, que vous êtes arrivés à ce point de spiritualisation et de moralisation sociales, que vous devez faire le dernier pas et supprimer la mort, que vous n'appliquez déjà presque plus. Du moment où vous reconnaissez le principe de la régénération morale de l'homme, et vous allez le mettre en fait dans l'organisation du système pénitentiaire, la peine de mort devient une inconséquence et une impiété !

Vous craignez encore pour la société ; vous affirmez qu'elle a encore besoin de la mort et que notre système serait insuffisant. D'abord nous pourrions vous répondre : « Notre système n'est pas une expérience. Il a été tenté chez plusieurs peuples, à plusieurs époques, surtout à ces époques où le christianisme, entré dans les mœurs, avait répandu partout la mansuétude et son esprit divin de charité. Sous Constantin, pendant un demi-siècle, sous les empereurs chrétiens, en Russie, en Toscane et partout, il a eu les effets les plus heureux, et partout il a adouci les mœurs et diminué les crimes, à ce point qu'en Toscane des populations de quarante mille âmes, sous le même soleil, avec les mêmes passions, avec les mêmes races, les mêmes mœurs que les populations de l'État romain, si féroces, deux sbires ou deux gendarmes suffisent à la police de répression. »

Mais nous vous répondrions surtout par la revue de toutes les forces défensives dont la société actuelle est pourvue contre les agressions du crime. Eh quoi! n'avez-vous pas votre organisation même, vos gouvernants, votre force armée, vos polices, vos gendarmeries, vos tribunaux, vos poursuites d'office, vos prisons, vos déportations, vos bagnes? N'est-ce pas assez de défenses matérielles? Et en défenses morales êtes-vous plus désarmés? La conscience, la religion, seconde conscience, et dont le code punit le crime d'une pénalité éternelle? L'instruction plus répandue, la moralité croissante? Enfin l'opinion publique, qui est devenue une force réelle, la plus efficace peut-être de toutes les forces sociales, et qui, au moyen de la publicité, affiche le nom et le crime, multiplie la honte et la réprobation, et devient le plus inévitable de tous les supplices? Je dis qu'avec tous ces moyens de préservation la vie humaine est aussi garantie qu'elle peut l'être, et que la peine de mort n'ajoute rien à la sécurité des citoyens.

Mais je vais plus loin, et je dis que la peine de mort, d'une part, ne réprime ou ne prévient pas le meurtre, et, de l'autre part, accroît les dangers de la société en entretenant la férocité des mœurs.

Examinez l'état d'esprit du criminel prêt à commettre un meurtre. Son crime, je l'ai déjà dit, n'a que deux motifs : une passion violente ou un intérêt cupide. Si c'est une passion, le criminel est déjà dans le délire, dans la démence, et la crainte de la pénalité disparaît pour lui : il assouvit sa passion

à tout prix ; il ne recule pas devant la mort, au contraire.

J'entends un de mes collègues dire que c'est là du fatalisme. Eh ! Messieurs, n'est-ce pas moi qui viens de protester d'avance contre cette imputation en flétrissant ces doctrines d'impulsion irrésistible au crime, dont les criminels se couvrent contre leur conscience et contre la loi ? Je ne parle pas ici de l'état du criminel avant que son intelligence ait été subjuguée et obscurcie par la pensée du crime, mais du coupable déjà coupable dans la perpétration de son acte, et je dis que la nature humaine est ainsi faite, que souvent l'idée de jouer sa passion contre sa vie, que l'idée de la mort est une sorte d'excitation féroce au crime, et qu'il se justifie à lui-même sa perversité en se disant : « Je risque ma vie contre celle d'un autre. » Et si c'est un intérêt, comme le criminel est à froid et qu'il pèse son crime contre son risque, s'il persévère à tenter le crime, c'est qu'évidemment la peine de mort, lointaine, incertaine, douteuse, n'agit plus sur son esprit. Dans les deux cas, l'intimidation est donc nulle.

Non, croyez-le, Messieurs, l'intimidation par la peine de mort a sans doute quelque efficacité dans un petit nombre de cas : mais cette intimidation est bien faible dans un temps où les convictions religieuses affaiblies ne laissent voir dans la mort qu'une seconde de douleur, à peine sentie, sans conséquence au delà du tombeau ; dans un temps où le suicide, la mort choisie, la mort volontaire, est tellement multiplié, que l'homme joue avec sa vie comme avec une chose vile ;

où il verse son sang comme l'eau, où il invente tous les jours des moyens rapides et doux de quitter la vie comme on quitte un supplice. Croyez-moi, croyez-en les faits, dans un temps pareil, ce n'est pas la mort qu'il faut apprendre à craindre, c'est la vie qu'il faudrait apprendre à respecter!

On nous parle aussi d'expiation. Messieurs, un mot sur l'expiation. Est-ce devant Dieu, est-ce devant les hommes que la justice pénale est une expiation? Si c'est devant Dieu, je vous comprends : oui, devant l'Être infaillible, qui peut seul proportionner la peine au délit, il y a, il doit y avoir expiation; mais devant les hommes, la justice pénale ne peut avoir qu'un de ces trois objets en vue : indemniser la victime, corriger le coupable, préserver la société. Indemniser la victime : par la peine de mort, vous ne le pouvez pas; tout le sang que vous verserez ne restituera pas une goutte de celui qui aura été répandu. Corriger le coupable : vous ne le pouvez pas si vous le tuez. Préserver la société : je viens de vous démontrer que la peine de mort n'agit presque pas dans huit cas sur dix, et que la société est pourvue de forces suffisantes pour sa préservation.

Mais je dis plus : je dis que l'abolition de la peine de mort que nous vous demandons sera la préservation la plus puissante que vous puissiez procurer à la société contre l'homicide. Oui, je dis que quelques gouttes de sang répandues de temps en temps sous les yeux du peuple, comme pour lui en conserver le goût, seront moins efficaces que cette proclamation

sociale de l'inviolabilité de la vie de l'homme, que vous ferez à la face du monde en abolissant l'échafaud. C'est un dogme auquel votre exemple donnera une autorité toute-puissante. « Qu'est-ce donc, se dira l'homme pervers, que cette vie de l'homme devant laquelle la société tout entière s'arrête? Le sang de l'homme est donc sacré, puisque la société, qui a le pouvoir de le répandre en expiation, s'abstient d'en verser une goutte, même de celui qui a donné la mort? » Sans doute vous auriez encore des crimes, mais ils seraient plus infâmes, plus déshonorés, plus rares; et la pénalité corrective et pénitentiaire, mieux appliquée, parce qu'elle serait plus douce, ne donnerait plus ces scandales de l'impunité, encouragements au crime. Car je ne vous demande l'abolition que le jour où vous aurez le système pénitentiaire : vous allez le discuter. Un système pénitentiaire est le préambule indispensable de la loi sur l'abolition de la peine de mort.

N'hésitons donc pas davantage, messieurs; rendons-nous à ces symptômes évidents de l'opinion publique, à ces pétitions signées avec un religieux sentiment, à cette horreur du peuple pour l'échafaud, qui le fait reculer d'année en année de vos places publiques jusque dans vos faubourgs les plus reculés; à ces scrupules des jurés, qui refusent à la loi des condamnations capitales que leur conscience leur défend. N'attendez pas que le crime cesse entièrement! c'est à vous de commencer. La société et le criminel se regarderont-ils éternellement l'un l'autre pour savoir

lequel cessera le premier de verser le sang? Commencez, et ne craignez pas ces périls dont on vous effraye. Non, la clef de voûte de la société n'est pas la mort! la clef de voûte de la société, c'est la moralité de ses lois!

Il y eut ici un beau mouvement en 1830 : ce fut le jour où un de nos dignes collègues, dont la voix nous manque aujourd'hui, et dont l'absence à cette Chambre est un reproche au pays, M. de Tracy, vous demanda de proclamer l'abolition de la peine de mort le lendemain de votre victoire; c'eût été là une date mémorable, une date glorieuse de votre Constitution. Ce moment était propice; c'est dans les grandes émotions que l'homme se sent plus généreux, parce qu'il est plus homme : alors un vote magnanime pouvait vous être arraché, et s'échapper, dans un élan d'enthousiasme, de l'humanité de vos cœurs. Vous vous arrêtâtes, ce fut un malheur pour l'humanité! Mais puisse ce malheur tourner à la gloire de la Chambre de 1838, et lui laisser l'honneur de cette abolition! Vous avez fait de grandes choses depuis sept ans, quoiqu'on calomnie toujours le présent.

La suppression des jeux, la suppression des loteries, la loi sur les aliénés, l'admission des circonstances atténuantes, les lois charitables sur l'enseignement gratuit, prouveront à la postérité que vous avez compris que les lois humaines devaient être des traductions des lois divines. Non! cette époque n'a pas été stérile. Mais voulez-vous la marquer d'un sceau ineffaçable? voulez-vous prendre date dans les siècles en

associant vos noms à une de ces grandes résolutions morales vers lesquelles les temps à venir reportent les yeux pour en bénir les auteurs? suivez l'instinct de vos âmes, croyez que le sentiment qui inspire ces pétitions est plus infaillible que la routine et la logique qui les repoussent, et renvoyez-les au conseil des ministres, en lui demandant de vous apporter, pour premier article de la loi sur le régime pénitentiaire, l'abolition de la peine de mort.

# DISCOURS

SUR

# L'ÉMANCIPATION DES ESCLAVES

Prononcé à la Chambre des députés, séance du 15 février 1838.

---

Personne n'accueillerait avec plus d'empressement que moi les paroles de M. le président du conseil, si l'expérience de quatre années ne m'avait enseigné la valeur de ces demandes dilatoires. Que vous dit M. le président du conseil pour motiver ces temporisations? Il vous dit que c'est pour donner au gouvernement le temps de recueillir les renseignements.

J'ai cru l'entendre. Mais, Messieurs, de qui attendez-vous des renseignements? à qui les demandez-vous? aux coloniaux possesseurs de l'esclavage? Oui, c'est au maître que vous demandez quelle est l'heure où il faudra affranchir son esclave. Et ne sentez-vous pas que cette heure ne sonnera jamais pour lui? Non, jamais le maître ne trouvera opportune l'heure qui devra le dépouiller. L'heure, Messieurs, savez-vous quand elle viendra? Quand la métropole sera assez éclairée, assez politique pour se présenter avec l'indemnité d'une main et l'émancipation de l'autre.

Je crois donc que l'heure a sonné, et que la propo-

sition qui nous est faite, bien qu'incomplète, bien qu'insuffisante, ne peut que l'avancer. Je demande à exposer en peu de mots à la Chambre dans quel sens je la soutiens, dans quel sens nous devons l'examiner.

Messieurs, certes, si je suivais le seul instinct de cette philanthropie dont on nous accuse, je ferais ce que vient de faire le préopinant, et j'écarterais la proposition de M. Passy; cette proposition, qui est une concession faite à la dureté de l'opinion de la liberté et des droits de deux cent cinquante mille esclaves actuellement vivants dans nos colonies, cette proposition, qui ressemble à un aveu de l'impuissance des amis de l'humanité, ou au découragement d'une cause qu'on regarde comme perdue. Oui, je dirai à M. Passy : Pourquoi concédez-vous ce qui ne vous appartient pas, le principe révoltant de la possession de l'homme par l'homme pendant une génération tout entière, pendant ces longues années qui s'écouleront depuis le jour où le dernier des noirs né en 1838 aura vécu, jusqu'au jour où il aura cessé de vivre, c'est-à-dire pendant un siècle peut-être? Quoi, pendant tout ce temps vous allez accorder une sorte de bill d'indemnité à ce crime social, à cet état de nos colonies, sous lequel des hommes semblables à vous sont traités comme de vils animaux, vendus, traqués, revendus en gros et en détail, le père à un maître, le fils à un autre, la mère à un troisième! où des enfants, des femmes, sont chassés à un travail forcé de seize heures, avec le fouet pour salaire! où le germe de la famille est systématiquement étouffé, de peur que les liens

de famille, venant à se former, n'empêchassent l'abrutissement plus lucratif de l'espèce; où l'on défend d'apprendre à lire, où l'on provoque au plus brutal concubinage, où il y a des milliers d'hommes qui ne connaissent ni nationalité, ni propriété, ni religion, qu'on a arrachés à leurs pères, à qui on arrachera leurs enfants, à qui on jette une femme pour s'enrichir de sa fécondité, à qui on la retire, de peur que, l'affection venant à se former, elle n'empêchât de revendre l'humanité en détail?

Quoi! vous maintiendrez un état de choses qui, tant qu'il existe, provoque à la contrebande d'hommes, qui envoie chercher par une cupidité effrénée ces cargaisons humaines dont l'Océan engloutit la moitié pour cacher le reste? cette contrebande d'hommes qui faisait dire à M. Peel, commissaire de l'enquête en 1829, qu'un vaisseau négrier avait été reconnu contenir, dans un espace donné, la plus grande masse de crimes, de tortures et de profanations humaines!

Êtes-vous donc condamnés à cette déplorable nécessité? Êtes-vous bien certains que la Chambre de 1838, que chacune des Chambres qui nous succéderont persévérera dans cette honteuse anomalie d'une nation qui a mis, la première, de la philosophie et de la religion dans ses lois, qui a versé son sang, sans en compter les gouttes ou les torrents, pour la cause de la réforme et de la liberté politiques, qui a fait un drapeau sacré de l'égalité, qui a sanctifié, pour ainsi dire, les droits des citoyens, et qui oublierait à ce point les droits et la dignité de l'homme, et qui con-

tinuerait à couvrir de l'ombre de sa liberté menteuse les plus honteuses dégradations, les plus infâmes sévices qui puissent déshonorer l'humanité? En êtes-vous bien sûrs? Quant à moi, je ne le suis pas, et je persiste à croire que la Chambre, mieux éclairée sur les faits, aurait accepté un projet plus rationnel et plus large.

Je jurerais bien au moins d'avance qu'avant que deux ou trois législatures aient passé ici, l'une d'elles aurait proclamé l'émancipation, car je crois à la toute-puissance de la conscience humaine. Une nation ne peut pas étouffer longtemps un remords. Quand la parole est libre dans cette nation, quand chaque jour on la met en face de son inconséquence et de son iniquité, il vient un jour où elle se trouble, où elle sent en elle quelque chose de plus fort et de plus irrésistible que la voix des intérêts personnels, et où elle rachète, comme l'Angleterre, au prix de quelques millions, le principe sans prix de la liberté et de la dignité de tous les enfants de Dieu.

J'aurais donc, je l'avoue, préféré que l'honorable auteur de la proposition ne nous présentât pas cette demi-justice, mais qu'il nous demandât justice entière : l'émancipation actuelle, immédiate; l'émancipation graduée, prudente, avec l'initiation, avec l'apprentissage de la liberté dans un état de législation spécial et exceptionnel pour nos colonies; l'émancipation avec dix années de préparations successives, avec la condition rigoureusement juste de l'indemnité envers les colons, mais enfin l'émancipation de tout ce qui vit et de tout ce qui vivra dégradé par le nom

d'esclave. Oui, j'espère assez de mon pays, j'espère assez de mon temps, pour croire qu'il ne fût pas resté en arrière de l'Angleterre, et qu'un jour ou l'autre nous aurions triomphé.

Si cette marche eût été suivie, nous n'aurions à critiquer aucune des conséquences de la proposition. Or, bien que je la soutienne comme un moindre mal que ce qui existe, à sa première lecture j'ai été frappé comme vous, plus que vous, de ce qu'elle aura d'incomplet, d'affligeant, de cruel dans l'exécution, et je me suis sérieusement demandé : Ne vaudrait-il pas mieux la combattre? Quoi! vous affranchissez les fils à naître? Je bénis votre pensée : la liberté au moins consolera la seconde génération. Mais avez-vous pensé à ce coup de massue qu'une pareille déclaration va porter aux deux cent cinquante mille vivants, qui vont se dire : « L'espoir nous restait; un jour la France pouvait briser nos fers : maintenant la France a parlé, tout est consommé; nous, nos femmes, nos frères, nos enfants nés, ceux qui viennent de naître dans l'année, dans le mois, qui sont à la mamelle, qui sont nés peut-être la veille du jour où le vaisseau libérateur a montré son pavillon à la colonie, nous sommes esclaves à jamais! la liberté de nos enfants scelle notre éternelle servitude. S'il était né huit jours plus tard, cet enfant eût été libre comme eux : le voilà esclave comme nous. Un jour, une heure peut-être le sépare de celui qui sera libre; et lui il aura une longue vie à passer dans l'esclavage! » Avez-vous pensé à cela, Messieurs? et croyez-vous qu'elle soit

suffisamment juste, une proclamation de principe qui réagirait ainsi contre toute une génération déjà née, et qui, entre l'éternel esclavage pour les uns, la liberté acquise aux autres, ne mettra pour différence et pour cause que d'être né à quelques jours ou à quelques heures d'intervalle? Oh! cela seul devrait vous montrer combien il est atroce d'appliquer des principes de justice absolue avec des concessions au mal, avec des modifications arbitraires! Oui, il y aura là à la fois, pour le nègre resté esclave et pour le noir libéré, un contraste douloureux, périlleux peut-être, entre ces deux générations, dont l'une grandira dans tous les bienfaits de la liberté, dont l'autre vieillira dans toutes les dégradations de la servitude! Et pensez-y, Messieurs, n'y aura-t-il pas plus? n'y aura-t-il pas quelque chose de profondément immoral dans cette situation que vous allez créer d'un état de société où les enfants pourront voir vendre, trafiquer, troquer leurs pères, leurs mères, leurs frères, leurs sœurs? Que dis-je! ne frémissez-vous pas de créer une civilisation où, par un phénomène monstrueux, inconnu même aux civilisations antiques les plus barbares, où le fils pourra légalement avoir son père et sa mère pour esclaves?

Eh bien! il y aura plus, il y aura péril; car la jeune génération libre grandira-t-elle à côté de ses pères et de ses frères dans les fers, sans être tentée de les délivrer, sans conspirer par la plus sainte des impulsions, par l'impulsion de la nature, pour affranchir toute la génération?

Non, Messieurs, il n'y a d'émancipation utile, normale, politique, sans scandale et sans danger, que l'émancipation anglaise, c'est-à-dire l'émancipation aux conditions de justice envers les colons par une indemnité préalable, de prévoyance envers les esclaves par un apprentissage, par une initiation prudente à la liberté, et enfin par l'universalité de la mesure. L'universalité de l'esclavage est la clef de voûte de la servitude : le jour où vous en détachez une pierre, l'esclavage s'écroule tout entier. Prenez garde qu'il ne s'écroule sur vous et sur vos colons! Les idées prennent leur niveau comme l'Océan. Les Antilles anglaises, affranchies dès 1840, communiqueront inévitablement à vos colonies la contagion de la liberté. Prévenez ce moment critique; autrement c'est vous qui prendrez sur vous la responsabilité des événements. Il n'y a que deux manières de faire de semblables réformes : la transmutation législative, ou les violences. Craignez d'avoir des commotions funestes, si vous ne préparez pas dès aujourd'hui, avec générosité et sagesse, cette grande expropriation pour cause de moralité publique.

Mais, Messieurs (et ici je rentre tout à fait dans les idées de M. le président du conseil), la mesure que nous sollicitons doit être accompagnée, précédée de l'indemnité aux colons. Si vous ne désintéressez pas les colons, si vous ne les avez pas pour auxiliaires, vous n'obtiendrez que perturbation, car vous n'aurez semé qu'injustice.

Et ne vous effrayez pas, Messieurs, de cette énor-

mité prétendue des sacrifices que le trésor aurait à subir pour indemniser les colons. L'Angleterre n'a pas craint de jeter généreusement 500 millions pour racheter ce grand principe de la dignité et de la fraternité des hommes, acquis au monde depuis deux mille ans. Vous aurez le même courage, mais ce courage vous coûtera moins.

Voulez-vous que j'apprécie devant vous, ainsi que je l'ai fait deux fois dans cette Chambre, dès le moment où j'appliquai ma pensée à cette question, voulez-vous que j'apprécie ce que vous coûterait en réalité une émancipation complète?

Et d'abord, ce n'est pas moi qui mettrai jamais le titre de possession du colon sur l'esclave en parallèle du titre de propriété de soi-même que Dieu a donné à l'homme! Périssent les propriétés conventionnelles et légales, plutôt que les propriétés naturelles et divines. Périssent ces plantes qui ne peuvent croître que sous la sueur et le sang des esclaves, plutôt que la liberté et la dignité humaines! Mais je dis que, dans le fait de l'esclavage, ce n'est pas le colon qui est coupable; c'est l'État, c'est la société tout entière. Ce n'est pas le colon qui a fait la loi, c'est l'État; la loi de l'État, violant en cela celle de Dieu et de la nature, lui a donné son esclave et le champ qui ne peut être cultivé que par son esclave, avec toutes les garanties d'inviolabilité et de perpétuité que la loi commune attache à tout autre genre de propriété. Le colon l'a héritée, en jouit, la possède comme nous possédons les nôtres, au même titre légal. Si on le

dépossède, il y a donc de la part de l'État violation envers le colon du droit commun de la propriété. Mais cette noble cause exclut-elle le devoir d'indemniser le colon exproprié? Non! elle le commande davantage. Autrement, vous répareriez une iniquité par une autre, et, pour libérer l'esclave, vous dépouilleriez le colon. Cela est évident. Que s'ensuit-il? Que toute loyale émancipation doit être accompagnée et combinée, comme en Angleterre, d'une indemnisation arbitrée envers le colon.

Mais cela sera-t-il aussi cher qu'on vous le dit, et que M. Mauguin et les colons le veulent? Non, Messieurs.

D'abord, je maintiens que la nature de la propriété du colon, de cette propriété humaine qui profane et viole l'humanité même, n'est pas dans les conditions absolues des autres propriétés de droit commun, en ce sens, que nous ne possédons tous ce que nous possédons que sous le bénéfice de l'état social qui nous le garantit; qu'il y a même, dans les propriétés garanties par les lois, des différences de solidité et de perpétuité, des propriétés qui courent des risques plus grands que d'autres : la propriété mobilière, par exemple, qui est susceptible d'être volée, incendiée, détruite par la guerre; les rentes, les créances, qui n'ont pour hypothèque que les gouvernements, la foi publique, et enfin les propriétés qui impliquent en elles quelques violations des droits généraux des citoyens, comme les propriétés féodales, et qui périssent avec l'état social qui les admettait. Eh bien! je dis que, s'il y a

une propriété de cette nature, c'est la propriété du maître sur les esclaves; c'est cette propriété qui ne repose réellement que sur un crime social. Avez-vous craint d'y porter atteinte en portant vos lois qui interdisent la traite? Et, par vos lois très-légitimes contre la traite des noirs, n'avez-vous pas déjà immensément réduit la propriété des colons? Cette nature de possession, dont le colon jouit avec toutes les éventualités de réduction et de ruine, ne peut donc pas être évaluée au taux de vos autres natures de richesses publiques, et son indemnité ne doit donc pas être non plus aussi complète ou aussi considérable.

Et maintenant, Messieurs, pensez-vous que le trésor aurait à supporter seul cette indemnisation? Rien ne serait plus injuste. Est-ce que l'État seul est responsable du fait de l'esclavage? Est-ce que ceux qui trafiquent de cette denrée humaine, qui les arrachent aux côtes d'Afrique, qui les enchaînent sur des vaisseaux négriers, qui se recrutent par la contrebande de cinquante mille esclaves contre toutes les lois, n'y sont pour rien? Non, Messieurs, le tort ou le malheur sont des deux côtés. La réparation doit être aussi combinée de telle sorte que tous ceux qui subissent le tort moral de l'esclavage concourent à le réparer, que tous ceux qui bénéficieront de l'émancipation contribuent proportionnellement aux avantages qui en résulteront pour tous. Voilà la vraie justice.

Eh bien, Messieurs, quelle est la part de l'État? quelle est la part du colon? quelle est la part des esclaves dans le bénéfice de l'émancipation?

L'État y gagne la restauration de la dignité et de la moralité de ses lois, bénéfice moral au-dessus de toute appréciation. Il y gagne de plus la sécurité de ses colonies, l'accroissement de son capital colonial par la multiplication de la race des noirs et la culture plus générale des terres. Il y gagne encore tout ce que lui coûteraient les frais de surveillance et les séjours de troupes et les expéditions ruineuses que nécessiteraient bientôt le maintien violent de l'esclavage dans nos Antilles travaillées par la contagion de la liberté dans les Antilles anglaises.

Le colon, qu'y gagne-t-il? La solidité de sa propriété, le travail libre reconnu plus fécond que le travail forcé; une propriété instable, périlleuse, violente, échangée contre une propriété de droit commun et ne menaçant plus de périr tous les jours dans ses mains.

Enfin les esclaves y gagnent le nom et les facultés d'homme; la famille, la propriété, la liberté, le salaire, l'admission à la pleine jouissance de tous les droits de la civilisation.

Vous voyez donc qu'il y a un bénéfice égal dans l'émancipation, pour l'État, pour le colon, pour l'esclave. Faites une équitable répartition des avantages que l'État, les colons, l'esclave, retirent de l'émancipation, et faites-leur supporter proportionnellement le poids de l'indemnité que l'émancipation entraîne. L'État et les colons peuvent la payer; l'esclave le peut lui-même aussi par le mode de l'apprentissage. Car, pendant les huit ou dix années que durera l'appren-

tissage, il travaillera encore sans un salaire; son salaire sera sa liberté future, et il contribuera ainsi à indemniser lui-même le colon par une partie de son travail. Rien n'empêche qu'après l'apprentissage terminé, une loi spéciale ne règle encore, pendant quelques années, les conditions du salaire dans les colonies, d'une manière avantageuse aux colons, car des lois spéciales seront nécessaires. Il faudra créer, comme l'a fait le parlement anglais, des magistrats exceptionnels pour surveiller le passage d'un état à l'autre. Le colon ne perdra donc qu'une très-faible partie de sa propriété actuelle, et il sera déchargé du logement, de la nourriture, des soins, de la vieillesse, des infirmes, des enfants. Vous avez, sur deux cent cinquante mille esclaves seulement, quarante-deux mille esclaves dans la force de la vie et employés à la culture. Ces esclaves peuvent valoir 1,000 francs; le reste, en moyenne, ne va pas à 500 francs. Le rachat total ne s'élèverait donc qu'à 120 ou 140 millions. Si, de ces 120 millions, vous retranchez presque les deux tiers, qui seraient supportés, un tiers par les colons, un tiers par les esclaves eux-mêmes, au moyen de l'apprentissage, il ne resterait à la charge de l'État que 80 ou 100 millions. Ces 80 millions, répartis entre les dix années que durerait la libération, ne feraient supporter au trésor qu'environ 5 millions par an. Ces 5 millions vous les payeriez, soit par la voie d'un emprunt et du plus justifié des emprunts, puisqu'il libérerait l'avenir de cette affreuse responsabilité d'un véritable crime social, soit par voie de réduction sur

le tarif de vos sucres coloniaux. Le pays ne s'en apercevrait pas, et l'humanité serait restaurée, et vous auriez prévenu ces inévitables révolutions de vos colonies, qui vous coûteront à réprimer deux fois plus qu'il ne vous en coûtera pour les rendre impossibles. Oui, ce système vaudrait cent fois mieux. Il serait plus digne de vous, plus digne de l'homme, plus digne de Dieu. Je voudrais pouvoir vous communiquer la confiance qui m'anime. Fiez-vous davantage, comme vous le disait tout à l'heure M. Passy, à l'élan de votre générosité! Les bonnes pensées ne trompent jamais les nations, car les inspirations élevées du cœur humain sont toujours plus vraies et plus fécondes que ses calculs!

Eh! Messieurs, l'occasion ne fut et ne sera jamais plus belle pour étouffer l'esclavage, non-seulement dans vos colonies, mais dans l'univers tout entier. Oui, Messieurs, grâce à des événements imprévus, providentiels, indépendants de vous et tenant à l'état politique du monde, vous pouvez tarir l'esclavage dans le monde. Vous le comprimez, vous le saisissez à la fois par les deux extrémités de l'Asie et de l'Afrique. Par Alger, vous allez l'éteindre sur un immense littoral; la Russie sur la mer Noire le repousse en Circassie et en Géorgie, et fait élever si haut à Constantinople le prix des esclaves, que l'esclavage même et la polygamie y finissent. En Égypte, vous le supprimerez le jour où vous le voudrez. Les Anglais l'ont supprimé sur l'Océan. L'Espagne, en perdant l'Amérique du Sud, le laisse tomber et s'éteindre. Il ne

reste que vous. Dites un mot, déclarez l'émancipation des noirs dans vos colonies, et l'esclavage est tari partout.

Oui, le jour où vous aurez décrété que les noirs sont libres chez vous, ils le seront partout, et de ce jour, la consommation des esclaves cessant, le commerce atroce qui les alimente cessera. Ils ne trouveront plus ni marchands pour les vendre ni bourreaux pour les exporter.

Ainsi disparaîtront, Messieurs, ces trois reproches qu'on peut adresser à la proposition de M. Passy : l'injustice envers les colons, l'imprévoyance envers les enfants des esclaves, la cruauté envers les esclaves aujourd'hui vivants, et abandonnés par la proposition à la merci de leur servitude. Ce système se combine, se coordonne à lui-même. Il n'a contre lui que l'inertie et l'égoïsme, qui sont les deux plus terribles obstacles qui retardent toute vérité et tout bien. Pouvions-nous croire qu'un demi-siècle après la proclamation des droits de l'homme au sein d'une nation à laquelle cette déclaration de ses droits reconquis a servi de base politique et sociale, cette même nation, réunie en congrès sous les symboles de sa liberté, déclarerait, par cet ajournement qu'on vous oppose, que l'on n'a voulu de la liberté que pour soi, et que la liberté d'une race entière de l'humanité lui paraît trop chère au prix de quelques millions pendant dix années?

Ah! Messieurs, donnons ce démenti à ceux qui calomnient nos sentiments! Un faible effort de vous, et l'esclavage disparaît de la terre entière, qu'il a si long-

temps profanée. Jamais vous n'aurez une occasion si favorable.

Le monde attend cette déclaration de vous pour fermer cette plaie, la plus honteuse de l'humanité. La proposition de M. Passy est un pas fait vers ce noble but. Cette proposition a bien des faiblesses; elle porte l'empreinte de la timidité avec laquelle elle vous est présentée; elle atteste trop, par son insuffisance, qu'elle est présentée à un sentiment dont on se défie. Si vous la rejetiez en prenant l'engagement de la compléter, en demandant avec un généreux élan le système complet d'émancipation au gouvernement, je la rejetterais avec vous, je la rejetterais avec lui. Mais je la vote en gémissant, je la vote à cause de la dureté de vos cœurs, je la vote en déplorant qu'elle soit nécessaire, et qu'un bien si facile à opérer en grand, une mesure d'où sortirait la sûreté des colonies, l'honneur de la France, la restauration de la dignité humaine, soit réduite à ces mesquines et avares proportions, et qu'un pays comme la France, au lieu de balayer cette grande iniquité de la civilisation, se contente de couper en deux cette iniquité, et de faire à l'esclavage cette immense part de toute une génération de trois cent mille de ses frères, que la mort seule affranchira.

# DISCOURS

SUR

# LES ENFANTS TROUVÉS

Prononcé à la séance générale annuelle de la Société de la morale chrétienne, le 30 avril 1838.

---

Si le christianisme a le droit de revendiquer la plus sainte part dans les œuvres de la charité légale, c'était du sein d'une société de la morale chrétienne que devait s'élever le premier cri de scandale et de réprobation contre les mesures meurtrières que les conseils généraux de départements demandent et que l'administration autorise à l'égard des enfants trouvés. Depuis quatre ans je plaide cette cause contre mon département, et je vous remercie de me permettre de joindre ici ma voix à la vôtre; il n'y en a pas de plus convaincue, je dirais presque de plus indignée.

Certes, si quelque chose pouvait démontrer davantage que l'homme et la société ont besoin, pour accomplir une grande œuvre quelconque, d'un motif puisé plus haut que la terre, d'une force empruntée à un sentiment surhumain, et que toute législation qui prend pour but l'égoïsme et la richesse n'aboutit qu'à l'impuissance ou à la brutalité, nous n'aurions pas besoin d'en chercher d'autre preuve que dans ce

qui se passe sous nos yeux à l'égard des enfants trouvés, depuis l'abrogation du décret de 1811.

Sans entrer ici dans un examen historique de la conduite des civilisations antiques et modernes envers cette population d'orphelins que la terre a toujours reçus comme des hôtes, et que pour la première fois on veut lui faire proscrire comme des criminels; sans vous montrer ces malheureux enfants exposés sur les places publiques, recueillis par des magistrats, vendus comme esclaves ou adoptés par la famille; plus tard, portés sur le seuil des églises et distribués aux fidèles comme une sainte matière de miséricorde et d'aumône; les villes, les maisons religieuses, les seigneurs chargés de leur entretien, enfin les hospices s'ouvrant à la voix de saint Vincent de Paul, et toute une législation de tendresse s'animant de la flamme et s'éclairant du génie de sa charité : je passe tout de suite à l'état présent, à la question des tours et des déplacements; et ceux qui l'ignorent et qui vont m'entendre croiront que je mens ou que j'exagère. Je ne dirai pas même toute la vérité. Écoutez :

Lorsqu'un de ces pauvres enfants que la misère abandonne, ou dont la honte veut cacher la naissance, est apporté la nuit au seuil d'un hospice où on l'attend à toute heure, il est déposé dans un tour, ingénieuse invention de la charité chrétienne qui a des mains pour recevoir et qui n'a point d'yeux pour voir, point de bouche pour révéler; un tintement de cloche annonce que le tour a été visité. De pieuses sœurs qui veillent derrière ces murs accourent pour

recueillir le nouvel hôte. S'il est nu, on le vêt; s'il est couvert de haillons dégoûtants, on les change contre des langes propres et tièdes. Une nourrice que l'hospice loge et entretient depuis plusieurs jours est réveillée, elle lui donne le sein; au jour, une femme des champs saine et robuste, et dont la moralité est attestée par les magistrats, vient chercher et emporte sur ses épaules le nourrisson qu'elle va coucher dans le berceau de son propre enfant. Préalablement des signes de reconnaissance ont été détachés de l'enfant, inscrits sur des registres, et permettront de suivre sa trace, si jamais les circonstances qui ont forcé la mère à l'abandonner lui permettent de le suivre d'un regard inaperçu et de revendiquer son fils. Ce n'est pas tout: des hommes de bien, consacrés gratuitement à ces œuvres, choisis parmi ce que la ville renferme de citoyens les plus purs et les plus dévoués, forment un conseil de surveillance des hospices, et acceptent la tutelle de ces orphelins; ils les suivent de l'œil jusque sous le toit de la nourrice. A des époques fixes, elle doit leur rapporter le nourrisson pour témoigner de ses soins pour sa santé; à des époques indéterminées, le maire de la commune où il est nourri, ou un médecin délégué par le conseil des hospices, vient surprendre la nourrice et s'assurer, par ses propres yeux, qu'il est traité maternellement, qu'il a été vacciné, que toutes les prescriptions hygiéniques ont été ou seront accomplies à son égard.

L'enfant grandit; il a partagé le lait de la mère, le pain des enfants; la modique pension que l'hospice

paye pour son entretien est un supplément à la richesse de la pauvre famille adoptive, qui fait accepter sa présence comme un bienfait; il est bientôt considéré comme un enfant de plus, comme un frère de plus dans la maison, dans le village; nul préjugé flétrissant ne s'y attache à sa condition d'illégitimité. On l'a oubliée, il l'a oubliée lui-même. Il a grandi avec toute la génération contemporaine du pays, il a été au travail, aux champs, à l'école, à l'église avec elle. L'instituteur l'enseigne, le curé le catéchise, il mange à la table de son père nourricier, il est riche de sa récolte; il se marie dans le pays, soit avec une de ses sœurs de lait, soit avec la fille d'un cultivateur du hameau voisin, à laquelle il apporte en dot la richesse du paysan, un métier appris, ou des bras exercés au travail de la terre; il recrute ainsi cette race saine et forte des cultivateurs, dont l'insatiable cupidité de nos villes manufacturières dépeuple de plus en plus nos campagnes, et d'une source impure ressort ainsi une population rajeunie, laborieuse, primitive, qui rend chaque année douze ou quinze mille laboureurs à notre agriculture épuisée d'hommes. Les mêmes résultats ont lieu en ce qui concerne les filles. Ceci n'est point une fiction, une utopie; c'est ce qui se passe, ou plutôt ce qui se passait sous vos yeux sur toute la surface de la France, dans ces nombreux villages dont la nourriture des enfants trouvés est l'utile et pieuse industrie. Voilà à quel point de perfection était arrivé un système où le génie chrétien et l'esprit administratif de la révolution française s'étaient rencontrés et secondés dans

une des plus belles œuvres qui pût consoler et honorer l'humanité. Cela coûtait neuf millions à un budget départemental et à un budget de l'État qui se dénomme par milliard, et ces neuf millions enlevés à l'impôt étaient rendus sous une autre forme au pays, et portaient l'aisance et les bonnes mœurs dans trente-trois mille familles de cultivateurs indigents.

Maintenant, écoutez : ces tours ouverts jour et nuit pour substituer la tendresse et la charité chrétienne ou sociale à celle de la mère indigente ou coupable, et pour empêcher la honte et le désespoir de chercher le secret dans un crime, on vient de les murer dans beaucoup de départements, on va les murer partout, oui, les murer comme une porte par où la miséricorde publique pourrait furtivement se glisser. La mère séduite et surprise par le témoignage vivant de sa faiblesse n'aura plus que cette alternative : le déshonneur, la réprobation de sa famille, la vengeance d'un époux trahi, ou... Je n'ose nommer ; mais ce que l'on trouve tous les matins sur vos pavés et que vos cours d'assises déroulent tous les jours devant vos yeux, l'ont nommé pour moi. Le déshonneur accepté et affiché, l'exposition dans les lieux solitaires ou l'infanticide, voilà les trois options que la clôture des tours laisse aux mères illégitimes. L'une est la honte, l'autre est la mort, la troisième est le crime. Si l'exposition dans les lieux solitaires est la ressource la plus commune, et que l'enfant abandonné pendant toute une nuit, tout un jour dans un carrefour non fréquenté, derrière une porte, sur le seuil d'une église, sur les bords

d'une rue, sous les pas des chevaux, ne périt pas d'inanition, de froid, foulé sous la roue des voitures de nuit, un passant le ramasse, il le porte à un sergent de ville qui le porte à un commissaire, qui l'envoie porter à un bureau d'hospice. Mais l'hospice ne sera bientôt plus autorisé à le recevoir; qu'en fera-t-on? L'économiste ne le dit pas; mais ses doctrines le disent, et Malthus son maître ose l'écrire. L'hospice donc le reçoit provisoirement encore par pitié, par habitude, et sans autorisation légale; il est envoyé en nourrice comme précédemment. Mais ne vous tranquillisez pas sur son sort, et suivez-moi jusqu'au bout pour admirer comment, trompé dans sa cruauté par la miséricorde forcée de l'hospice, l'économiste saura retrouver sa victime, et l'atteindre plus tard par l'ingénieuse férocité de son système.

Je vous ai dit que l'enfant trouvé avait été jeté au sein d'une nourrice; que cette nourrice, sûre de conserver indéfiniment son nourrisson, et s'attachant à lui par cette tendresse de la chair qui semble couler avec le lait, devenait pour lui une mère, et qu'il avait retrouvé là tout ce que la nature lui avait refusé, un père, une mère, des frères, des sœurs, une famille, un enseignement, une patrie.

Vous en bénissez la Providence, et la charité d'une société chrétienne. Eh bien! attendez. Tout cela était une faute contre les règles d'une bonne économie administrative. Il y avait là une profonde immoralité. Vous ne vous en doutiez pas; ni moi non plus. Mais l'économiste a découvert l'immoralité sous le chiffre,

et par une erreur déplorable, pour justifier son avarice, il va vous prendre par le sentiment moral, et vous démontrer que la miséricorde est une séduction et que l'humanité est un crime. Voici donc comment il raisonne, et voici comment il agit : je prends les paroles de lord Brougham, l'éloquent et consciencieux organe de cette théorie en action, nom illustre et bienfaisant qu'on s'afflige de trouver inscrit sur un tel sophisme. « La mauvaise conduite a une séduction de plaisir suivie d'une peine. Or, en recevant l'enfant à l'hospice, vous laissez le plaisir à la mère coupable et vous la déchargez des conséquences. Que diriez-vous d'un hospice destiné à soulager les ivrognes? »

Partant de ce principe dont vous avez déjà senti toute la fausseté d'application aux malheureux enfants victimes et non coupables de leur naissance, et sur lequel je reviendrai tout à l'heure, nos économistes, suffisamment édifiés, méditent et décrètent; et qu'ont-ils médité, et que décrètent-ils? Le voici : Si l'enfant est reçu dans le tour, s'il est relevé de la terre où on l'a couché, à la manière des Romains, pour être jugé digne de l'existence, pour vivre; s'il est remis au sein d'une nourrice et qu'élevé par elle avec l'amour qu'elle porte à sa propre chair, il vienne à recouvrer une famille, à s'attirer l'attachement de ses parents adoptifs, à s'attacher lui-même à eux; si les signes de reconnaissance dont on a pu le marquer en le déposant et le voisinage de la ville où il a été déposé permettent à la tendresse de la mère de le suivre encore de loin dans les phases de sa vie et de le retirer dans des jours

meilleurs, la douceur de cette situation, ces consolations d'une vie manquée, ces liens conservés avec la nourrice, avec la mère peut-être, seront une séduction si puissante à l'exposition des enfants, que le sentiment maternel en sera vaincu, et que le libertinage et même le mariage rempliront vos hospices d'enfants abandonnés, et feront ce hideux et froid calcul que repoussent également la nature et le sens commun. Or, pour prévenir cet abus imaginaire, que faut-il faire? Fermer les tours; ce n'est pas assez. Ceux qui passeraient par la porte des hospices offriraient encore le scandale de votre miséricorde. Il faut dépayser à la fois et la tendresse des parents et l'affection des nourrices; il faut proscrire, expatrier, exporter, déplacer, échanger les enfants de départements à départements, le plus loin possible, d'une extrémité de la France à l'autre, de peur que la tendresse des nourrices venant à se former, elles ne s'attachent aux orphelins qu'on leur a jetés pour un jour et que ces malheureux enfants eux-mêmes ne viennent à se créer une habitude d'affection et une illusion de famille dans les chaumières où on les a recueillis; il faut dire à ces enfants qui ont déjà de trois à dix ans, à ces pères nourriciers qui ont oublié que ces enfants ne sont pas à eux : « Vous étiez des pères pour ces orphelins; vous, enfants, vous étiez des fils pour ces familles; l'habitude, la reconnaissance, la certitude de vivre à jamais ensemble, vous avaient inspiré une consanguinité presque aussi forte que celle de la nature; brisez violemment tout cela : séparez-vous. La loi vous punira

de l'amour que vous aurez conçu les uns pour les autres. Vous, enfants, on vous enverra à un autre père! Vous, mère, on vous jettera un autre enfant! »

Et ne dites pas que l'exécution de ce déplacement n'est point une rigueur, qu'il ne change rien au sort de l'enfant trouvé, rien au sort des familles adoptives, puisqu'à l'enfant on donne une autre famille, à la famille un autre enfant! Ce serait montrer de la nature humaine une ignorance ou un mépris qui, bien qu'il soit dans vos actes, n'est sans doute pas dans vos pensées.

Quoi! Messieurs, arracher à trois, quatre, sept ou dix ans, un enfant à la femme qui l'a nourri de son lait, au père qui l'a bercé avec ses fils, aux frères, aux sœurs avec lesquels il a grandi, au village qu'il a habité depuis sa naissance, au pasteur qui lui a donné les enseignements de la religion, à l'instituteur dont il a reçu les leçons dans l'école avec tous ses compagnons d'âge, aux habitudes de ses travaux, à toutes les affections enracinées de sa jeune âme, à la maison, au champ, au troupeau, au clocher, à la langue, au climat, à toutes ces corrélations instinctives de l'homme avec la nature entière, qui forment ce qu'on appelle le pays; le jeter à cent ou deux cents lieues de là, dans un climat différent, dans une maison, dans une famille qui ne le connaissent pas, parmi des enfants avec lesquels il n'a ni souvenirs communs, ni affections innées, à un homme, à une femme, qui ne sont plus son père, qui ne sont plus sa mère, qui le recevront avec répugnance et rudesse parce qu'il

vient prendre la place encore chaude de l'enfant qu'on leur a enlevé de même! Quoi! n'est-ce pas une rigueur, une peine, un exil, une barbarie? Qu'est-ce donc? Ah! demandez-le à votre propre cœur intimement interrogé; demandez-le à ces convois presque funèbres de ces enfants expatriés que nous rencontrons par longues files sur nos routes, le front pâli, les yeux mouillés, les visages mornes, et qui semblent interroger les passants du regard et demander à quel supplice on les mène! Demandez-le (j'ai été vingt fois témoin moi-même de ces lamentables exécutions), demandez-le à ces enfants que votre gendarmerie vient enlever de force à celle qui a été jusque-là sa mère, et qui se cramponne à la porte de la chaumière dont on vient l'arracher pour jamais! Demandez-le à ces pauvres mères indigentes qui courent de chez elles chez le maire, de chez le maire à la préfecture pour faire révoquer l'ordre inflexible; qui, ne pouvant se décider à le voir partir, prennent l'engagement de le nourrir gratuitement, qui le livrent quelquefois au conducteur du convoi, puis, se repentant, courent à pied jusqu'à vingt ou trente lieues après lui, pour le redemander et le rapporter dans leurs bras! demandez-le aux malédictions unanimes qui s'élèvent contre une administration sans entrailles, aux violences, au désespoir, et, chose horrible, mais vraie, mais nécessaire à dire, aux suicides précoces d'enfants déplacés qui, dans mon département même, ne pouvant supporter l'angoisse de ces séparations, se sont précipités dans le puits de la maison ou dans l'étang du village!

Non, ces impitoyables économistes ne sauront jamais quelle masse de désespoir et de colère leur mesure a soulevée dans le cœur du peuple et dans l'âme de ces malheureux enfants. Ils en rient; ils nous accusent de sentimentalisme et d'exagération. « Ces hommes du peuple n'ont pas, disent-ils, cette sensibilité que vous leur prêtez; un enfant n'est pour eux qu'un mandat à toucher tous les trimestres, qu'une tête de plus dans le bétail. » Misérables subterfuges d'une théorie dédaigneuse qui calomnie la nature dans les classes pauvres pour n'avoir pas à se juger elle-même! Plus près que nous de la nature, ces âmes simples la sentent mieux que nous, parce qu'elles ne sentent qu'elle. Superbes calomniateurs de la classe indigente, essayez donc d'arracher son chien au pauvre, vous ne le pourriez pas, vous auriez autant d'insurrections que de villages. Eh quoi! le cœur du misérable se soulèvera si vous lui arrachez son chien, et vous pensez qu'il ne se soulève pas quand vous venez lui arracher l'enfant que sa femme a nourri, qui a mangé son pain, dormi dans son lit, grandi avec ses enfants! Ah! si ce sont des mœurs, comme vous le dites, que vous prétendez refaire ainsi, ce sont des mœurs, oui, mais des mœurs administratives, mais des mœurs féroces que vous semez parmi le peuple, et que vous retrouverez un jour sous vos pas pour votre malheur et pour notre honte!

Voilà pour le présent : quant à l'avenir que la mesure des déplacements prépare aux enfants abandonnés, jugez-le vous-mêmes. Où est l'avenir d'un

homme? dans son passé, dans sa nature, dans son âme, dans ses sentiments, dans ses habitudes contractées. Où est la garantie de cet avenir? dans l'esprit de famille, de patrie, de sociabilité, qui est comme l'atmosphère morale de l'individu. Eh bien, que faites-vous par le déplacement et l'échange forcé des enfants trouvés? Vous endurcissez l'âme d'un enfant que vous promenez d'une famille à l'autre pour lui apprendre qu'il n'en avait aucune. Vous lui arrachez du cœur cette douce illusion de maternité que nos sages institutions faisaient naître en lui. Vous le dégradez à ses propres yeux, vous ravalez sa nature en lui montrant qu'il n'est pour vous qu'un rebut de l'humanité à qui on ne tient compte ni de ses affections ni de ses larmes, qu'on déporte d'un sol à un autre comme un vil bétail; que dis-je? qui n'a pas même la condition des brutes, car il n'appartient à personne! Vous lui enseignez à ne s'attacher à rien, à ne rien aimer; vous lui faites un calus sur chaque sentiment déchiré en lui. Vous en faites un je ne sais quoi d'humain, sans aucune des conditions de l'humanité; dont tous les liens qu'il formera sont rompus d'avance; qui doit errer de porte en porte, de foyer en foyer, sans prendre racine nulle part; que personne n'élèvera, parce que personne n'aura espoir, droit, responsabilité sur son avenir, et qui, ne prenant des classes inférieures où vous le ballottez que leur ignorance et leurs vices, ira grossir promptement cette plèbe flottante et impure de vos grandes villes, traîner sa vie dans le vagabondage, dans les maisons de cor-

rection, et peut-être la finir dans vos bagnes. Et vous appelez cela un système! et vous appelez cela de l'économie! Oui, quelques centimes disparaîtront sous une forme dans vos budgets départementaux; mais ils reparaîtront grossis sous mille autres formes. Vous payerez en vices, vous payerez en gendarmes, vous payerez en police, vous payerez en prisons, vous payerez en bagnes, en dépopulation et en crimes, sept fois plus que ce que vous ne voulez pas payer en tutelle et en providence. Apprenez qu'un seul crime, qu'un seul vice, qu'un seul désordre ruine plus une société que mille actes de bienfaisance.

Eh bien, Messieurs, voilà les faits; je rougis de les dévoiler, mais il le faut : car faire éclater de pareils scandales devant une nation intelligente et généreuse, c'est les rendre impossibles.

Voyons, maintenant, sur quelle théorie on les appuie. « D'abord, disent-ils, c'est économique, c'est de l'argent de moins; » comme si l'humanité devait se soumettre au chiffre, et non pas le chiffre à l'humanité. Vous avez vu que c'était la plus illusoire des économies, que c'était immensément d'argent de plus; seulement de l'argent sali par le vice, ensanglanté par le crime, au lieu de l'argent purifié, sanctifié, fructifié par la miséricorde et la prévoyance sociales.

Que disent-ils encore? Qu'ils réduisent ainsi de deux manières le nombre des enfants trouvés ou abandonnés. Et comment? D'abord, selon eux, en empêchant l'exposition des enfants légitimes par des pères et mères en état de les nourrir et qui les jettent par pa-

resse ou par caprice à la charge de l'État dans les hospices; ensuite, en épouvantant d'avance les mères illégitimes, qui se corrigeront du vice ou qui surmonteront la force des passions illicites, parce qu'elles ne pourront plus en cacher ou en déposer le malheureux fruit.

Quant à l'exposition des enfants légitimes, il est vrai que quelques abus se sont glissés dans l'œuvre de charité que les hospices sont chargés d'administrer. Mais, malgré les statistiques menteuses et les assertions complaisantes, ces abus se réduisent à bien peu de chose, à trois ou quatre pour cent sur le nombre des trente-deux mille enfants trouvés. J'avais cru d'abord sur parole à ces innombrables expositions d'enfants légitimes si authentiquement énumérées par les partisans de l'économie à tout prix. Mais ayant mûrement réfléchi sur cette incroyable aberration des sentiments naturels et des sentiments domestiques, qui, dans un état de société régulier, forcerait vingt mille pères et mères à s'unir pour jeter ensuite effrontément les fruits du mariage sur le pavé de vos rues, je me suis demandé si cela était vraisemblable, et puis, enfin, si cela était vrai. J'ai recherché les faits de ce genre dans deux départements les plus abondants en enfants exposés, et, après l'examen le plus minutieux, après les témoignages recueillis des maires, des curés, des conseillers d'hospices, des voisins, il m'a été impossible de constater un seul cas d'exposition de ce genre.

J'en ai conclu qu'ils devaient être infiniment rares.

Cela se dit, cela s'écrit, cela se voit peu. Et certes votre administration est assez vigilante pour découvrir et proclamer le désordre s'il existait. Je lui en ai porté le défi, je le lui porte encore. Qu'elle fasse le recensement authentique de ces innombrables expositions d'enfants nés dans le mariage, qu'elle en constate seulement cinq sur cent dans la moyenne des départements : je ne lui reconnaîtrai pas le droit de sévir sur les trente mille enfants et les deux cent mille familles qui les reçoivent, mais je lui reconnaîtrai le droit de prendre quelques mesures de surveillance et de pénalité contre les coupables. Mais cela n'est pas, parce que cela ne peut pas être. En effet, Messieurs, demandez-vous d'abord combien de fois se rencontrera, entre le père et la mère, ce concert contre nature d'abandon d'un enfant qu'ils auront eu d'une union légale, religieuse, patente. Demandez-vous ensuite comment, sous l'empire d'une législation de l'état civil parfaite et sous la surveillance quotidienne de la loi et des mœurs, une mère aura pu porter neuf mois son enfant aux yeux de ses parents, de ses voisins, de son village; comment elle aura mis cet enfant au jour; comment elle l'aura fait enregistrer à la municipalité ou omis de le faire sans notoriété; comment elle l'aura fait baptiser à l'église; comment elle lui aura donné un parrain, une marraine parmi ses proches; comment elle l'aura nourri elle-même quelques jours ou fait nourrir dans son voisinage, puis retiré furtivement, puis déposé, fait disparaître, sans que, de tant d'actes impossibles à cacher ou à justifier,

il résulte une trace, un témoignage, un soupçon de l'existence et de la disparition de cet enfant de la maison paternelle; sans que le maire, le curé, la sage-femme, le parrain, la marraine, le parent, l'ami, le voisin, lui demandent jamais compte de cet enfant, porté aux yeux de tous, né au su de tous, enregistré, baptisé, nourri au vu de tous. De deux choses l'une : ou la mère mentira et dira : « Mon fils est mort, » et les actes de l'état civil seront là pour lui donner un démenti; ou bien elle avouera son exposition simulée, et alors elle se couvrirait elle-même de confusion devant toutes les mères. Et remarquez que, si cela pouvait avoir lieu plus facilement, ce serait sans doute dans les villes, où la surveillance mutuelle est plus dépaysée. Eh bien, ici, la prétendue statistique répond pour moi. Elle n'accuse presque aucun cas d'exposition d'enfants légitimes dans les villes.

Que reste-t-il donc de cette excuse menteuse du système des déplacements? Rien, ou presque rien. Et quand cela serait plus fréquent, quand dans une société qui n'a ni les assistances antiques de l'Église ou de la féodalité, ni les assistances mutuelles d'une démocratie qui s'isole dans son égoïsme, ni les assistances municipales de la taxe des pauvres, comme en Angleterre; dans une société où le prolétaire sans travail n'a de providence que dans le ciel, où un surcroît d'enfants à élever, des vieillards infirmes à nourrir, peuvent dépasser ses forces par ses nécessités; quand, dans une société pareille, l'État recueillerait et nourrirait du pain public quelques milliers de ces

enfants dont l'aumône est le seul patrimoine, ferait-il autre chose que le plus rigoureux et le plus sacré de ses devoirs? Oh! tant que la démocratie ne prendra pas d'âme dans le christianisme qui l'a enfantée, tant que la société n'aura pas d'entrailles pour elle-même, qui en aura pour elle, qui la respectera? qui la défendra si elle s'avilit, si elle s'insulte elle-même par sa mesquine et dure insensibilité?

Mais j'entends d'ici la réponse des économistes. « La preuve, nous disent-ils, que beaucoup d'enfants légitimes sont exposés, c'est l'effet produit partout par la fermeture des tours et par les déplacements. Au moment des échanges, une foule d'enfants sont retirés des hospices : nos budgets sont dégrevés, nos hospices vont être déserts. Comptez; voilà près de la moitié des enfants dont nous sommes soulagés. On nous les a repris. Apparemment que ceux qui les retirent sont des pères et des mères légitimes ou du moins des pères et mères dans le cas de les nourrir et de les élever. » Eh bien, non : il faut le dire, il faut le dire à la honte de votre dureté sociale! Ce ne sont pas des pères et mères qui retirent ces malheureux enfants au moment où vous menacez de les exporter. Savez-vous qui c'est? je vais vous le dire parce que je l'ai vu, parce que je l'ai compté, parce que mon cœur s'en soulève encore tous les jours d'indignation contre vous, de pitié et d'admiration pour le peuple de nos campagnes. Non, ce ne sont pas des pères et mères légitimes; ce sont d'abord quelques pauvres ouvrières, quelques filles séduites qui, placées entre le désespoir

de perdre à jamais leur enfant de vue et la honte, préfèrent la honte et retirent l'enfant sans savoir comment elles pourront l'élever : enfants que vous verrez augmenter un jour le nombre de vos prolétaires flottants, et agiter vos villes au lieu de féconder vos campagnes. Ce sont, ensuite, quelques personnes charitables qui, témoins du déchirement de cœur des nourrices à qui on va enlever leur nourrisson et la pension de l'hospice, leur disent : « Gardez l'enfant, et nous payerons les mois. » Ce sont, enfin, ce sont, en nombre immense, les familles indigentes elles-mêmes qui, ne pouvant se résoudre à se séparer des enfants qu'elles ont nourris, se décident à les garder sans salaire! C'est-à-dire que cette aumône sacrée de l'État que la propriété devait faire, ce sont les pauvres laboureurs, ce sont les indigents qui la font pour vous! Est-ce là répondre au sophisme qui les calomnie pour s'excuser? Oui, j'en suis témoin tous les jours, ce sont les pères et mères nourriciers qui, placés entre la perte du salaire et la perte de l'enfant, résistent d'abord quelques jours, feignant de vouloir livrer l'enfant à l'administration; puis, quand vient le moment de la séparation, sentent leur cœur faillir et le rapportent en pleurant, à la maison, partager le pain de la pauvre famille. Quel exemple, et quelle leçon! Eh bien, voilà vos chiffres expliqués! Voilà les chiffres dont vous triomphez! C'est le chiffre des vertus de ce pauvre peuple, qui a plus d'âme que vous! C'est le chiffre de votre avarice et de votre dureté de cœur!

Quant à ce qui concerne les véritables enfants illé-

gitimes, ceux dont la naissance doit rester un mystère, que faites-vous? à quoi exposez-vous le cœur humain en fermant ces asiles secrets, une des plus saintes inventions de la miséricorde et de la pudeur publiques? Dans quelle inexorable angoisse ne jetez-vous pas la jeune mère séduite, la femme coupable qui porte le fruit de sa faiblesse ou le témoin de son infidélité? Son enfant vient au monde; si la faute éclate, elle est perdue devant sa famille, devant ses maîtres, devant ses voisins; le monde, les mœurs, la société, la religion la réprouvent; une vengeance terrible la menace peut-être; il faut qu'elle périsse, ou que le témoignage vivant de son déshonneur disparaisse. Voilà l'horrible alternative où vous placez cette femme dans la solitude, dans la nuit, dans le délire de la fièvre, et vous osez dire que l'infanticide n'augmentera pas! Il n'augmente pas! qu'en savez-vous? Est-il un crime plus facile à cacher? Il n'augmente pas! mais l'exposition sur vos pavés, dans vos égouts, dans les lieux solitaires, assimilée par la loi à l'infanticide, osez-vous répondre, en présence de tant de faits si multipliés et si récents, qu'elle n'augmente pas? L'infanticide ne s'accroît pas, et moi je vous réponds qu'il s'accroît partout, sous une forme ou sous une autre; qu'il s'accroîtra monstrueusement dans vos villes et dans vos campagnes; et, pour l'affirmer, je n'ai pas besoin de le savoir, il me suffit de lire vos ordonnances et vos arrêtés. Il est impossible que la cause ne produise pas ses effets, et n'avez-vous pas fréquemment, tous les jours, ces spectacles sous

les yeux? N'avez-vous pas vu cette semaine encore de ces malheureux enfants déposés et morts sur les marches mêmes du palais de la Chambre des Députés, comme pour protester par des cadavres contre la barbarie de vos lois?

Hâtez-vous, Messieurs, de jeter le cri d'alarme et de protester dans des pétitions unanimes, énergiques, contre ces hideux sophismes d'un système qui, si vous en laissez poser les conséquences par une administration imprévoyante, deviendrait bientôt un crime national et la honte de notre époque. Laissez-les dire, laissez-les écrire, laissez-les compter, il n'y a jamais de bonnes raisons pour une immoralité; et quelles raisons! « Prenez garde, vous disait-on; si vous ouvriez des hospices pour les ivrognes, n'augmenteriez-vous pas l'ivrognerie? De même, en recevant des enfants trouvés dans vos hospices, ne donnerez-vous pas une prime aú libertinage, à la passion, à la multiplication des naissances légitimes dans la classe qui ne peut pas nourrir ses enfants? »

Quoi! ce sont des hommes sérieux, des hommes d'État, des hommes de science et de système, qui ignorent ou qui méprisent assez l'humanité pensante et le cœur de l'homme pour vous jeter ces pitoyables prétextes! Quoi! le libertinage s'arrêtera par cette considération qui n'appartient qu'à la vertu, que le sort des êtres qu'il aurait créés pourrait bien ne pas être assuré par la bienfaisance sociale! Quoi! dans une passion plus forte que la mort, selon les expressions de l'Écriture, et qui n'est rien si elle n'est pas

le délire et l'ivresse de la raison, les hommes que les dangers les plus imminents ne vaincraient pas, conserveront assez de sang-froid et assez d'empire sur eux-mêmes pour lire vos arrêtés, pour examiner, calculer, peser quelles sont les chances éventuelles que la suppression des tours et des hospices laisse aux fruits de leur faute! Quoi! ces jeunes filles, ces jeunes hommes qui s'unissent à la face du ciel et de la terre par un légitime mariage, avec l'espoir et le désir d'avoir et d'élever des enfants, ne se marient que dans l'intention convenue, préméditée entre eux, de jeter leurs enfants dans vos hôpitaux! En vérité, il n'y aurait pas de réponse sérieuse à de semblables suppositions, si le sophisme ne se convertissait pas en législation meurtrière; mais le rire est étouffé par l'indignation. Eh oui, sans doute, si vous créez des hospices pour les ivrognes, vous augmenterez l'ivrognerie; si vous créez des hospices pour les paresseux, vous augmenterez la paresse et la mendicité. Mais les ivrognes sont coupables, mais les mendiants valides sont coupables; la prime que vous leur donneriez serait une prime à leurs vices. De quoi sont coupables ces malheureuses créatures qui tombent des bras de leurs mères dans les vôtres, ces milliers d'enfants qui naissent sans avoir le droit de naître, et à qui vous imputeriez à crime la faiblesse, la faute de leurs mères et le malheur de leur naissance?

Mais les vagabonds, les ivrognes, les mendiants, vous les punissez, sans doute; vous devriez les punir davantage encore : votre législation est faite contre

le crime, elle n'est pas faite encore contre les vices ; mais vous les punissez proportionnellement à leur délit, mais vous ne les punissez pas de mort. Et ici, c'est de mort que vous punissez, qui? non pas les coupables, mais les plus innocentes de toutes les créatures, ces milliers d'enfants qui viennent vous demander la vie! Ah! quand les législations troublent ainsi vos entrailles et excitent en vous de tels remords, quand la nature se soulève et murmure ainsi contre la loi, quand votre main frémit d'exécuter ce que votre logique sans âme a décrété, défiez-vous de la loi, arrêtez-vous, soyez sûrs que l'on vous trompe : la nature et les bonnes lois ne sont jamais en contradiction, et, du moment que l'une condamne, soyez certains que l'autre a menti.

Je m'arrête. Prenons garde à la voie où nous entrons. Quel chemin les doctrines matérialistes de l'économisme anglais font faire à notre démocratie étroite depuis quelques années! Nous voulons organiser la fraternité sociale, et nous oublions le christianisme, qui l'avait rendue pratique dans nos mœurs et dans ses œuvres avant que la révolution de 89 eût essayé de l'organiser dans nos lois. Nous voulons fortifier la propriété, cette base de la famille, et nous ferions de la propriété une tyrannie exclusive et cruelle qui, se resserrant toujours de plus en plus en elle-même, se ferait d'elle-même son propre dieu, et condamnerait à la mort, à l'abandon, au vagabondage, des classes entières de la société : neuf cent mille enfants trouvés actuellement vivants dans son sein ; qui, fondant tout

sur l'économie, finirait par n'avoir plus des gouvernements humains, des associations humaines, mais des associations et des gouvernements de contribuables, où l'argent ne serait plus seulement le signe de la richesse, mais le signe de la morale, du juste, de l'honnête! Ce n'est pas ainsi qu'on prévient les révolutions, c'est ainsi qu'on les prépare! Je ne suis point un enthousiaste fanatique de la révolution française; trop de sang l'a souillée, et le temps n'a pas fait encore le triage du crime et de la vertu. Mais s'il est possible de distinguer un principe dominant, et, pour ainsi dire, l'âme de ce grand mouvement social, à coup sûr c'est le principe chrétien, c'est le principe de l'assistance mutuelle, de la fraternité humaine, de la charité légale. On le voit sortir, jaillir à chaque loi de l'Assemblée constituante, et briller même, au milieu de tant de ténèbres, dans les orages de la Convention.

Alors, certes, un législateur qui eût proposé d'exporter trente-trois mille enfants par an, de déchirer les affections nées dans deux cent mille familles, de murer les tours, de fermer les hospices, eût été écrasé sous l'indignation de ses collègues et sous les malédictions du peuple. Alors on faisait des lois politiques barbares et des lois sociales douces et humaines; pourquoi? parce que, si l'on n'écoutait que la voix des passions contre ses ennemis politiques, celle de la nature n'était pas encore étouffée sous la logique des intérêts et sous la sordidité des systèmes. Alors on multipliait les asiles, les hospices; on donnait la tutelle

des enfants abandonnés à la patrie, on faisait adopter les orphelins par l'État. On faisait ce que saint Vincent de Paul avait fait; on faisait ce que vous défaites aujourd'hui! Est-ce le christianisme qui avait tort? Est-ce nous qui avons raison? Les faits vous répondent : le système de charité a quelques abus, ils se résolvent en un peu d'argent de trop peut-être, employé à élever une génération saine et forte pour vos campagnes. Le système des économistes aboutit à quelques abus aussi : c'est la dépravation et l'infanticide. Choisissez. Quoi que vous fassiez, il y aura toujours, dans les organisations humaines, une lacune immense que la bienfaisance seule pourra combler. Je ne vous dirai pas : « Faites comme la Convention, » mais je vous dirai : « Faites comme l'Évangile, remerciez Dieu de ce qu'il laisse à la société quelque aumône splendide à faire, quelque œuvre sainte de charité légale à accomplir. Elle sentira ainsi qu'elle est de Dieu, et que quelque chose de divin travaille en elle et l'élève au-dessus de ces vils intérêts du temps et de la matière où l'on voudrait en vain la ravaler. »

Ne renvoyez pas dans le vice ou dans la mort ces enfants que la honte ou la misère vous jettent. Une société qui ne saurait que faire de l'homme, une société qui ne regarderait pas l'homme comme le plus précieux de ses capitaux, une société qui recevrait l'homme à son entrée dans la vie comme un fléau et non comme un don, une société qui ne saurait défendre la propriété qu'aux dépens de la morale et de

la nature, une telle société serait jugée. Il faudrait en détourner les yeux !

Je conjure l'Assemblée de protester contre les mesures adoptées par l'administration des départements, et d'adresser des pétitions aux Chambres pour une révision de la loi sur les enfants trouvés, conformément au principe du décret de 1811.

# CONTRE-ENQUÊTE

SUR

# LES ENFANTS TROUVÉS [1].

La question des enfants trouvés, du mode de leur réception dans les hospices et de l'éducation que la société leur prépare par de bons ou de mauvais systèmes, n'implique rien moins que le sort physique et moral de trente-quatre mille individus par an, et la condition d'environ un million d'hommes actuellement vivant dans notre population. C'est dire assez que, de toutes les questions d'économie et de morale dont notre civilisation est pleine, celle-ci est la plus vaste comme la plus sainte.

On a voulu la résoudre avant de l'avoir sondée.

La réception et l'éducation des enfants trouvés étaient réglées par un décret de 1811, où la législation impériale, avec le bon sens du génie, avait combiné admirablement l'esprit administratif du dix-neu-

1. La question des enfants trouvés devant se présenter à la Chambre des députés dans la session de 1839, M. de Lamartine, afin d'éclairer ses collègues, s'était livré à une contre-enquête dont le résultat a été mis sous les yeux de la Chambre. Nous avons cru devoir donner ici l'*Introduction* qui précède les réponses officielles de quarante-sept commissions administratives des hospices de France à la circulaire de M. de Lamartine.

vième siècle avec l'esprit de religion et de charité des institutions catholiques. Saint Vincent de Paul et Napoléon s'étaient entendus à travers les siècles pour constituer un état de choses où, sauf quelques abus faciles à réprimer, l'enfant sans père était adopté en masse par l'État, et retrouvait individuellement une famille adoptive dans celle de la nourrice à qui on le donnait pour toujours. Cette législation avait pourvu aux trois grandes nécessités de la question des enfants trouvés : le secret dans le mode de réception, pour prévenir les tentations au crime ; les facilités pour le dépôt des enfants, pour prévenir la mortalité en masse ; enfin l'esprit et le sentiment de famille donné et conservé aux enfants, pour prévenir en eux plus tard la dureté de cœur, l'immoralité, le vagabondage et le crime. Des mains imprévoyantes ont dérangé tout cela au nom d'une économie toute matérielle et ruineuse dans ses résultats. Un désordre immense s'est produit ; un désordre plus déplorable se prépare. Une clameur générale s'est élevée : elle a retenti dans la presque unanimité de la presse et jusqu'à la tribune. Le gouvernement, entraîné dans une voie dangereuse par des préfets bien intentionnés, mais préoccupés du point de vue économique ; encouragé dans cette marche par les votes des conseils généraux incompétents et non encore suffisamment éclairés, a persisté dans l'approbation de ces mesures. L'opinion publique, de jour en jour mieux informée, l'a forcé enfin, en 1838, à promettre une enquête. Cette enquête, le dernier ministre de l'Intérieur a chargé les conseils de départe-

ment de la faire. Mais, nous l'avons dit, si les conseils de département sont compétents en matière de finances et d'administration locale, sont-ils compétents en matière de législation générale et de morale publique? La France peut-elle remettre à tel ou tel conseil général d'un de ses départements le droit de statuer d'une manière absolue et souveraine sur le sort, sur la vie, sur les conditions sociales de trente-quatre mille de ses citoyens? Évidemment non! C'est là une question législative s'il en fut jamais. La France ne confie qu'à elle-même le soin de sa sécurité, de sa moralité et de son honneur. Il y a plus : les conseils généraux de département n'ont ni les lumières, ni l'expérience, ni les documents qui pourraient les rendre aptes à prononcer sur de pareils problèmes. Talents, intelligence, intentions, ils ont tout cela; mais les faits leur manquent. Eh bien, par qui les faits leur sont-ils présentés, et comment sont-ils constatés? Les faits leur sont présentés dans un rapport en quelques lignes par les préfets. Or, les préfets sont les auteurs de la mesure qu'ils appellent les conseils généraux à juger. Où veut-on que se trouvent les éléments de conviction? Voici comment les choses se passent :

Un préfet écoute les plaintes du conseil sur l'énormité de la dépense des enfants trouvés. L'année suivante, il fait fermer les tours, et ordonne les déplacements. Il revient au conseil, et dit : « La mesure est admirable, car nous avons deux ou trois cents enfants de moins à la charge de notre budget. » Quelques membres du conseil prennent la parole au milieu des murmures

d'impatience, et témoignent quelque anxiété sur le sort de ces malheureux enfants. « Tranquillisez-vous, leur répond-on : ce sont presque tous des enfants légitimes qui ont été retirés par leurs parents ; nous les restituons à leur famille, nous rendons à leurs mères les *joies de la maternité,* selon l'expression officielle. Le budget est dégrevé, la morale et la nature sont satisfaites ; qu'avez-vous à dire ? »

Rien, si ce n'est que tout cela est fiction, et qu'une enquête faite ainsi est une véritable dérision, où le ministre de l'Intérieur et ses quatre-vingt-sept échos dans les départements faisaient à la fois la demande et la réponse. Si la Chambre se contentait de semblables investigations, c'est qu'elle voudrait être trompée, et elle le serait ; et la France se réveillerait dans dix ans avec une législation barbare, avec ses mœurs publiques viciées, et trois ou quatre cent mille vagabonds infectant la société de leurs vices et de leurs crimes.

Il fallait une enquête sérieuse. Nous avons essayé de la faire. Le pays nous a aidé.

Il y a en France une seule administration, qui, investie depuis trente ans de la tutelle des enfants trouvés, en communication constante et quotidienne avec les dépositaires, les enfants, les nourrices, surveillant par devoir et par charité les différentes phases de l'existence de ces enfants, leurs rapports avec les familles qui les élèvent et les adoptent, possédant tous les chiffres et toutes les raisons des chiffres, pouvait éclairer complétement la question. C'était l'enquête

personnifiée et permanente. C'étaient les commissions administratives des hospices. On s'était bien gardé de les consulter ; car elles font de la charité gratuite, de la morale, de la vertu, de la religion, de la civilisation en action, mais elles ne font pas le budget.

C'est à ces corps compétents, c'est à ces hommes expérimentés que nous nous sommes adressé dans la circulaire suivante. Nous leur avons adressé les questions de fait et les questions de droit auxquelles seuls ils avaient les réponses.

*A Messieurs les membres*

*de la commission administrative des hospices de...*

« Messieurs,

« L'opinion et le sentiment publics ont été vivement émus par deux mesures récentes adoptées dans quelques départements à l'égard des enfants trouvés. Je veux parler de la suppression des tours et du déplacement des enfants. L'économiste hésite, les conseils généraux ajournent ou reculent, l'humanité réclame, les Chambres réfléchissent.

« Les partisans de ces mesures disent :

« Les moyens d'exposition sont des primes à l'ex-« position et à l'immoralité. Réduisez les tours, vous « aurez corrigé les mœurs. »

« A l'égard des déplacements, ils disent :

« Ces déplacements préviennent aussi un grand

« nombre d'expositions d'enfants légitimes abusive-
« ment confiés à la charité aveugle et ruineuse de
« l'État. Les pères et mères de ces enfants légitimes,
« étant certains de ne plus pouvoir les retrouver, ces-
« seront de les exposer. »

« On apporte en preuve de cette assertion le chiffre énorme d'enfants abandonnés de un à douze ans qui ont été retirés par la menace des déplacements, et repris par de prétendus pères et mères légitimes.

« Nous disons, nous, et nous nous appuyons sur les chiffres mêmes de nos adversaires :

« Qu'il est matériellement faux que cet accroissement apparent du nombre des enfants abandonnés soit dû à l'exposition d'enfants légitimes par leurs pères et mères; que ce phénomène, infiniment rare dans l'état de nos mœurs et presque impossible dans l'état de notre législation sur les naissances, peut sans doute se supposer quelquefois exceptionnellement, mais qu'en tout cas, et en élevant le chiffre de ces expositions abusives aussi haut que le portent les statistiques très-arbitraires de quelques départements, ces expositions flottent à peine entre quatre et sept pour cent. Insignifiante économie pour motiver une si grande perturbation des affections formées et des systèmes établis!

« Nous disons que le déplacement diminue le nombre des enfants abandonnés, non en les faisant retirer par des pères et mères légitimes, mais en les faisant garder sans salaire dans les familles indigentes où ils sont en nourrice, c'est-à-dire en rejetant le fardeau de

cette grande aumône publique sur la partie la plus pauvre de la population.

« Nous disons que les déplacements, en arrachant du sein de ces pauvres familles, qui les avaient définitivement adoptés, ces enfants devenus membres de ces familles, déchirent scandaleusement et déplorablement ces sentiments mutuels que le temps, la cohabitation et l'habitude avaient fait naître au profit de ces orphelins.

« Nous disons que les déplacements, en enlevant ces milliers d'enfants aux mœurs rurales et aux travaux des champs, les rejettent forcément dans les villes à la charge des mères illégitimes, trop affectionnées pour les perdre, trop pauvres et souvent trop démoralisées pour les élever, et qu'ils vont bientôt accroître de quinze à vingt mille vies par an cette population de prolétaires sans racine et sans garantie où se recrutent le vagabondage et le crime.

« Nous disons que l'agriculture manquant de bras, et étant celle de nos industries qui provoque malheureusement le moins aujourd'hui l'ambition des classes ouvrières, il était trop heureux qu'un système d'adoption habituel, quoique libre, recrutât tous les ans de vingt mille travailleurs notre population agricole, la plus pure et la plus morale de toutes.

« Nous disons que l'économie produite par les déplacements n'est que fictive et provisoire pour l'État, attendu qu'elle n'opère le retirement des enfants que les premières fois qu'on la pratique, et que, quand il est passé en loi, les nourrices, sachant d'avance

qu'elles ne doivent pas s'attacher définitivement à l'enfant, deviennent purement mercenaires, et, au lieu de garder l'orphelin quand on veut le déplacer, le remettent à la première demande.

« Enfin nous disons que les déplacements, dans les départements où ils ont eu lieu et où ils ont été étudiés dans leurs effets, ont accru la mortalité des enfants dans une proportion telle, qu'elle varie de vingt-cinq à trente-trois pour cent; en sorte qu'indépendamment de la violation de tous les sentiments et de tous les droits acquis, indépendamment de ce déchirement périodique des affections conçues, indépendamment de ce tort fait à la population agricole que la charité de l'État recrutait ainsi aux dépens d'un vice, indépendamment de ce péril certain qu'il y a pour la société à rejeter tant d'existences flottantes dans la lie de ses grandes villes, on peut affirmer avec une douloureuse évidence que chaque prétendue économie d'un enfant de moins à la charge de l'État se résout en une mort ou en une dépravation de plus à la charge de ce déplorable système.

« Tel était l'état de cette controverse, lorsque la presse, les sociétés de charité ou d'économie publique, les conseils généraux et enfin les tribunes des deux Chambres s'en sont emparés. Après une discussion parlementaire qui a montré au pays combien l'opinion des législateurs mieux informés commençait à revenir de cette approbation unanime qui avait dans le principe accueilli ces mesures, M. le ministre de l'Inté-

rieur a pris l'engagement d'éclairer les Chambres par une enquête statistique et morale sur cette question. Cette enquête, Messieurs, serait nécessairement incomplète si elle n'était faite que par ceux qui ont pris l'initiative des déplacements. Ceux qui la combattent doivent la faire aussi, car la statistique n'est qu'une logique en chiffres. Permettez-moi de poser les principales questions auxquelles nous désirons que vous vouliez bien répondre en faits.

1re SÉRIE DE QUESTIONS. — LES TOURS.

1° Les tours ont-ils été supprimés, réduits ou déplacés dans votre arrondissement?

2° Quel effet a produit cette suppression sur le nombre des expositions ou sur le nombre des infanticides?

3° Les expositions dans les tours conservés des hospices voisins de votre arrondissement ne sont-elles pas devenues plus nombreuses?

4° Les expositions dans les lieux solitaires, aux portes des temples ou des maisons, ne se sont-elles pas multipliées?

5° Sur le nombre des enfants ramassés sur la voie publique, combien ont été trouvés morts? combien mourants? combien ont survécu trois mois à ce mode d'exposition?

6° Y a-t-il eu amélioration des mœurs publiques par suite des difficultés d'exposition?

2e SÉRIE DE QUESTIONS. — LES DÉPLACEMENTS.

1° Les déplacements d'enfants ont-ils eu lieu dans votre arrondissement? combien de fois? à quelles époques? à quel âge?

2° De combien le nombre des enfants à la charge de l'État en a-t-il été réduit?

3° Qui a retiré ces enfants? Sont-ce des pères et mères

légitimes? des mères non mariées? ou des nourrices qui les ont gardés sans salaire?

4° Combien d'enfants ont été retirés par chacune de ces trois catégories de personnes?

5° Combien d'*enfants légitimes*, abusivement exposés, avez-vous pu *authentiquement* constater dans le nombre des enfants retirés?

6° Quelle était la situation réelle des parents de ces *enfants légitimes* abusivement exposés?

7° Combien de procès pour substitution de part ont eu lieu dans votre arrondissement par suite de l'exposition et du retour dans la famille de ces enfants soi-disant légitimes?

8° Combien les maires, les curés ou la clameur publique ont-ils signalé de disparitions d'enfants légitimes dans leur commune?

9° Comment sont élevés par les mères non mariées, dans vos villes, les enfants que le déplacement les a forcées de retirer?

10° Quels ont été, dans vos localités, les principaux effets sur le sentiment public produits par la mesure des déplacements?

11° Est-il vrai que ni les nourrices ni les enfants n'ont pas été sensiblement affectés de ces séparations?

12° Les nourrices ne sont-elles pas devenues plus rares, et n'est-on pas obligé de les accepter dans une classe de femmes qui ne présentent ni les mêmes conditions d'aisance et de moralité ni les mêmes garanties pour la conservation des enfants?

13° Quelle a été la mortalité des enfants déplacés dans l'année qui a suivi le déplacement?

14° Quelle a été la mortalité parmi ceux qui n'ont pas été soumis à la mesure ou qui ont été gardés par les familles où ils étaient en pension?

15° Quelle était, dans votre département, la mortalité moyenne des enfants trouvés dans les trois années qui ont précédé les déplacements ou la suppression des tours, de tel âge à tel âge?

et quelle a été cette moyenne, du même âge au même âge, depuis les déplacements?

16° S'il y a accroissement de mortalité, à quoi l'attribuez-vous?

17° Quelle a été, en définitive, l'économie réelle, au troisième déplacement opéré dans l'arrondissement?

18° Pensez-vous que les enfants retirés des campagnes par la crainte du déplacement, et élevés dans les villes par des mères non mariées, présentent pour l'avenir autant de garantie à la société que ceux qui sont élevés dans les familles d'agriculteurs de vos campagnes?

19° Quel est, relativement au nombre total des enfants trouvés de votre arrondissement pendant une période de vingt ans, le nombre des enfants trouvés qui se sont mariés et ont formé une famille dans les villages où ils avaient été nourris?

20° Quelles seraient vos vues sur une répartition plus équitable et plus générale des charges affectées à chaque département pour les enfants trouvés?

« Personne, Messieurs, ne peut mieux que vous répondre avec connaissance de cause à ces questions sommaires. Vos réponses sont les témoignages nécessaires pour instruire ce grand procès d'économie publique et d'humanité. Elles éclaireront les chambres dans la discussion que la session prochaine va ramener. Vous êtes les tuteurs de cette malheureuse partie de la population. Vos yeux sont ouverts sur tout ce qui peut améliorer ou détériorer leur condition physique et morale. Vous possédez, par situation et par devoir, tous les chiffres et tous les documents qui les concernent. La réduction du nombre des expositions serait un soulagement pour vous, puisqu'elle réduirait le nombre des infortunés objets de votre vigi-

lance et les charges des établissements que vous administrez. Vous êtes contribuables aussi vous-mêmes. Vous êtes donc à la fois éclairés, intéressés et impartiaux. A tous ces titres, votre opinion sera décisive sur la pensée publique et sur le vote de la législature. J'ose vous la demander individuellement cette opinion, non point en mon nom, qui n'a aucun droit à votre attention, mais au nom de ces neuf cent mille enfants sans famille, dont l'existence va être modifiée par suite des mesures imprévoyantes qu'on veut innover à leur égard; au nom d'autant de pauvres familles de pères et mères nourriciers de nos campagnes, dont on va changer la condition, déchirer les affections, détériorer les habitudes d'adoption; au nom enfin de tant d'hommes honorables, également intéressés à s'éclairer dans les deux opinions, puisque, animés des mêmes sentiments, ils ne sont divisés que par des faits à vérifier, et qu'ils veulent tous également que la charité publique ne soit pas convertie en abus et que l'humanité ne soit pas sacrifiée à l'économie. »

# DISCOURS

SUR

# L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE

Prononcé au banquet donné par la Société française de l'émancipation de l'esclavage, aux délégués des sociétés anglaise et américaine, à Paris, le 10 février 1840.

---

M. Odilon Barrot vient de porter un toast aux hommes; permettez-moi, au nom de la société française, d'en porter un aux principes :

*A l'abolition de l'esclavage sur tout l'univers! Qu'aucune créature de Dieu ne soit plus la propriété d'une autre créature, mais n'appartienne qu'à la loi!*

Messieurs, ce fut un grand jour dans les annales des assemblées politiques, un beau jour devant Dieu et devant les hommes, un jour qui effaça de la surface de la terre bien des taches d'infamie et de sang, que celui où le parlement anglais, qu'animait encore l'âme de Wilberforce et de Canning, jeta 500 millions à ses colons pour racheter trois cent mille esclaves, et avec eux la dignité du nom d'homme et la moralité dans les lois.

Nous admirions dans notre enfance le dévouement de ces apôtres, de ces missionnaires chrétiens qui

allaient racheter un à un quelques captifs dans les régences barbaresques, avec les aumônes de quelques fidèles; eh bien, voilà que ce qui se faisait individuellement, exceptionnellement, il y a un demi-siècle, se fait aujourd'hui en grand, par une nation tout entière, aux acclamations des deux mondes. La France, en 1789, n'avait fait que des citoyens; l'Angleterre, en 1833, fait des hommes. L'égalité politique ne suffit plus à l'humanité; il lui faut l'égalité sociale. Ce seul fait, Messieurs, répond aux accusations contre notre temps. Non, il n'a pas reculé, le siècle témoin de pareilles entreprises! L'acte d'émancipation de 1833 et les 500 millions votés pour le rachat des esclaves brilleront dans l'histoire de l'humanité, et attesteront au monde que les grandes inspirations de Dieu descendent aussi sur les corps politiques, et que la civilisation perfectionnée est une révélation qui a sa foi et une religion qui a ses miracles.

C'est la même pensée, Messieurs, qui nous réunit dans cette enceinte, des trois parties du monde, pour nous entendre, nous éclairer, nous encourager dans l'œuvre que le siècle élabore et que nous voulons l'aider à accomplir. Mais, Messieurs, ne nous le dissimulons pas : quand une idée fausse est devenue un intérêt, on ne l'exproprie pas sans lutte. Un vice social a toujours un sophisme à son service. Le sophisme se défend par toutes ses armes. La calomnie des intentions est le moyen le plus sûr de décréditer les saintes entreprises. Nous en sommes les exemples; mais notre cause en deviendra-t-elle victime? Non :

regardons la calomnie en face; nous ne la ferons pas rougir, mais nous la ferons mentir : ce n'est qu'ainsi qu'on la confond.

Tout le monde, Messieurs, a été calomnié dans cette cause : les Anglais, les colons, les esclaves et nous.

Oui, l'Angleterre a été calomniée indignement, et calomniée pour sa vertu même. N'avons-nous pas entendu mille fois, depuis vingt-cinq ans, répéter et dans les journaux, et dans les livres, et récemment à la tribune, que les généreux efforts de l'Angleterre contre la traite des nègres, que les 500 millions donnés par elle en échange de l'émancipation, n'étaient qu'un piége infâme, recouvert d'une philanthropie perfide, pour perdre ses propres colonies auxquelles elle ne tenait plus, et pour forcer ainsi, par l'imitation, à anéantir les nôtres qui lui portaient ombrage? Oui, cela a été dit, cela a été cru. L'absurde est infini dans ses inventions, comme la sottise est infinie dans sa crédulité. Oui, cela a été dit tout haut à la tribune d'une nation qui s'appelle la nation de l'intelligence, et cela n'a pas été étouffé sous les murmures de l'indignation nationale. O généreux esprits des Wilberforce, des Pitt, des Fox, des Canning, dont je vois les noms inscrits sur ces drapeaux et rayonnants sur cette fête, vous ne vous doutiez pas, pendant que vous tramiez cette conjuration évangélique, pendant que vous répandiez dans les trois royaumes et dans l'univers cette *sainte agitation* de la conscience du genre humain, pendant que vous arrosiez de votre

sueur et de vos larmes ces tribunes, nouveaux champs de bataille où vous livriez les combats de la philanthropie, de la religion et de la raison persécutées, vous ne vous doutiez pas que vous n'aviez que du fiel, de la haine et de la perfidie dans le cœur; que vous n'étiez que les hypocrites de la réhabilitation humaine, et qu'au fond vous n'aviez que le dessein, aussi pervers qu'insensé, de faire massacrer des millions d'Anglais par leurs esclaves, pour consumer les trois ou quatre petites colonies françaises dans l'immense incendie qui dévorerait vos vastes établissements et vos innombrables concitoyens.

Demandons pardon à Dieu et au temps d'avoir entendu de pareilles aberrations.

Les colons n'ont pas été moins calomniés. On a vu en eux des oppresseurs et des tyrans volontaires. Ils ne sont que des maîtres malheureux, gémissant eux-mêmes sur la funeste nature de propriété que la civilisation leur a infligée.

Les esclaves ont été calomniés et le sont tous les jours encore. On les peint comme des brutes, pour s'excuser de n'en pas faire des hommes.

Mais nous-mêmes, Messieurs, quelles injurieuses imputations n'avons-nous pas eu à subir! On nous a demandé de quel droit nous nous immiscions entre le colon et l'esclave. Messieurs, du droit qui nous a faits libres nous-mêmes! La justice nous appartient-elle? pouvons-nous en faire une concession à qui que ce soit? Non! toute idée de justice et de vérité inspirée par Dieu à l'homme lui impose des devoirs en pro-

portion avec ses lumières. Les droits du genre humain sont comme les vêtements du Samaritain dépouillé sur sa route : il faut les rapporter pièce à pièce à leur maître, à mesure qu'on les retrouve, sans quoi on participe aux blessures que l'humanité a reçues et aux larcins qu'on lui a faits.

Que n'a-t-on pas dit, que n'a-t-on pas pensé de nous? Nous sommes des révolutionnaires, la pire espèce des révolutionnaires, des révolutionnaires sans péril, des lâches qui, n'ayant rien à perdre, ni fortune ni vie, dans les colonies, voulons y mettre le feu pour l'honneur abstrait d'un principe, et, qui sait? peut-être aussi pour la vanité cruelle d'une insatiable popularité. Si cela était vrai, nous serions les derniers des hommes; car nous prendrions le nom de Dieu et de l'humanité en vain, et nous ferions de la civilisation et de la liberté le plus infâme des trafics, aux dépens de la fortune et de la vie de nos concitoyens des colonies, et au profit de nos détestables amours-propres.

Mais cela est-il vrai? Cela a-t-il le moindre fondement, et dans nos intentions et dans les faits? Écoutez et jugez : ce sont nos doctrines, ce sont nos actes qui répondent. M. Odilon Barrot vous disait à l'instant même que cette question était sortie du domaine des théories pour entrer dans la pratique. Cela est vrai, et, en y entrant, elle a pris ces conditions de mesure et de justice sans lesquelles il n'y a pas de vérité ni d'application. Nous procédons par la lumière, par la conviction et par la loi; nous voulons

la liberté, mais nous ne la voulons qu'aux conditions de la justice et du travail dans nos colonies. Une émancipation injuste, c'est remplacer une iniquité par une autre. Une liberté désordonnée et sans conditions de travail, c'est remplacer une oppression par une autre, c'est fonder la tyrannie des noirs à la place de l'empire des blancs; c'est l'anéantissement de nos colonies. Que disons-nous? le voici :

Émancipation et indemnité; nous y ajoutons initiation.

Indemnité aux colons. Messieurs, que ce mot n'effraye pas les hommes qui voient tout de suite s'ouvrir un abîme dans nos budgets et qui soumettent toujours l'homme au chiffre, au lieu de soumettre le chiffre à l'homme.

Indemnité, comme je l'entends, n'a rien d'énorme, rien d'immédiatement exorbitant; le pays même ne le sentirait pas.

En deux mots, voici comment je raisonne, et cette pensée, portée par moi il y a quatre ans à la tribune de la Chambre, a été accueillie comme une solution pratique de la question qui pèse sur les esprits.

Trois classes d'intéressés profiteront de l'émancipation : l'État, les colons, les esclaves. L'État y recouvre la moralité dans les lois et le principe inappréciable de l'égalité des races et des hommes devant Dieu.

Le colon y gagne une propriété honnête, morale, une propriété de droit commun, investie des mêmes garanties que les nôtres, au lieu de cette propriété

funeste, incertaine, explosible, toujours menaçante, dont il ne peut jouir un moment avec sécurité; propriété humaine qui déshonore, qui démoralise celui qui la possède, autant que celui qui la subit. Le lendemain de l'acte d'émancipation, vos capitaux coloniaux vaudront le double.

Enfin l'esclave, vous savez ce qu'il y gagne : le titre et les droits de créature de Dieu; la liberté, la propriété, la famille; son avénement enfin et l'avénement de ses enfants à l'humanité.

Eh bien, répartissez entre ces trois classes d'intérêts le poids de l'indemnité, faites payer proportionnellement à l'État, au colon et à l'esclave, le prix des avantages qu'ils recouvrent, et l'humanité est restaurée.

Voilà jusqu'à quel point, Messieurs, nous sommes des tribuns d'esclaves, des spoliateurs, des colons, des incendiaires du pays. Que le pays juge ! Il jugera, et la France, qui n'a jamais reculé, la France, qui n'a pas craint de remuer le monde et de verser son or et son sang par torrents pour la liberté politique, ne craindra pas de donner quelques millions pendant dix ans pour racheter une race d'hommes, et avec ces hommes sa propre satisfaction.

Vous, Messieurs, que l'Angleterre envoie à ce pacifique congrès de l'émancipation des races, allez redire à l'Amérique et à l'Angleterre ce que vous avez vu, ce que vous avez entendu. La France est prête à accomplir sa part de l'œuvre de régénération dont elle a donné le signal au monde, et dont vous avez

eu l'honneur de lui donner le plus noble exemple. Avant trois ans, il n'y aura plus un esclave dans les deux pays; que dis-je? il n'y en a déjà plus dans nos pensées : le principe est voté par acclamations sur toute terre où l'Évangile a écrit les droits de l'âme au-dessus des droits du citoyen. Nous ne délibérons plus que sur le mode et l'accomplissement.

Messieurs, c'est à l'union des deux peuples que nous devons ce jour de bénédiction dans les trois mondes; resserrons cette alliance dans les liens de cette fraternité européenne dont vous êtes les missionnaires près de nous. Une politique mesquine et jalouse, une politique qui voudrait rétrécir le monde pour que personne n'y eût de place que nous, une politique qui prend pour inspiration les vieilles antipathies nationales, au lieu de s'inspirer des sympathies qui rappellent l'Orient et l'Occident l'un vers l'autre; cette politique, Messieurs, s'efforce en vain de briser ou de relâcher, par des tiraillements pénibles, les relations qui unissent l'Angleterre et la France. L'Angleterre et la France resteront unies; nous sommes à nous deux le piédestal des droits du genre humain. La liberté du monde a un pied sur le sol britannique, un pied sur le sol français; la liberté, la civilisation pacifique s'écrouleraient une seconde fois dans les flots de sang, si nous nous séparions. Nous ne nous séparerons pas; cette réunion en est le garant.

Quand les mêmes pensées se communiquent, se pénètrent ainsi à travers les langues, les intérêts, les

distances; quand les âmes de deux grands peuples sont d'intelligence par l'élite de leurs concitoyens, et commencent à comprendre la mission de liberté, de civilisation, de développement, que la Providence leur assigne en commun; quand cette intelligence, cette harmonie, cet accord, reposent sur la base de principes éternels aussi hauts que Dieu qui les inspire, aussi impérissables que la nature, ces peuples échappent par la hauteur de leurs instincts, par l'énergie de leur attraction, aux dissidences qui voudraient en vain les désunir. Leur amitié, leur sympathie, se rejoignent dans une sphère de pensées et de sentiments où les dissentiments politiques ne sauraient les atteindre; et c'est le cas de leur appliquer ce mot sublime de l'Évangile, devenu le mot de la liberté : « Ce que Dieu a uni, les hommes ne le sépareront pas. »

Eh quoi donc! les idées ne sont-elles pas le premier des intérêts?

Quand Washington et Lafayette, quand Bailly et Franklin se firent un signe à travers l'Atlantique, l'indépendance de l'Amérique, quoique contestée par les cabinets, fut reconnue d'avance par les nations. Quand les esprits libéraux de l'Angleterre et de la France se tendirent la main, malgré Napoléon et la coalition, c'était en vain que les flottes et les armées combattaient encore, les nations étaient réconciliées. Les vrais plénipotentiaires des peuples, ce sont leurs grands hommes; les vraies alliances, ce sont les idées. Les intérêts ont une patrie; les idées n'en ont point! Et si quelque chose peut consoler les hommes politi-

ques d'avoir à toucher si souvent à ces intérêts fugitifs, précaires, qui passent avec le jour et emportent avec lui les passions mobiles que nous y attachons, c'est de toucher de temps en temps à ces idées impérissables qui sont aux vils intérêts d'ici-bas ce que les monnaies qui servent aux vils trafics du jour sont à ces médailles que les générations transmettent aux générations, marquées au coin de Dieu et de l'éternité.

# DISCOURS SUR LA LOI

RELATIVE

# AUX RESTES MORTELS DE NAPOLÉON

Prononcé à la Chambre des députés, dans la séance du 26 mai 1840.

---

Je m'abstiendrai de répondre à l'honorable orateur qui quitte la tribune. Il n'y a jamais d'exagération dans les sentiments et dans un dévouement personnel. Il vous a dit lui-même qu'il était un vieux soldat de l'époque impériale; je respecte le sentiment de la reconnaissance que ses souvenirs lui inspirent. Quant à moi, étranger à l'époque impériale, je tâcherai d'exprimer ici avec impartialité les sentiments d'un citoyen, et cela avec le respect que nous commande la mémoire de l'homme dont nous avons l'honneur de parler, et avec le respect que je dois à mon pays et à la Chambre.

Si je m'associe, comme Français, au pieux devoir de rendre une tombe dans la patrie à un des hommes qui ont fait le plus de bruit sur la terre, à un de ces hommes dont le nom, répété le plus loin dans les siècles, devient pour ainsi dire un des noms du pays lui-même, et dont la volonté se substitua pendant dix ans aux lois, aux volontés, au destin de son pays,

comme philosophe, comme homme qui a quelque pressentiment de la postérité dans les choses, j'ose l'avouer devant vous, devant cette Chambre, devant cette nation passionnée pour une mémoire, ce n'est pas sans un certain regret que je vois les restes de ce grand homme descendre trop tôt peut-être de ce rocher au milieu de l'Océan, où l'admiration et la pitié de l'univers allaient le chercher à travers le prestige de la distance et à travers l'abîme de ses malheurs.

M. Odilon Barrot. Je demande la parole.

M. de Lamartine. Que l'honorable orateur qui m'interrompt ne préjuge pas ma pensée; elle est aussi nationale, aussi respectueuse, aussi rémunératrice que la sienne. Oui, à Dieu ne plaise, Messieurs, que j'accuse l'acte du gouvernement, conforme à un noble instinct du pays, ni la royale pensée qui rappelle de l'exil la dépouille du grand capitaine! J'ai vu de mes yeux la tombe de Thémistocle; on le rappela aussi de l'exil pour le faire reposer au bord de la mer, en face de Salamine : j'en ai béni le génie d'Athènes, comme la postérité bénira un jour le génie de la France en présence du monument que vous allez voter. Mais je n'aurais pas considéré comme un malheur pour la mémoire de Napoléon que sa destinée l'eût laissé quelque temps encore sous le saule de Sainte-Hélène.

Les anciens laissaient écouler quelque temps entre la mort des héros et le jugement de la postérité. Les arrêts de l'histoire, quand ils sont plus impartiaux, sont plus sûrs d'être irrévocables. Peut-être, sous bien des rapports, cette cendre n'était-elle pas assez froide

encore pour qu'on y touchât. La justice gagne à ces temporisations ; la gloire et la reconnaissance publique n'y perdent rien ; mais le jour, je le reconnais, où l'on offrait à la France de lui rendre cette tombe, elle ne pouvait que se lever tout entière pour la recevoir et la recueillir sous un patriotique monument.

Recevons-la donc avec recueillement, mais sans fanatisme ; et qu'au milieu de ce concert d'admiration où l'on n'entend que la voix de l'apothéose, on laisse entendre aussi au peuple la voix de la raison publique. Une nation comme la nôtre ne peut pas séparer sa reconnaissance de son bon sens. Ne soyons pas plus fiers de notre génie que de nos droits !

Je vais faire un aveu pénible : qu'il retombe tout entier sur moi. J'en accepte l'impopularité d'un jour. Quoique admirateur de ce grand homme, je n'ai pas un enthousiasme sans souvenir et sans prévoyance. Je ne me prosterne pas devant cette mémoire ; je ne suis pas de cette religion napoléonienne, de ce culte de la force que l'on veut depuis quelque temps substituer dans l'esprit de la nation à la religion sérieuse de la liberté. Je ne crois pas qu'il soit bon de déifier ainsi sans cesse la guerre, de surexciter ces bouillonnements déjà trop impétueux du sang français, qu'on nous représente comme impatient de couler après une trêve de vingt-cinq ans, comme si la paix, qui est le bonheur et la gloire du monde, pouvait être la honte des nations ! J'ai bien vu un philosophe déifier aussi la gloire et diviniser ce fléau de Dieu. Je n'ai fait qu'en rire. Dans la bouche d'un philosophe, ces paradoxes brillants

n'ont aucun danger; ce n'est qu'un sophisme. Dans la bouche d'un homme d'État, cela prend un autre caractère. Les sophismes des gouvernements deviennent bientôt les crimes ou les malheurs des nations! Prenez garde de donner une pareille épée pour jouet à un pareil peuple!

Mais si je ne suis pas enthousiaste, je ne veux pas être hypocrite non plus; je ne veux pas feindre un culte que je ne me sens pas dans le cœur, encore moins dans l'intelligence.

J'ai passé ma jeunesse à admirer et à maudire quelquefois ce gouvernement. Je lui dois beaucoup cependant; je lui dois le sentiment, l'amour, la passion de la liberté, par ce sentiment de la compression publique qui pesait alors sur toutes les poitrines, et que son nom seul me faisait ressentir. Oui, j'ai compris pour la première fois ce que valaient la pensée et la parole libre en vivant sous ce régime de silence et de volonté unique dont les hommes d'aujourd'hui ne voient que l'éclat, mais dont le peuple et nous nous sentions la pesanteur.

Et c'est ce qui explique comment un autre gouvernement fut accueilli par les hommes de mon âge. Bonaparte et la gloire d'un côté; la liberté et les institutions de l'autre. Nous fîmes comme nos pères : nous embrassâmes la liberté.

Je le sens, ce n'est ni le moment ni l'heure de juger l'homme qui tombait alors; le jugement lent et silencieux de l'histoire n'appartient pas à la tribune, toujours palpitante des passions du moment : il convien-

drait moins encore à cette pompe funèbre et nationale que vous préparez. Il n'y faut que des hommages et des respects. J'y apporte volontiers moi-même ma pierre à mon tour. Le torrent de la gloire de cet homme, confondue avec la gloire du pays, entraîne sans peine ces ressentiments de la mémoire et ces reproches de la conscience publique.

Qui ne pardonnerait pas à une destinée tombée de si haut? Qui ne pardonnerait même à des fautes qui ont agrandi le nom de la France?

Cependant, Messieurs, nous qui prenons la liberté au sérieux, mettons de la mesure dans nos démonstrations; ne séduisons pas tant l'opinion d'un peuple qui comprend bien mieux ce qui l'éblouit que ce qui le sert. Gardons-nous de lui faire prendre en mépris ces institutions moins éclatantes, mais mille fois plus populaires, sous lesquelles nous vivons, et pour lesquelles nos pères sont morts après avoir tant combattu. N'effaçons pas tant, n'amoindrissons pas tant, n'inclinons pas tant notre monarchie de raison, notre monarchie nouvelle, représentative, pacifique; elle finirait par disparaître aux yeux du peuple.

Les ministres nous assurent que le trône ne se rapetissera pas devant un pareil tombeau; que ces ovations, que ces cortéges, ces couronnements posthumes de ce qu'ils appellent une *légitimité,* que ce grand mouvement donné par l'impulsion même du gouvernement au sentiment des masses, que cet ébranlement de toutes les imaginations du peuple, que ces spectacles prolongés et attendrissants, ces récits, ces publi-

cations populaires, ces éditions à cent millions d'exemplaires des idées et des sympathies napoléoniennes, ces bills d'indemnité donnés au despotisme heureux, ces adorations du succès, tout cela n'a aucun danger pour l'avenir de la monarchie représentative.

Pour le gouvernement, je veux bien le croire; pour l'esprit public, je n'ai pas la même sécurité. Oui, j'ai peur, je l'avoue, qu'on ne fasse trop dire ou penser au peuple : « Voyez, au bout du compte, il n'y a de populaire que la gloire, il n'y a de moralité que dans le succès; soyez grand, et faites tout ce que vous voudrez; gagnez des batailles, et faites-vous un jouet des institutions de votre pays! » Est-ce là qu'on veut en venir? est-ce ainsi qu'on apprend à une nation à apprécier ses droits?

Si ce grand général eût été un grand homme complet, un citoyen irréprochable, s'il eût été le Washington de l'Europe; si, après avoir défendu le territoire, intimidé la contre-révolution au dehors, il avait réglé, modéré, organisé les institutions libérales et l'avénement de la démocratie en France; si, au lieu de disperser les pouvoirs représentatifs, il les avait appuyés de la force militaire et soutenus de sa considération; si, au lieu de se faire la réaction vivante du passé; si, au lieu d'abuser de l'anarchie, de profiter du désenchantement momentané de l'esprit public, il l'avait relevé, il s'était fait le tuteur du progrès social, la providence du peuple; si, après avoir mis en mouvement les ressorts d'un gouvernement militaire et tempéré, il s'était effacé lui-même comme Solon ou comme

le législateur de l'Amérique; s'il s'était retiré dans son désintéressement et dans sa gloire pour laisser toute sa place à la liberté, qui sait si tous ces hommages d'une foule qui adore surtout ce qui l'écrase lui seraient rendus? Qui sait s'il ne dormirait pas plus tranquille et peut-être plus négligé dans son tombeau?

Une voix : Vous offensez le pays !

M. de Lamartine. Non, Monsieur; je ne fais que raconter l'esprit humain.

Eh, mon Dieu! ce n'est pas là une si étrange supposition. Vous êtes comme moi des hommes nourris des idées de 89, formés de la substance de ces idées de régénération libérale, écloses à la fin du dernier siècle, réapparues en 1814, inaugurées plus puissamment en 1830 par vos propres mains; eh bien! voyez ce que vous faites : Mirabeau, le prophète de ces idées, le génie créateur et moteur de la monarchie constitutionnelle, l'homme dont chacune des paroles donnait une impulsion irrésistible aux vérités de ce nouvel évangile politique des peuples, où est-il? Il repose dans je ne sais quel caveau d'un monument profane qui a servi deux fois de chemin à l'égout.

Barnave, Bailly le martyr, dorment inconnus avec les restes du tombereau révolutionnaire.

Lafayette lui-même, Lafayette qui communiqua à son pays la première contagion de l'indépendance de l'Amérique, Lafayette qui porta sans fléchir le poids du jour pendant quarante ans, oui, pendant quarante ans de travaux, de patience, de cachot, d'exil, de persécutions, de la persécution même de l'oubli; qui

ne voulut pas, lui non plus, s'incliner devant ce météore du despotisme; Lafayette qui vous rapporta en 1830 l'idée de 89 aussi jeune, aussi intacte, aussi désintéressée, aussi inébranlable qu'il l'avait puisée dans l'âme de son ami Washington, Lafayette repose sous l'humble croix d'une sépulture de famille; et l'homme du 18 brumaire, l'homme à qui la France dut tout, excepté la liberté, la révolution triomphante va le chercher au delà des mers pour lui faire une tombe impériale! La révolution triomphante, je demande si elle a sur la terre de France quelque monument assez grand, assez saint, assez national pour le contenir?

Laissez-moi tout dire; vous l'avez voulu ainsi.

C'est bien, Messieurs; je ne m'y oppose pas, j'y applaudis: mais faites attention à ces encouragements au génie à tout prix. Je les redoute pour notre avenir. Je n'aime pas ces hommes qui ont une foi et un symbole opposés; non, je n'aime pas ces hommes qui ont pour doctrine officielle la liberté, la légalité, le progrès, et qui prennent pour symbole un sabre et le despotisme. Oui, je l'avoue, je ne m'explique pas cela.

Je ne me fie pas à ces contradictions. J'ai peur que cette énigme n'ait un jour son mot.

Mais je reviens au sujet qui nous occupe, et je le résous en deux mots : Où placerons-nous ce grand tombeau?

La commission et le gouvernement proposent de le placer aux Invalides. Quelques voix disent sous la colonne de la place Vendôme, sous la colonne de Juil-

let; ceux-là à la Madeleine, ceux-ci à Saint-Denis; d'autres au Panthéon. Je trouve des empêchements sérieux à tous ces emplacements.

Aux Invalides? Cela n'est pas définitif. Cela pourrait bien n'être qu'une magnifique station, un entrepôt funèbre où une opinion plus passionnée irait un jour le reprendre pour le porter je ne sais où. La terre sera encore une fois remuée sous ce cercueil. Il ne faut pas réserver ce jour à nos enfants. Il faut que le tombeau que vous lui donnerez soit en effet son dernier tombeau. Non, celui-là ne sera pas son dernier tombeau; ses fanatiques vous le disent d'avance. Il est légitime; ils lui veulent une tombe royale, une tombe unique. Placer leur empereur parmi les soldats, c'est beau pour le guerrier, c'est trop peu pour le souverain; peu s'en faut qu'ils ne voient une déchéance du trône dans le choix du sépulcre.

Sous la colonne de la place Vendôme? Cela ne se peut pas. Tous les hommes d'ordre sont d'accord. Ce serait un rassemblement en permanence; ce serait une tribune debout pour toutes les séditions; la robe de César toujours étalée devant la ville.

A la Madeleine? C'est trop près de la foule, trop près du bruit, trop sur la route du peuple. La porte en serait sans cesse assiégée. L'admiration pousserait sans cesse les passants à y entrer; le fanatisme et le tumulte pourraient en sortir et se répandre sur nos boulevards.

Au Panthéon? Je l'ai dit tout à l'heure, c'est une tombe trop banale et trop profane; c'est trop

près des mânes de ces hommes que je ne veux pas honorer.

A Saint-Denis? C'est le sépulcre des rois, la tombe des dynasties. Il l'avait préparé pour la sienne; il y serait une dynastie tout entière à lui seul; il y brillerait par son isolement même. Il a conquis ce monument en osant le restaurer et lui rendre ses royales poussières. Je voterais plus volontiers pour Saint-Denis; mais un seul scrupule m'arrête : il est des rapprochements que l'histoire et les pierres mêmes doivent éviter!

A l'arc de triomphe de l'Étoile? C'est trop païen. La mort est sainte, et son asile doit être religieux. Et puis y songez-vous? Si l'avenir, comme nous devons l'espérer, nous réserve de nouveaux triomphes, quel triomphateur, quel général oserait jamais y passer? Ce serait interdire l'arc de triomphe; ce serait fermer cette porte de la gloire nationale, qui doit rester ouverte sur vos futures destinées.

Enfin, à la colonne de la Bastille? sous le monument de juillet? Mais quel rapport possible entre ce monument et Napoléon? Qu'y a-t-il de commun entre ce 18 brumaire du peuple et le 18 brumaire d'un soldat ambitieux? Juillet s'est armé pour protéger la liberté et inaugurer la monarchie constitutionnelle d'une famille, d'une dynastie opposée à la sienne. Que ferait-il là? La liberté et lui pourraient-ils se regarder sans ironie? Votre monarchie constitutionnelle et lui pourraient-ils se regarder sans trembler?

Non, après Saint-Denis, après le Panthéon purifié

et rendu au culte, je ne verrais qu'une place convenable : ce serait un emplacement où il serait seul, comme au Champ de Mars, et où sa statue et son génie passeraient encore les revues de nos soldats au départ et au retour.

Mais soit que vous adoptiez cette idée, soit que vous choisissiez Saint-Denis, ou le Panthéon, ou les Invalides, souvenez-vous d'inscrire sur ce monument, où il doit être à la fois soldat, consul, législateur, empereur, souvenez-vous d'y écrire la seule inscription qui réponde à la fois à votre enthousiasme et à votre prudence, la seule inscription qui soit faite pour cet homme unique et pour l'époque difficile où vous vivez : A NAPOLÉON... SEUL.

Ces trois mots, en attestant que ce génie militaire n'eut pas d'égal, attesteront en même temps à la France, à l'Europe, au monde, que, si cette généreuse nation sait honorer ses grands hommes, elle sait aussi les juger, elle sait séparer en eux leurs fautes de leurs services; elle sait les séparer même de leur race et de ceux qui la menaceraient en leur nom, et qu'en élevant ce monument et en y recueillant nationalement cette grande mémoire, elle ne veut pas susciter de cette cendre ni la guerre, ni la tyrannie, ni des légitimités, ni des prétendants, ni même des imitateurs.

Je vote pour les deux millions demandés par la commission.

DE

# LA PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE.

---

## RAPPORT

### FAIT A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

---

Mars 1841.

MESSIEURS,

La société, en constituant toute propriété, a trois objets en vue : rémunérer le travail, perpétuer la famille, accroître la richesse publique. La justice, la prévoyance et l'intérêt sont trois pensées qui se retrouvent au fond de toute chose possédée. La justice, la prévoyance et l'intérêt se retrouveraient-ils aussi dans la constitution de la propriété littéraire et artistique? Telle est la première et grave question que votre commission avait à approfondir. Ici, comme dans tout le cours du travail auquel elle s'est livrée, elle n'était point éclairée par des législations préexistantes ; tout était à découvrir et à créer : l'antiquité n'avait pas parlé ; les législations modernes ne s'expliquaient que dans un langage confus, arbitraire, souvent contradictoire : une ébauche de loi du 19 janvier 1791, un décret de la Convention du 19 juil-

let 1793, un décret sur la librairie du 5 février 1810, un beau projet de M. Salvandy et une discussion de la Chambre des pairs étaient les seuls jalons qui nous traçaient la route.

Le seul code que votre commission eût à interroger, c'était l'équité naturelle; il lui a fallu, comme dans toute question constituante, remonter jusqu'aux vérités élémentaires pour en faire découler d'autres vérités pratiques, et arracher pour ainsi dire une à une à l'ordre métaphysique et idéal tous les principes et toutes les applications du code de la pensée, qu'elle était chargée de vous apporter. Non contente de ces lumières qui jaillissent d'une discussion théorique, elle s'est investie de tous les documents existants, elle a fait l'enquête volontaire et officieuse de la littérature, de l'imprimerie, de la librairie et de l'art. Des hommes de lettres isolés ou associés par des liens d'assistance mutuelle, des membres de nos corps savants, des peintres, des statuaires, des musiciens, les premiers de leur art, des délégués de cette grande industrie de la librairie française qui a mis en quelque sorte sa gloire dans la gloire des grands écrivains qu'elle a répandue, enfin, dans un intérêt plus élevé et plus saint, le vénérable chef du clergé de Paris lui-même, ont bien voulu se faire entendre de votre commission, et vous apporter, chacun dans l'ordre de son expérience, de ses besoins ou de ses études, les notions qui pouvaient éclairer ou compléter la loi. Voici en peu de mots par quelle série de raisonnements, d'inductions et de faits, nous som-

mes arrivés aux solutions que nous avons l'honneur de présenter à votre délibération.

Il y a des hommes qui travaillent de la main; il y a des hommes qui travaillent de l'esprit. Les résultats de ce travail sont différents, le titre du travailleur est le même. Les uns luttent avec la terre et les saisons; ils récoltent les fruits visibles et échangeables de leurs sueurs. Les autres luttent avec les idées, les préjugés, l'ignorance; ils arrosent aussi leurs pages des sueurs de l'intelligence, souvent de leurs larmes, quelquefois de leur sang, et recueillent, au gré du temps, la misère ou la faveur publique, le martyre ou la gloire. Les résultats du travail matériel, plus incontestables et plus palpables, ont frappé les premiers la pensée du législateur. Il a dit au laboureur qui avait défriché le champ : « Ce champ sera à toi, et, après toi, à tes enfants. La récompense de ton labeur te suivra dans toutes les générations qui te continueront. » Ainsi a été instituée la propriété territoriale, base de la famille, et par la famille, fondement de toute société permanente. A mesure que l'état social s'est perfectionné, il a reconnu d'autres natures de propriété; et la propriété et la société se sont tellement identifiées l'une dans l'autre, qu'en parcourant le globe, le philosophe reconnaît à des signes certains que l'absence, l'imperfection ou la décadence de la propriété chez un peuple sont partout la mesure exacte de l'absence, de l'imperfection ou de la décadence de la société.

Mais les pensées du législateur moderne se sont

élargies. Il n'a pas vu seulement le travail dans les fruits matériels de la terre ; il les a reconnus dans tout ce qui prouvait un travail et constituait un objet d'échange ou d'influence pour l'État. La propriété mobilière s'est ainsi graduellement développée.

En vertu d'une induction naturelle et juste, le jour devait arriver où l'œuvre de l'intelligence serait reconnue un travail utile, et les fruits de ce travail une propriété. Mais, par une générosité digne de sa nature, la pensée qui avait tout créé s'oubliait elle-même ; elle ne demandait aux hommes que le droit de les enchanter ou de les servir ; elle ne demandait qu'à la gloire la fortune d'un nom dans l'avenir, laissant dans le dénûment et dans l'obscurité la famille du philosophe ou du poëte dont les œuvres formaient la richesse intellectuelle d'une nation. Il est vrai qu'alors l'imprimerie n'était pas inventée, et que cette richesse intellectuelle, livrée aux dilapidations de quelques rares copistes, n'avait pas constitué encore, comme elle l'a fait depuis, une industrie immense, un capital visible, une richesse matérielle propre à être saisie, consacrée et réglementée par la loi. Ce phénomène de l'imprimerie, qui rend la pensée palpable comme le caractère qui la grave et commerciale comme l'exemplaire où on la vend, devait appeler tôt ou tard une législation pour en constater et pour en distribuer moralement et équitablement les produits. Cette pensée du législateur n'enlève rien à l'intellectualité et à la dignité de l'œuvre de l'écrivain. Elle n'avilit pas le livre dans la qualité immunérable

de service libre et spontané rendu au genre humain sans aucune vue de récompense vénale. Elle laisse cette rémunération au temps et à la mémoire des hommes. Elle ne touche pas à l'idée, qui ne tombe jamais dans le domaine inférieur d'une loi pécuniaire. Elle ne touche qu'au livre, devenu par l'impression objet commercial. L'idée vient de Dieu, sert les hommes et retourne à Dieu en laissant un sillon lumineux sur le front de celui où le génie est descendu, et sur le nom de ses fils; le livre tombe dans la circulation commerciale, et devient une valeur productive de capitaux et de revenus comme toute autre valeur, et susceptible à ce titre seul d'être constitué en propriété.

Est-il juste, est-il utile, est-il possible de consacrer entre les mains des écrivains et de leur famille la propriété de leurs œuvres? Voilà les trois questions que nous avions à nous poser sur le principe même de la loi, formulé dans ses premiers articles. Ces questions n'étaient-elles pas répondues d'avance? Qu'est-ce que la justice, si ce n'est la proportion entre la cause et l'effet, entre le travail et la rétribution? Un homme dépense quelques portions de ses forces, quelques heures faciles de sa vie, à l'aide d'un capital transmis par ses pères, à féconder un champ ou à exercer une industrie lucrative; il entasse produits sur produits, richesses sur richesses; il en jouit lui-même dans l'aisance ou dans les délices de sa vie; vous lui en assurez la possession à tout jamais, et après lui à ceux que le sang désigne ou que le testament écrit. Un autre homme dépense sa vie entière, consume ses

forces morales, énerve ses forces physiques dans l'oubli de soi-même et de sa famille pour enrichir après lui l'humanité ou d'un chef-d'œuvre de l'esprit humain, ou d'une de ces idées qui transforment le monde : il meurt à la peine, mais il réussit. Son chef-d'œuvre est né, son idée est éclose. Le monde intellectuel s'en empare. L'industrie, le commerce, les exploitent. Cela devient une richesse tardive, posthume souvent; cela jette des millions dans le travail et dans la circulation; cela s'exporte comme un produit naturel du sol. Tout le monde y aurait droit, excepté celui qui l'a créé, et la veuve et les enfants de cet homme, qui mendieraient dans l'indigence, à côté de la richesse publique et des fortunes privées enfantées par le travail ingrat de leur père! Cela ne peut pas se soutenir devant la conscience, où Dieu a écrit lui-même le code ineffaçable de l'équité.

Cela est-il utile? Il suffirait de répondre que cela est juste; car la première utilité pour une société, c'est la justice. Mais ceux qui demandent s'il est utile de rémunérer dans l'avenir le travail de l'intelligence ne sont donc jamais remontés par la pensée jusqu'à la nature et jusqu'aux résultats de ce travail? Jusqu'à sa nature? ils auraient vu que c'est le travail qui agit sans capitaux, qui en crée sans en dépenser, qui produit sans autre assistance que celle du génie et de la volonté. Jusqu'à ses résultats? ils auraient vu que c'est l'espèce de travail qui influe le plus sur les destinées du genre humain, car c'est celui qui agit sur la pensée même de l'humanité, et qui la gouverne.

Que l'on parcoure en idée le monde et les temps, Bible, Védas, Confutzée, Évangile, on retrouve partout un livre saint dans la main du législateur à la naissance d'un peuple. Toute civilisation est fille d'un livre. L'œuvre qui crée, qui détruit, qui transforme le monde, serait-elle une œuvre indifférente au monde?

Enfin, cela est-il possible? Cette richesse éventuelle et fugitive qui résulte de la propagation matérialisée de l'idée par l'impression et par le livre est-elle de nature à être saisie, fixée, et réglementée sous forme de propriété? A cette question, le fait avait répondu pour nous. Cette propriété existe, se vend, s'achète, se défend comme toutes les autres. Nous n'avions qu'à étudier ses procédés et à régulariser ses conditions pour la faire entrer complétement dans le domaine des choses possédées et garanties à leurs possesseurs. C'est ce que nous avons fait.

Mais une question préjudicielle devançait et dominait ces dispositions à prendre. Constituerons-nous la propriété des œuvres de l'intelligence à perpétuité ou pour un temps seulement? Nous ne nous la sommes pas posée, et nous dirons pourquoi : nous étions une commission de législateurs, et non une académie de philosophes. Comme philosophes, remontant à la métaphysique de cette question, et retrouvant sans doute dans la nature et dans les droits naturels du travail intellectuel des titres aussi évidents, aussi saints et aussi imprescriptibles que ceux du travail des mains, nous aurions été amenés peut-être à proclamer théori-

quement la perpétuité de possession des fruits de ce travail; comme législateurs, notre mission était autre : nous n'avons pas voulu la dépasser. Le législateur proclame rarement des principes absolus, surtout quand ce sont des vérités nouvelles. Il proclame des applications relatives pratiques et proportionnées aux idées reçues, aux mœurs et aux habitudes du temps et de la chose dont il écrit le code. Nous avons considéré que les idées sur la propriété littéraire n'étaient pas encore assez rationalisées, que ses mœurs n'étaient pas assez faites, que sa constitution n'était pas assez universellement européenne et internationale; qu'enfin ses habitudes n'étaient pas assez prises dans le droit commun des autres ordres de choses possédées, pour qu'en constituant les droits garantis nous pussions du même coup constituer dès aujourd'hui la transmissibilité sans limites à travers le temps. En l'investissant dans cette loi des conditions d'une possession complète, nous avons donc cru devoir la limiter dans sa durée. Nous n'avons mis aucune limite à ses droits; nous lui avons mis une borne dans le temps. Le jour où le législateur, éclairé par l'épreuve qu'elle va faire d'elle-même, jugera qu'elle peut entrer dans un exercice plus étendu de ses droits naturels, il n'aura qu'à ôter cette borne; il n'aura qu'à dire *toujours* où notre loi a dit *cinquante ans*, et l'intelligence sera émancipée.

Pourquoi avons-nous dit *cinquante ans* et non pas *toujours?* C'est un des points qui a été le plus sérieusement débattu par votre commission. Le projet du gou-

vernement ne disait que *trente ans,* mais il le disait à regret.

Si nous eussions pris le terme de la vie de l'auteur, la propriété, même viagère, eût été anéantie entre ses mains; car la vie de l'homme étant incertaine, quel éditeur eût voulu acheter un droit dont la jouissance ne lui eût pas été assurée un jour et que la nature pouvait lui donner pour rien à tous les moments?

La première garantie de la possession utile de l'écrivain sur ses œuvres, c'était donc un certain intervalle de temps maintenu à cette possession après sa mort. Les arrêts de l'ancien régime, confus et arbitraires, accordaient aux familles des auteurs ce droit d'exploitation de leurs ouvrages tant qu'ils en reconnaissaient des héritiers, mais sous forme de privilége. La loi de 1791 donnait cinq ans, celle de 1793 donna dix ans, le décret de 1810 accorda vingt ans; le projet de loi actuel nous proposait trente ans.

Votre commission s'est divisée ici en deux avis presque arbitraires, mais qui ont cherché cependant dans le raisonnement les motifs pour ainsi dire instinctifs de leur préférence pour la concession de trente ans, ou pour la concession de cinquante ans. Les uns disaient : « La propriété des grandes œuvres de l'esprit est le patrimoine de la société avant d'être le domaine privé et utile d'une famille quelconque. Une possession plus longue accordée à la famille enchérira le livre et gênera la production. Que veut la société? Ne pas dépouiller, mais jouir. En laissant trente ans à la famille de l'auteur, elle ne dépouille pas sa veuve,

dont la vie dépasse rarement ce terme, et elle entre plus tôt en jouissance complète de la richesse intellectuelle qui lui reste acquise. » Les autres répondaient : « La possession matérielle du livre d'un auteur par sa famille ne soustrait rien de la propriété intellectuelle du livre, acquise à la société le jour même de sa publication. »

Si le livre est bon et utile, il a un très-grand nombre d'acheteurs ; on le publie sous tous les formats, à un chiffre toujours croissant d'exemplaires ; la faible rétribution du droit d'auteur payée une fois pour toutes à l'écrivain lui-même, ou payée successivement à la famille pour le droit d'édition, est noyée, ou devient imperceptible dans le prix vénal du livre, et ne saurait en rien affecter la circulation. Souvent, au contraire, l'intérêt de gloire ou d'argent de la famille provoque des entreprises ou des éditions nouvelles qui ne seraient jamais faites sans ce concours. D'ailleurs, si ce n'est pas la famille qui bénéficie sur le livre de l'écrivain dont elle hérite, ce sera toujours quelqu'un : ce sera l'éditeur. L'éditeur vendra le livre le plus cher possible. Quel intérêt a la société à ce que le bénéfice fait sur le livre appartienne tout entier aux éditeurs, au lieu de se partager entre les éditeurs et les héritiers de l'écrivain?

Elle n'en a aucun, ou plutôt elle en a un très-réel à ce que la richesse produite par le débit d'un livre utile remonte et adhère le plus longtemps possible à ceux qui l'ont créée ; elle en a un autre encore, c'est que, la propriété privée du livre existant plus long-

temps entre les mains de possesseurs intéressés et vigilants, les contrefaçons de ce livre à l'étranger soient plus longtemps défendues et prévenues, afin que la richesse industrielle de l'exploitation du livre reste plus longtemps aussi à la nation. Mais une autre raison a dominé toutes les autres : « De quoi se compose, a-t-on dit, l'unité morale, l'être abstrait de l'écrivain? De trois êtres : l'auteur lui-même, sa femme et ses enfants; le père, la femme, le fils, c'est un seul être; cet être qu'on appelle la famille à son premier degré. Puisque vous voulez constituer la propriété littéraire pour un certain nombre d'années, prenez, non pas ce terme de trente ans après le décès de l'auteur, terme passé lequel sa femme vit encore et ses enfants entrent à peine dans le milieu de la vie, mais prenez le demi-siècle, ce terme de cinquante ans qui embrasse dans la moyenne probable des éventualités de la vie et de la mort le cercle entier des trois existences parcourues par les trois êtres qui représentent ou qui continuent immédiatement l'auteur lui-même; ne brisez pas ce seul être moral en deux ou trois parts, dont l'une aura joui de toute l'aisance de la propriété sous les auspices du père, et dont les autres languiront dans une indigence d'autant plus cruelle qu'elles auront connu des jours meilleurs.

« Le terme de trente ans ferait éclater à chaque instant ces scandales d'un domaine public s'enrichissant des travaux spoliés du génie en face de la veuve et du fils de l'homme de génie vivant dans la misère et dans le dépouillement. Enfin n'oubliez pas, ajou-

tait-on, que ce que vous écrivez dans la loi ne se réalisera pas dans le fait. Si vous écrivez trente ans, la famille ne jouira réellement que vingt ans; si vous écrivez cinquante, la famille n'en aura que quarante. Ainsi le veut l'industrie. Quand elle est avertie par la loi du terme fatal où la propriété d'un ouvrage va tomber dans le domaine public, elle s'arrête et elle attend. Huit ou dix ans avant l'expiration de la propriété des familles, il n'y a plus de propriété. L'éditeur ne se présente plus; il ajourne à l'exploitation libre : le domaine intellectuel est frappé de stérilité. »

Ces motifs ont prévalu, et votre commission a amendé le projet du gouvernement dans le sens de cet arbitraire plus libéral, plus généreux, plus équitable et plus conforme aux véritables procédés de la spéculation.

Le principe et les limites de la propriété littéraire étant fixés, restait à déterminer son mode de transmissibilité temporaire.

Le projet de loi, la commission, ont été d'accord dans cette pensée, que la propriété de l'écrivain sur son œuvre pendant sa vie était quelque chose d'immatériel, d'indivisible, de continu et d'insaisissable sur la personne qui se refusait à toute altération de son libre et plein exercice sur cette œuvre. Mais en cas de mort d'un des conjoints autre que l'auteur, une question se présentait : Quel serait le sort de la propriété littéraire, si la loi en faisait un bien de communauté soumis aux règles que le Code civil impose à cette nature de biens communs entre les époux? Les

héritiers de la femme se présentaient, saisissaient à l'instant leur part, et dépouillaient ainsi l'auteur avant sa mort de sa plénitude d'exercice, de sa domination intellectuelle sur son œuvre? La nature même de cette propriété, toute personnelle, toute morale, tout indivisible dans la pensée, était violée. Si, au contraire, la loi déclarait que la propriété littéraire n'était pas bien de communauté, qu'arriverait-il? Que la femme, dont l'assistance morale, et souvent l'assistance pécuniaire, avait puissamment contribué à la création de l'œuvre littéraire ou artistique par son dévouement ou par ses capitaux, se trouverait, dans sa personne et celle de ses héritiers, dépouillée de sa part de bénéfices ou de droits qu'elle avait, pendant une longue et intime collaboration, noyés dans la fortune de l'auteur. D'un côté, iniquité; de l'autre, spoliation criante. Il fallait choisir. La commission ne l'a pas voulu : elle a, comme le gouvernement, au moyen d'une seule dérogation aux formes de la communauté dans le Code civil, disposé que la propriété littéraire serait considérée comme bien de communauté à l'égard du conjoint survivant de l'auteur, c'est-à-dire seulement après le décès de l'auteur, laissant ainsi toute son immunité à la pensée, et tout son effet à la justice. Plutôt que de mutiler un droit ou une faculté pour les faire entrer dans le cadre qui ne leur était pas préparé, elle a préféré créer un cadre nouveau, où la faculté fût intacte et où le droit fût respecté.

Les articles 4, 5, 6, 7, ont pour objet de régler le mode de jouissance et de fixer la date de propriété des

ouvrages anonymes ou pseudonymes, de faire entrer dans les garanties de la loi les discours, sermons, cours publics, ainsi que les notes, commentaires, articles de journaux, et tous ces laborieux exercices de la science, de la critique ou du goût sur les ouvrages tombés dans le domaine public, qui, en donnant un caractère et un prix spécial aux éditions, en font une propriété aussi inviolable que toute autre. Quant aux discours politiques, la publicité étant leur nature, la loi les livre à la propagation sans limites, sauf le cas où, après avoir accompli cette fin politique, ils changeraient de nature par leur collection en recueils.

Quelques personnes étaient d'avis d'y ajouter les lettres et correspondances. Nous ne l'avons pas voulu. Nous avons considéré qu'en déterminant ainsi d'avance la propriété des correspondances des auteurs morts ou vivants, nous courrions le risque d'autoriser un droit de publication que la morale publique réprouve, ou de défendre un usage légitime que les convenances ou la nécessité commandent quelquefois. Nous n'avons voulu ni le défendre ni le permettre. Nous avons mis les lettres dans une catégorie à part : ce sont des manifestations confidentielles dans lesquelles l'homme et non plus l'écrivain se livre lui-même à la confidence et non à la publicité, sans aucune vue de lucre. Cela ne constitue pas à nos yeux une propriété dont la condition puisse être réglée par une loi fiscale ; mais une personnalité gouvernée et défendue par les lois écrites sur la diffamation, sur l'abus de confiance ; et par les lois non écrites de la

morale, de la délicatesse et de l'honneur. On n'écrit pas la législation de la conscience publique; on la lit dans l'opinion et dans les mœurs : le déshonneur en est la pénalité.

L'article 6 restreint à dix ans la durée de la propriété de l'État sur les ouvrages publiés par son ordre et à ses frais. Si nous n'avons pas donné, à l'instant de leur publication, ces œuvres de munificence et d'utilité au domaine public, pour qui seul elles sont entreprises, c'est uniquement pour respecter et pour préserver un certain temps les droits des imprimeurs-éditeurs dont l'État emprunte la collaboration.

Nous avons conservé trente ans de propriété exclusive aux académies et aux corps savants, bien que leurs collections soient imprimées aux frais de l'État, par cette considération, que les membres de ces académies donnent sans rétribution leurs écrits ou manuscrits à ces collections, tout en s'en réservant néanmoins la propriété pour leurs propres œuvres, et que si ces collections tombaient de droit dans le domaine public avant l'époque de cinquante ans assignée aux propriétés privées, ces auteurs se trouveraient dépouillés par le fait même de leur généreux concours à l'œuvre de leur corps ou de leur académie.

Nous avons fixé le même terme à la propriété des académies sur leurs dictionnaires, à cause des conditions exceptionnelles et très-onéreuses que l'impression incessante de cette nature d'ouvrages impose aux imprimeurs avec lesquels ont traité les corps savants.

Le projet du gouvernement était muet en ce qui

touche au droit de propriété ou de surveillance des évêques diocésains sur les livres d'église, heures et prières à l'usage de leurs diocèses. L'ancien régime conférait aux chefs spirituels une sorte de propriété perpétuelle sur les ouvrages liturgiques, en vertu de laquelle ils administraient seuls et arbitrairement cette partie de la publicité religieuse. La loi du 19 juillet 1793 sur la propriété littéraire se taisait. A la restauration du culte catholique, en l'an x, la spéculation s'empara seule et sans garantie de cette branche de l'industrie littéraire. Des abus graves furent signalés ; le décret du 7 germinal an XIII y pourvut en ces termes : « Art. Ier. Les livres d'église, heures et prières, ne pourront être imprimés et réimprimés que d'après la permission donnée par les évêques diocésains, laquelle permission sera textuellement rapportée et imprimée en tête de chaque exemplaire. — Art. II. Les imprimeurs, libraires, qui feraient imprimer, réimprimer les livres d'église, heures et prières, sans avoir obtenu cette permission, seront poursuivis conformément à la loi du 19 juillet 1793. » Cette législation, diversement interprétée, soit dans le sens d'une propriété continue affectée aux évêques, soit dans l'acception d'un droit de surveillance et d'approbation, et rejetée dans l'incertitude et dans le doute par des arrêts contradictoires de 1825, de 1830, de 1833, et par un arrêt de la Cour de cassation du 28 mai 1836, avait, nous disait-on, besoin d'être éclaircie et fixée dans la loi nouvelle. Des intérêts plus hauts et plus saints que ceux d'une propriété ordinaire, la liberté religieuse,

la responsabilité des chefs d'un grand culte, la sécurité des consciences d'un nombre immense de catholiques, enfin les droits et la concurrence d'une industrie considérable, nous commandaient d'examiner.

Restituer aux évêques diocésains l'exercice privilégié et exclusif d'une sorte de propriété sur les livres liturgiques, c'était rétrograder vers un ordre de choses que la liberté des consciences avait aboli; c'était spolier le domaine public religieux ; c'était constituer des propriétés littéraires par substitution incessante à des corps diocésains; c'était privilégier des industries en en dépouillant d'autres; c'était même exposer les évêques à ravaler leur dignité et leur inviolabilité morale dans les revendications juridiques et dans les poursuites toujours odieuses qu'aurait nécessitées pour eux l'exercice d'un droit religieux dont on aurait fait une propriété industrielle.

Dépouiller les évêques de leur droit de surveillance sur des termes sacramentels et sur des textes dont ils répondent, c'était leur commander la responsabilité en leur refusant les moyens de l'exercer, c'était froisser la liberté et la sécurité d'une grande Église dans l'État : car une religion n'est pas libre quand elle n'est pas conforme à elle-même. Le principe du catholicisme étant l'autorité, si cette autorité n'est pas garantie sincère et authentique dans les dogmes, dans les pratiques, dans les rapports du chef spirituel avec le fidèle, l'Église catholique ne jouit pas de toute sa liberté, car elle ne jouit pas de la plénitude et de la garantie d'autorité qui est sa nature, sa foi, sa règle.

Nous avons pensé que toucher à la législation toujours en vigueur de l'an XIII, ce serait tomber dans l'un ou dans l'autre de ces dangers ; que, par cette législation, l'autorité épiscopale était investie d'un droit convenable non de propriété ni de privilége, mais d'approbation spéciale et préalable dans le diocèse pour l'impression et les réimpressions successives des livres liturgiques à l'usage de ce diocèse ; que l'énonciation de ce droit de haute police religieuse et politique n'appartenait pas à une loi de propriété et de contrefaçons littéraires, que le légitime exercice de ce droit, garanti par la loi de l'État, interprété par la jurisprudence, modéré par les appels comme d'abus, nécessaire à la religion, sans dommage réel pour la concurrence, restait plein et entier entre les mains des évêques, qui n'avaient de compte à rendre de son usage qu'à leur conscience, à la sainteté de leur caractère et à la loyauté de leurs transactions.

Restait une disposition dominante à écrire dans l'acte même qui instituait la propriété des auteurs au nom de l'État. C'étaient les réserves de l'État lui-même : elles ont été proposées. Après un examen approfondi de cette proposition, qui paraissait au premier abord si plausible, la commission s'est refusée à les écrire dans la loi. « La loi, disait l'auteur de la proposition, a réservé en toute chose à la société le droit d'expropriation pour cause d'utilité publique ; pourquoi ne proclamerait-elle pas ici le droit d'expropriation pour cause d'utilité de la pensée ? Ne pourrait-il pas arriver que des héritiers négligents ou prévenus

retirassent de la circulation un ouvrage nécessaire au genre humain, et ne créassent ainsi une pénurie de lumières et d'idées qui laisserait pendant quelques années la nation ou le monde en souffrance? Quoi de plus aisé que d'y pourvoir? Dites que l'État aura le droit de contraindre les héritiers, après un certain délai, à laisser imprimer l'œuvre dont le besoin se fera sentir, moyennant une indemnité appréciée par arbitres et remise par l'éditeur à la famille. » On a répondu par des considérations morales d'une haute gravité : on a fait ressortir ce scandale violent des mœurs, des convictions, de l'honneur des familles, qu'offrirait une disposition forçant un fils à publier, pour une indemnité d'argent, les révélations qui déshonoreraient le nom de son père, ou des écrits qui contristeraient ses propres croyances religieuses, ou enfin quelques-unes de ces débauches de l'esprit humain où le génie du style est tellement mêlé aux souillures de la pensée, que la curiosité littéraire les conserve, bien que la pudeur publique voulût les anéantir. Ces considérations ont été réfutées ; mais une considération dominante a prévalu dans la presque unanimité de la commission : c'est qu'au fond on discutait sur rien ; c'est que ce cas si improbable dans l'avenir ne s'était pas présenté une seule fois dans le passé. Les lois ne se font que pour des faits réels, et non pour des improbabilités presque ridicules.

On ne fait pas la législation d'une hypothèse. L'hypothèse d'un ouvrage nécessaire au monde, utile, moral, publié pendant des années, et artificiellement

éteint pour le monde, a paru à votre commission si chimérique, qu'elle n'a pas cru devoir la mentionner dans sa loi. Vous examinerez.

La propriété des pièces de théâtre forme le titre II de la loi. Le décret du 5 février 1810 était jusqu'ici toute la législation des compositions dramatiques. Le législateur ne pouvait oublier dans ses garanties les fruits de ce grand art qui fut élevé par l'antiquité jusqu'à la dignité d'une institution, que la police des États modernes tient, à cause de sa puissance même, sous une vigilance exceptionnelle, et qui a servi plus qu'aucun autre peut-être à propager la langue, la civilisation et l'influence françaises par les nobles créations que le génie français a fait partager à l'Europe. Notre théâtre est une partie de notre patriotisme : nous ne pouvions le déshériter.

Une composition dramatique comprend deux choses distinctes : la composition et la représentation. C'est un écrit tant qu'elle reste dans la main de l'auteur ; c'est une action du moment qu'elle passe dans le rôle de l'acteur. Aussi cette qualité double et complexe des pièces de théâtre constitue-t-elle une double propriété. Sans l'auteur, le théâtre n'a point de drame ; sans l'acteur, le drame n'a point de représentation. Le théâtre et l'auteur, propriétaires tous deux à un titre différent, et n'existant pas ou existant incomplets l'un sans l'autre, devaient donc faire entre eux une sorte de partage équitable de la propriété commune, pour que les droits de l'un ne fussent pas absorbés par l'autre, mais pour que chacun eût sa part légi-

time dans le prix volontaire que le public apporte chaque jour à ces nobles jeux de l'intelligence où le génie de l'acteur complète le génie de l'écrivain ; toute la loi était là, et l'usage avait devancé la loi. Aucun théâtre ne pouvait représenter une pièce sans la permission de l'auteur. Une rétribution appelée part d'auteur, appréciée, débattue, fixée par la concurrence, les usages, les règlements spéciaux à chaque scène, lui était affectée. Nous n'avons eu qu'à écrire que le droit à cette rétribution durerait cinquante ans après la mort de l'auteur. Quant à la qualité d'écrit et non de récitation de leur œuvre, les poëtes seront régis, dans la propriété de leurs compositions théâtrales, par la législation du titre Ier sur les œuvres de l'écrivain.

Les mêmes articles protégeront les auteurs d'œuvres de musique, quel que soit le mode de reproduction de leur pensée musicale. En commandant le dépôt des exemplaires de l'œuvre musicale au ministère de l'Intérieur, et en s'en rapportant aux règlements pour la distribution de ces exemplaires, la commission a sous-entendu que le Conservatoire de musique s'enrichirait régulièrement d'un de ces exemplaires, à ce double titre d'élément de l'art et de constatation de la propriété.

Le titre IV nous appelait à ébaucher la législation des arts du dessin, du pinceau, du ciseau. Nous avions à traiter avec le respect qu'ils méritent ces arts, moitié intellectuels, moitié mécaniques, où la pensée se personnifie sur la toile et dans le marbre, et où le

génie se matérialise dans la main de l'homme ; nous avions à nous préserver d'une recherche trop minutieuse des conditions de la propriété dans toutes ces sortes d'ouvrages, et à ne pas dépasser la limite presque indécise où l'art se confond avec le métier. La rémunération du métier, c'est le salaire et le brevet d'invention ; la rémunération de l'art, c'est la gloire et la propriété.

Les conditions de la propriété artistique ne sont pas identiquement les mêmes que les conditions de la propriété littéraire. On va le comprendre : le manuscrit d'un auteur n'est rien par soi-même comme valeur commerciale ; il ne devient quelque chose que par la faculté d'être multiplié, et, du moment où il est multiplié par l'impression et où il devient livre, celui qui possède le livre possède autant que celui qui possède le manuscrit. La pensée de l'auteur est transmise tout entière au lecteur. Le tableau d'un peintre, la statue d'un sculpteur sont au contraire un fait palpable, matériel et unique de propriété, qui se transmet du vendeur à l'acquéreur avec l'évidence et la simplicité d'une transaction ordinaire. La livraison de l'objet prouve la vente, et ce premier et souvent unique exemplaire de l'œuvre artistique se vend, par cette raison, autant que la pensée et le travail entiers du statuaire et du peintre. L'auteur donc vend à son éditeur une faculté ; l'artiste vend une chose : de là, différence nécessaire dans la législation de ces deux propriétés.

Ici cependant la question se complique. L'artiste,

tout en vendant et en livrant un objet matériel *un*, et où se résume toute la valeur de la pensée, peut vendre cependant aussi quelque chose qui ressemble, jusqu'à un certain point, à la faculté de faire des éditions de cette pensée, avec cette différence que ces éditions n'ont jamais ni le mérite, ni l'identité, ni la valeur du chef-d'œuvre lui-même, et que l'artiste n'en a pas la responsabilité. C'est le droit et la faculté d'en faire ou d'en laisser faire des imitations par la gravure, la lithographie, le moulage; ces imitations ont cette différence encore avec les éditions de la pensée écrite, que ces copies n'enlèvent rien à la valeur de l'original, tandis que la publication du livre enlève toute sa valeur au manuscrit.

Le projet du gouvernement distingue sagement ces deux qualités de l'œuvre d'art : l'œuvre elle-même, dont la propriété ne fait pas un doute, et la faculté de reproduction de cette œuvre par les différents procédés qu'elle comporte. L'article XIII garantit aux artistes auteurs de dessins, tableaux, cartes, etc., le droit exclusif de les reproduire ou d'en autoriser la reproduction pendant la durée de leur vie et cinquante ans après leur mort.

Mais ici se présentait une des controverses les plus sérieuses dont la loi ait été l'objet : à qui de l'auteur ou de l'acquéreur d'un tableau ou d'une statue appartiendra le droit exclusif de les reproduire par la gravure ou par le moulage? Le projet du gouvernement l'attribuait à l'acquéreur. De nombreuses réclamations, appuyées par des protestations éloquentes,

et revêtues même de l'autorité d'une des classes de cet Institut dont le nom seul commande l'examen et impose le respect, se sont élevées de la part des peintres et des statuaires ; ces doléances du génie ont trouvé dans la commission de sympathiques interprètes ; deux opinions également bienveillantes à l'art, mais divisées sur les vrais intérêts de l'artiste, ont été longtemps en présence.

L'une disait avec les artistes : « Quand nous vendons un tableau ou une statue, nous ne vendons qu'un objet matériel, mais nous ne vendons pas la pensée personnifiée dans la toile ou dans le marbre ; nous ne vendons pas surtout le droit de la dénaturer, de la dégrader, de l'avilir par des imitations imparfaites ou par d'ignobles reproductions. Ce serait vendre le droit de profaner ou de calomnier notre talent ; on ne peut pas, on ne doit pas nous enlever le droit de présider nous-mêmes et nous seuls aux imitations de notre œuvre ; on ne le peut pas par respect pour l'art, on ne le doit pas par respect pour la morale publique. L'art veut une surveillance habile et intéressée ; la morale publique ne veut pas que la pensée quelquefois jeune, téméraire, égarée de l'artiste aux premiers jours de sa vie, vienne, par une reproduction intempestive et contraire à sa volonté, compromettre son nom, accuser sa jeunesse, contrister et peut-être déshonorer sa famille. La loi qui conférerait le droit de gravure à l'acquéreur serait pleine de périls pour l'artiste, pour les graveurs, pour l'acquéreur lui-même ; les tableaux changent de mains : il leur faudrait donc emporter

avec eux, d'aliénation en aliénation, un certificat d'origine constatant, de propriétaire en propriétaire, que le droit de reproduction a été vendu par leur auteur, et que ce droit n'a pas été épuisé par un des premiers acquéreurs! Cela serait-il possible? et la vente et la gravure de chaque objet d'art ne deviendraient-elles pas ainsi un piége où acquéreurs et graveurs craindraient à chaque instant d'être surpris? »

L'autre opinion répondait : « Nous voulons créer une propriété sérieuse, digne de l'art et digne de la loi qui consent à l'inscrire dans ses codes. Serait-ce une propriété sérieuse, entière et digne de la loi, que la propriété d'une chose dont la possession serait d'un côté et dont l'usage serait d'un autre? Une pareille servitude attachée à un objet d'art, et qui restreindrait sa jouissance à une sorte de contemplation locale, uniforme et platonique de l'objet, ne diminuerait-elle pas immensément la valeur de cette nature de propriété pour les artistes eux-mêmes, et n'intimiderait-elle pas, en les décourageant, les consommateurs de luxe qui acquerront ces sortes d'objets par délices, par munificence, par un généreux orgueil de patronage, et pour en perpétuer le souvenir et la gloire dans leur maison? Évidemment oui. Rien ne les force à acquérir; tentez-les par des conditions acceptables; ne leur vendez pas un problème, un assujettissement, une restriction, mais une propriété pleine de sécurité et de liberté. Quel amateur, riche, étranger souvent, consentirait à acquérir un objet d'art à la charge de le consigner dans sa galerie, à l'abri du burin du graveur ou du

copiste, responsable en son absence des copies furtives qui pourraient en être faites? Cela ne peut pas s'admettre; et à supposer que vous astreigniez l'artiste à obtenir pour cela le consentement libre de l'acquéreur, que devient la reproduction? Comment deux familles d'héritiers, de l'artiste d'une part, et de l'acquéreur de l'autre, s'entendront-elles à cinq cents lieues de distance quelquefois sur le choix d'un graveur et sur les conditions d'une reproduction qui sera pour chacun d'eux l'objet de goûts ou d'intérêts contraires? C'est condamner l'œuvre à la stérilité, c'est condamner l'art à la pénurie. C'est condamner la société à se priver pendant quatre-vingts ou quatre-vingt-dix ans des types, des modèles, des chefs-d'œuvre qui élèvent son sentiment moral en multipliant pour elle les images du beau : car il n'y a pas moins de moralité pour la société dans un tableau de Raphaël ou dans une statue de Phidias que dans un poëme d'Homère ou dans une sentence de Platon. C'est une loi de marchands, ce n'est plus une loi de législateurs.

« Et quant aux prétendus inconvénients pratiques de la disposition qui ferait suivre l'objet par le droit de gravure, s'ils existent, ne sont-ils pas les mêmes dans la disposition qui les réserverait aux héritiers de l'artiste? Le tableau ne changerait-il pas de mains aussi? Quels moyens auront les acquéreurs successifs de savoir si le droit de reproduction a été épuisé? si le tableau a reçu son temps légal? si la statue a subi cette quarantaine de publicité que vous voulez lui imposer? Les héritiers de l'artiste seront-ils des hommes

de génie et de goût aussi? La reproduction du tableau sera-t-elle plus garantie entre leurs mains, quelquefois ignorantes, indigentes souvent, qu'entre les mains des acquéreurs, spéculateurs ou riches? Cent fois moins. Renoncez donc pour les artistes à une prétention qui satisfait pour quelques jours un amour-propre légitime et un intérêt apparent, mais qui en réalité intimide l'acquéreur, diminue la valeur de leurs productions, paralyse l'art, dépouille la société et déconsidère la loi. »

Dans cette hésitation produite par des apparences si contraires, on a recherché s'il n'y aurait pas moyen d'éluder la question. On a dit : « Donnons le droit à l'acquéreur et à l'auteur tout à la fois. » On s'est aperçu que c'était anéantir la gravure. Car le graveur, dont le travail veut des années, a besoin de sécurité et de garantie aussi. Où sera la garantie, si, pendant qu'il emploie une partie de sa vie à la reproduction d'un chef-d'œuvre dont le débit doit l'indemniser, ce même chef-d'œuvre est à son insu gravé par un autre graveur? On a dit : « Effaçons le mot *exclusif,* et déclarons qu'il n'y a pas de droit et que le tableau emporte avec lui la reproduction, comme l'objet emporte avec lui son ombre ou son image. » On a reconnu que c'était enlever une immense et légitime rémunération à l'auteur de l'œuvre, et tuer la reproduction par une concurrence sans condition. On a maintenu l'article présenté par le gouvernement, voté par la Chambre des pairs, admis par la commission de 1826. Le droit des artistes, pour être exercé, aura besoin d'être écrit.

On n'a pas consenti à leur donner un privilége qui, en frappant l'objet vendu d'une servitude onéreuse, se refuserait même à le déclarer dans le contrat.

En cas de déshérence, nous avons attribué à l'État le droit de faire abandon de ses droits aux conjoints de l'auteur. Cela était conforme à ce qui se pratique dans tous les cas de mort civile.

Nous avons disposé aussi que le bénéfice inattendu des années ajoutées à la propriété par la loi nouvelle profiterait aux héritiers ou ayants cause de l'auteur. Ce bénéfice de la loi, pour qu'il n'eût aucun effet rétroactif, ne pouvait pas s'attribuer également aux auteurs encore vivants qui auraient aliéné leur propriété avant la promulgation de la loi; dans ce cas il y aurait un changement de condition et dommage pour les éditeurs. Au lieu de se trouver, à l'expiration de leur propriété privilégiée, en face de la concurrence, et concurrents eux-mêmes, ils se seraient trouvés en face d'un autre droit privilégié qui aurait muré leur industrie. Cela demandait une exception, nous l'avons faite. La libéralité du législateur peut concéder des faveurs, mais à condition qu'elles soient encore de la justice.

Le titre VI n'est que la sanction pénale des dispositions des titres précédents. Tout droit sans garantie est un droit fictif; il faut une force à la loi. Cette force, c'est la peine. La commission a été unanime dans la pensée d'armer la propriété littéraire de la force morale et de la force pénale suffisante pour qu'elle fût efficacement défendue contre la contrefaçon à l'intérieur.

Les articles 19, 20, 21, 22, et le troisième paragraphe de l'article 23 du projet de loi, ont pour objet de déterminer cette pénalité. L'amende de 300 à 2,000 fr. encourue par tout contrefacteur, des dommages et intérêts égaux au moins à la valeur de l'édition originale sur laquelle la contrefaçon a été commise; l'amende accrue et l'emprisonnement en cas de récidive, ont été conservés ou insérés au projet. Si des peines trop fortes découragent la justice du juge, des peines trop faibles découragent l'industrie et décréditent la propriété. Placés entre ces deux écueils, nous avons voulu qu'un délit, d'autant plus coupable qu'il est toujours prémédité, d'autant plus nécessaire à frapper quand il se montre, qu'il est toujours commis dans l'ombre, fût atteint non-seulement par le déshonneur qu'il brave, mais aussi par la réparation à laquelle il a trop longtemps échappé. La loi s'est faite d'avance l'arbitre des dommages et intérêts. Elle les fixe à la valeur de l'édition qu'on a voulu contrefaire et qu'on a contrefaite. C'est la loi du talion la mieux justifiée par l'intention du contrefacteur et par le dommage à l'éditeur. C'est le poids exact de la réparation mis dans la balance du juge contre le poids exact du délit. La Chambre décidera si une disposition si juste ne doit pas être une disposition légale. S'il y a danger à écrire dans la loi ce qui est arbitraire, il n'y a jamais danger à écrire ce qui est juste. La loi de 1793 arbitrait d'avance à la valeur de 3,000 exemplaires le dommage présumé d'une contrefaçon : c'était moins juste et plus sévère.

*Contrefaçon étrangère.*

Mais tandis que nous faisions le code de la propriété littéraire pour la France, l'urgence d'un code international de cette nature de propriété se révélait de toutes parts, et par les plaintes de notre industrie lettrée, et par les catastrophes de notre librairie, et par le cri unanime de réprobation qui s'élève dans toute l'Europe contre ces dilapidations des propriétés nationales, des propriétés industrielles et des propriétés privées, que le silence du droit public autorisait sans doute, mais qui, pour être un droit de tous contre tous, n'en sont pas moins un scandale de la civilisation. A peine un livre est-il imprimé à Londres, à Vienne, à Paris, que des contrefacteurs étrangers s'en emparent, et que, sans avoir à subir ni les conditions du fisc ou du travail national, ni les avances des éditeurs originaux, ni le droit d'auteur, ils les réimprimment sous tous les formats, se substituent aux droits onéreusement acquis par les éditeurs, et inondent l'Europe et l'Amérique de cette contrebande de la pensée, d'autant plus avantageuse pour eux que ce commerce équivoque n'a rien d'aléatoire, et qu'il n'agit que sur des livres dont le succès est déjà fait et le débit par conséquent assuré. C'est par là que l'industrie littéraire des grandes nations fuit de toutes parts, et que leur librairie, spoliée dans ses foyers naturels, devient le privilége et le monopole d'une industrie cosmopolite qui exploite à son profit une propriété banale que

l'incurie et l'injustice des grands États lui a trop longtemps livrée.

La spoliation de cette industrie, quant à la France, ne s'élève pas à moins de 8 à 10 millions par an. Cet abus, non moins nuisible aux lettres que mortel au commerce, a frappé à la fois tous les gouvernements. Les plus petits ont senti les premiers le mal. Ils ont compris qu'une propriété qui cessait à la frontière, quand cette frontière était rapprochée, n'existait que de nom. Quelle pouvait être la rémunération d'un auteur ou d'un libraire, à Rome, à Florence, à Parme, quand on pouvait le réimprimer sans fraude à Naples, à Turin, à Modène, à Milan? Il en était de même en Allemagne. Les petits États ne pouvaient plus écrire, les grands États le pouvaient encore; leur industrie, protégée d'abord par une plus grande masse de consommateurs nationaux, n'a pas tardé à leur être dérobée. Les choses en sont là. Tout le monde se plaint; tout le monde réclame un droit international, nécessaire à instituer pour tous; on a commencé de voisin à voisin. Les États d'Italie, à l'exception de Naples, ont fondé d'abord la perpétuité de la propriété littéraire en faveur des auteurs et de leurs héritiers; ils ont proclamé de plus l'internationalité de la propriété des livres. Le contrefacteur de l'ouvrage publié chez l'un de ces peuples sera poursuivi et puni chez tous. L'Allemagne est entrée dans la même voie. La contrefaçon intergermanique y est prohibée.

L'Angleterre, la Russie, l'Autriche, la France, émues par des idées d'équité générale plus que par

des intérêts à peu près égaux, se montrent disposées à écrire partout ce droit public d'une propriété de plus. Le bill anglais du 13 juillet 1838 l'a déjà formellement écrit. Nous avons, nous, nation éminemment littéraire, deux moyens de hâter ce concert des gouvernements, qui, pour être efficace, doit être ou devenir unanime : la rivalité ou l'initiative ; la contrefaçon autorisée chez nous des nations qui nous contrefont, ou la proclamation morale et généreuse du respect de la propriété des autres chez nous, avant même que ce principe fût proclamé à notre bénéfice chez toutes les nations.

L'équité naturelle, dont il est toujours glorieux d'être les précurseurs, et les intérêts les mieux éclairés sur ce qui concerne les écrivains, les imprimeurs, les libraires [1], étaient ici d'accord, et nous demandaient avec instance et avec unanimité la proclamation même téméraire et gratuite d'un grand principe de moralité, et plus élevé au-dessus des rivalités nationales.

Votre commission rendait hommage à ce sentiment et le partageait. Toutefois, elle n'a pas cru devoir désarmer le gouvernement de cette valeur de la réciprocité à faire peser dans des négociations prochaines. La proclamation gratuite d'un grand principe de propriété internationale lui a paru d'autant plus assurée que la France, en la demandant à toute l'Europe,

1. Une pétition signée des principaux éditeurs de Paris a été adressée aux deux chambres ; elle demande que la France prenne l'initiative de ce grand et noble principe de la reconnaissance de la propriété littéraire internationale.

aurait des avantages à offrir aux gouvernements qui voudraient y accéder.

C'est par ce petit nombre de dispositions prévoyantes, améliorées encore par la discussion de la Chambre, que vous manifesterez votre sollicitude pour ces divers domaines de la pensée. Ces nobles ouvriers de l'esprit, qui se sont toujours plaints de l'ingratitude de la loi, n'auront plus désormais à se plaindre que d'eux-mêmes. Vous leur aurez donné tout ce qu'une même législation peut donner, la justice, la rémunération par les œuvres, la sécurité, un modeste et trop court avenir. La loi ne peut que cela : Dieu seul donne le génie, le génie ne donne que la gloire, le travail seul donne la fortune.

L'Europe entière, en ce moment, est inspirée de la même pensée : il appartient à la France de devancer l'Europe. Sa grande place dans le monde lui a été dessinée par la main de ses artistes, par la plume de ses écrivains, plus large et plus incontestée que par l'épée même de ses soldats. Pouvait-elle laisser dans la négligence et dans la spoliation ces puissances de la pensée qui lui ont conquis tant d'empire sur l'esprit humain? L'ingratitude peut profiter de la gloire, car elle la rend plus touchante; mais elle n'enrichit jamais les nations. Que ne devons-nous pas à ces hommes dont nous avons laissé si longtemps dilapider l'héritage? Cinq ou six noms immortels sont toute une nationalité dans le passé. Poëtes, philosophes, orateurs, historiens, artistes, restent dans la mémoire l'éclatant abrégé de plusieurs siècles et de tout un peuple.

Montaigne joue en sceptique avec les idées, et les remet en circulation en les frappant du style moderne. Pascal creuse la pensée non plus seulement jusqu'au doute, mais jusqu'à Dieu. Bossuet épanche la parole humaine d'une hauteur d'où elle n'était pas encore descendue depuis le Sinaï. Racine, Molière, Corneille, Voltaire, trouvent et notent tous les cris du cœur de l'homme. Montesquieu scrute les institutions des empires, invente la critique des sociétés et formule la politique. Rousseau la passionne, Fénelon la sanctifie, Mirabeau l'incarne et la pose sur la tribune. De ce jour les gouvernements rationnels sont découverts, la raison publique a son organe légal, et la liberté marche au pas des idées, à la lumière de la discussion. Mœurs, civilisation, richesse, influence, gouvernement, la France doit tout à ces hommes : nos enfants devront tout peut-être à ceux qui viendront après eux. Le patrimoine éternel et inépuisable de la France, c'est son intelligence. En en livrant la généreuse part à l'humanité, en s'en réservant à elle-même cette part glorieuse qui fait son caractère entre tous les peuples, le moment n'était-il pas venu de constituer en propriété personnelle cette part utile qui fait de la dignité des lettres l'indépendance de l'écrivain, le patrimoine de la famille et la rétribution de l'État?

Permettez-moi d'ajouter que la constitution sérieuse et légale de la propriété littéraire, artistique, industrielle, est un fait éminemment conforme à ces principes démocratiques qui sont la nécessité et le labeur de notre temps. Cette nature de propriété porte avec

soi tout ce qui manque aux démocraties. C'est de l'éclat sans privilége; c'est du respect sans contrainte; c'est de la grandeur pour quelques-uns sans abaissement pour les autres. On a supprimé la noblesse; mais on n'a pas supprimé la gloire. Ce don éclatant de la nature est, comme les autres dons de Dieu, accessible à toutes les classes. Le génie, qui naît partout, est le grand niveleur du monde; mais c'est un niveleur qui élève le niveau général des peuples. La propriété littéraire est surtout la fortune de la démocratie; la gloire est la noblesse de l'égalité.

# NÉCROLOGIE [1].

Une famille honorable vient de perdre son chef, notre ville un juste, et la vie humaine un exemple rare de ces vieillesses saines et augustes qui s'élèvent çà et là au-dessus du niveau ordinaire des générations, avec toute leur séve et toute leur majesté, comme pour nous consoler de la nécessité de vieillir et pour nous adoucir la nécessité de la fin. Cette vie comble de jours, de bonheur et de paix, ne s'est retirée qu'à près de quatre-vingt-dix ans. Ce ne fut pas un homme de bruit, n'en faisons pas sur sa tombe. Que l'expression de nos regrets soit juste et modeste comme il le fut lui-même !

M. de Lamartine naquit à Mâcon, au milieu du dix-huitième siècle. Sixième enfant d'une famille dont quelques membres étaient toujours voués aux armes, il entra au service à seize ans, comme officier de cavalerie. Il servit avec distinction jusqu'en 1790. Il épousa à cette époque Marie-Alix des Roys, chanoinesse du chapitre noble de Salles, fille de M. des Roys, intendant des finances de S. A. R. monseigneur le

1. Cette notice, dont l'auteur ne s'est pas nommé, a paru lors des funérailles du père de M. de Lamartine.

duc d'Orléans, et de Mme des Roys, sous-gouvernante des enfants de ce prince. C'est cette femme comblée de toutes les grâces de la beauté, de l'esprit et de l'âme, que nous avons longtemps connue, chez laquelle les années avaient mûri tous ces dons sans en flétrir un seul, et dont la mémoire a laissé ici, après dix ans de disparition, un parfum d'amour et de vénération qui semble immortel. De ce mariage naquirent huit enfants; l'aîné de cette nombreuse famille fut M. Alphonse de Lamartime.

La révolution française commençait; M. de Lamartine ne voulut pas émigrer. Au 10 août 1792, il alla volontairement défendre, avec la garde constitutionnelle de Louis XVI, ce qui restait de la royauté et de la constitution, un roi, une reine et des enfants assaillis dans leur palais, qui n'était déjà depuis longtemps que leur prison. Blessé dans le jardin des Tuileries et poursuivi par les *Marseillais*, il traversa la Seine dans une barque et fut arrêté à Vaugirard. Il allait subir le sort de toutes les victimes de cette journée de massacres, quand il fut reconnu, réclamé et sauvé par un officier municipal de la commune de Vaugirard, jardinier de M. Henrion de Pansey, le célèbre jurisconsulte, et oncle de Mme de Lamartine. Il dut la vie à ce hasard. Revenu dans sa famille, il ne tarda pas à être emprisonné de nouveau. Il sortit de prison au 9 thermidor, et se retira à la campagne. Élever sa nombreuse famille, soigner une fortune médiocre, mais toujours large pour l'hospitalité ou la bienfaisance, cultiver son esprit, aimer, servir, assister les

pauvres habitants de la terre où il vivait, ce fut toute son existence. Il représenta pendant vingt ans son canton au conseil général du département; son ambition ne s'éleva jamais au-dessus des dévouements obscurs et gratuits. Très-capable des grandes choses par la facilité, la justesse et l'étendue de son esprit, sa modestie le renferma volontairement dans les plus humbles. Ses sentiments politiques participaient essentiellement de la justesse, de l'équité et de la modération de son caractère. Cette politique n'avait qu'un seul mot : *l'honnête*. Elle était le résumé de son âme. N'est-elle pas aussi la plus infaillible des théories? N'y a-t-il pas, après tout, quelque chose de plus sûr que les opinions, et qui leur survit à toutes, la conscience?

Il vieillit ainsi, si l'on peut appeler vieillesse une vie si pleine, si chaleureuse, si renouvelée, et qu'on ne reconnaissait en lui qu'à la date de ses souvenirs, à la dignité imposante de son attitude et à la majesté de ses cheveux blancs. Peut-on, en effet, appeler vieillesse cette maturité saine qui se perfectionne sans cesse sans se corrompre d'aucun côté? Rien ne s'était usé dans cette forte nature, ni le corps, ni l'esprit, ni le cœur. Il semblait au contraire que les fibres de ce cœur s'attendrissaient sans s'amollir avec les années. Nous nous souviendrons de lui toutes les fois que nous voudrons honorer la vieillesse. C'est le plus beau et le plus mâle vieillard que nous ayons connu. C'était une de ces figures patriarcales que la Providence fait apparaître quelquefois comme un souvenir des temps bibliques; un de ces chefs de tribu qui laissent beau-

coup d'enfants sous beaucoup de tentes, et qui s'en vont tard se reposer, dans le sein d'Abraham, du long et droit chemin qu'ils ont suivi sur la terre. Puissions-nous le suivre dans la même route, du même pas et au même but!

Il est mort en homme de raison et en homme de foi, ne disputant pas avec la nature, et plein de certitude dans l'éternité. On disait de lui autour de son lit, en le voyant prier et mourir, qu'il avait manifesté dans toute sa vie la vertu humaine sous ses trois plus belles formes : dans sa jeunesse, l'honneur; dans son âge mûr, la probité; dans sa vieillesse, la religion.

FIN DU TOME QUATRIÈME.

# TABLE

## DU TOME QUATRIÈME.

---

Lettre à M. Léon Bruys d'Ouilly, servant de préface. . . 1
Entretien avec le lecteur (inédit) . . . . . 15
Discours prononcé sur la tombe de M. Aimé Martin. . . 35

### RECUEILLEMENTS POÉTIQUES.

I. — Cantique sur la mort de Mme la duchesse de Broglie. . . . . 43
II. — A M. de Genoude sur son ordination. . . . 55
III. — A Mme ***, qui fondait une salle d'asile. . 61
IV. — A M. Wap, poëte hollandais, en réponse à une Ode adressée à l'auteur sur la mort de sa fille . . . . . 62
V. — A Mme la duchesse de R***, sur son album. 68
VI. — A une jeune Moldave. . . . . 70
VII. — Amitié de femme. A Mme L*** sur son album. . . . . 72
VIII. — Épitaphe des prisonniers français morts pendant leur captivité en Angleterre. . . . . 74
IX. — A un Anonyme. . . . . 75
X. — Un nom . . . . . 76

XI. — A M. Félix Guillemardet, sur sa maladie. . 79
XII. — Fragment biblique. . . . . 86
XIII. — Le liseron . . . . . 98
XIV. — Toast porté dans un banquet national des Gallois et des Bretons, à Abergavenny, en Écosse . . . . . 100
XV. — A une jeune fille poëte. . . . . 105
XVI. — Cantique sur un rayon de soleil. . . . . 112
XVII. — Épître à M. Adolphe Dumas . . . . . 120
XVIII. — A une jeune fille qui me demandait de mes cheveux . . . . . 131
XIX. — A Angelica, baronne de Rothkirke . . . . . 133
XX. — A Augusta . . . . . 134
XXI. — Le Tombeau de David à Jérusalem. A M. Dargaud. . . . . 135
XXII. — A M. le comte de Virieu, sur la mort d'un ami commun, M. le baron de Vignet. . . 148
XXIII. — Vers écrits dans la chambre de J. J. Rousseau, à l'Ermitage. . . . . 154
XXIV. — Utopie. A M. Bouchard. . . . . 155
XXV. — La Femme. A M. Decaisne . . . . . 166
XXVI. — La Cloche du village . . . . . 170
XXVII. — Raphaël (inédit) . . . . . 176
XXVIII. — A mon ami Aimé Martin, sur sa bibliothèque. 178
XXIX. — Le Rêve d'un esclave noir. (Fragment publié en 1843.). . . . . 181
XXX. — A M. Beauchesne. . . . . 187
XXXI. — A M. Regaldi. . . . . 188
XXXII. — L'Avenir politique en 1837. A M. de Lamartine, par M. Bouchard . . . . . 189
XXXIII. — A M. de Lamartine, sur son voyage en Orient en 1833, par M. Bouchard. . . . 193

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Echéance

The Librar
University of C
Date Due

a39003 002438843b

CE PQ 2325
.R4 1856
COO LAMARTINE, A RECUEILLEMEN
ACC# 1224495